

**Zeitschrift:** INSA: Inventar der neueren Schweizer Architektur, 1850-1920: Städte =  
Inventaire suisse d'architecture, 1850-1920: villes = Inventario svizzero  
di architettura, 1850-1920: città

**Band:** 9 (2003)

**Artikel:** Vevey

**Autor:** Neuenschwander Feihl, Joëlle

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-10098>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Vevey

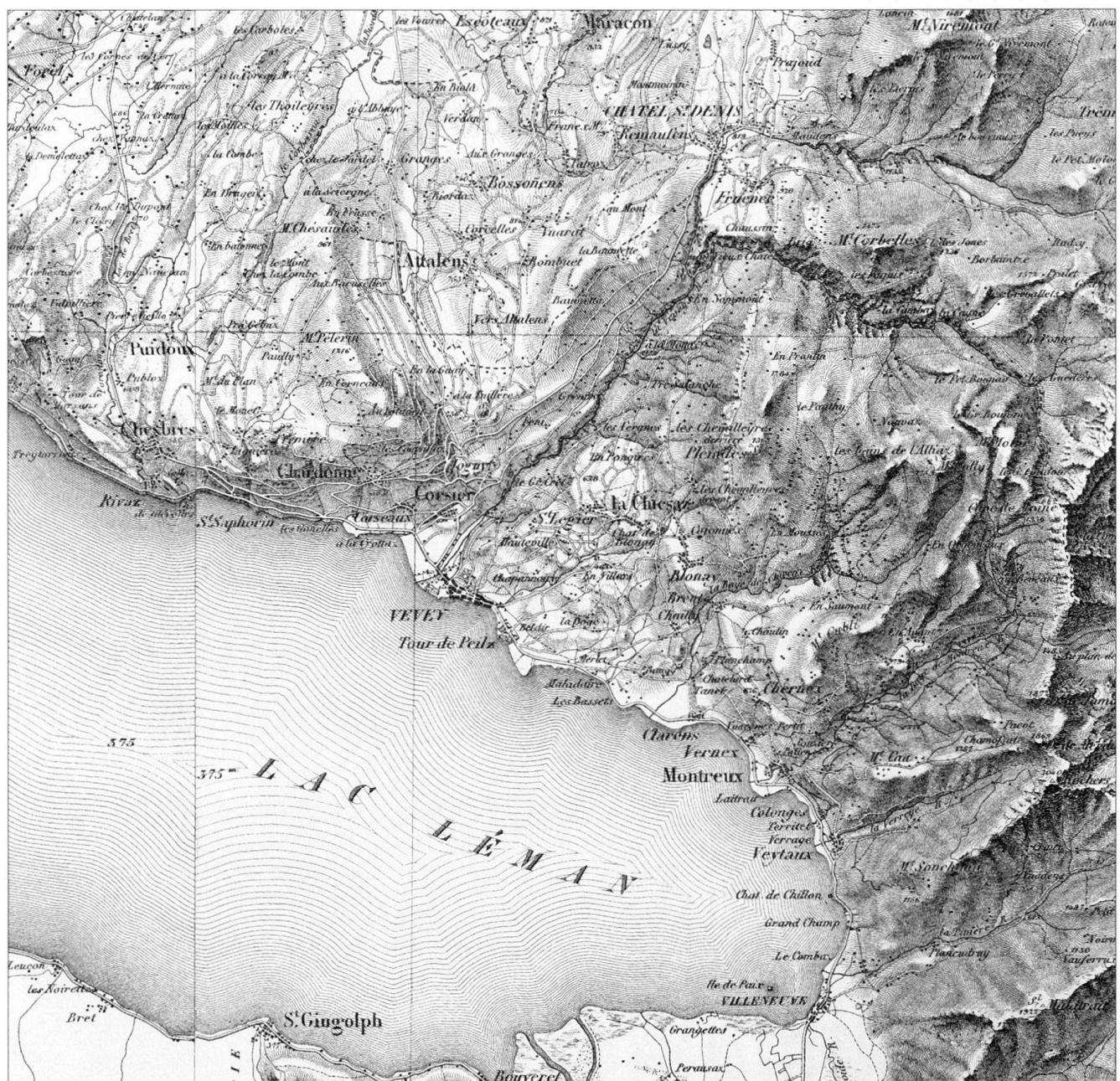


Fig. 1 Plan de situation de Vevey. Extrait de la *Carte topographique de la Suisse*. Echelle 1:100 000. Feuille XVII, 1845.

## Table des matières

|          |   |     |
|----------|---|-----|
| <b>1</b> | <b>Aperçu historique</b>                            |     |
| 1.1      | Table chronologique . . . . .                       | 425 |
| 1.2      | Aperçu statistique . . . . .                        | 430 |
| 1.2.1    | Territoire communal . . . . .                       | 430 |
| 1.2.2    | Evolution démographique . . . . .                   | 431 |
| 1.3      | Personnalités locales . . . . .                     | 432 |
| 1.3.1    | Syndics . . . . .                                   | 435 |
| 1.3.2    | Directeurs des travaux . . . . .                    | 435 |
| <b>2</b> | <b>Développement urbain</b>                         |     |
| 2.1      | Une ville active . . . . .                          | 436 |
| 2.2      | La bataille pour l'emplacement de la gare . . . . . | 438 |
| 2.3      | Extension urbaine . . . . .                         | 440 |
| 2.3.1    | La rue de la Gare . . . . .                         | 440 |
| 2.3.2    | Le «boulevard du nord de la ville» . . . . .        | 444 |
| 2.3.3    | Le plan d'extension . . . . .                       | 446 |
| 2.4      | Extension territoriale . . . . .                    | 448 |
| 2.4.1    | L'annexion . . . . .                                | 448 |
| 2.4.2    | Un réseau de routes en Plan-Dessus . . . . .        | 449 |
| 2.4.3    | Nouvelles dévestitures en Plan-Dessous . . . . .    | 451 |
| 2.5      | Extension ferroviaire . . . . .                     | 452 |
| 2.5.1    | La gare de marchandises en Plan . . . . .           | 452 |
| 2.5.2    | Nouvelles liaisons ferroviaires . . . . .           | 452 |
| 2.5.3    | Remaniements en gare de Vevey . . . . .             | 454 |
| 2.6      | Extension sur le plan d'eau . . . . .               | 454 |
| 2.6.1    | Les quais du Rivage et de la Buanderie . . . . .    | 455 |
| 2.6.2    | Le grand quai . . . . .                             | 455 |
| 2.6.3    | Le quai de Plan . . . . .                           | 460 |
| 2.6.4    | La buanderie . . . . .                              | 461 |
| 2.6.5    | Les bains au lac . . . . .                          | 462 |
| 2.6.6    | La lancinante question du port . . . . .            | 463 |
| 2.7      | Le logement social . . . . .                        | 465 |
| <b>3</b> | <b>Inventaire topographique</b>                     |     |
| 3.1      | Plan d'ensemble . . . . .                           | 467 |
| 3.2      | Répertoire géographique . . . . .                   | 472 |
| 3.3      | Inventaire . . . . .                                | 474 |
| <b>4</b> | <b>Annexes</b>                                      |     |
| 4.1      | Notes . . . . .                                     | 514 |
| 4.2      | Source des illustrations . . . . .                  | 517 |
| 4.3      | Archives et musées . . . . .                        | 518 |
| 4.4      | Institutions et entreprises . . . . .               | 518 |
| 4.5      | Bibliographie . . . . .                             | 518 |
| 4.6      | Iconographie urbaine . . . . .                      | 519 |
| 4.7      | Plans d'ensemble . . . . .                          | 520 |
| 4.8      | Commentaire sur l'inventaire . . . . .              | 520 |

# 1 Aperçu historique

## 1.1 Table chronologique

- 1796** Démolition de la porte du Sauveur à l'entrée de la rue du Lac.
- 1803** Démolition de la porte St-Paul près de l'église Ste-Claire.
- 1805–1808** Reconstruction du pont St-Antoine. Voir 1853–1855.
- 1808** Construction de la Grenette.
- 1812** Démolition de la porte du Chapitre au nord de la ville.
- 1814** Caisse d'épargne de Vevey, première du genre dans le canton.
- 1817** Fontaine du Sauveur à la rue du Lac offerte par Vincent Perdonnet.
- 1818** Cercle du Marché. Voir 1848.
- 1819** Fondation de la fabrique de chocolat Cailler.
- 1819** Fête des Vignerons. Voir 1833.
- 1824** Le bateau à vapeur dessert Vevey.
- 1827** Société de secours et d'assurances pour les ouvriers malades à l'initiative de maîtres d'état du district de Vevey.
- 1829** Asile de jeunes filles. Voir 1867.
- 1830** Casino à la rue du Conseil avec salle de réunion et salles de classe, Ph. Franel architecte.
- 1833** Fête des Vignerons. Voir 1819, 1851.
- 1834–1835** Constitution de la paroisse catholique. Salle de culte et cure à la rue d'Italie, inaugurées en 1839. Voir 1872.
- 1835** Ecole enfantine, institution privée.
- 1836** Route Vevey–Châtel-St-Denis.
- 1838** Collège secondaire des garçons, Ph. Franel architecte.
- 1839** Donation de Vincent Perdonnet; 200 000 francs pour l'embellissement de la ville.
- 1840–1846** Reconstruction du château de l'Aile.
- 1841** Impôt communal.
- 1842** Rues des Chenevières et du Clos.
- 1842** Démolition de la dernière porte de ville, celle de Bottonens qui commandait l'entrée orientale de la ville.
- 1842** Hôtel des Trois Couronnes.
- 1842** Tour de l'horloge.
- 1842** Fondation par Benjamin Roy des futurs ACMV. Voir 1889.
- 1843** Stand de tir en Praz. Voir 1874.
- 1844** Achèvement des quais Maria-Belgia et du Rivage.
- 1846** Projet non réalisé de chemin de fer entre Châtel-St-Denis et Vevey, puis de là à Lausanne.



Fig. 2 La tour de l'horloge achevée en 1842 avec la fontaine de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

- 1846** Fondation de l'Eglise libre. Voir 1850.
- 1846** Premier numéro de la *Feuille d'Avis de Vevey*, hebdomadaire d'annonces, quotidien dès 1891, édité par l'imprimerie Klausfelder dont l'origine remonte à 1708 et qui publie le *Messager boiteux* depuis 1754. Voir 1905.
- 1846** Importante crue de la Veveyse entraînant l'étude de divers projets de correction du cours d'eau. Voir 1864.
- 1848** Première fabrique veveysanne de cigares par Bernard Lacaze. Voir 1852.
- 1848** Cercle du Léman. Voir 1818.
- 1850** Salle de culte pour l'Eglise libre. Voir 1846, 1862.
- 1851** Fêtes des Vignerons. Voir 1833, 1865.
- 1852** Reprise de la manufacture de cigares Lacaze par Louis Ormond, Félix Perret et Rodolphe Genton; dès 1860, Ormond & Cie. Voir 1848.
- 1852** Bureau du télégraphe.
- 1853–1855** Reconstruction du pont St-Antoine. Voir 1805–1808.
- 1853** Fondation de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens de Vevey. Voir 1902.
- 1857** Débarcadère Vevey-Marché. Voir 1899.
- 1858–1861** Bataille pour l'emplacement de la gare.
- 1858** Création de l'Hospice du Samaritain à la rue du Collège. Voir 1877.
- 1858** Société veveysanne de consommation dans le but d'élever le niveau et la qualité des produits alimentaires de première nécessité tout en offrant les prix les plus bas.
- 1858** Pose de 12 réverbères à gaz liquide. Voir 1863.

- 1860** Création de la manufacture de cigares Henri Taverney & Cie par reprise de l'établissement Clément & Cie.
- 1861** Création d'un quai de la rue Clara Haskil à Entre-Deux-Villes. Voir 1864.
- 1861** Chemin de fer Lausanne-Villeneuve.
- 1862** Chapelle de l'Eglise libre. Voir 1850.
- 1862** Etablissement de bains au lac à Entre-Deux-Villes. Voir 1896.
- 1863** Mise en service de l'usine à gaz et début de l'éclairage public au gaz. Voir 1858, 1865.
- 1863** Abattoirs aux Bosquets.
- 1864** Prolongement du quai jusqu'à la place de l'Ancien-Port. Voir 1861, 1876.
- 1864** Crue de la Veveyse. Voir 1846, 1866.
- 1865** Société Philanthropique Immobilière qui a pour but de fournir des logements suffisants et salubres, à des prix modérés.
- 1865** Fête des Vignerons. Voir 1851, 1889.
- 1866** Rue Collet.
- 1866** Société du Sauvetage.
- 1866** Crue de la Veveyse. Voir 1864, 1873.
- 1866** Hôtel Senn, futur Hôtel d'Angleterre.

- 1867** Société de crédit et d'épargne du Léman. Voir 1881.
- 1867** Fondation de la fabrique de chocolats Daniel Peter. Voir 1875.
- 1867** Bâtiment de l'Asile de jeunes filles à l'avenue de la Prairie, Késer architecte. Voir 1829.
- 1867** Grand Hôtel.
- 1867** Invention de la farine lactée par Henri Nestlé. Voir 1875.
- 1868** Maison des convalescents au chemin du Petit-Clos, Ch. Nicati et E. Burnat architectes, à l'initiative de J. E. Couvreu-Micheli.
- 1868** Réseau de distribution d'eau par la Société des Eaux des Avants.
- 1868** Grand Hôtel du Lac.
- 1868** Théâtre.
- 1868** Société des Beaux-Arts de Vevey.
- 1868** Débarcadère du Grand Hôtel ou de Plan. Voir 1902.
- 1868** Pension Chemenin, futur Hôtel Mooser.
- 1870** Débarcadère Vevey-La Tour ou Oriental.
- 1870** Début de la mise en place d'un réseau d'égouts, projet de l'ingénieur Clément (?) Chessex: construction d'un premier tronçon à la rue de Lausanne. Voir 1879.

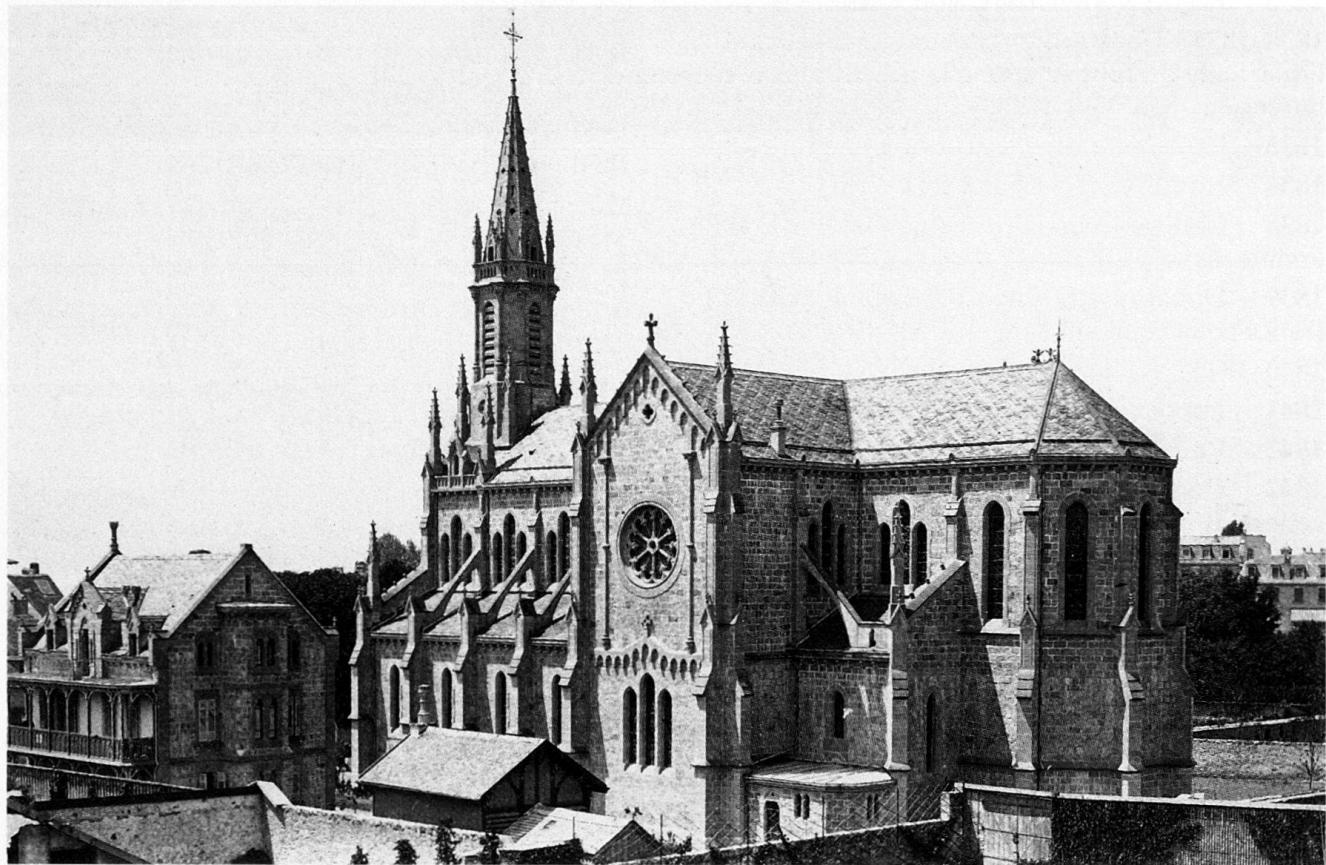


Fig. 3 L'église catholique et la cure vers 1900, vues de l'est.



Fig. 4 L'église russe que surplombe le clocher de St-Martin, peu après sa construction. A sa droite, on distingue la demeure de l'architecte Késér, à la rue des Communaux No 10.

**1872** Eglise catholique. Voir 1834.

**1872** Premières études de liaison ferroviaire entre Vevey et la ligne Lausanne-Berne. Voir 1876.

**1873** Débâcle de la Veveyse qui a pour conséquence l'adoption en 1874 d'un décret instituant son endiguement. Voir 1866, 1880.

**1873** Cercle ouvrier à l'initiative de notables veveysans pour prévenir les abus de la boisson et fournir instruction et délassemens.

**1873** Prolongement de la rue du Clos.

**1874** Stand de tir des Toveyres, L. et S. Taverney entrepreneurs. Voir 1843.

**1874** Pont à la rue du Torrent.

**1875** Crèche pour les enfants de mères pauvres, malades ou surchargées, dans un appartement à la rue du Conseil à l'initiative du pasteur Alfred Ceresole. Voir 1888.

**1875** Avenue Nestlé.

**1875** Invention du chocolat au lait par Daniel Peter. Voir 1867, 1904.

**1875** Henri Nestlé vend son entreprise qui devient Farine Lactée Henri Nestlé SA. Voir 1867, 1878.

**1876** Achèvement du quai jusqu'au bas de la Grande Place. Voir 1864, 1877.

**1876** Concession pour un chemin de fer Vevey-Palézieux, projet abandonné deux ans plus tard. Voir 1872, 1898.

**1876** Collège de Plan.

**1877** Collège des jeunes filles.

**1877** Effondrement du quai entre la Grande Place et la place de l'Ancien-Port. Voir 1876, 1934.

**1877** Nouvel Hospice du Samaritain à l'avenue de Blonay. Voir 1858, 1889.

**1877** Expérimentation du téléphone.

**1877** Fondation de la manufacture de cigares Ermatinger.

**1878** Eglise russe.

**1878** Début de la production de lait condensé chez Nestlé. Voir 1875, 1905.

**1879** Hôtel des postes et télégraphes à la place de l'Ancien-Port. Voir 1924.

**1879** Réseau d'égouts pratiquement achevé en ville. Voir 1870, 1903.

**1879** Achèvement de l'avenue de Blonay.

**1880** Débordement de la Veveyse et votation d'un nouveau décret en faveur de sa correction. Voir 1873, 1885-1888.

**1880** Société pour le développement de Vevey et environs qui œuvrera dans les domaines du

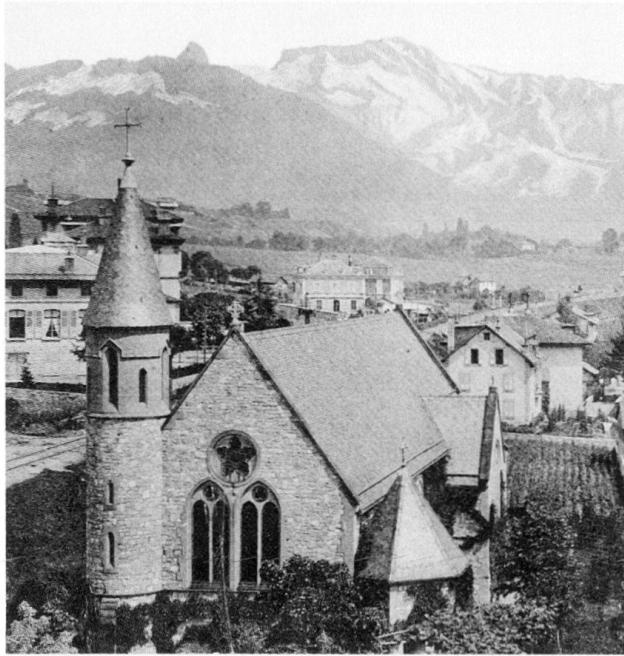


Fig. 5 Vue du chevet de l'église anglaise en 1891. A l'arrière-plan, au-dessus du faîte de la nef, les immeubles des chemins Petit-Clos No 8 et Rolliez Nos 2-4.

commerce, de l'industrie, de la voirie, de la publicité et de la culture.

#### 1880 Société du Musée.

**1881** A Vevey, six banques, quatre fabriques de cigarettes, totalisant 450 à 500 ouvriers, deux fabriques de chocolats, une manufacture de farine lactée occupant 150 ouvriers, deux imprimeries qui publient chacune un journal. A Corsier, une fonderie, une scierie de marbre avec atelier de sculpture, une fonderie de cloches et une tannerie.

**1881** Société de crédit et d'épargne du Léman devient Crédit du Léman. Voir 1867.

**1881** Fanny Jenisch lègue à la Ville 200 000 francs pour un musée. Voir 1890.

**1881** Emile-Louis Roussy installe l'électricité au moulin de Gilamont.

**1881** Buanderie et bains publics.

**1882** Eglise anglaise.

**1882** Fondation de la fabrique d'aliments pour bétail d'Adolphe Panchaud.

**1882** Premières études de boulevards en Saint-Martin. Voir 1893.

**1883** Fête cantonale des chanteurs vaudois.

**1883** Convention entre la Ville et les ingénieurs Meuron et Cuénod de Genève pour l'installation d'un réseau électrique. Voir 1884.

**1884** Commission de salubrité afin de prévenir les risques d'une épidémie de choléra, sévissant déjà dans le sud de l'Europe.

**1885-1888** Endiguement de la Veveyse en amont du pont St-Antoine. Voir 1880, 1893.

**1885** Echec du projet électrique de Meuron et Cuénod; concession pour l'éclairage électrique aux promoteurs veveysans et montreusiens de la future Société électrique Vevey-Montreux (SEVM) dont le projet est lié à l'établissement d'un tramway Vevey-Chillon. Voir 1886.

**1886** Constitution de la SEVM. Voir 1885, 1888 et 1904.

**1887** Rue de la Gare.

**1888** Mise en service par la SEVM du premier tramway électrique de Suisse entre Vevey et Chillon, poursuivi jusqu'à Villeneuve en 1903. Voir 1886.

**1888** Bâtiment de la crèche à la rue Jean-Jacques Rousseau, Chaudet architecte, grâce à une souscription rapportant 18 500 francs dont 5 000 francs de Nestlé et 2 000 francs d'Ormond & Cie. Voir 1875.

**1888** Fabrique de cigarettes Dupraz & Cie à Corsier.

**1889** Petit Samaritain ou hôpital des enfants. Voir 1877.

**1889** Constitution des ACMV. Voir 1842.

**1889** Place de débarquement près de la Veveyse.

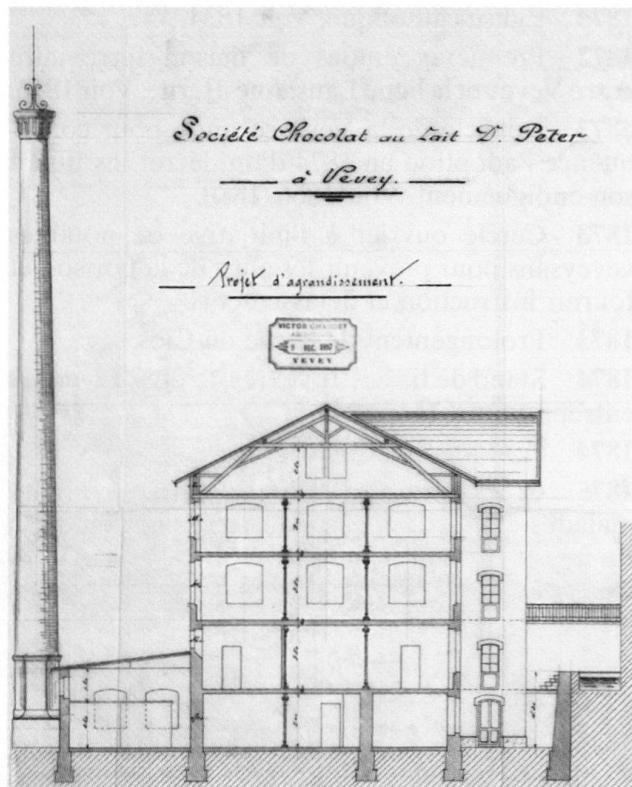


Fig. 6 Projet d'agrandissement de la fabrique de chocolat Peter, bâtiment édifié en contrebas de la rue des Bosquets. Coupe transversale établie par Victor Chaudet le 9 décembre 1897.

- 1889** Fêtes des Vignerons. Voir 1865, 1905.
- 1889** Projet de port à Entre-Deux-Villes, dont le principe est admis en 1891. Voir 1933.
- 1890** Concession pour un chemin de fer Vevey-Thoune dont le projet échoue.
- 1890** Auberge de Famille.
- 1890** Passerelle métallique réalisée par les ACMV pour doubler le passage à niveau de la rue des Bosquets.
- 1890** Cinq fabriques de cigares occupent plus de 800 personnes; 240 employés chez Nestlé.
- 1890** Début du chantier du musée Jenisch. Voir 1881, 1897.
- 1891** Salle de réunion de l'Athénée.
- 1892** Rattachement à Vevey d'une partie de la commune de Corsier.
- 1892** Eclairage public à l'électricité du quai Perdonnet.
- 1892** Ligne téléphonique Vevey-Bulle-Fribourg.
- 1893** Approbation du projet de boulevards en Saint-Martin et en Crêdeilles. Voir 1882, 1897–1899.
- 1893** Endiguement de la Veveyse en aval du pont St-Antoine. Voir 1885–1888.
- 1893** Ecole de viticulture et d'arboriculture en Praz, fermée en 1905.
- 1894** Entrepôts publics de Vevey en Plan-Dessus, Chaudet architecte.
- 1894** Tronçon occidental de la rue Louis Meyer. Voir 1896.
- 1895** Adoption d'un projet de réseau de routes en Plan. Voir 1899, 1900, 1903.
- 1896** Quai Ernest Ansermet.
- 1896** Etablissement de bains au lac. Voir 1862.
- 1896** Tronçon oriental de la rue Louis Meyer entraînant la démolition de la Douane.
- 1896** Création de l'imprimerie Säuberlin et Pfeiffer. Voir 1907.
- 1897–1899** Construction du boulevard Saint-Martin. Voir 1893.
- 1897** Premier règlement spécial sur les constructions pour le boulevard Saint-Martin et ses abords.
- 1897** Inauguration du musée Jenisch. Voir 1890.
- 1898–1901** Nouvelle gare de marchandises en Plan.
- 1898** Concession pour un chemin de fer Vevey-Chexbres. Voir 1876, 1904.
- 1898** Pont de Copet et prolongement de l'avenue de Corsier jusqu'à ce dernier.
- 1899** Adoption du règlement de police des constructions qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1900.

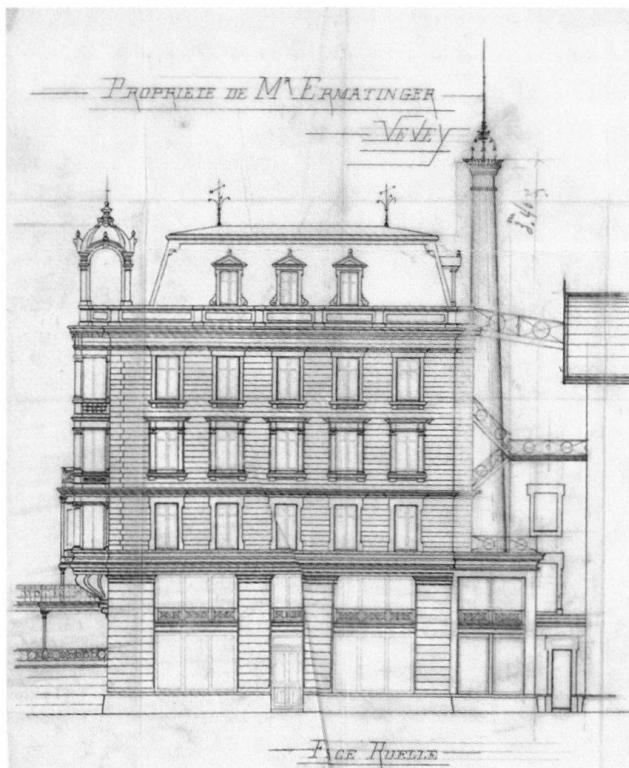


Fig. 7 A l'angle du quai Perdonnet et de la ruelle du Lac, projet d'agrandissement de la fabrique de cigares Ermatinger comprenant logement, bureaux et locaux de production. Si la façade regardant le lac présente un aspect résidentiel, l'immeuble est toutefois flanqué d'une cheminée de 25 m de haut. Elévation sur la ruelle par Emile Lindenmeyer en 1897.

- 1899** Concession pour les chemins de fer Vevey-Blonay-Chamby et Vevey-Châtel-St-Denis; constitution des deux compagnies. Voir 1901.
- 1899** Mise à l'enquête de l'avenue Reller et des rues Gutenberg, de Fribourg et du Nord en Plan-Dessus. Voir 1895.
- 1899** Déplacement et reconstruction du débarcadère Vevey-Marché. Voir 1857.
- 1900** Mise à l'enquête des rues du Jura, des Marronniers et des Tilleuls en Plan-Dessus. Voir 1895.
- 1900** Funiculaire Vevey-Chardonne-Mt-Pèlerin.
- 1900** Enquête sur les conditions du logement.
- 1900** Route en sous-voie des Entrepôts.
- 1901** Exposition cantonale vaudoise à la place du Marché du 28 juin au 30 septembre.
- 1901** Constitution de la Compagnie des chemins de fer électriques veveysans (CEV) par réunion de celles du Vevey-Blonay-Chamby et du Vevey-Châtel-St-Denis. Voir 1898, 1902, 1904.
- 1901** Adoption du règlement du plan d'extension, en vigueur dès 1902.
- 1902** Inauguration de la ligne Vevey-Chamby. Voir 1901.

- 1902** Achat du jardin du château de l'Aile par la Société du Rivage. Voir 1906–1907, 1908.
- 1902** Maison de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens. Voir 1853.
- 1902** Reconstruction du débarcadère de Plan. Voir 1868.
- 1903** 10 km de canalisations d'égouts. Voir 1879.
- 1903** Achèvement du réseau de routes en Plan-Dessus. Voir 1895.
- 1904** Création de la Société romande d'électricité par la réunion de la SEVM et de la Société des Forces motrices de la Grande Eau. Voir 1886.
- 1904** Adoption d'un projet de dévestitures en Plan-Dessous, entre l'avenue Nestlé et le lac. Voir 1906.
- 1904** Inauguration des lignes Vevey–Chexbres et Vevey–Châtel-St-Denis. Voir 1898, 1901.
- 1904** Elargissement de la rue de Lausanne.
- 1904** Fusion de Peter et Kohler, chocolatier à Lausanne. Voir 1875, 1912.
- 1905** Construction des ateliers de l'imprimerie Klausfelder en Plan-Dessus. Voir 1846.
- 1905** Fêtes des Vignerons. Voir 1889, 1927.
- 1905** Fête cantonale vaudoise de gymnastique.
- 1905** Fusion de Nestlé et de l'Anglo-Swiss Condensed Milk Company. Voir 1878, 1929.
- 1906–1907** Réaménagement de la promenade et du jardin du Rivage. Voir 1902.
- 1906** Inauguration du tunnel du Simplon.
- 1906** Construction de routes en Plan-Dessous. Voir 1904.
- 1907–1909** Agrandissement et transformation du bâtiment de la gare des voyageurs et abaissement du niveau de la place de la Gare.
- 1907** Etablissement de l'avenue Paul Ceresole et rélargissement de la rue de la Madeleine.
- 1907** Aménagement de la place Robin.
- 1907** Ateliers de l'imprimerie Säuberlin et Pfeiffer en Plan-Dessous. Voir 1896.
- 1907** 25 mars–29 mars, grève générale déclenchée à l'initiative des ouvriers chocolatiers, solidaires de leurs camarades de la chocolaterie d'Orbe; le 25, affrontement entre les grévistes, la police, puis l'armée envoyée en renfort, qui fait huit blessés du côté des ouvriers.
- 1907** Suppression du passage à niveau de la rue des Moulins remplacé par un passage dénivelé.
- 1907** Premières études pour la suppression des passages à niveau de Bergière. Voir 1933.
- 1908** Casino du Rivage. Voir 1902.
- 1909** Collège des garçons.
- 1909** Rond-point Melchers.
- 1910–1912** Elargissement du quai Perdonnet.
- 1910** Hôpital de la Providence en Plan-Dessous dans une villa léguée à la paroisse catholique de Vevey à cet effet. Voir 1934.
- 1910** Rue Jean-Jacques Rousseau.
- 1912** Fusion de Cailler avec Peter & Kohler. Voir 1819, 1904.
- 1914** Ecole des arts et métiers, section étalagisme et peinture décorative.
- 1916** Concours d'idées pour un plan d'extension de la partie nord du territoire.
- 1924** Nouvelle poste à la gare. Voir 1879.
- 1927** Fêtes des Vignerons. Voir 1905.
- 1928** Boulevards de Charmontey et d'Arcangier.
- 1929** Fusion de Nestlé avec la Société Peter, Cailler, Kohler.
- 1929** Vevey-Corseaux-plage.
- 1930–1932** Boulevards Paderewski et Louis Dapples et avenues Levade et de Crêdeilles.
- 1932** Annexion de Gilamont et Toveyres, détachés du territoire de la commune de St-Légier.
- 1933** Port de plaisance. Voir 1889.
- 1933** Maison du Peuple à la rue Jean-Jacques Rousseau.
- 1933** Suppression des passages à niveau de Bergière.
- 1934** Nouveau quai entre la place de l'Ancien-Port et la Grande Place. Voir 1877.
- 1934** Hôpital de la Providence installé dans la maison de maître de la Prairie. Voir 1910.
- 1935** Galeries du Rivage.
- 1937** Pouponnière Nestlé.
- 1938** Crématoire, Maurice Schobinger, Marcel Taverney et Robert Gétaz architectes.

## 1.2 Aperçu statistique

### 1.2.1 Territoire communal

La *Deuxième statistique de la superficie de la Suisse* de 1923/24<sup>1</sup> fournit les données suivantes relatives au territoire communal:

| <i>Le territoire politique comme unité de superficie</i> |             |
|--|-------------|
| Superficie totale  | 224 ha 67 a |
| Surface productive                                       |             |
| sans les forêts  | 177 ha 11 a |
| forêts   | 2 ha 75 a   |
| en tout  | 179 ha 86 a |
| Surface improductive                                     | 44 ha 81 a  |

La subdivision territoriale de Vevey se compose, comme 312 autres, d'une portion de terre et d'une



Fig. 8 Plan de la commune de Vevey. Extrait à l'échelle réduite (1:80 000) d'un assemblage des feuilles 456 et 464 de l'*Atlas topographique de la Suisse*, échelle 1:25 000, édité en 1912. En trait épais, les limites communales actuelles.

portion de lac attenante. Dans cette statistique, la surface lacustre n'est pas prise en considération. Vevey était alors une «commune entièrement mesurée, conformément aux prescriptions fédérales».

#### *Rapport entre la commune politique comme unité de superficie et les branches d'administration spéciales*

Commune politique

Vevey, protestante, française

Bourgeoisie

Vevey

Assistance publique

Vevey

Paroisses

- protestantes: Vevey égl. nat. & libre; Corsier (VD)

- catholique: Vevey

Ecoles primaires

Vevey avec écoles primaires supérieures

Offices et dépôts postaux

Vevey (1<sup>re</sup> classe) avec succursales à Plan et à la Gare; Vevey-Place Orientale (3<sup>e</sup> classe)

rattachée à Vevey, ce qui représente un gain démographique de 1674 habitants.

|             |         |
|-------------|---------|
| 1850        | 5 201   |
| 1860        | 6 494   |
| 1870        | 7 540   |
| 1880        | 7 475   |
| 1888        | 7 925   |
| 1900        | 11 781  |
| 1910        | 13 664  |
| 1920        | 12 768  |
| 1930        | 13 036  |
| 1941        | 12 598  |
| 1950        | 14 264  |
| depuis 1850 | + 178 % |

Les recensements fédéraux établis tous les dix ans depuis 1850 (depuis 1870, régulièrement en date du 1<sup>er</sup> décembre) concernent la population «de jure» (population résidente), exception faite pour ceux de 1870 et de 1880, où seule la population «de facto», c'est-à-dire présente, avait servi de base à l'établissement des résultats.

*Composition de la population* selon le *Dictionnaire des localités de la Suisse*, publié par le Bureau fédéral de statistique le 31 décembre 1920 (basée sur les données du Recensement fédéral de la population du 1<sup>er</sup> décembre 1910)<sup>3</sup>.

#### 1.2.2 Evolution démographique

*Population résidente* de Vevey selon la récapitulation du Bureau fédéral de statistique<sup>2</sup>. En 1892, la partie inférieure du territoire de Corsier est

*Répartition de la population de résidence, d'après la langue et la confession*

|                      |            |           |          |        |
|----------------------|------------|-----------|----------|--------|
| Population résidente |            |           |          |        |
| au total             | 13 664     |           |          |        |
| Langue               |            |           |          |        |
| française            | allemande  | italienne | romanche | autres |
| 9533                 | 2378       | 1508      | 17       | 228    |
| Confession           |            |           |          |        |
| protestante          | catholique | israélite |          | autres |
| 8848                 | 4514       | 94        |          | 208    |

*Répartition, d'après la subdivision locale de la commune politique, des maisons habitées, des ménages et de la population de résidence ordinaire*

Le premier chiffre indique le nombre des maisons, le deuxième celui des ménages et le troisième celui des habitants.

|  |     |      |        |  |
|--|-----|------|--------|--|
| Vevey (Vivis) . . . . .  | 854 | 3483 | 13 664 |  |
| Beau-Regard . . . . .  | 2   | 2    | 26     |  |
| Chaponneyres . . . . .   | 3   | 6    | 19     |  |
| En Charmontey . . . . .  | 8   | 26   | 109    |  |
| Chemenin . . . . .   | 2   | 2    | 54     |  |
| Gilamont en partie* . . . . .  | 2   | 2    | 20     |  |
| *Gilamont dans les deux communes de Vevey et de St-Légier-la-Chiézaz . . . . . | 8   | 11   | 49     |  |
| Palud . . . . .  | 4   | 5    | 21     |  |
| En Pomey . . . . .   | 3   | 5    | 31     |  |
| En Praz . . . . .  | 2   | 2    | 16     |  |
| Rolliez . . . . .  | 1   | 3    | 19     |  |
| Les Ruerettes . . . . .  | 3   | 6    | 29     |  |
| St-Martin . . . . .  | 1   | 1    | 9      |  |
| Vevey (ville) . . . . .  | 823 | 3423 | 13 311 |  |

### 1.3 Personnalités locales

Sélection biographique et chronologique des principales personnalités de Vevey ayant exercé une activité entre 1850 et 1920 dans les domaines de l'architecture, de la construction, de l'ingénierie, des arts appliqués, de la politique, de la culture et de l'économie.

|  |           |  |
|--|-----------|--|
| MICHEL-VINCENT BRANDOIN  | 1733–1790 |  |
| Peintre et sculpteur, auteur notamment des projets de plusieurs fontaines veveysannes                                  |           |  |
| LOUIS LEVADE   | 1748–1839 |  |
| Docteur en médecine et historien   |           |  |
| FRANÇOIS AIMÉ LOUIS DUMOULIN   | 1753–1832 |  |
| Peintre et professeur de dessin  |           |  |
| JEAN PAUL GUNTHERT   | 1757–1851 |  |
| Maître maçon. Père de Jean G.  |           |  |
| VINCENT PERDONNET  | 1758–1850 |  |
| Homme politique, agent de change à Paris, philanthrope, donne en 1839 200 000 francs pour l'embellissement de la ville |           |  |
| VINCENT FRANEL   | 1772–1851 |  |
| Charpentier. Père de Philippe F.   |           |  |

|   |           |
|---|-----------|
| CHRISTIAN-GOTTLIEB STEINLEN   | 1779–1847 |
| Paysagiste et illustrateur, professeur de dessin, auteur de l'album et des costumes de la Fête des Vignerons de 1833. Père d'Aimé et Marius S.  |           |
| JEAN GUNTHERT   | 1789–1867 |
| Architecte. Fils de Jean Paul G., père d'Henri G.   |           |
| LOUIS DORET   | 1794–1868 |
| Marbrier. Père de David Jean Frédéric D.  |           |
| FRANÇOIS-LOUIS CAILLER  | 1796–1852 |
| Premier fabricant de chocolat en Suisse à avoir mécanisé la production. Père d'Alexandre C.   |           |
| PHILIPPE FRANEL   | 1796–1867 |
| Architecte et entrepreneur. Fils de Vincent F., père de Jean Etienne F. et de Marc F.   |           |
| GABRIEL MONNET  | 1801–1860 |
| Hôtelier, constructeur de l'Hôtel des Trois Couronnes   |           |
| AUGUSTE PERDONNET   | 1801–1867 |
| Ingénieur à Paris, promoteur de chemins de fer en France et en Suisse, administrateur de la Compagnie de l'Ouest Suisse. Fils de Vincent P.   |           |
| JACQUES-EDOUARD COUVREU-MICHELI   | 1803–1872 |
| Rentier et philanthrope   |           |
| EUGÈNE DE MELLET  | 1806–1891 |
| Préfet, député et philanthrope  |           |
| JEAN WALTHER  | 1806–1866 |
| Pionnier de la photographie, auteur des premières vues, sous forme de calotypes, de Vevey dans les années 1850  |           |
| LOUIS DOR   | 1808–1887 |
| Educateur, directeur du collège, philanthrope   |           |
| ALEXANDRE CALAME  | 1810–1864 |
| Peintre paysagiste romantique, né à Vevey   |           |
| BARON SIMON SINA  | 1810–1876 |
| Banquier de nationalité grecque, industriel et commerçant qui finance en 1860 la construction du tronçon oriental du quai Perdonnet   |           |
| SAMUEL KÉSER(-DORET)  | 1813–1902 |
| Architecte, époux de Louise Doret de la famille des marbriers; avec son frère Samuel, fait don en 1918 d'une partie du parc de l'Arabie, créé par les Doret   |           |
| PIERRE SAMUEL ROUSSY  | 1813–1879 |
| Ouvrier-plâtrier, puis marchand de bois et enfin propriétaire des moulins de Gilamont; acquéreur en 1875, en compagnie de Gustave Marquis et Jules Monnerat, de la fabrique Nestlé. Père d'Emile-Louis R. |           |
| HENRI NESTLÉ  | 1814–1890 |
| Drogiste, inventeur de la farine lactée, industriel et philanthrope   |           |
| BENJAMIN ROY  | 1815–1892 |
| Charpentier et fondeur; fondateur de l'entreprise qui allait devenir les Ateliers de constructions mécaniques de Vevey  |           |
| FRANÇOIS JAQUEROD   | 1818–1879 |
| Architecte à Aigle formé chez Ph. Franel (1834–1841)  |           |
| GUSTAVE COURBET   | 1819–1877 |
| Peintre français, mort en exil à La Tour-de-Peilz où il réside dès 1873   |           |
| HENRI GUNTHERT  | 1819–1895 |
| Architecte. Fils de Jean G., père de Paul G.  |           |

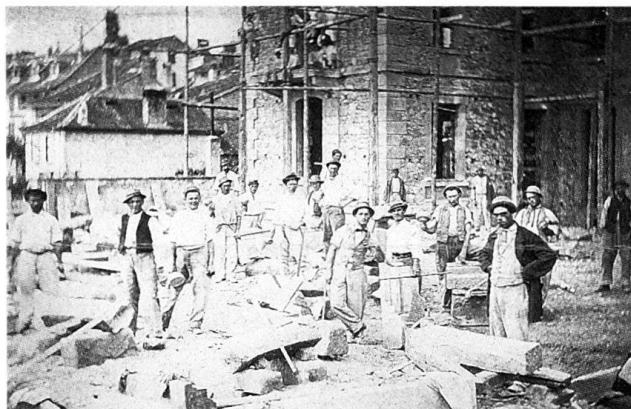


Fig. 9 Ouvriers à l'œuvre sur le chantier du Grand Hôtel du Lac, en 1867–1868.

|  |           |
|--|-----------|
| JULES MONNERAT   | 1820–1898 |
| Industriel et syndic; acquéreur en 1875, en compagnie de Gustave Marquis et Jules Monnerat de la fabrique Nestlé. Fondateur de la Compagnie du gaz   |           |
| DAVID JEAN FRÉDÉRIC DORET(-DE LA HARPE)  | 1821–1904 |
| Marbrier-sculpteur qui donna un grand développement à la marbrerie fondée en 1733 par son ancêtre David (1706–1780). Fils de Louis D.  |           |
| AIMÉ STEINLEN  | 1821–1862 |
| Professeur de littérature française, poète. Fils de Christian-Gottlieb S., frère de Marius S., oncle de Théophile Alexandre S.   |           |
| JEAN ETIENNE FRANEL  | 1824–1885 |
| Architecte à Vevey et à Genève, formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Fils de Philippe F., frère de Marc F.   |           |
| MARIUS STEINLEN  | 1826–1866 |
| Peintre sur émail et professeur. Fils de Christian-Gottlieb S., frère d'Aimé S., oncle de Théophile Alexandre S.   |           |
| LOUIS ORMOND   | 1828–1901 |
| Industriel du cigare. Député à la Constituante (1861) et au Grand Conseil (1861–1863 et 1869–1873)   |           |
| CHARLES GUISAN   | 1829–1889 |
| Médecin, député à la Constituante (1861), président de la commission des écoles  |           |
| PAUL CERESOLE  | 1832–1905 |
| Homme politique chef du parti libéral, avocat, municipal (1859–1862), conseiller d'Etat (1862–1866), conseiller fédéral (1870–1875), président de la Confédération (1873), député (1878), conseiller national (1893), abbé président de la Confrérie des Vignerons (1887–1889) |           |
| GUSTAVE EIFFEL   | 1832–1923 |
| Ingénieur français; fréquents séjours à Vevey dès 1892   |           |
| ANGELO RONCHI  | 1832–1906 |
| Entrepreneur   |           |
| LOUIS TAVERNEY   | 1832–1882 |
| Entrepreneur. Frère de Samuel T. et Henri T.   |           |
| ERNEST BURNAT  | 1833–1922 |
| Architecte (avec Ch. Nicati dès 1861) formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris; professeur d'architecture à l'Ecole Spéciale de Lausanne. Père d'Adolphe B.   |           |

|  |           |
|--|-----------|
| CHARLES NICATI   | 1833–1884 |
| Architecte (avec E. Burnat dès 1861) formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris; syndic. Père de Paul N.                              |           |
| HENRI TAVERNEY   | 1833–1913 |
| Industriel du cigare. Frère de Samuel T. et Louis T.   |           |
| ALFRED BÉGUIN  | 1834–1906 |
| Artiste peintre, élève de Gleyre   |           |
| EMILE CUÉNOD   | 1834–1917 |
| Ingénieur lausannois natif de Vevey formé à l'Ecole Centrale de Paris  |           |
| HENRI DOR  | 1834–1912 |
| Ophthalmologue, professeur à l'Université de Berne   |           |
| MARC FRANEL  | 1834–1897 |
| Architecte-entrepreneur. Fils de Philippe F., frère de Jean Etienne F., père d'Henri F.  |           |
| SAMUEL TAVERNEY  | 1834      |
| Entrepreneur. Frère de Louis T. et Henri T.  |           |
| ALEXANDRE CAILLER  | 1835–1865 |
| Industriel du chocolat. Fils de François Louis C., père d'Alexandre-Louis C.   |           |
| HENRI LAVANCHY   | 1836–1914 |
| Architecte et entrepreneur formé par Semper à l'Ecole polytechnique de Zurich (1856–1859), puis à l'Ecole des Beaux-Arts de Munich |           |
| DANIEL PETER   | 1836–1919 |
| Industriel du chocolat, inventeur du chocolat au lait  |           |
| HENRI PLUMHOF  | 1836–1914 |
| Organiste, chef d'orchestre et compositeur   |           |
| CHARLES BOULENAZ(-DUBOCHEZ)  | 1837–1894 |
| Entrepreneur-architecte. Père d'Auguste B.   |           |
| LOUIS MAILLARD   | 1838–1923 |
| Architecte avec Convert, formé à Karlsruhe et à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris  |           |
| ALFRED RELLER  | 1840–1888 |
| Syndic, député au Grand Conseil, fit de Vevey sa légataire universelle   |           |
| ALFRED CERESOLE  | 1842–1915 |
| Pasteur (à Vevey 1871–1890), écrivain, historien   |           |
| THÉODORE ERMATINGER  | 1842–1915 |
| Industriel du cigare   |           |

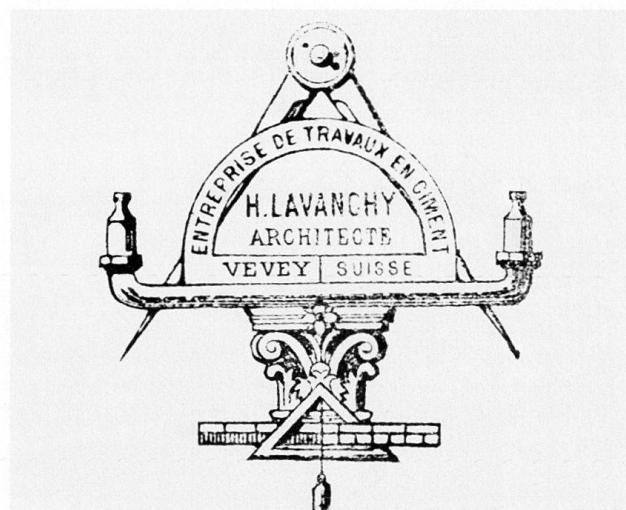


Fig. 10 Timbre de l'architecte Henri Lavanchy en 1879.

|  |           |  |           |
|--|-----------|--|-----------|
| EMILE-LOUIS ROUSSY<br>Industriel, propriétaire des moulins de Gilamont, fondateur de la SEVM, administrateur et principal actionnaire de Nestlé, député à la Constituante (1861). Fils de Pierre Samuel R., père d'Auguste R.      | 1842–1920 | EDMOND DE PALÉZIEUX<br>Peintre de marines  | 1850–1924 |
| CONRADIN ZSCHOKKE<br>Ingénieur, entrepreneur, homme politique, fondateur de la SA Conrad Zschokke à Aarau, puis à Genève   | 1842–1918 | ADOLPHE PANCHAUD<br>Pharmacien-chimiste, inventeur d'une farine pour l'alimentation du bétail  | 1850–1922 |
| JULES-NAPOLÉON CLERC<br>Architecte français formé à Ecole des Beaux-Arts de Lyon; employé en 1883 chez Nicati  | 1844      | EMILE LINDENMEYER<br>Architecte-entrepreneur   | 1853      |
| ALBERT DE MONTET<br>Historien, philanthrope  | 1845–1920 | VICTOR CHAUDET<br>Architecte et entrepreneur formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris   | 1854–1921 |
| BENJAMIN RECORDON(-MOREL)<br>Architecte formé à l'Ecole polytechnique de Zurich par Semper; professeur à la faculté technique de l'Université de Lausanne (1881–1890), puis à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (1890–1916) | 1845–1938 | HENRI DÉNÉRÉAZ<br>Entrepreneur   | 1854–1896 |
| NICOLAS BLOTNITZKI<br>Architecte   | 1847–1904 | EMILE GAUDARD<br>Avocat, homme politique radical, député (1883–1885/1893–1925) et conseiller national (1894–1928); administrateur de nombreuses sociétés; promoteur du Vevey-Chexbres et du Casino du Rivage; président de la Commission centrale de l'Exposition cantonale vaudoise de 1901 | 1856–1941 |
| PAUL GUNTHERT<br>Entrepreneur-architecte. Fils d'Henri G., père de Charles Alphonse G., beau-père de Charles Raymond-Gunther   | 1847–1878 | HENRI SCHOBINGER<br>Architecte formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris   | 1857–1917 |
| CHARLES GIROL<br>Peintre; à Vevey de 1896 à 1905 où il réalise la peinture monumentale ornant la salle du Conseil national à Berne (1902)  | 1850–1914 | CONSTANT BUTTICAZ<br>Ingénieur genevois  | 1858–1938 |
|  |           | THÉOPHILE ALEXANDRE STEINLEN<br>Dessinateur, graveur, illustrateur, peintre, affichiste, sculpteur qui fit carrière à Paris, neveu d'Aimé et Marius S.   | 1859–1923 |
|  |           | ANTOINE CHAMPION<br>Architecte-entrepreneur  | 1860–1907 |



Fig. 11 Salle à manger Art Nouveau à décor de cucurbitacées présentée par Marguerite Burnat-Provins et Ernest Biéler à l'Exposition cantonale vaudoise de 1901.

|  |           |   |           |
|--|-----------|---|-----------|
| ROBERT CONVERT   | 1860–1918 | ALFRED REYMOND-AGUET  | 1878–1953 |
| Architecte et aquarelliste formé au Polytechnicum de Stuttgart et diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1885, avec Maillard, puis à Neuchâtel  |           | Sculpteur-marbrier, formé à l'Ecole des Arts décoratifs de Paris. Frère de Charles R. |           |
| BENJAMIN FRANEL  | 1862–1925 | ARMAND SCHMITT  | 1882      |
| Ingénieur  |           | Architecte-entrepreneur   |           |
| FERNAND KURZ   | 1862–1951 | FÉDIA MULLER  | 1906–1983 |
| Architecte   |           | Dessinateur-technicien et chroniqueur   |           |
| ERNEST BIÉLER  | 1863–1948 |   |           |
| Peintre, protagoniste de l'Art Nouveau en Suisse, membre de l'Ecole de Savièse   |           |   |           |
| PAUL NICATI  | 1863–1909 |   |           |
| Architecte et archéologue (avec A. Burnat dès 1899), formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Fils de Charles N.   |           |   |           |
| ALEXANDRE-LOUIS CAILLER  | 1866–1936 | 1848–1851 JULES CUÉNOD  | 1812–1884 |
| Industriel du chocolat. Petit-fils de François Louis C., fils d'Alexandre C., à la tête de l'entreprise dès 1888 qu'il modernise. Conseiller communal (1887–1893), conseiller national (1911–1935), député (1926–1936), juge, vice-président de Nestlé |           | 1851–1853 EUGÈNE DULON  | 1823–1893 |
| HENRI FRANEL   | 1866–1921 | 1854–1857 ALEXANDRE RICHARD   | 1813–1883 |
| Architecte à Paris, formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris. Fils de Marc F.   |           | 1857 JULES CUÉNOD   | 1812–1884 |
| EUGÈNE RONCHI  | 1867–1909 | 1858–1872 EDOUARD COUVREU-COUVREU   | 1824–1908 |
| Architecte et entrepreneur formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris   |           | 1873–1876 JULES MONNERAT  | 1820–1898 |
| AUGUSTE BOULENAZ   | 1868–1941 | 1877–1879 ALFRED LOUDE  | 1830–1879 |
| Architecte-entrepreneur. Fils de Charles B.  |           | 1879–1883 CHARLES NICATI  | 1833–1884 |
| EDMOND QUILLER   | 1869–1934 | 1884–1888 ALFRED RELLER   | 1840–1888 |
| Architecte diplômé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1898   |           | 1888–1896 EDOUARD BAER-MONNET   | 1838–1900 |
| AUGUSTE ROUSSY   | 1870–1940 | 1897–1898 RODOLPHE NICOLLIER  | 1841–1917 |
| Administrateur-délégué de Nestlé; syndic de La Tour-de-Peilz, conseiller national (1919–1922). Fils d'Emile-Louis R.   |           | 1898–1912 JULES JOMINI  | 1842–1915 |
| LOUIS SCHMUKLI   | 1870–1942 | 1912–1929 EUGÈNE COUVREU  | 1862–1945 |
| Architecte-entrepreneur  |           | 1929–1936 GUSTAVE CHAUDET   | 1883–1956 |
| CHARLES REYMOND-GUNTHER  | 1871–1941 |   |           |
| Sculpteur. Beau-frère de Ch. A. Gunthert et beau-fils de Ch. Gunthert. Frère d'Alfred R.   |           |   |           |
| LOUIS RINSOZ   | 1871–1959 |   |           |
| Industriel du cigare   |           |   |           |
| ADOLPHE BURNAT   | 1872–1946 |   |           |
| Architecte (avec Paul, puis avec Pierre Nicati), diplômé de l'Ecole spéciale d'architecture de Paris; syndic de La Tour-de-Peilz. Fils d'Ernest B.   |           |   |           |
| MARGUERITE BURNAT-PROVINS  | 1872–1952 |   |           |
| Peintre et écrivain, fondatrice de la Ligue pour la beauté. Première épouse d'Adolphe B.   |           |   |           |
| JOHN VITTOZ  | 1875–1920 |   |           |
| Ingénieur diplômé de l'Ecole d'Ingénieur de Lausanne en 1897, directeur des travaux de la Commune de Vevey puis de celle des Planches  |           |   |           |
| HENRI BERCHER  | 1877–1970 | 1839–1846 GUSTAVE ESPÉRANDIEU   | 1809–1857 |
| Peintre  |           | 1846–1858 GABRIEL TAPERNOUX   | 1806–1858 |
| CHARLES COIGNY   | 1878–1935 | 1858–1860 JEAN-LOUIS LAVANCHY   | 1803–1876 |
| Architecte diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1903  |           | 1860–1862 CHARLES NICATI  | 1833–1884 |
| JULES DISERENS   | 1878–1918 | 1862–1868 AUGUSTE BLANC   | 1819–1899 |
| Architecte   |           | 1868–1872 LOUIS DUPRAZ  | 1817–1879 |
| CHARLES ALPHONSE GUNTHER   | 1878–1918 | 1872–1880 VINCENT CHEVALLEY   | 1839–1882 |
| Architecte formé au Technicum de Winterthour, puis diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris en 1902. Fils de Paul G.   |           | 1880–1896 EMILE GLAPPEY   | 1853–1896 |
|  |           | 1896–1902 CHARLES PANCHAUD  | 1867–1946 |
|  |           | 1902–1907 JOHN VITTOZ   | 1875–1920 |
|  |           | 1907–1908 RENÉ GUÉRINEAU  |           |
|  |           | 1909–1922 BENJAMIN FRANEL   | 1862–1925 |

### 1.3.1 Syndics

#### *Dans l'ordre des périodes de fonction*

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| 1848–1851 JULES CUÉNOD            | 1812–1884 |
| 1851–1853 EUGÈNE DULON            | 1823–1893 |
| 1854–1857 ALEXANDRE RICHARD       | 1813–1883 |
| 1857 JULES CUÉNOD                 | 1812–1884 |
| 1858–1872 EDOUARD COUVREU-COUVREU | 1824–1908 |
| 1873–1876 JULES MONNERAT          | 1820–1898 |
| 1877–1879 ALFRED LOUDE            | 1830–1879 |
| 1879–1883 CHARLES NICATI          | 1833–1884 |
| 1884–1888 ALFRED RELLER           | 1840–1888 |
| 1888–1896 EDOUARD BAER-MONNET     | 1838–1900 |
| 1897–1898 RODOLPHE NICOLLIER      | 1841–1917 |
| 1898–1912 JULES JOMINI            | 1842–1915 |
| 1912–1929 EUGÈNE COUVREU          | 1862–1945 |
| 1929–1936 GUSTAVE CHAUDET         | 1883–1956 |

### 1.3.2 Directeurs des travaux

La fonction de «maisonneur» existe depuis le XVII<sup>e</sup> siècle; le terme disparaît en 1867 au profit de celui d'inspecteur des travaux, dont la tâche, à ce moment-là, consiste en «une surveillance incessante de tout ce qui est propriété publique pour le bon entretien, une inspection suivie des constructions nouvelles»<sup>4</sup>, mais ne représente pas un emploi à plein temps. En 1875, la fonction est réorganisée: «l'inspecteur est chargé d'une manière générale de la haute direction & de la haute surveillance de tous les travaux, il y devra donner tout son temps et c'est lui qui est responsable de la bonne exécution»<sup>5</sup>. En 1892, l'inspecteur des travaux, désigné comme directeur dès 1896, se voit adjoindre un collaborateur. Ses charges se sont en effet accrues; depuis 1885, elles ne consistent plus uniquement à surveiller le travail commandé à des tiers, mais aussi à réaliser des études et à établir des projets. En 1903, un troisième poste est créé.

#### *Dans l'ordre des périodes de fonction*

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| 1839–1846 GUSTAVE ESPÉRANDIEU | 1809–1857 |
| 1846–1858 GABRIEL TAPERNOUX   | 1806–1858 |
| 1858–1860 JEAN-LOUIS LAVANCHY | 1803–1876 |
| 1860–1862 CHARLES NICATI      | 1833–1884 |
| 1862–1868 AUGUSTE BLANC       | 1819–1899 |
| 1868–1872 LOUIS DUPRAZ        | 1817–1879 |
| 1872–1880 VINCENT CHEVALLEY   | 1839–1882 |
| 1880–1896 EMILE GLAPPEY       | 1853–1896 |
| 1896–1902 CHARLES PANCHAUD    | 1867–1946 |
| 1902–1907 JOHN VITTOZ         | 1875–1920 |
| 1907–1908 RENÉ GUÉRINEAU      |           |
| 1909–1922 BENJAMIN FRANEL     | 1862–1925 |

## 2 Développement urbain

### 2.1 Une ville active

Deuxième ville du canton après Lausanne par le nombre de ses habitants et son poids économique, la commune de Vevey possède au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle un territoire relativement exigu. Limitée à l'ouest par le torrent de la Veveyse et à l'est par le ruisseau de l'Oyonne, autrefois Ognonnaz, la zone littorale est surplombée d'un plateau, sur lequel se dresse depuis le XI<sup>e</sup> siècle l'église St-Martin; celui-ci se prolonge au nord-est par un territoire mamelonné planté principalement de vignes (fig. 12). La ville médiévale s'est développée en bordure de lac sur la rive gauche du delta de la Veveyse, à quelque distance du cours d'eau. Située à un carrefour de voies importantes dès l'époque romaine, elle est un centre d'échanges sur lequel convergent les produits d'un vaste arrière-pays; dès 1470, quatre foires annuelles, qui se tiennent sur la grande place du Marché à l'ouest de la ville, lui confèrent un large rayonnement, appelé à durer; à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en effet, elle passe «pour la ville la plus commerçante du canton»<sup>6</sup>.

Ville industrielle, elle bénéficie de la force hydraulique de la Monneresse, bief mentionné dès 1225. A partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, celui-ci trouve son origine en Gilamont, coule le long de l'actuelle rue des Bosquets, traverse la ville en empruntant les rues de la Clérgère et du Conseil avant de se jeter dans le lac à la place de l'Ancien-Port. Il avait son pendant sur la rive droite de la Veveyse, la Monneresse rive droite<sup>7</sup>. C'est sur leur

tracé que s'installent et se développent les moulins puis les premières manufactures. L'essor du secteur industriel est favorisé par l'arrivée massive des réfugiés Huguenots à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et se poursuit au cours des siècles suivants. L'industrie des étrangers s'y développe également, dans une moindre mesure qu'à Montreux cependant. Avant la naissance du tourisme moderne, Vevey possédait une déjà longue tradition d'accueil<sup>8</sup>, mais l'ouverture en 1842 de l'Hôtel des Trois Couronnes, dont le luxe n'a rien à envier aux établissements analogues de Lausanne et Genève ou même d'Europe, inaugure une forme d'hospitalité davantage axée sur la villégiature que sur le commerce (fig. 13). Les guides touristiques vantent en premier lieu la vue sur le lac et les Alpes, tout en insistant sur la salubrité du climat, très agréable, particulièrement en automne et en hiver. Ceinte d'un rideau de collines et de montagnes qui la protègent de la rudeur des vents du nord, la ville bénéficie d'un ensoleillement maximal et d'une absence presque complète de brouillard qui lui valent d'être reconnue comme station climatérique<sup>9</sup>. Aux vertus thérapeutiques du climat, s'ajoutent celles de la cure de raisins et de petit lait, très à la mode à partir des années 1860 et qui se pratiquait à Vevey depuis des temps reculés<sup>10</sup>. Au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'exception de l'établissement d'une nouvelle voie au nord de la ville en 1840–1842 – les actuelles rues des Chenevières et du Clos –, la tendance urbanistique est davantage à l'amélioration de la ville existante qu'à son extension. L'événement

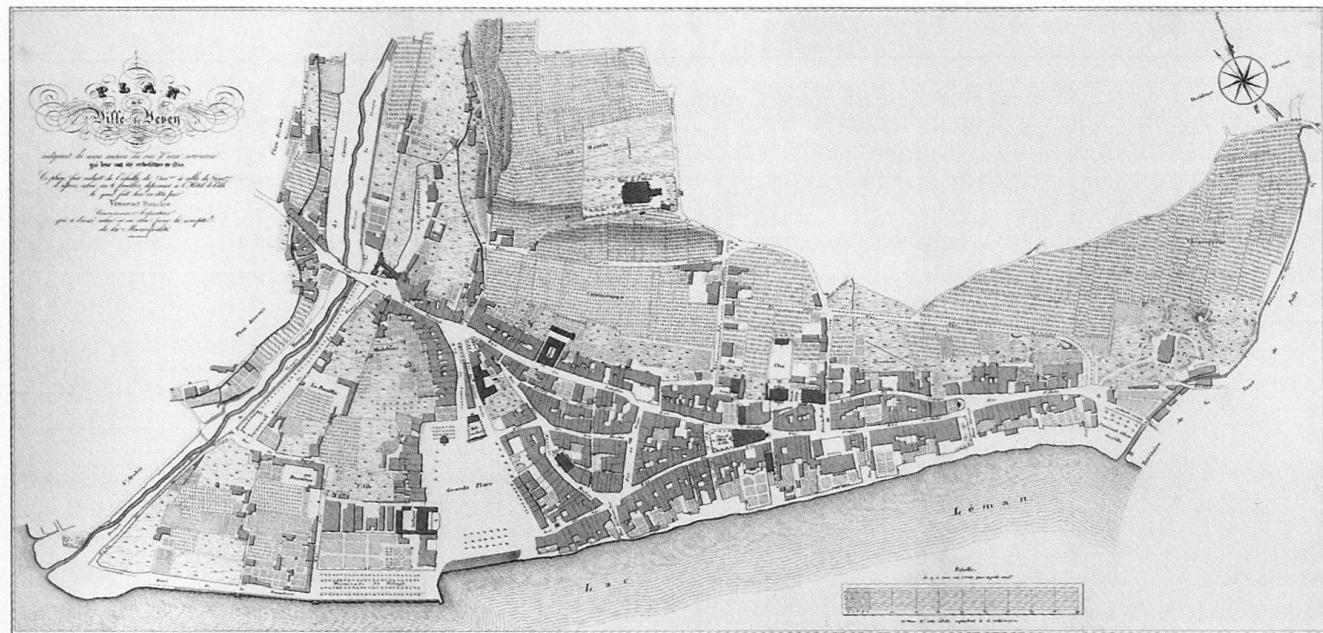


Fig. 12 Plan de la Ville de Vevey indiquant les noms anciens des rues et ceux nouveaux qui leur ont été substitués en 1840, dressé en 1842 par le commissaire arpenteur Vincent Rossier.

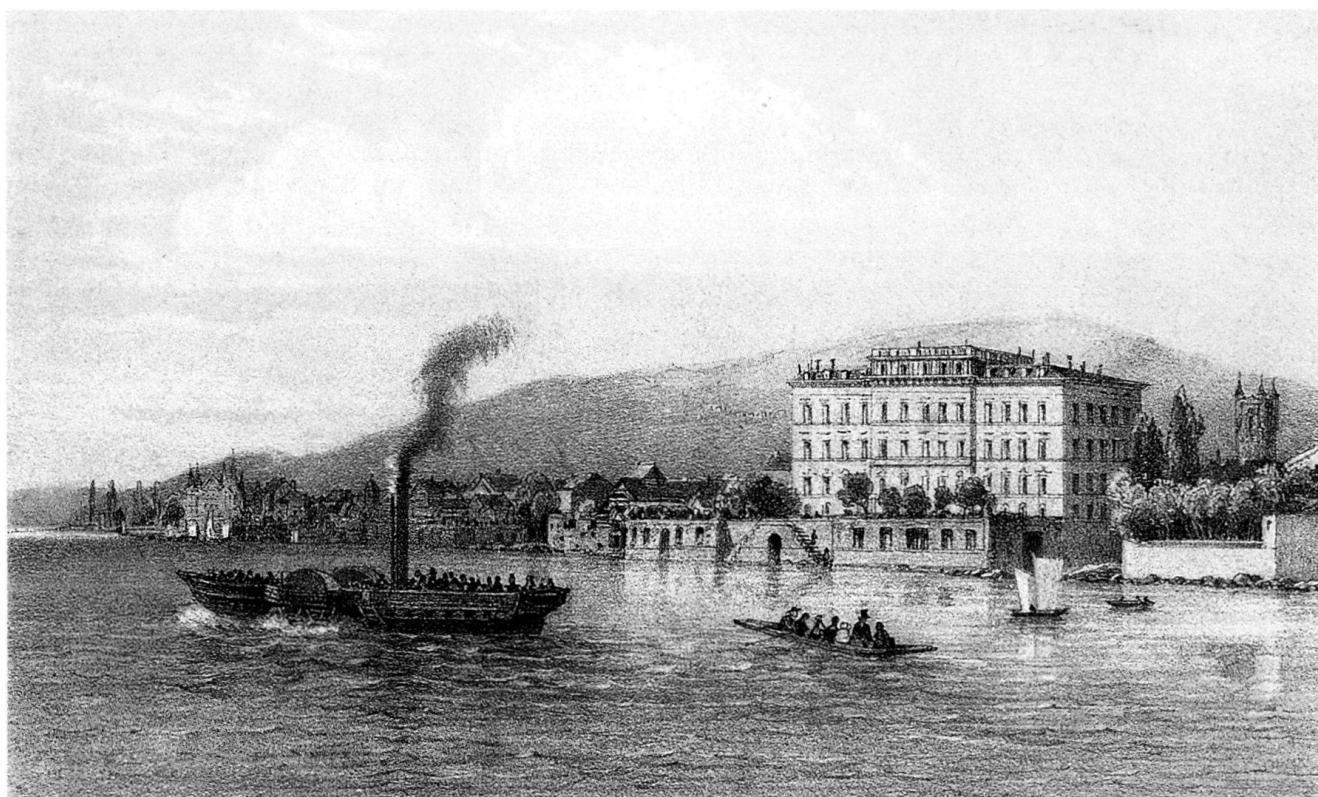


Fig. 13 Le rivage veveysan avant la construction des quais avec l'Hôtel des Trois Couronnes et, à l'extrême gauche, le château de l'Aile. Gravure de J. Jacottet, vers 1850.

marquant de la période, qui aura des répercussions tout au long du siècle, est la donation que Vincent Perdonnet fait en 1839 à sa ville natale<sup>11</sup> et par laquelle il souhaite s'acquitter d'une dette envers les Veveysans; en 1797 en effet, ceux-ci lui avaient prêté la presque totalité du montant dont il avait besoin pour sortir sa maison de commerce de difficultés passagères; ils lui permirent ainsi de sauver son honneur et de jeter les bases de sa fortune. Perdonnet offre une somme de 200 000 francs destinée «aux dépenses d'embellissement, d'agrément, de propreté et de salubrité de la Ville»<sup>12</sup>. Au reproche de frivolité qu'il ne manquera pas de s'attirer – consacrer une telle somme à l'embellissement et à l'agrément, et non à une œuvre de charité –, il oppose que son geste contribuera indirectement au développement économique en créant des occasions de travail et en favorisant le séjour d'étrangers. Il estime en effet que pour retenir ces derniers, il faut «rendre la localité, où l'on désire qu'ils s'arrêtent, captivante par ses lieux publics, par ses promenades, par sa bonne police, son ordre, sa propreté, par l'urbanité, la complaisance et la probité des habitants, enfin par ce *comfort* général, qui rend à chacun la vie agréable, douce et légère»<sup>13</sup>.

Sa générosité est assortie de toute une série de conditions obligatoires et facultatives. Au chapitre des premières, il exige la modification de tous les

noms de rues «la plupart bizarres»<sup>14</sup>, l'entretien convenable des espaces publics, la pose de pierres milliaires, de boute-roues, de poteaux indicateurs et de bancs, la modernisation des cadrans des horloges; il demande la création d'un square à la Grande Place, la suppression de la porte de Buttonens qui fermait la rue d'Italie, la construction d'une tour d'horloge à la place Orientale et celle d'une glacière, la démolition de la maison du marguillier et l'installation d'une table d'orientation sur la terrasse St-Martin; il souhaite aussi que soient dressés un atlas des propriétés communales et un plan d'agrandissement de la ville. Au chapitre des secondes conditions, il suggère de rénover les bassins de fontaines, de démolir le clocher de la Grenette, de construire un bâtiment pour recueillir les noyés, des bains publics ainsi qu'un nouveau stand; il aimerait encore que la terrasse St-Martin et les chemins en général soient élargis et que soit établi un réseau de distribution d'eau, grâce à l'édification d'un réservoir d'eau potable en amont de la ville. Il accompagne ces conditions de vœux relatifs à la réalisation d'une buanderie, d'un quai et d'un port. Un bon nombre de ces souhaits et même de ces exigences ne verront pas le jour. Cependant, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, les autorités se réfèrent inévitablement à Perdonnet, dès lors qu'il avait évoqué le projet dont elles débattent.

## 2.2 La bataille pour l'emplacement de la gare

En 1846 déjà, les autorités communales avaient favorablement accueilli un projet, resté sans suite, de chemin de fer de Châtel-St-Denis à Vevey et de là à Lausanne<sup>15</sup>. La question du chemin de fer réapparaît dix ans plus tard lorsque le Conseil d'Etat, qui a signé une convention avec la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest Suisse pour la construction d'une voie de Jougne à Massongex, sollicite la participation des communes intéressées. A Vevey, la Municipalité est convaincue que la ville a tout à «gagner à la prompte possession d'une telle source de vie industrielle»<sup>16</sup> et propose d'offrir à l'Etat le terrain que la Commune possède au Pré de la Ville, «seule propriété communale qui pourrait convenir à une gare»<sup>17</sup>, et qui a en outre l'avantage d'être «aussi rapproché qu'on peut le désirer du centre de la Ville et particulièrement de la partie commerçante»<sup>18</sup>, tout en n'entrant pas l'extension future de la cité. Le Conseil communal non seulement suit son exécutif, mais encore alloue un don de 15 000 francs<sup>19</sup>. Or, malgré la cession gratuite de ce terrain – qui correspond à l'emplacement de la gare des voyageurs actuelle –, le projet que la Compagnie de l'Ouest Suisse entend soumettre à l'approbation du Conseil d'Etat en été 1858 prévoit les gares de marchandises et des voyageurs en Plan, sur la commune de Corsier. L'ingénieur et administrateur de la Compagnie, William Fraisse, qualifie ce site d'«emplacement désigné par la nature pour une gare satisfaisante»<sup>20</sup>, lorsqu'il relate en 1863 les innombrables difficultés politiques et économiques auxquelles avait dû faire face la Compagnie dans l'établissement de son réseau, parmi lesquelles la gare de Vevey figure en bonne place. Les ingénieurs ferroviaires avaient étudié, peut-être sous l'impulsion d'Auguste Perdonnet, principal promoteur de la Compagnie et fils de Vincent, une alternative qui consistait à implanter le bâtiment des voyageurs au Pré de la Ville et le service des marchandises sous la terrasse St-Martin. Cette seconde solution avait été toutefois abandonnée, car elle entraînait une augmentation de la dépense sans offrir un espace suffisant. Il était inconcevable pour les Veveysans que la deuxième ville du canton ne possède pas une gare sur son propre territoire. La Municipalité obtient du Conseil d'Etat qu'il sursoie à sa décision, puis charge l'ingénieur genevois J.-C. Wolfsberger d'une analyse comparative des emplacements proposés<sup>21</sup>.

L'expert critique le site choisi par la Compagnie, qui «présente le grave inconvénient de concentrer tout le mouvement des voyageurs et des mar-

chandises en dehors de la commune et à une des extrémités de la ville»<sup>22</sup>, et craint que la partie orientale et même le centre de la ville ne pâtissent de cette situation «tant par le déplacement inévitable du commerce que par la réduction de valeur des immeubles»<sup>23</sup>. Il se prononce en faveur d'un troisième projet, variante du deuxième dans lequel le bâtiment des voyageurs est situé sous la terrasse St-Martin et celui des marchandises au Pré de la Ville, soit «le plus près possible des centres de mouvement correspondants, savoir les rues du Centre et du Lac, d'un côté, et la place du Marché de l'autre»<sup>24</sup>. Les autorités communales se rallient à l'avis de l'expert et demandent en septembre 1858 au Conseil d'Etat d'adopter cette solution<sup>25</sup>, ce dont celui-ci s'acquitte en août 1859 seulement. Mais la Compagnie refuse d'édifier le bâtiment des voyageurs sous St-Martin, en raison du manque de place et d'une augmentation du coût d'établissement de la ligne, due pour partie au creusement d'une tranchée plus profonde pour permettre le passage de la voie ferrée sous un pont à la rue du Panorama, travaux qui présentent de surcroît des risques d'éboulement. Elle propose à ce moment-là de réunir les deux gares au Pré de la Ville<sup>26</sup>. Bien que ce dernier projet ait été établi à la hâte et que l'on en connaisse ni les tenants ni les aboutissants, la Municipalité est d'avis qu'il faut entrer en négociations avec la Compagnie<sup>27</sup>. Or au mois de novembre 1859, sur la base de plans établis par le futur ingénieur cantonal Louis Gonin à la demande de la Commission des travaux publics du canton, le Conseil d'Etat reconduit son choix de l'été. Cette décision relance la polémique. En janvier 1860, Auguste Perdonnet adresse aux habitants de Vevey une lettre qu'il a fait imprimer en 1500 exemplaires, dans laquelle il fustige l'emplacement sous St-Martin. «Occasion de bruit et de trouble au milieu de notre paisible Vevey»<sup>28</sup> écrit-il, la gare fera davantage fuir le public qu'elle ne l'attirera. Préférant le site de Corsier, il défend pourtant la solution du Pré de la Ville, «*gare de conciliation [...]*, donnant satisfaction aux susceptibilités des habitants, qui tiennent à ce qu'elle soit placée sur leur territoire»<sup>29</sup>, et qui peut être agrandie, contrairement à l'autre. Ce texte provoque la publication de la *Réponse d'un simple citoyen*<sup>30</sup> pour qui le caractère central de la gare est primordial. En mars 1860, Auguste Perdonnet réplique. L'argument de la centralité ne le convainc pas:

«Le commerce et l'industrie n'ont réellement rien à gagner à ce que cette gare soit de cent à deux cents mètres, soit de deux à trois minutes, plus rapprochée du centre de la ville, et le public de Vevey, composé en partie de paisibles rentiers et en partie d'étrangers qui cherchent le repos, aurait beaucoup à perdre [...]. L'activité commerciale de Vevey en sera augmentée tout

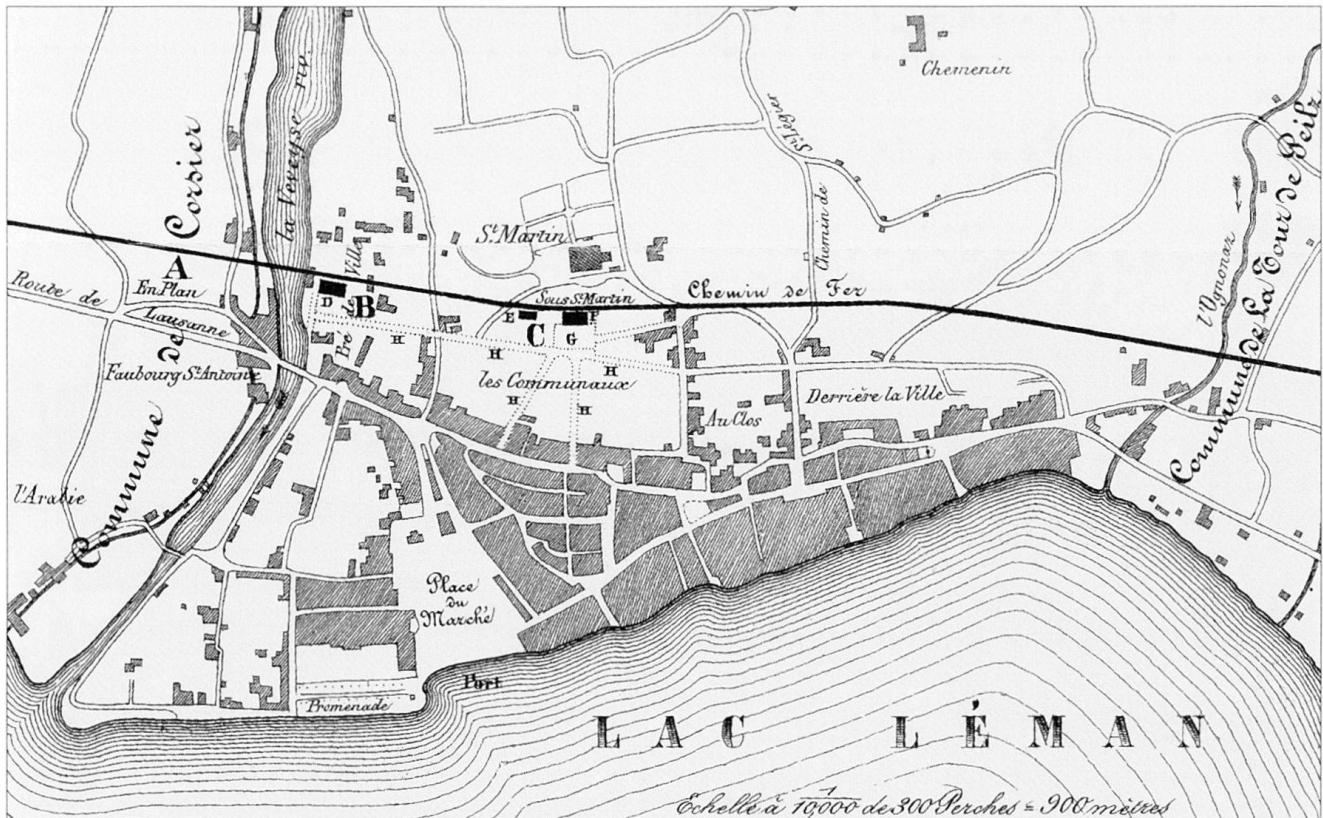


Fig. 14 *Projets de Gares du Chemin de fer de l'Ouest-Suisse à Vevey* publié en 1860, récapitulant les diverses propositions en présence: A) En Plan, projet primitif de la compagnie; B) Au Pré de la Ville, emplacement proposé en 1860 par la compagnie avec un entrepôt en Plan pour les marchandises encombrantes; C) Sous-St-Martin, emplacement plébiscité par les Veveysans; installation composée d'une gare des marchandises au Pré de la Ville (D), d'une remise des locomotives (E) et du bâtiment des voyageurs (F) sous le temple, précédé d'une cour (G); ce projet implique la création de nouvelles voies de communication (H) entre la ville et la gare des voyageurs ainsi qu'entre cette dernière et la gare des marchandises.

autant que si la gare était placée sous Saint-Martin; il n'y aurait cette différence seulement que le grand mouvement, au lieu de se produire dans la plus belle partie de la ville, se produirait dans un autre quartier.»<sup>31</sup>

De son côté, la Compagnie prend la décision, en forme d'ultimatum, de demander un arbitrage pour une gare en Plan si le Pré de la Ville n'était pas accepté<sup>32</sup> (fig. 14). La Municipalité est d'avis qu'il vaut mieux traiter à l'amiable et admettre ce dernier emplacement que de chercher à imposer celui de St-Martin. Mais la commission du Conseil communal ne l'entend pas de cette oreille. Dans un rapport circonstancié produit en mars 1860, elle reproche à la Municipalité de s'être rendue trop rapidement aux désirs de la Compagnie; «considérant qu'il est d'un immense intérêt que le mouvement produit par la circulation de l'homme soit porté le plus possible sur le centre de gravité de la population de Vevey, [...] que la gare des voyageurs placée sous Saint-Martin maintiendra la circulation sur le centre de la ville, d'où elle s'étendra facilement sur toutes les parties, [...] que le commerce de détail, les artisans à demeure fixe ont été et demeurent à la base de la prospérité de Vevey, et que le transport de la circulation à une

des extrémités de la ville serait la ruine de la ville entière par le déplacement des intérêts»<sup>33</sup>, la commission conclut au rejet de la proposition municipale; le Conseil la suit par 59 voix contre 29<sup>34</sup>. Le Conseil d'Etat réitère son soutien aux Veveysans, mais autorise tout de même la Compagnie à débuter les travaux d'établissement de la voie<sup>35</sup>. En avril, la Municipalité, qui avait refusé le dépôt des plans parcellaires nécessaires aux expropriations, est obligée de se soumettre sous peine d'être traînée en justice par la Compagnie qui pourrait réclamer des dommages et intérêts<sup>36</sup>.

Partisans et opposants des divers emplacements se battent à coup d'arguments techniques, économiques et bientôt religieux. Dans une brochure anonyme, publiée en avril 1860, est exprimée la crainte que les foules descendant du train le dimanche au moment du service religieux n'en troubleront le bon déroulement et qu'aux abords de la gare, donc du temple, ne s'édifient estaminets et autres lieux peu recommandables!

«Qu'on se représente le bruit inévitable, les rencontres, les entraînements, les moqueries, les scandales peut-être, – en tout cas, nous ne craignons pas de le dire, le mauvais exemple et les profanations du jour du repos, aux portes mêmes du sanctuaire.»<sup>37</sup>



Fig. 15 Vue de la gare vers 1870; à droite le bâtiment des voyageurs; à gauche, celui des marchandises masquant partiellement la remise des locomotives.

Après d'ultimes tentatives de négociations, le gouvernement cantonal se rend aux arguments de la Compagnie et approuve le site du Pré de la Ville en octobre 1860; mis devant le fait accompli, les Veveysans ne peuvent que s'incliner<sup>38</sup>. La ligne est ouverte à la circulation le 10 avril 1861 alors que le bâtiment des voyageurs est encore en chantier (fig. 15).

## 2.3 Extension urbaine

### 2.3.1 La rue de la Gare

La configuration du territoire communal laisse peu de possibilités d'extension urbaine. Un secteur toutefois s'impose d'emblée: les terrains situés au nord de la ville médiévale que les Veveysans avaient espéré dévaster et par conséquent valoriser en plaçant la gare sous St-Martin. Un premier pas dans ce sens avait été réalisé au début des années 1840 avec l'établissement des rues des Chenevières et du Clos qui voient s'élever, sur leur front amont, quelques villas puis, en 1872, l'église catholique bientôt rejointe par les chapelles anglaise et orthodoxe. Bien que cette nouvelle

artère permette depuis Entre-Deux-Villes de rejoindre le quartier oriental des Bosquets, en passant par les rues du Panorama et des Communaux, elle ne constitue pas une véritable liaison entre les deux extrémités de la ville; le passage obligé reste, à un moment où les quais n'existent pas, la route cantonale soit l'axe médiéval des rues d'Italie, du Simplon et de Lausanne (fig. 16). C'est pourquoi en 1846 déjà, on se préoccupe d'achever l'évitement de la ville ancienne, en prolongeant la rue des Communaux jusqu'au pont St-Antoine, mais le projet se heurte à la gourmandise des propriétaires<sup>39</sup>. Avec la construction de la gare au Pré de la Ville, la nécessité de cette liaison s'accroît fortement et il n'est pas d'année sans qu'il en soit question. A plusieurs reprises, les autorités refusent de vendre des parcelles de vignes que la Ville possède dans le secteur, de crainte que de nouvelles constructions n'empêchent l'exécution du projet. Celui-ci se concrétise en 1872, au moment où l'on décide que le collège des jeunes filles sera construit derrière l'Hôpital. Comme les accès sont inexistant, la Municipalité entend profiter de cette occasion pour établir un plan d'alignement et «favoriser suivant les besoins qui se manifestent l'exploitation des quartiers sous St-Martin»<sup>40</sup>.

Pour sa part, le Conseil communal demande que l'on étudie le prolongement de la rue du Clos jusqu'à la place de la Gare<sup>41</sup>. Les plans sont établis et en novembre de cette année-là, le législatif non seulement adopte la construction de l'actuelle rue du Musée et celle du tronçon de la rue du Clos jusqu'à la future école, mais retient aussi un projet de tracé pour la poursuite de cette dernière, «travail à exécuter plus tard, mais dont la possibilité d'exécution doit être assurée dès aujourd'hui»<sup>42</sup>. Le chantier de prolongement de la rue du Clos débute en 1873<sup>43</sup>.

Toutefois, la connexion avec la place de la Gare va faire l'objet de nombreuses tergiversations. En 1878, le commissaire arpenteur Emile Glappey dresse le plan du prolongement de la rue du Clos dès le collège jusqu'à la Clergère<sup>44</sup> en vue d'une enquête dont on ne sait si elle a effectivement été ouverte, car l'année suivante, la Municipalité indique qu'elle ne perd pas de vue la question, mais qu'elle attend des contributions suffisantes de la part des propriétaires, pour l'heure peu empressés<sup>45</sup> (fig. 17). Début 1881, les autorités posent un premier jalon en acquérant les immeubles situés au sud de la fabrique Cailler<sup>46</sup>, à l'actuelle rue de la Clergère; il s'agit pour la Com-

mune de ne «pas laisser échapper cette occasion de devenir maintenant propriétaire de maisons qui faciliteront d'une manière ou d'une autre l'exécution de la nouvelle voie projetée lorsque les moyens en seront formés»<sup>47</sup>. Au même moment, le legs de Fanny Jenisch en faveur de la construction d'un musée des Beaux-Arts sur un terrain devant être mis à disposition par la Ville donne une nouvelle impulsion au projet. En effet, les seuls terrains dont dispose la Commune se situent dans le secteur que doit emprunter la future voie dont il convient de fixer le tracé définitif si l'on veut pouvoir désigner l'emplacement du futur musée<sup>48</sup>. Les études reprennent et aboutissent à la proposition chiffrée de trois tracés qui sont soumis aux propriétaires concernés en 1885. Alors que dans la ville «qui a tout intérêt à prendre le plus de développement possible, chacun désire que la belle voie longitudinale créée derrière la ville soit prolongée jusqu'à la Place de la Gare»<sup>49</sup>, les prétentions des propriétaires rendent l'opération «presque inexécutable»<sup>50</sup>; la Municipalité se résout par conséquent à soumettre à l'approbation du Conseil communal uniquement l'exécution de la solution la plus économique, soit le projet No 3 qui consiste à rélargir la rue des Com-

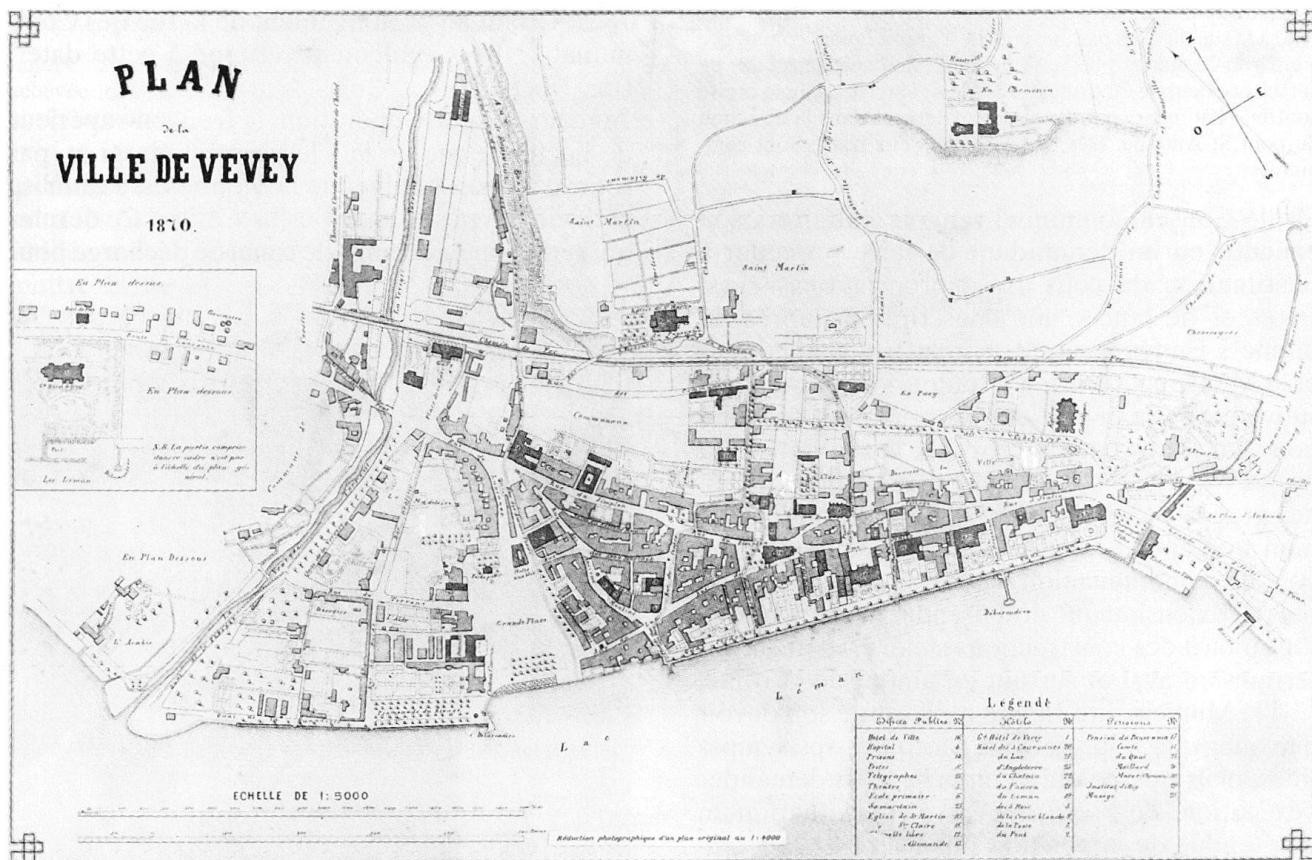


Fig. 16 *Plan de la Ville de Vevey 1870*, dressé par le commissaire arpenteur Jules Gallandat. En vignette, détail d'une portion du territoire de la commune de Corsier. On remarque l'absence de liaison entre la rue du Clos, qui bute perpendiculairement sur la rue du Panorama, et la gare.

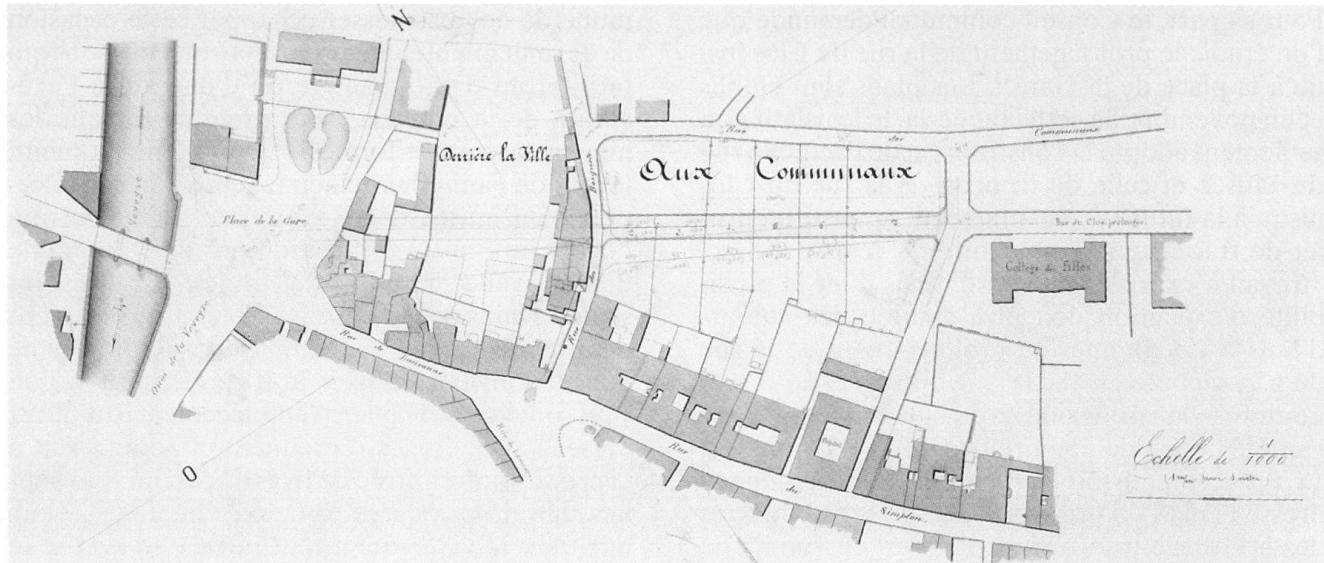


Fig. 17 *Plan pour servir à l'enquête administrative ouverte au sujet du prolongement de la rue du Clos dès le collège des filles à la rue des Bosquets Aux Communaux Vevey, dressé par le commissaire arpenteur Emile Glappey le 22 juin 1878. Placé dans l'axe de la rue du Clos, le projet est plus septentrional que celui qui a été réalisé; le tracé ajouté au crayon en aval correspond au projet No 1 de 1885.*

munaux et à la prolonger jusqu'à la place de la Gare, tout en lui demandant, en vue d'une réalisation ultérieure, de se prononcer sur le principe de l'un des deux tracés suivants:

«Le projet No 1, qui n'est que la continuation de la rue, traverse en ligne oblique les vignes en Communaux et arrive contre la façade des bâtiments de la Clergère. Le projet No 2, qui serait relié à la rue du Clos par une courbe à grand rayon, commence à environ 20 mètres plus bas que le premier soit dans l'axe de la face occidentale du Collège des filles et arrive en ligne droite contre le bâtiment communal de la Clergère dans la direction du pont St-Antoine. Dès Clergère, les deux tracés sont communs.»<sup>51</sup>

Or, le Conseil communal renvoie l'affaire à son exécutif en lui demandant de faire procéder à l'estimation du coût des expropriations nécessaires et de lancer une souscription auprès du public<sup>52</sup>. En février 1886, les chiffres sont connus et la Municipalité, qui n'a toujours pas obtenu de subventions de la part des propriétaires, se voit à nouveau contrainte de proposer la réalisation du projet No 3. Consciente que «l'exécution de l'un des grands projets donnerait satisfaction à l'opinion publique, que la création de cette superbe voie de communication ajouterait un échelon de plus à l'extension que doit prendre notre ville, que tôt ou tard des constructions s'élèveraient sur les terrains en aval et surtout en amont de la route, [...] la Municipalité estime qu'il est de son devoir d'avouer que le projet No 1 a toutes ses sympathies, mais que ce qui l'empêche d'en demander l'exécution, c'est son coût élevé et la situation un peu tendue de la position financière de la Commune»<sup>53</sup>. Or, à une courte majorité, le Conseil communal se détermine pour l'exécution immédiate des projets Nos 2 et 3, ce dernier revu à la

baisse; il émet aussi le vœu que la Municipalité négocie avec les propriétaires un «plan d'alignement des constructions qui pourraient s'élever en amont et en aval»<sup>54</sup>. Le chantier commence au début de l'année 1886<sup>55</sup>. La nouvelle rue de la Gare est baptisée et ouverte à la circulation en octobre 1887. Quant au prolongement de la rue des Communaux, il est également terminé à cette date<sup>56</sup> (fig. 18 et 19).

Au cours de cette opération, le tronçon supérieur de l'actuelle rue de la Clergère est élargi et, par souci d'hygiène, le bief de la Monneresse canalisé et dévié dès sa sortie de l'usine Cailler. Ce dernier qui sert en même temps de canal de décharge pour



Fig. 18 *La nouvelle rue de la Gare accueille en 1889 le marché, déplacé de la Grande Place en raison de la Fête des Vignerons.*

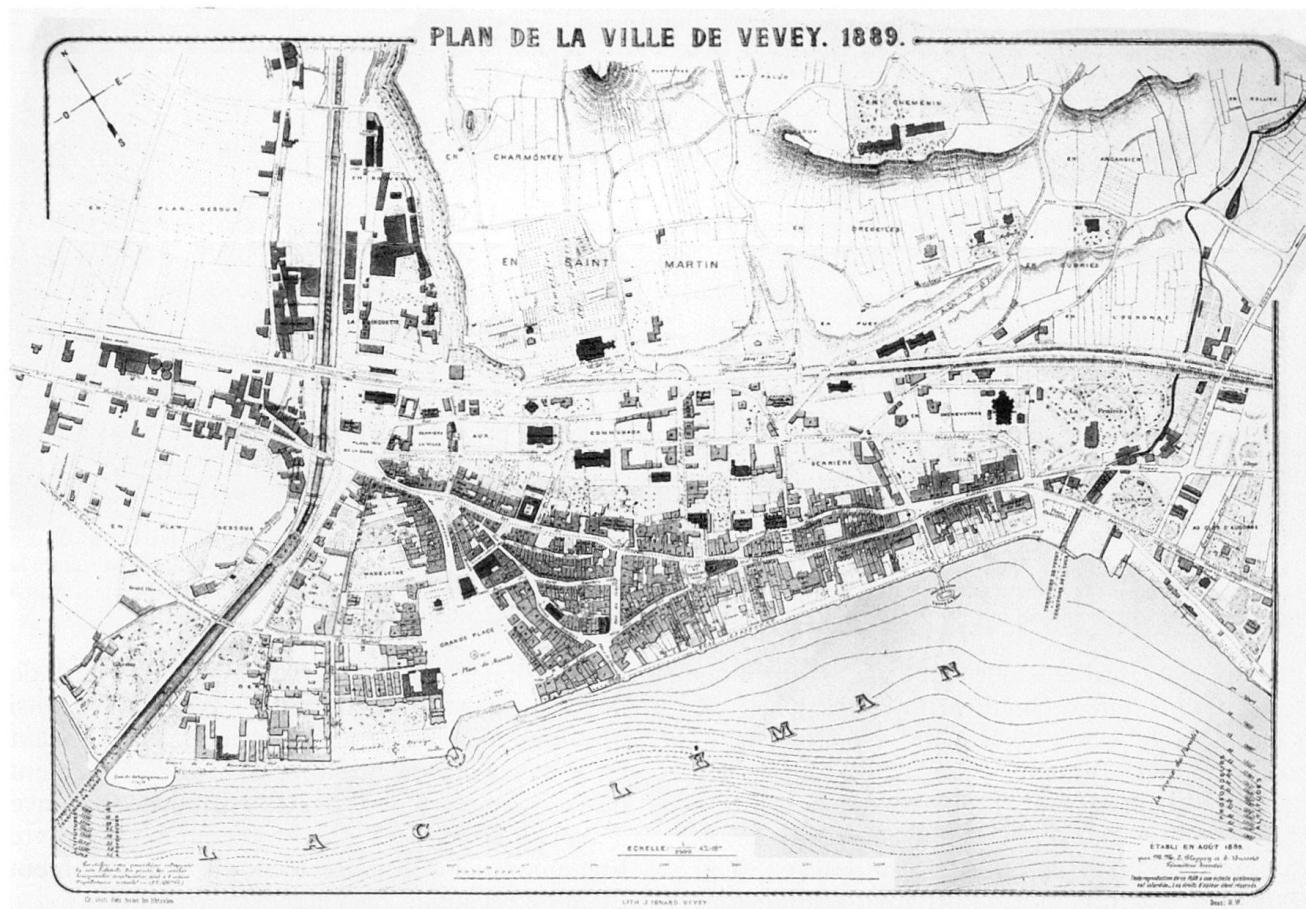


Fig. 19 *Plan de la Ville de Vevey, 1889*, établi par Emile Glappey et E. Busset, géomètres brevetés. La rue de la Gare récemment achevée met en relation les quartiers septentrionaux et la place de la Gare. Le futur boulevard St-Martin est amorcé à l'est sur quelques mètres.

les usines en amont de la rue du Simplon et d'égout pour les habitations riveraines dégage «une odeur fétide et désagréable qui ne peut que compromettre la bonne réputation de salubrité de [la] ville»<sup>57</sup>. Un canal de béton armé ovoïde de 1,3 sur 1 mètre est établi sous la nouvelle voie; il débouche dans la Veveyse immédiatement en aval du pont St-Antoine.

La Municipalité étudie la possibilité de fixer l'alignement des bâtiments qui seront édifiés le long de la nouvelle rue. Or, en l'état de la législation, celui-ci ne peut être imposé qu'en expropriant le terrain entre la rue et la façade, démarche qui nécessite l'approbation de l'Etat que la Commune n'obtiendra probablement pas. Les autorités tentent un arrangement à l'amiable avec les propriétaires, mais ceux-ci, s'ils reconnaissent l'avantage d'un plan d'alignement, refusent catégoriquement de grever leur terrain d'une servitude de non bâti<sup>58</sup>. Elles vont dès lors négocier au coup par coup les alignements d'une part, le type des constructions d'autre part. Ainsi, le propriétaire du futur No 14 s'engage à ne construire «ni écurie, ni fenil»<sup>59</sup>. Les Cailler, dont le mur méridio-

nal de la fabrique était mitoyen de la maison de la Clergère, démolie pour laisser le passage à la rue, acquièrent de la Commune à un prix presque symbolique les quelques mètres carrés de terrain leur permettant de reconstruire la façade selon l'alignement de la voirie et acceptent d'établir un pan coupé au carrefour<sup>60</sup>.

L'affaire de l'immeuble No 20, qui se solde par un échec, est significative des difficultés rencontrées par les autorités pour obtenir une rue présentant une certaine ordonnance. En avril 1887, l'entrepreneur Henri Dénéréaz dépose les plans d'un bâtiment qui sont acceptés<sup>61</sup>; en août, ayant déjà commencé les travaux, il met à l'enquête un nouveau projet comprenant une forge et des remises pour le maréchal-ferrant Loetscher. Désireuse de «donner à ce nouveau quartier un cachet d'ordre et de propreté»<sup>62</sup>, la Municipalité s'oppose à l'installation d'un tel équipement, allant même jusqu'à faire arrêter le chantier<sup>63</sup>. Mais, suite au recours du propriétaire, elle est déboutée par le Conseil d'Etat<sup>64</sup>.

L'établissement de la rue de la Gare va donner une impulsion à tout le secteur oriental de la ville



Fig. 20 Le front sud-est de la place de la Gare vers 1920. A gauche l'Hôtel de la Gare, suivi de l'immeuble No 25 de la rue de la Gare qui fait l'angle entre cette dernière et la rue de Lausanne. A l'arrière-plan, les bâtiments bordant l'avenue Ceresole. Enfin à droite, l'immeuble démolи qui se trouvait à l'emplacement du No 39 de la rue de la Madeleine.

qui subit au cours des deux décennies suivantes de nombreux remaniements. Tout d'abord le front oriental de la place de la Gare est reconstruit, notamment le bâtiment en tête de l'ilot formé des rues de Lausanne et de la Gare dont la rotonde marque l'entrée de la ville<sup>65</sup>. Puis c'est au tour du côté nord de la rue de Lausanne qui est rebâti en 1904–1905 d'immeubles urbains comportant d'importants espaces dévolus au commerce. En 1909–1910, suite à la création de la nouvelle avenue Ceresole et au rélargissement de la rue de la Madeleine, le front méridional de la place de la Gare voit l'érection d'un immeuble d'architecture et d'échelle métropolitaines<sup>66</sup>. Pour le voyageur qui franchit le pont St-Antoine comme pour celui qui descend du train, Vevey offre alors l'image d'une cité prospère et moderne (fig. 20 et 102).

### 2.3.2 Le «boulevard du nord de la ville»

Implantée à flanc de coteau, la route cantonale de Vevey à St-Légier et Blonay, exécutée entre 1873 et 1879, remplace avantageusement les chemins pentus – avenue du Major-Davel et chemin du Petit-Clos actuels – qui accédaient au plateau de St-Martin. La Municipalité voit d'un œil favorable cette réalisation, estimant que les terrains acquerront «une plus grande valeur par cette dévestiture en s'offrant comme emplacements à bâtir»<sup>67</sup>. Afin de poursuivre la mise en valeur des vignes surplombant la nouvelle route, les autorités chargent en 1882 l'ingénieur lausannois Emile de Vallière «d'étudier un projet d'ensemble pour la construction de boulevards dans les terrains au nord de la ville»<sup>68</sup>. A cette date, dans le secteur de St-Martin et Crèdeilles ne s'élèvent que la maison de la

famille Palézieux, immédiatement à l'ouest de l'église, le petit bâtiment de l'abbaye de l'Arc, ainsi que deux villas sisées En Subriez; édifiées peu avant 1878, celles-ci préfigurent le futur développement du site; plus haut, mais à bonne distance, se trouve aussi l'Hôtel Mooser<sup>69</sup>. Le projet que Vallière livre finalement en décembre 1884, après que l'on eut dû le lui réclamer, prévoit:

«La construction de deux boulevards sur le plateau de Crèdeilles dont l'un, celui du nord s'étend du carrefour des routes de Blonay en Subriez jusqu'au plateau de St-Martin. Un second boulevard, au sud éloigné du premier de [?] mètres paraît pour le moment d'une nécessité moins absolue. Il serait à désirer que les propriétaires des vignes sur le parcours du boulevard du Nord se formassent en comité ou consortium pour faciliter la construction de cette grande artère qui donnerait de superbes parcelles de terrain à bâtrir dans une position ravissante.»<sup>70</sup>

En mars 1885, Auguste Mayor met à l'enquête une villa au chemin des Philosophes dont un des boulevards projetés emprunte une partie du tracé. Des négociations sont alors menées dans le but d'établir un trottoir et des arbres à l'entrée du chemin et créer ainsi l'amorce du boulevard dont l'inspecteur des travaux Glappey est chargé de tracer la ligne sur le terrain<sup>71</sup>. Mayor et son voisin oriental cèdent le terrain nécessaire en 1887<sup>72</sup>; la nouvelle voie est alors établie sur quelques mètres, bien que le plan général soit toujours en phase d'études (fig. 19). En 1892, le Conseil communal est enfin appelé à se prononcer sur le principe du projet afin d'éviter que des constructions ne viennent en empêcher la réalisation. En l'absence de plans, nous ne pouvons que rendre compte de la description sommaire contenue dans le préavis municipal<sup>73</sup>. Le projet prévoit plusieurs artères: le boulevard principal, soit l'actuel boulevard St-Martin, de 15 mètres de large; à environ 100 mètres

au nord de celui-ci, un second boulevard correspondant approximativement aux actuels boulevards Paderewski et Dapples; une voie transversale pour les relier. Le boulevard St-Martin serait prolongé en direction de l'ouest jusqu'à l'Oyonne et à l'opposé jusqu'au pont de Copet, par un chemin traversant les Bosquets de Rouvenaz. Enfin, une rampe décrivant deux lacets établit la communication entre la rue du Panorama et le temple. Le Conseil communal accepte le plan dans son ensemble, à l'exception de la prolongation occidentale du boulevard qui est abandonnée. Quelques modifications sont ensuite apportées aux différents tracés, notamment à la demande de l'hoirie Palézieux; propriétaire de l'unique immeuble empiétant sur le tracé du futur boulevard St-Martin, celle-ci demande avec succès que la ligne de celui-ci soit reportée de 2 mètres en amont afin d'éviter la démolition partielle de la maison d'habitation<sup>74</sup>. A la suite de l'approbation définitive du projet le 14 juin 1893<sup>75</sup>, plans et devis pour l'exécution du boulevard St-Martin sont établis. En septembre 1896, la Municipalité propose de réaliser une première étape des travaux soit les tronçons occidental et oriental à l'extrémité desquels deux propriétaires offrent gratuitement du terrain; cette étape représente une distance de 405 mètres. La section intermédiaire d'une longueur de 135 mètres, qui franchit la combe du ruisseau de Merdasson, serait reportée pour des raisons financières à une date ultérieure; elle est en effet très coûteuse car elle nécessite la construction d'un pont et de murs de soutènement de 8 mètres de hauteur, ainsi que d'importants remblais<sup>76</sup>. Mais les conseillers communaux ne veulent pas d'une réalisation échelonnée; ils demandent que soient reprises l'étude du pont et les négociations avec les propriétaires en vue de réduire le coût de l'opération<sup>77</sup>.



Fig. 21 Le pont permettant au boulevard St-Martin de franchir la combe de Merdasson qu'emprunte l'actuelle avenue du Major-Davel, photographié en 1941.

La Municipalité soumet aussi à l'approbation du Conseil un règlement spécial des constructions. Formé de trois articles seulement, ce dernier est peu contraignant, mais constitue tout de même une innovation à Vevey. Il règle la hauteur des clôtures et l'alignement des bâtiments qui ne pourront être élevés, à l'exception de pavillons de jardins à claire-voie et de dépendances d'une hauteur maximale de 2 mètres, à moins de 3 mètres de la limite du boulevard. Il définit surtout, à l'article 3, le type des constructions que l'on souhaite voir s'élever dans le quartier: «Les maisons d'habitation comprendront au maximum un rez-de-chaussée, trois étages et des mansardes.»<sup>78</sup> En juin 1897, la Municipalité revient devant le Conseil avec un projet global dans lequel «la traversée du ravin de Merdasson se fera au moyen d'un remblai soutenu par deux murs épais de maçonnerie à mortier et d'un pont voûté de 5 m 30 d'ouverture. (La voûte est un plein cintre qui sera recouvert d'une hauteur de terre de 58 centimètres ce qui sera suffisant pour le passage des canalisations et pour amortir les trépidations lors du passage des gros chars)»<sup>79</sup> (fig. 21). Crédits et règlement sont acceptés en septembre; les travaux sont adjugés le mois suivant<sup>80</sup>. Le chantier met au jour les vestiges d'un cimetière antique, qui est fouillé en mars et avril 1898 sous la surveillance du futur archéologue cantonal Albert Naef et de l'architecte Ernest Burnat<sup>81</sup>. Le boulevard est achevé en septembre 1899<sup>82</sup>. Le règlement spécial sera respecté et confère une certaine homogénéité à la rue à vocation résidentielle, à une exception notable, celle d'une fabrique de biscuits dont la construction, mise à l'enquête en juillet 1898, soit deux mois avant l'approbation du règlement, ne put être prohibée<sup>83</sup> (fig. 22 et 128).

Aucune des autres voies dessinées sur le plan général de 1893 ne verra le jour avant les années 1930, au moment où le boulevard nord sera établi selon un tracé similaire à celui prévu initialement. Pourtant, le prolongement du boulevard St-Martin à ses deux extrémités est souvent évoqué, notamment dans le cadre d'un projet de traversée du territoire communal établi en 1899; pourtant, de la place Bergère, l'artère projetée traverse le quartier de Plan-Dessus et les Bosquets de Rouvenaz, puis emprunte le boulevard St-Martin, avant de redescendre en direction de la place d'Entre-Deux-Villes par Subriez<sup>84</sup>. La Municipalité entend la réaliser par section, et ne la soumettra jamais en tant que tel au Conseil communal. Adopté en 1906 comme fraction du plan d'extension, le «boulevard de Subriez», dont le point de départ se situe au carrefour avenue de Blonay/boulevard St-Martin, découle peut-être de cet ambitieux projet; il se dirige vers l'est



Fig. 22 Vue générale des quartiers orientaux de Vevey prise depuis le clocher de St-Martin, en 1905. À gauche, sur le tout récent boulevard St-Martin, la fabrique de biscuits contraste avec les villas visibles à l'arrière-plan.

avant d'opérer, au niveau du chemin de Rolliez, une grande courbe qui lui permet, après avoir franchi le chemin de fer, de rejoindre l'avenue de la Prairie dans l'axe de l'avenue des Pléiades<sup>85</sup>. Il est complété l'année suivante par un embranchement en direction de l'Oyonne, la Commune de La Tour-de-Peilz s'étant engagée à le poursuivre sur son territoire<sup>86</sup>. Quant au prolongement occidental du boulevard St-Martin jusqu'au pont de Copet, il fait l'objet, en 1907, d'un avant-projet élaboré à la demande du Conseil communal; le passage au travers des Bosquets de Rouvenaz nécessite la construction d'importants murs de soutènement. Reconnaissant qu'il «est incontestable que le boulevard St-Martin manque de dévestiture suffisante»<sup>87</sup>, la Municipalité déconseille pourtant la réalisation de cette voie et s'interroge: «Mais est-ce bien du côté des Abattoirs qu'il faut chercher à prolonger cette belle avenue?»<sup>88</sup> Le projet est alors abandonné, mais réapparaît en 1916 lors du concours pour le plan d'extension.

### 2.3.3 Le plan d'extension

«Je profite de l'occasion pour manifester le désir qu'il soit dressé un plan de la Ville telle qu'elle est, telle qu'elle devrait être, et telle qu'elle serait étant agrandie, plan qui serait, pendant une ou deux années, soumis aux observations du public, mûrement discuté en Municipalité et en Conseil Communal, plan qui signalerait les rues, ruelles et places à élargir, à redresser, à ouvrir, à supprimer; celles à créer sur les terrains encore à bâtir, leur alignement, et les dimensions à leur donner.»<sup>89</sup>

Ainsi s'exprimait Vincent Perdonnet en 1839. A partir de 1855, les élus multiplient les interventions en faveur de l'établissement d'un plan général de la ville prévoyant le percement des rues nouvelles et la correction des anciennes<sup>90</sup>. Mais, comme l'explique la Municipalité en 1862, il serait vain de dresser un tel plan tant que les autorités n'ont pas le pouvoir d'imposer des servitudes d'interdiction de bâtir à long terme, ni les moyens de réaliser d'un coup les modifications souhaitées<sup>91</sup>. La négociation de nouveaux alignements au gré des reconstructions, dont la rue du Lac offre un bon exemple<sup>92</sup>, constitue le principal instrument de gestion urbaine de la ville ancienne. Pourtant, suite à l'expérience de la rue de la Gare, les autorités entendent dès les années 1890 se donner les moyens de diriger l'extension des quartiers en formation.

C'est pour le quartier de Plan que la Municipalité propose en février 1895, et ceci pour la première fois, un projet de dévestiture de grande envergure, qui s'apparente à un plan d'extension:

«Vous voyez chaque année des bâties s'élever dans les nouveaux quartiers et il est de toute nécessité de prendre des mesures en mettant dans les mains de la Municipalité une arme pour s'opposer à toute construction qui pourrait faire obstacle à la création de voies rationnelles de communication.

Un plan d'ensemble à exécuter lentement au fur et à mesure des besoins est reconnu nécessaire. Pour cela il faut prohiber pour une durée illimitée toute construction sur les terrains destinés à passer au domaine public. Nous savons que quelques villes en Suisse, St Gall, Lucerne, Bâle, Biel, ont déjà adopté des dispositions spéciales pour leurs plans d'extension.

Le plan d'alignement que nous vous proposons aura pour premier avantage de favoriser le développement de la Ville en créant des routes convenables pour desservir des quartiers qui sont encore vierges de moyen de communications.»<sup>93</sup>

La tâche des autorités est facilitée, trois ans plus tard, par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la police des constructions qui introduit «l'interdiction de construire ou de modifier des bâtiments pendant vingt ans sur des terrains où des voies de communication doivent passer»<sup>94</sup>. Les Veveysans élaborent dans la foulée leur propre Règlement du plan d'extension<sup>95</sup>; les tracés nouveaux ou les rectifications d'alignement sont dès lors adoptés comme fractions du plan d'extension, sans que Vevey ne dispose toutefois du plan d'ensemble ou plan directeur d'extension réclamé depuis des décennies, et que Lausanne, par exemple, possède dès 1905<sup>96</sup>.

L'idée de dresser un tel plan se concrétise à partir de 1915. En même temps qu'une motion en

faveur du prolongement du boulevard St-Martin et d'un plan d'extension pour le secteur Arcangier-Chaponneyres-Ognonnaz<sup>97</sup> est prise en considération, est instituée une commission chargée de déterminer parmi «les 38 plans de projets de routes, élargissements de rues etc., déposés par la section des travaux quels sont ceux qui peuvent être rendus plus immédiatement exécutoires pour obtenir un développement de la ville et de ses abords et amener des constructions nouvelles à Vevey»<sup>98</sup>. Son analyse débouche sur la proposition d'organiser un concours d'idées pour l'étude d'ensemble du territoire situé au nord de la voie ferrée où «en plus du tracé des artères, places ou carrefours, MM. les concourants devront faire figurer les alignements de constructions et l'indication des zones d'ordre contigu, dispersé ou mixte»<sup>99</sup>.

Réservé aux personnes qualifiées établies à Vevey, le concours est ouvert en décembre 1915; le jury

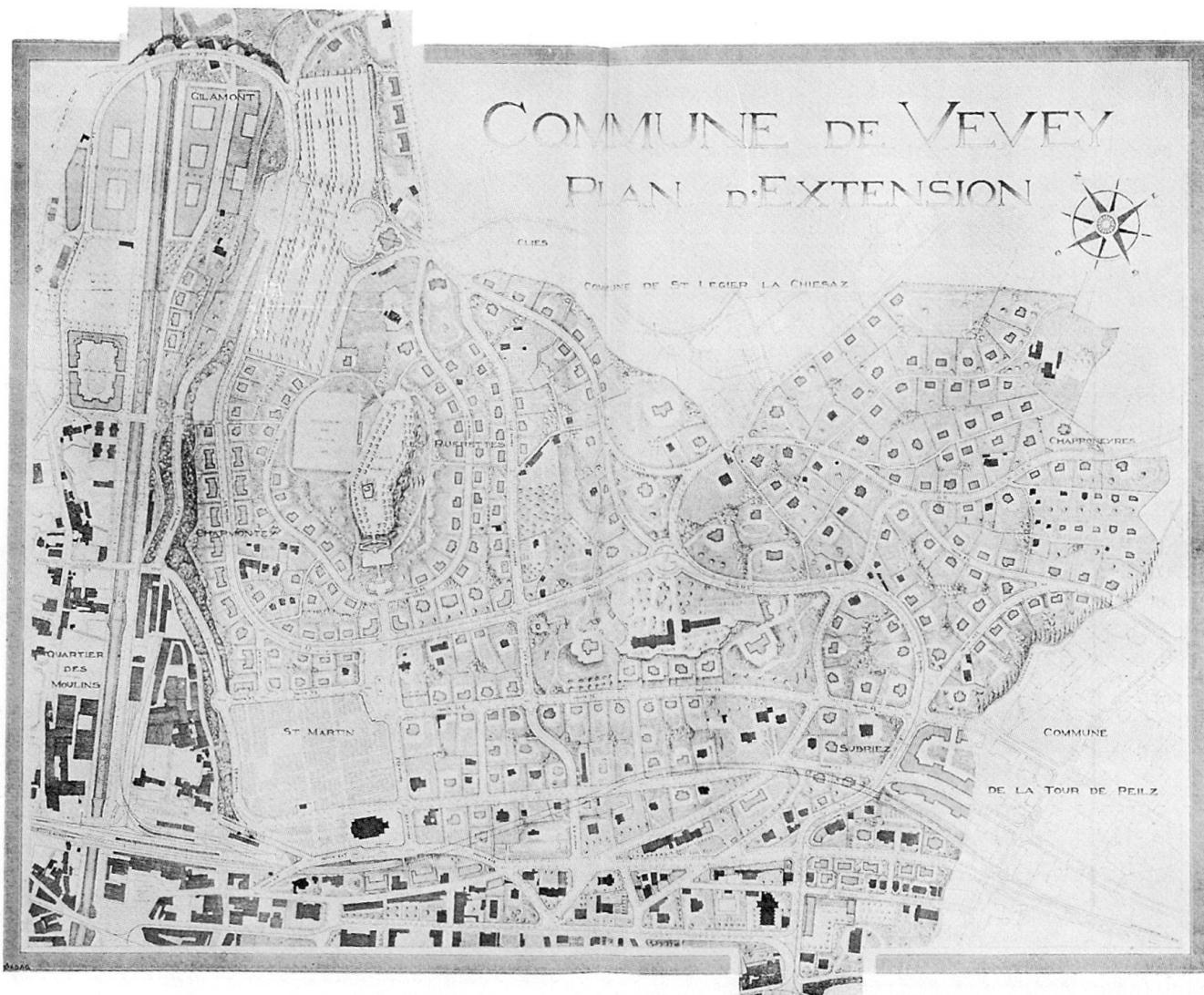


Fig. 23 Projet lauréat du concours d'idées de 1916 pour le plan d'extension de la partie nord du territoire veveysan, par les architectes Charles Gunthert et Henri Franel, associés à l'ingénieur John Vittoz.

rend son verdict en avril 1916 et attribue le 1<sup>er</sup> prix au projet «Le Tunnel», œuvre de l'architecte veveysan Ch. Gunthert, de l'ingénieur J. Vittoz, directeur des travaux de la Commune des Planches (Montreux) et d'H. Franel, architecte à Paris<sup>100</sup> (fig. 23). Leur plan se distingue en premier lieu par «le déplacement de la voie ferrée et son passage en tunnel. Cette solution est audacieuse, mais très intéressante; c'est évidemment la seule façon radicale de relier intimement le nouveau quartier avec la ville»<sup>101</sup>. Le jury recommande vivement de ne pas écarter cette proposition qui présente de tels avantages et qui est «techniquement facile à réaliser»<sup>102</sup>, sans l'avoir soigneusement examinée. Trois projets installent un, voire deux boulevards parallèles à celui de St-Martin; la plupart d'entre eux intègrent, parfois en le modifiant, le «boulevard de Subriez» voté en 1906. Quant au projet lauréat, il imagine «une large avenue avec ligne de tramway»<sup>103</sup> partant de l'église catholique en direction du nord-est, bifurquant à l'ouest à la hauteur du carrefour actuel route de St-Légier/route de Blonay pour se diriger vers Charmontey et de là suivre le chemin de Praz avant de redescendre au moyen d'une grande courbe sur Gilamont et Copet. Cette artère constitue non seulement un axe circulatoire important, mais encore «divise le terrain en deux parties égales, facilement desservies par des voies secondaires»<sup>104</sup>.

Vittoz est chargé de procéder à une étude de faisabilité du tunnel, qu'une commission consultative, nommée en 1918 pour poursuivre l'établissement du plan d'extension, rejette d'emblée en raison de son coût<sup>105</sup>. Cette dernière juge par contre prioritaire l'exécution des quatre artères suivantes: le «boulevard de Subriez», de la Prairie à l'extrémité orientale du boulevard St-Martin qui serait prolongé jusqu'en Plan-Dessus, par les Bosquets; le boulevard Sous Chemenin, parallèle à celui de St-Martin; une route partant de Subriez, passant par Chemenin et Gilamont et aboutissant en Copet; la correction de l'actuelle avenue du Major-Davel<sup>106</sup>. L'étude de détail de ces voies est alors mise en soumission auprès des participants au concours et des techniciens de la ville, avant d'être adjugée à Vittoz. Le projet de ce dernier est ratifié par la commission en juillet 1919, puis mis à l'enquête<sup>107</sup>. Il suscite de nombreuses oppositions. Il est ensuite remanié à plusieurs reprises par Vittoz lui-même, puis par l'ingénieur Hentsch. Parmi les voies réalisées à la fin des années 1920 et au début des années 1930, certaines sont directement inspirées du projet primé en 1916, d'autres sont le résultat de nouvelles études. A la première catégorie appartiennent le boulevard de Charmontey et le rélargissement de l'avenue du Major-

Davel exécutés en 1928–1929, les boulevards Louis Dapples et Paderewski ainsi que les avenues transversales Levade et de Crédille, établis en 1930–1932, enfin le boulevard Plumhof de 1935; le boulevard d'Arcangier, dont le crédit est voté en 1927 et qui est achevé l'année suivante, fait partie de la seconde catégorie<sup>108</sup>. Projetés dès le début des années 1890, réactualisés à la suite du concours d'idées et toujours à l'étude en 1929<sup>109</sup>, le prolongement du boulevard St-Martin en direction du pont de Copet, de même que son pendant oriental, ne verront par contre jamais le jour.

## 2.4 Extension territoriale

### 2.4.1 L'annexion

A l'origine, le territoire de Vevey s'étendait uniquement sur la rive gauche de la Veveyse. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la partie inférieure de la commune voisine de Corsier, constituée du cône de déjection du cours d'eau, connaît un développement écono-



Fig. 24 Vevey. Faubourg St Antoine. Plan Dessus et Plan Dessous, soit la portion du territoire de Corsier annexé en 1892. Plan établi en janvier de l'année suivante par le Bureau des Travaux de la Ville de Vevey.

mique similaire à celui de Vevey. Le canal usinier de la Monneresse rive droite favorise l'implantation d'ateliers et de manufactures; de nombreuses maisons d'habitation et plusieurs industries, en premier lieu l'usine à gaz, s'édifient aux abords de la route cantonale conduisant au pont St-Antoine. En avril 1891, trois cents citoyens de Corsier, las des continuels conflits d'intérêt qui les opposent aux habitants de la partie rurale et villageoise de leur commune, demandent par voie de pétition le rattachement des quartiers inférieurs à Vevey. Les deux autorités communales accueillent favorablement la démarche<sup>110</sup> et, malgré une contre-pétition réunissant 63 signatures, engagent des pourparlers qui aboutissent à une convention de partage soumise au Conseil communal de Vevey en octobre 1891. La transaction concerne 1674 personnes – soit plus de la moitié de la population de Corsier qui en compte 2700 – et 58 ha de surface (fig. 24 et 25). Bien que financièrement défavorable à Vevey, l'annexion s'impose pour les raisons suivantes:

«Les quartiers de St-Antoine, de l'Arabie et de Plan forment le faubourg naturel de Vevey. Ils se sont peuplés et se développent rapidement, grâce à l'activité industrielle et commerciale de Vevey. Ces quartiers de Plan voient leur développement suivre une marche toujours plus rapide et dans quelques années ils formeront une petite ville dont les intérêts commerciaux et autres seront les mêmes que ceux de Vevey. D'un autre côté, [la] commune resserrée dans d'étroites limites entre la Veveyse et l'Ognonnaz est gênée pour beaucoup de services publics et l'annexion procurera à Vevey de superbes emplacements à bâtir.»<sup>111</sup>

Adoptée le 2 décembre 1891 par Corsier, le 9 par Vevey, la convention est ratifiée par le Grand Conseil le 19 février 1892. Le rattachement est effectif dès le 21 juin de la même année<sup>112</sup>.

#### 2.4.2 Un réseau de routes en Plan-Dessus

Le vaste secteur situé au nord de la voie ferrée sur la rive droite de la Veveyse est pratiquement vierge de construction au moment de l'annexion. Quelques bâtiments épars s'élèvent aux abords des routes qui circonscrivent ce vaste quadrilatère de 160 000 m<sup>2</sup>. Une des raisons de l'annexion consistait à procurer à Vevey de nouveaux terrains à bâtir. C'est pourquoi, très vite, les autorités se préoccupent de dresser le projet de dévestiture des zones non construites détachées de Corsier, qu'elles soumettent au Conseil communal en février 1895; le maillage plus ou moins serré des routes à créer résulte de l'application des principes suivants:

«Afin de pouvoir fixer la position, la direction et la largeur des rues d'un nouveau quartier, il est nécessaire de prévoir – dans la mesure du possible – le genre des constructions qui y seront élevées ainsi que l'activité qui règnera dans le quartier.

Pour la partie du territoire à occident de la Veveyse, il est à croire qu'en amont de la voie ferrée on verra s'installer l'industrie, les ateliers, les constructions ouvrières et de grandes maisons à loyer. En aval de la route cantonale de Lausanne à Saint-Maurice, on peut supposer que des villas et des propriétés d'agrément formeront la nature générale des constructions. En Plan-Dessus, les rues devront donc être plus rapprochées que dans l'autre quartier; les constructions industrielles demandent moins d'espace entre elles que les propriétés d'agrément qui sont en général entourées de jardins et de dépendances. La largeur à donner aux voies publiques dépend non seulement de l'importance de la circulation, mais aussi de la hauteur des bâtiments bordiers; plus les constructions à front de rues seront élevées, plus la rue devra être large, afin de laisser pénétrer l'air et la lumière.»<sup>113</sup>

Adopté de principe en juin 1895, le plan prévoit, pour le secteur de Plan-Dessus, la réalisation de six nouvelles voies:

«Une première route [...] est établie le long et en amont de la voie ferrée; son utilité est motivée par le fait qu'elle est la conti-



Fig. 25 Vue générale de Vevey depuis le Mont-Pélerin entre 1867, date de l'inauguration du Grand Hôtel à droite et 1873, date de l'établissement de l'actuelle avenue Nestlé. Au premier plan, le territoire qui sera rattaché à Vevey, lorsque seuls les abords de la route cantonale, au centre, étaient bâties.

nuation de la rue de l'Entrepôt et qu'elle mettra en communication le quartier de la Guinguette et des Bosquets avec la Place Bergère, en évitant les passages à niveau. [...]

La seconde voie en importance est celle du centre [...] se dirigeant au pied de la rampe du Châtelard pour se relier au réseau de routes à construire sur les terrains vagues de l'ancien lit de la Veveyse. Vu l'importance de cette voie, sa largeur a été arrêtée à 12 mètres.

Les deux autres rues parallèles à celle-ci ainsi que les routes transversales sont des dégagements qu'il faut prévoir dès l'origine, avant que des constructions ne viennent en entraver la direction naturelle.»<sup>114</sup>

Les plans définitifs de l'artère longeant la voie ferrée, la future avenue Reller, et des trois routes longitudinales, soit les actuelles rues Gutenberg, de Fribourg et du Nord, sont adoptés en 1898 et mis à l'enquête l'année suivante<sup>115</sup>. Le chantier de l'avenue Reller débute aussitôt, car il doit être achevé en même temps que celui de la gare de marchandises de Plan dont la création vient d'être décidée<sup>116</sup>. En mars 1900, le Conseil communal est appelé à se prononcer sur le tracé des voies transversales, ainsi que sur un règlement des constructions spécifique au secteur qui stipule que les bâtiments devront être élevés en front de rue, perpendiculaires à l'axe de celle-ci et en ordre contigu<sup>117</sup>. Ce texte exprime la volonté de voir se constituer un quartier de type urbain à forte densité. En vigueur dès 1901, il ne sera mis en pratique que peu de temps puisqu'en 1904 déjà, on propose son abrogation. Il est d'une part avantageusement remplacé par le règlement général du plan d'extension et d'autre part, les conceptions urbanistiques dont il découle sont périmées:

«Le principe qui a guidé les auteurs du règlement de 1900 ressort très clairement de ses 3 articles: obliger les propriétaires à utiliser le plus possible leurs terrains pour des constructions, ce qui devait avoir forcément pour résultat de rendre les habitations très denses.

Ce principe est très discutable. On considère actuellement une rue avec maisons en bordure, comme allant à l'encontre d'une saine esthétique et de l'hygiène publique. Dans un quartier aussi peu central que celui de Plan, il faut faciliter les aménagements d'espaces libres, de jardins, etc.

[...] Supposons que tout un quadrilatère se construise conformément au règlement. Les maisons forment un square fermé. A l'intérieur reste une cour sans issue et sans espace. Cette cour appartient en fait à plusieurs propriétaires. C'est là le plus sûr moyen de créer à l'intérieur d'une ville ces cours fermées qui deviennent des nids de désordre, qui échappent à la surveillance des autorités et qu'on aimerait tant pouvoir supprimer dans les parties anciennes de la Ville.»<sup>118</sup>

Entre l'adoption du règlement et son abrogation en 1904, les autorités avaient entrepris une enquête sur les conditions du logement, sur le modèle de celle qu'avait initiée l'avocat André Schnetzler à Lausanne en 1894<sup>119</sup>. Il est probable que les résultats de celle-ci, publiés en 1901, influèrent sur la décision de supprimer des règles relevant davan-

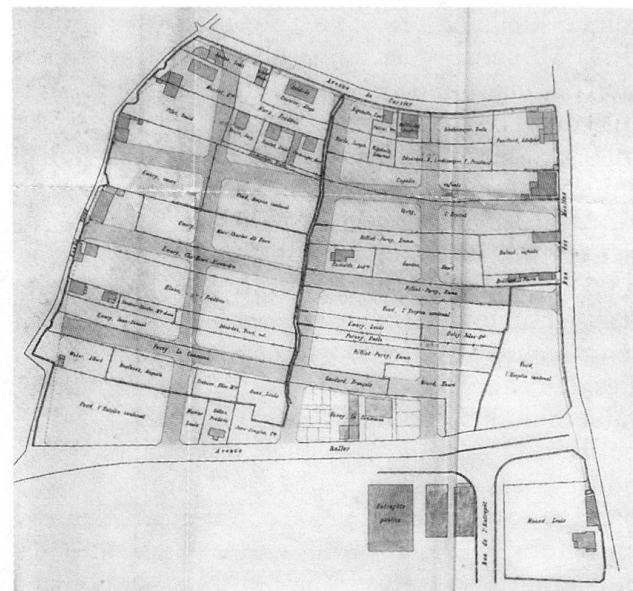


Fig. 26 Vevey. Projet de routes en Plan Dessus, plan non daté, probablement établi en vue de l'exécution de la voirie en 1903.

tage d'un souci d'ordonnancement de la voirie que de préoccupations hygiénistes. En effet, si le rapporteur de l'enquête veveysanne relève qu'en «regard de celle d'autres villes, la situation de Vevey, au point de vue de la salubrité et des conditions sociales et économiques de l'habitation, peut-être considérée comme étant plutôt favorable»<sup>120</sup>, il fait aussi état d'une pénurie de logements bon marché et d'une forte densité d'occupation des appartements: «sur les 2719 ménages établis à Vevey, 1321 seulement, soit moins de la moitié, ont l'avantage d'avoir un salon ou une chambre rangée»<sup>121</sup>.

Les artères transversales, soit les futures rues du Jura, des Marronniers et des Tilleuls, sont mises à l'enquête en août 1900<sup>122</sup>. Le projet d'origine prévoyait des pans coupés aux carrefours d'une largeur de 7 mètres, qui est réduite à 3,5 mètres en 1901, suite à l'intervention d'un conseiller communal<sup>123</sup>.

Après avoir fait estimer la valeur des terrains concernés, la Municipalité sollicite le crédit d'exécution de l'ensemble du projet, qui est accepté à l'unanimité le 26 décembre 1902<sup>124</sup> (fig. 26). Les travaux débutent en mai 1903; à la fin de l'année, «le nouveau réseau de routes en Plan-Dessus est presque entièrement terminé. Ces 1500 mètres de routes de 12 mètres de largeur sont pourvues de canalisations d'eau, de gaz et d'égouts»<sup>125</sup>. Le long des nouvelles rues, baptisées en 1906, 282 arbres d'essences différentes sont plantés<sup>126</sup> (fig. 27).

A peine le chantier des routes de Plan-Dessus est-il ouvert que les autorités proposent de prolonger l'actuelle rue de Fribourg jusqu'au quai de Copet; réalisée en deux étapes, celle-ci est terminée en

1907<sup>127</sup>. Cette année-là voit aussi l'achèvement de l'aménagement de la place publique de Plan-Dessus, dont le principe avait été approuvé en 1900 par le Conseil communal sur proposition de sa commission et dont l'emplacement, le quadrilatère le plus central d'une surface de 3400 mètres, avait été choisi l'année suivante<sup>128</sup>. Planté de tilleuls, d'érables et de marronniers rouges au moment de l'établissement des rues, le pourtour de la place est agrémenté d'une seconde rangée d'arbres – des marronniers – pour créer une allée périphérique. Enrichie de quelques bancs et dotée d'un urinoir et d'une borne-fontaine<sup>129</sup>, la place voit en 1909 l'installation en son centre d'une fontaine provenant du corps de garde démolí à la rue de Lausanne, dont le bassin remonte à 1876<sup>130</sup>.

#### 2.4.3 Nouvelles dévestitures en Plan-Dessous

Lors de l'annexion, le secteur de Plan-Dessous, qui s'étend de la route cantonale au lac, est très peu bâti. A proximité du rivage, à l'exception du Grand Hôtel édifié en 1867–1868<sup>131</sup> et des installations de la marbrerie Doret à l'Arabie, les terrains sont exempts de construction. Quelques maisons d'habitation, hangars et ateliers se rencontrent aux abords du canal de la Monneresse et le long de chemins reliant la route cantonale à l'actuelle avenue Nestlé. Celle-ci, primitivement baptisée avenue du Grand Hôtel, avait été établie peu de temps après l'ouverture du Palace à l'initiative d'un comité regroupant des propriétaires du secteur sous la présidence de David Doret-de la Harpe. Sollicitées, les autorités veveysannes souhaitent encourager un projet qui valorisera le quartier de Derrière

l'Aile et mettent gratuitement à disposition une parcelle de terrain appartenant à l'Hôpital de Vevey<sup>132</sup>. L'artère est établie en 1873–1875<sup>133</sup>; un pont en ciment, inauguré en octobre 1874, assure la jonction avec la rive gauche de la Veveyse<sup>134</sup> et remplace le «Pont-Rouge», passerelle de bois installée vers 1840 un peu plus en aval. Dans la foulée s'établissent les voies reliant la nouvelle artère à la route cantonale, simples chemins privés ou véritables avenues, comme la rue du Midi.

Dans le projet de routes de 1895, celles-ci dessinent un quadrillage plus large en Plan-Dessous qu'en Plan-Dessus dans la perspective de voir s'élever dans ce quartier des villas entourées de vastes jardins plutôt que des immeubles de rapport<sup>135</sup>. Le plan prévoit l'élargissement du chemin conduisant au débarcadère du Grand Hôtel ainsi que le prolongement des rues du Midi et de l'Union jusqu'au lac; cette dernière, ancien chemin du Gaz appartenant à la Société éponyme, avait été intégrée au domaine public en 1893, puis baptisée ainsi en souvenir de l'annexion<sup>136</sup>. Occupées à finaliser le réseau de voies en Plan-Dessus, les autorités ne se soucient pas du secteur riverain avant 1903, date à laquelle le conseiller communal Emile Gaudard relance la question<sup>137</sup>. Pour «mettre en valeur ce beau quartier»<sup>138</sup>, un projet de dévestiture est alors élaboré et adopté en mars 1904. Comme celui de 1895, le plan prolonge les rues du Midi et de l'Union jusqu'au rivage où le quai, en projet depuis 1892, serait relié à celui de la Buanderie par un large pont; il prévoit aussi la poursuite du quai de l'Arabie jusqu'au lac et, surtout, l'établissement d'une voie parallèle à l'avenue Nestlé qu'un pont en biais raccorderait



Fig. 27 Vue générale de Vevey depuis le Mont-Pélerin en 1905 sur laquelle les nouvelles routes en Plan-Dessus, encore dépourvues de plantations et de constructions, dessinent un quadrillage régulier.

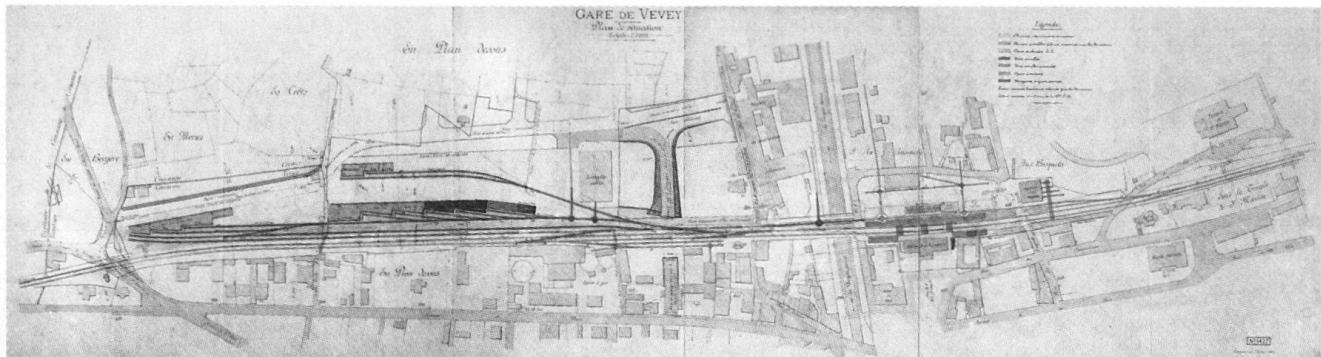


Fig. 28 *Gare de Vevey. Projet général d'aménagement avec installation de service de marchandises en Plan-Dessus. Plan de situation, dressé par l'ingénieur A. Gautschi le 18 mai 1899. Au centre, le nouveau passage en sous-voie de la route des Entrepôts.*

à la rue Louis Meyer. Une première étape, représentant 900 mètres de chaussée d'une largeur de 12 mètres, est réalisée en 1906; elle concerne la continuation des rues du Midi et de l'Union et l'établissement de l'avenue longitudinale, future avenue Ruchonnet, jusqu'au parc de l'Arabie<sup>139</sup>. Sur l'impulsion du conseiller communal et architecte Charles Gunthert, la Municipalité soumet, en 1906, au Conseil communal un règlement spécial des constructions car elle estime qu'il est essentiel «de donner à ce nouveau quartier de Plan-Dessous un aspect aussi esthétique que possible, en obtenant que les constructions soient édifiées d'une manière symétrique et à des distances déterminées d'avance»<sup>140</sup>. Or, le Conseil refuse le texte. L'absence de règlement spécifique explique certainement la présence, dans ce quartier *a priori* résidentiel, d'une importante imprimerie<sup>141</sup> dont les ateliers ont pu, dès 1906, se développer jusqu'à occuper une surface bâtie de 10 000 m<sup>2</sup>.

## 2.5 Extension ferroviaire

Le tournant du siècle est le théâtre d'importants remaniements du domaine ferroviaire, conséquences de la création d'une gare de marchandises en Plan ainsi que de l'établissement de nouvelles lignes ferroviaires.

### 2.5.1 La gare de marchandises en Plan

Lors de l'établissement de la voie ferrée au début des années 1860, la Compagnie avait initialement décidé de placer la gare en Plan pour des raisons techniques et spatiales. L'emplacement de conciliation désigné en définitive offre peu de possibilités d'extension, le développement des voies comme celui du bâti étant limité au nord par le coteau de St-Martin et au sud par le bâtiment des voyageurs. Si bien qu'avec l'augmentation du trafic commercial – en 1875 déjà, une motion au

Conseil communal demande que des démarches soient entreprises en faveur d'une gare de marchandises davantage en rapport avec les besoins du lieu<sup>142</sup> –, l'idée d'une gare de marchandises sur les terrains de Plan renaît au milieu des années 1890. A la fois proche de la gare des voyageurs et des centres de production de Plan-Dessus et des Bosquets, le lieu est idéalement situé et fait partie de Vevey depuis l'annexion intervenue en 1892. La concrétisation du projet de percement du tunnel du Simplon qui laisse présager un accroissement des échanges ainsi que le dynamisme dont ont fait preuve les autorités communales en décidant la création du réseau de routes en Plan-Dessus, persuadent la Compagnie du Jura-Simplon d'établir «une gare aux marchandises, non seulement en rapport avec l'importance commerciale de la place, mais en prévision de l'avenir»<sup>143</sup>. Une convention entre la Commune et la Compagnie, signée en 1897 et ratifiée en juin de l'année suivante<sup>144</sup>, assure la réalisation du projet. Tablant sur le fait que cette gare «deviendra l'une des plus importantes du réseau»<sup>145</sup> et favorisera la venue de nouvelles industries, la Commune cède gracieusement du terrain. Les nouvelles installations qui déploient leur faisceau de voies de la Veveyse au chemin Vert, nécessitent la fermeture du passage à niveau de la rue des Moulins qui est remplacé par le passage sous-voies de la route des Entrepôts, achevé fin 1900<sup>146</sup> (fig. 28). Elles entraînent aussi la substitution, en 1902, des deux viaducs ferroviaires et de la passerelle métallique franchissant la Veveyse, par un pont en maçonnerie de 23 mètres de large<sup>147</sup>, qui accueille les voies ferrées mais aussi une route de 7,6 mètres de large, l'actuelle rue des Deux-Gares.

### 2.5.2 Nouvelles liaisons ferroviaires

L'ouverture de la ligne Lausanne-Berne par Palézieux et Oron en 1862 fait craindre, à juste titre, que Vevey, centre d'échanges depuis des

temps immémoriaux, ne soit marginalisée; un embranchement en direction de Vevey est bien inclus dans la concession, mais sa réalisation n'est pas obligatoire<sup>148</sup>. En 1872, la Municipalité fait le constat suivant:

«Depuis la création des chemins de fer, notre commerce est en souffrance, notre marché autrefois si considérable, n'est plus qu'un marché de consommation; le commerce d'échange que nous faisions entre le Pays d'Enhaut et l'extérieur s'est réparti entre Aigle et Romont. Le commerce des vins tend à se porter à la Côte et tous nous déplorons la position qui nous a été faite. Aussi à plusieurs reprises, notre population et nos autorités se sont-elles émues de cet état de choses et ont-elles cherché un moyen de récupérer notre ancienne prospérité commerciale.»<sup>149</sup>

A cette date, plusieurs études ont déjà été entreprises pour connecter directement Vevey au réseau desservant le nord de la Suisse; d'autres sont en cours. L'écueil principal réside dans la forte déclivité du terrain entre Vevey et la ligne de Berne, qui implique des investissements disproportionnés. En 1876, ce sont même les autorités communales qui, par l'entremise d'une commission composée de conseillers communaux, sollicitent et obtiennent une concession pour un chemin de fer Vevey-Palézieux<sup>150</sup>. Cependant, les pouvoirs publics ne rencontrent pas davantage de succès dans leur entreprise que l'initiative privée, puisqu'en 1878 le projet est abandonné<sup>151</sup>.

A côté de la liaison avec la ligne de Berne, la ville cherche toujours à rétablir ses relations avec l'arrière-pays. Lorsqu'en 1888 apparaît l'idée d'un chemin de fer Vevey-Thoune, les autorités votent une subvention de 5000 francs pour les études préliminaires; trois ans plus tard, après que le projet eut obtenu la concession fédérale, elles acceptent d'engager la Commune à hauteur de 500 000 francs<sup>152</sup>; le financement échoue et la ligne échappe à Vevey, puisque c'est finalement le projet d'un chemin de fer Montreux-Zweisimmen – le futur MOB – qui est réalisé de 1900 à 1905<sup>153</sup>. Reliant deux hauts lieux du tourisme helvétique, cette ligne est davantage dédiée au trafic des passagers que ne l'aurait été celle des Veveysans qui s'inscrivait dans une logique commerciale de transports de marchandises, notamment bois, fromages et bétail en provenance de la Gruyère<sup>154</sup>. Le comité qui avait défendu le projet Vevey-Thoune s'intéresse ensuite à la construction d'un tramway Vevey-Chexbres qui emprunte la chaussée. Puis, face à la perspective de plus en plus concrète du percement du Simplon, ils étudient un nouveau tracé à écartement normal; en effet, «il est indispensable que le trafic de l'Italie avec Berne et Bâle par le Simplon, procure à [Vevey] quelques avantages et que les wagons internationaux circulent de Vevey à Chexbres et vice-versa, sans rompre charge et sans faire un long contour

par Lausanne»<sup>155</sup>. Le projet obtient l'appui de la Compagnie du Jura-Simplon ainsi qu'une subvention de 500 000 francs de la Commune et de 280 000 francs de l'Etat<sup>156</sup>. La Compagnie est constituée le 3 juin 1899. La ligne, inaugurée le 1<sup>er</sup> mai 1904, n'a que 7 kilomètres de long, mais fait gagner plus d'une heure aux passagers en provenance de Fribourg et se rendant à Vevey<sup>157</sup>.

A la suite de l'échec des projets veveysans en direction de l'Oberland bernois, on se préoccupe d'établir une jonction avec la ligne du MOB à Chamby; au même moment apparaît un projet de ligne Vevey-Châtel-St-Denis, d'où doit prochainement partir une voie en direction de la Gruyère et du Pays-d'Enhaut. Les deux objets, dont le tracé est commun jusqu'à Gilamont, sont présentés en même temps au Conseil communal qui accepte en juillet 1899 la participation financière de la Ville<sup>158</sup>. La fin de l'année «voit la constitution de deux compagnies indépendantes Vevey-Blonay-Chamby et Vevey-Châtel-St-Denis. Le choix définitif du tracé de la ligne de Châtel-St-Denis et les problèmes communs qu'il entraîne au niveau de la construction et de l'exploitation des deux chemins de fer régionaux incitent toutefois les entreprises à fusionner. Cette décision est d'autant plus facile à prendre que les deux conseils d'administration sont formés en majeure partie des mêmes per-

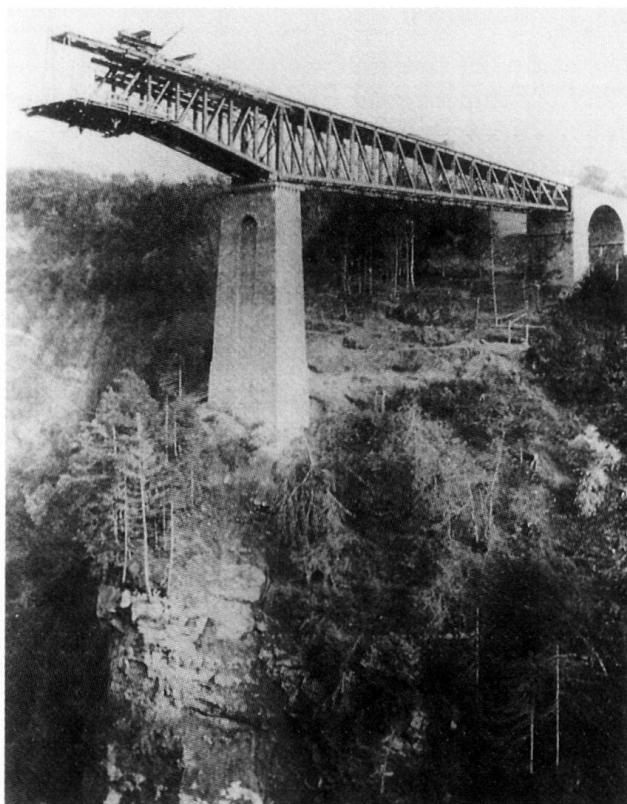


Fig. 29 Le pont de Fenil au moment du montage de la partie métallique fin 1903.



Fig. 30 Vevey vu du lac vers 1850, gravure d'A. Cuvelier. La plupart des bâtiments riverains sont précédés de terrasses qui s'avancent dans le lac.

sonnalités»<sup>159</sup>. La «Compagnie des chemins de fer électriques veveysans» voit le jour le 22 avril 1901<sup>160</sup>. Le Vevey-Chamby est inauguré le 29 septembre de l'année suivante<sup>161</sup>. La ligne Vevey-Châtel-St-Denis est mise en service fin mars 1904<sup>162</sup>. Celle-ci comprend un important viaduc métallique, le pont de Fenil, qui présentait la particularité d'être à la fois ferroviaire et routier. Franchissant les gorges de la Veveyse, il met en relation Chardonne et Jongny avec St-Légier et les hauts de Montreux qui jusqu'ici ne communiquaient qu'en passant par Vevey, car aucun pont n'existe alors entre cette ville et Châtel-St-Denis<sup>163</sup> (fig. 29).

### 2.5.3 Remaniements en gare de Vevey

Les bâtiments d'exploitation de la Compagnie des CEV (Compagnie des chemins de fer électriques veveysans) sont construits sur le terrain de la Guinguette que la Commune avait acquis en 1872 dans la perspective d'un agrandissement du domaine ferroviaire<sup>164</sup>. Le projet implique la démolition des hangars, souvent très vétustes, qui se trouvent entre la Veveyse et l'actuelle chaussée de la Guinguette. Le déménagement de la gare de marchandises en Plan en 1901 libère l'espace nécessaire à l'établissement de deux voies ainsi que deux quais supplémentaires pour le service des nouvelles lignes régionales. Ces installations élargissent considérablement l'emprise ferroviaire et entraînent la suppression du passage à niveau des Bosquets et de la passerelle métallique pour piétons qui avait été installée en 1890 pour pallier l'obstruction fréquente du passage à niveau par la manœuvre des trains de marchandises<sup>165</sup>. Ceux-ci sont remplacés en 1904–1905 par un passage piétonnier en sous-voies<sup>166</sup>. Au nord des voies ferrées, la rue des Bosquets est déviée en direction de la Veveyse; passant en tunnel sous les voies des CEV, elle rejoint un passage dénivelé de 9 mètres d'ouverture accolé au pont du chemin de fer, sur la rive

droite de la Veveyse<sup>167</sup>. Ce dernier est achevé en 1904 au moment de l'ouverture à la circulation de la nouvelle avenue de Gilamont qui l'emprunte. Le remaniement de la gare s'achève par l'agrandissement du bâtiment des voyageurs opéré en 1907–1909<sup>168</sup> (fig. 77).

## 2.6 Extension sur le plan d'eau

De même que dans les autres localités lémaniques, les quais veveysans sont une création du XIX<sup>e</sup> siècle. La ligne d'un quai au-devant de la ville est fixée en 1838 déjà et sert de référence aux riverains qui édifient de nombreuses avancées dans le lac<sup>169</sup> (fig. 30). La réalisation de l'ouvrage, ainsi que celle d'un port au débouché de la place Orientale, actuelle rue Clara Haskil, fait partie du programme d'embellissement de Perdonnet, énoncé l'année suivante:

«Une fois le port édifié, on reconnaîtra la convenance d'ajouter, à sa grande utilité, un quai dans le genre de celui de Genève sur lequel on fera *trajeter* rapidement, sans obstacle et avec toute la facilité désirables, les marchandises dès le port à la place du Marché comme à la douane et vice-versa; lequel quai rendrait magnifique cette partie de la Ville, du côté du lac, aujourd'hui tant hideuse.»<sup>170</sup>

L'entreprise de domestication du rivage débute dans ces années-là, mais à l'autre extrémité du territoire, à la promenade du Rivage, et s'achève au tournant du siècle avec la construction du quai de Plan, actuel quai Ernest Ansermet<sup>171</sup>. En raison d'une topographie sous-lacustre en très forte déclivité à certains endroits, elle s'avère problématique; les ouvrages s'effondreront à plusieurs reprises. La suppression de la grève sur l'ensemble du rivage communal a pour conséquence la création d'établissements – bains et buanderie – qui, s'ils découlent de préoccupations hygiénistes caractéristiques de la seconde moitié du siècle, sont aussi destinés à suppléer l'inaccessibilité croissante du lac.

### **2.6.1 Les quais du Rivage et de la Buanderie**

En 1840, au moment où J.-E. Couvreu débute la reconstruction du château de l'Aile en résidence de plaisance, il offre une somme de 10 000 francs à la Commune en faveur de l'édification d'un limnimètre et de l'établissement d'un quai devant la promenade de Derrière l'Aile, établie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et baptisée promenade du Rivage suite à la donation Perdonnet<sup>172</sup>. Le quai dont la construction avait probablement déjà commencé s'étend non seulement devant la promenade, mais aussi à l'ouest de celle-ci, soit l'actuel quai Maria-Belgia, dénommé quai de la Buanderie jusqu'en 1910. Il est achevé en 1844<sup>173</sup>.

Une grève naturelle servant de place d'entreposage et d'étendage le jouxte à l'ouest; un règlement d'utilisation de cet espace pour la lessive est rédigé en 1856 et des piquets d'étendage sont posés<sup>174</sup>. En 1860, en même temps que le baron Sina propose de financer un quai à l'extrémité orientale de la ville, le propriétaire riverain de cette grève offre d'entreprendre à ses frais l'achèvement de celui de la Buanderie jusqu'à la Veveyse. La Municipalité refuse, estimant «que le moment n'était pas opportun de supprimer par une construction sans doute

fort intéressante et d'un bel aspect le seul emplacement qui reste sur [le] territoire pour les lessives, étendages, entrepôts au bord du lac, extraction de gravier, etc., toutes choses d'une utilité incontestable et qu'il faudrait préalablement remplacer d'une manière convenable et sûre»<sup>175</sup>.

Dès la fin des années 1870, désireuse de disposer d'une large place de débarquement et d'entreposage des matériaux, la Commune entreprend quelques aménagements, notamment l'édition d'une jetée afin de provoquer des atterrissements<sup>176</sup>. Une dizaine d'années après le début des travaux, l'exécutif soumet un projet d'achèvement de la place d'une superficie de 3150 m<sup>2</sup> comprenant la construction du mur de quai; il laisse toutefois subsister pour les lessives une grève d'une cinquantaine de mètres de long du côté de l'embouchure, où des étendages sont installés en 1890<sup>177</sup>. Côté ville, l'accès à la promenade du Rivage et au débarcadère, installé en 1856–1857 sur un éperon à l'extrémité orientale de la promenade, est élargi en 1892 par empiétement sur le lac (fig. 31). La largeur du passage entre l'angle du château de l'Aile et le glacis de la Grande Place double. En 1899, le débarcadère est transposé plus à l'ouest et l'éperon remplacé par un rond-point<sup>178</sup>.

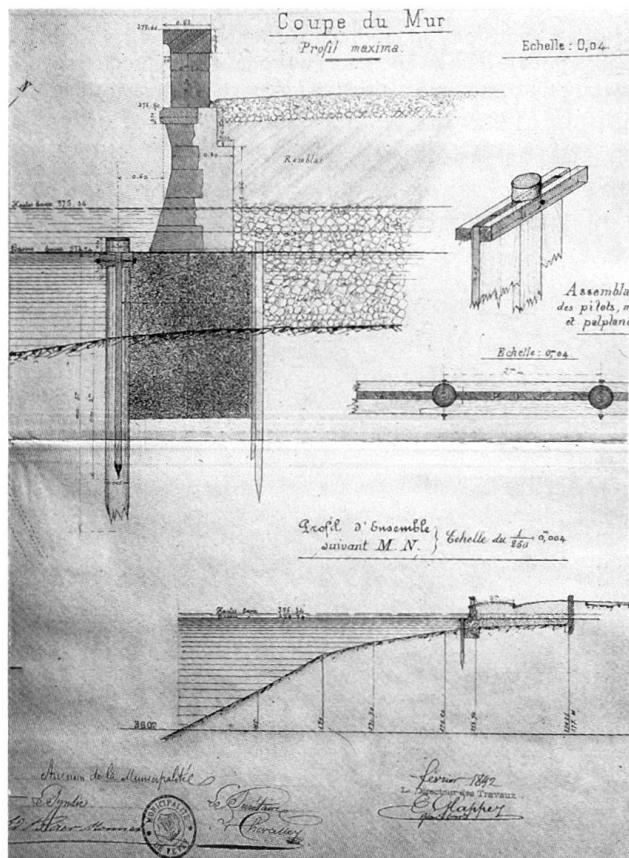


Fig. 31 *Projet de rélargissement de l'entrée de la promenade du Rivage*, dressé par l'inspecteur des travaux Emile Glappey en février 1892. Détails constructifs et profil d'ensemble.

### 2.6.2 Le grand quai

*Le quai Sina*

Premier tronçon de quai édifié en front de la ville ancienne, le quai Sina correspond à la partie orientale de l'actuel quai Perdonnet, de la rue Clara Haskil au rond-point d'Entre-Deux-Villes. En 1860, le baron Simon Sina, qui désire laisser à Vevey un souvenir des deux séjours qu'il y a effectué, décide de financer la construction d'un quai, «œuvre durable et d'une utilité générale»<sup>179</sup> qui, selon lui, «ajouteraît un agrément nouveau et très sensible aux charmes dont jouit déjà [la] cité, et transformerait de la manière la plus avantageuse son aspect extérieur»<sup>180</sup>. Il fait chiffrer le coût de l'ouvrage et met à disposition de la Commune 35 000 francs, somme correspondant au devis le plus élevé. Le choix du tronçon oriental n'est pas un hasard; il s'inscrit dans le débat sur l'emplacement de la gare qui fait rage à ce moment-là:

«J'ai fait ce choix non seulement parce que c'est la partie de la ville qui me paraît réclamer des embellissements de la manière la plus urgente, mais aussi parce que j'espère lui assurer ainsi une vie nouvelle, une circulation plus grande et atténuer l'effet fâcheux que pourrait avoir la construction du chemin de fer pour le commerce et les immeubles de la rue d'Italie.»<sup>181</sup>

Il assortit son offre de conditions, notamment en ce qui concerne l'emploi des terrains riverains; il prie «la Municipalité de veiller à ce qu'il ne s'éta-

blisse le long du Quai aucune place de dépôt, ni aucun établissement qui serait de nature à nuire à l'ensemble de la construction»<sup>182</sup>. Le Conseil communal accepte la donation en octobre 1860<sup>183</sup>. Le chantier d'un quai de 10 mètres de large, conformément au projet de l'architecte Ch. Nicati, démarre au printemps suivant<sup>184</sup>. Pour satisfaire les clauses de la donation, la Municipalité obtient des propriétaires bordiers l'engagement de ne pas éléver de bâtiment important à moins de 6 mètres du mur intérieur du quai<sup>185</sup>.

#### *Le quai Perdonnet*

Le quai Sina n'est pas encore achevé que la population émet le souhait qu'il soit prolongé. Ayant contacté les propriétaires intéressés pour voir dans quelle mesure ceux-ci contribueraient au financement de l'ouvrage<sup>186</sup> et rencontré un certain succès, les autorités soumettent en avril 1862 déjà le projet de prolongement du quai, sur une longueur d'environ 150 mètres jusqu'à la rue du Château<sup>187</sup>. L'ouvrage, dont le plan est établi par Louis Tavernay<sup>188</sup>, sera partiellement financé par des subventions et souscriptions publiques ainsi que par la vente du terrain gagné sur le lac entre le quai et les propriétés riveraines, soit une surface totale de 500 m<sup>2</sup>. Le Conseil communal non seulement accepte le projet, mais demande encore que la Municipalité engage une démarche similaire avec les propriétaires de la section Grande Place/rue



Fig. 32 Le quai Perdonnet au droit de l'Hôtel des Trois Couronnes dont le mur de terrasse a été reconstruit et percé de baies à la suite de l'établissement du quai en 1864.

du Château<sup>189</sup>. La pose des enrochements débute immédiatement et le mur est édifié l'année suivante<sup>190</sup>. Parce que Perdonnet l'avait appelé de ses vœux et que sa donation avait pris en charge une partie des coûts, l'ouvrage est baptisé du nom du bienfaiteur de la ville<sup>191</sup>, ceci en totale infraction avec l'interdiction d'utiliser des patronymes que ce dernier avait fixée lorsqu'il avait demandé le changement de tous les noms des rues! En 1864, sous la pression du public, la Municipalité propose de poursuivre le quai jusqu'à la place de l'Ancien-Port, soit sur une distance d'environ 350 mètres:

«Nous n'avons pas pu ignorer l'enchantedement et les vœux du public pour le quai au lac, et loin de contester les précieux avantages qu'il compte en retirer, ni l'importance que cette entre-



Fig. 33 Le quai vu depuis la grève de La Tour-de-Peilz, vers 1892. L'Hôtel des Trois Couronnes à gauche, le Cercle des étrangers au centre et le Grand Hôtel du Lac à droite font face au lac.

prise peut avoir au point de vue de la prospérité générale de notre ville, la Municipalité a dû s'en émouvoir, considérer les efforts que d'autres administrations voisines font pour attirer le mouvement des voyageurs dans leurs Cercles et tout au moins chercher à se rendre compte de la portée des travaux à faire.»<sup>192</sup>

Pour financer l'entreprise dont le projet est dressé par l'entrepreneur L. Taverney, elle suggère de recourir à un emprunt auprès de la population<sup>193</sup>. Cette solution rencontre un accueil si favorable que dix jours après la lecture du préavis municipal, les souscriptions atteignent le montant de 74 000 francs, soit davantage que le devis initial de 65 000 francs<sup>194</sup>. Le projet est accepté et les travaux sont adjugés au printemps<sup>195</sup> (fig. 32). On établit un escalier, et peut-être un glacis, au bas de la rue du Léman afin de faciliter l'accès des bateaux au centre de la ville<sup>196</sup>; l'escalier est pourvu de «candélabres extra»<sup>197</sup> offerts par la Société d'éclairage par le gaz (fig. 33).

Au début des années 1870, des voix s'élèvent pour demander l'achèvement de l'ouvrage jusqu'à la Grande Place. La Municipalité charge un ingénieur – Emile Cuénod de Lausanne – plutôt qu'un architecte d'établir le plan, car ce tronçon, où des éboulements ont déjà eu lieu, présente davantage de difficultés techniques que les précédents, en raison de la forte déclivité du sol sous-lacustre. Plutôt que de recourir aux traditionnels enrochements, Cuénod propose un système, «employé avec succès pour un des quais de Paris, qui consiste à établir le mur de soutènement sur une fondation de pilotis. Deux rangées de pilotis espacés de 1 m 25 environ d'axe en axe sont reliés à leur partie supérieure par un chapeau ou traverse en bois destinée à recevoir une caisse en tôle ayant la largeur de la maçonnerie de la base du mur [...]. Le caisson en tôle rivée rendu parfaitement étanche par sa construction, sera rempli de béton hydraulique; c'est sur cette base que le mur du quai sera fondé et construit identiquement à celui du quai actuel (fig. 34).»<sup>198</sup> Le projet est soumis à l'approbation du Conseil communal en mars 1873.

Réalisé de 1874 à 1876, le quai est agrémenté d'un rond-point à son extrémité occidentale<sup>199</sup>. Un an à peine après son achèvement, le 11 mai 1877, par temps calme survient «un effondrement de la voie, suivi en fort peu de temps de la disparition dans la profondeur du lac de 108 mètres de ce nouveau quai dans la partie occidentale avec arbres, bancs et candélabres! Il n'est resté debout que 35 mètres de quai soudé à l'ancien à orient et une partie du mur faisant retour dès le rond-point détruit à la Grande Place.»<sup>200</sup>

On appelle par télégraphe des ingénieurs compétents; on mobilise les entrepreneurs et architectes membres du Conseil communal<sup>201</sup>; le Conseil

administratif de Genève met gratuitement à disposition des plongeurs munis d'un «appareil scaphandre»<sup>202</sup>; il est décidé de pourvoir au plus pressé en déposant des enrochements, petits et grands, mélangés de grandes fascines. Des experts effectuent des sondages afin de déterminer les causes exactes de la catastrophe. «L'effondrement a suivi deux phases: la première dans laquelle le remblai a glissé seul, en couchant et en cassant les pilotis, puis un glissement profond, pendant lequel le sol sous-lacustre s'est déplacé aussi en déga-

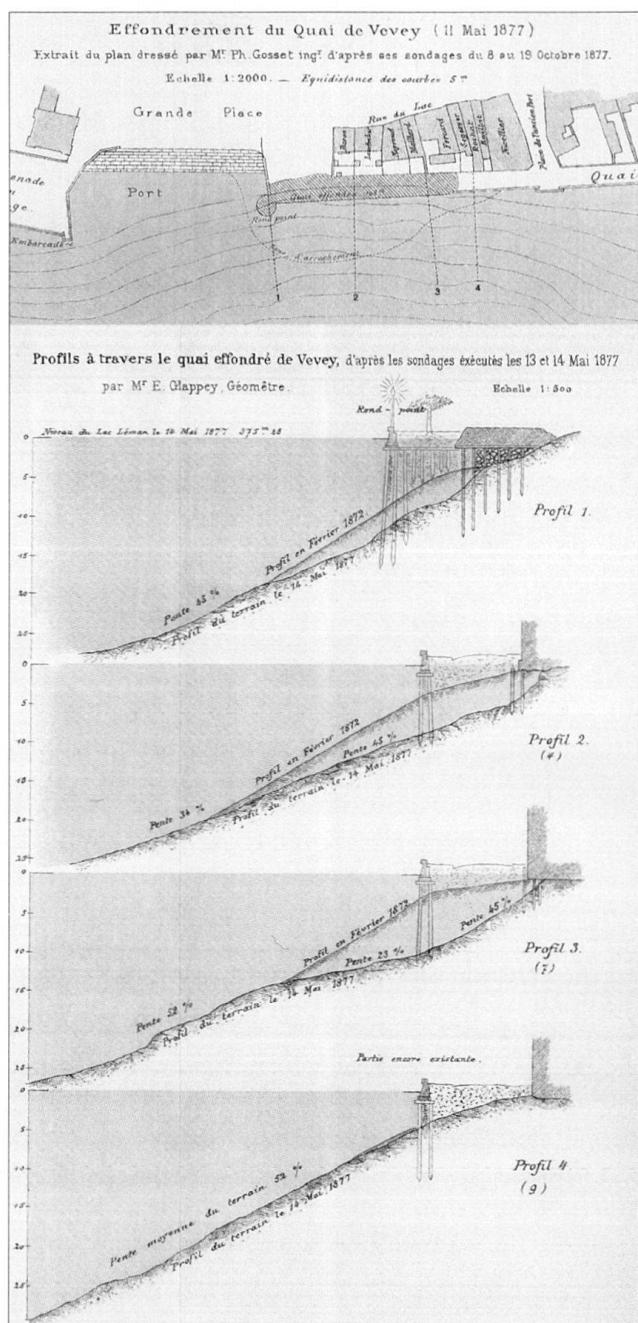


Fig. 34 Plan et profils du quai établis respectivement par Ph. Gosset et E. Glappey à la suite de son effondrement. Les coupes montrent le système de pilotis employé; elles témoignent aussi de l'ampleur du glissement de terrain.



Fig. 35 Le nouveau quai Perdonnet en 1934, peu avant l'achèvement des travaux.

geant les pointes des pilotis précédemment cassés. On s'explique facilement ce glissement subséquent du terrain profond. Au moment du glissement du remblai, les pilotis tout en se cassant en partie, firent effet de levier sur le terrain d'aval. Ils le désagrégèrent, le déplacèrent même. Puis le sol d'amont qui n'était plus retenu, glissa à son tour, en poussant devant lui les culots des pilotis [...]. Sans pilotis, la construction seule aurait pu s'effondrer, mais elle n'aurait pas entraîné une partie du terrain de la berge sous-lacustre.»<sup>203</sup> Alors que dès juillet, certains demandent l'élaboration d'études de reconstruction «pour ne pas laisser cette belle œuvre inachevée»<sup>204</sup>, il faudra attendre près d'un demi-siècle pour que celle-ci soit effective. Les projets et les expertises se succèdent jusqu'en 1932<sup>205</sup>, date à laquelle l'entreprise est finalement décidée. Construit sur les plans de la firme Zschokke, modifiés par l'entreprise Losinger, le nouvel ouvrage est un «véritable pont enjambant le fameux ravin comme un viaduc d'autoroute le ferait pour rejoindre les deux flancs d'une vallée. Vingt-deux piles, plongeant parfois leurs fondations jusqu'à une quinzaine de mètres dans le sol et à plus de 35 mètres en dessous du niveau des basses eaux du lac, [...] supportent le tablier du quai.»<sup>206</sup> Le chantier provoque l'effondrement, le 22 mars 1933, du tronçon oriental du quai, vestige de l'ouvrage de 1877; «avec lui étaient engloutis les platanes et les bancs, des matériaux et des machines de l'entreprise Losinger, le transformateur électrique dont la noyade provoqua l'obscurcissement de la plus grande partie de la ville pendant une demi-heure»<sup>207</sup>. Malgré cet accident qui entraîne des travaux supplémentaires, le quai est inauguré en octobre 1934 (fig. 35).

#### *La réglementation des constructions*

Les restrictions de construction que le baron Sina avait posées comme condition de sa donation ne s'étendent pas à l'ensemble du quai car, les pro-

priétaires bordiers ayant contribué financièrement à l'édification des tronçons ultérieurs, aucune servitude n'avait pu leur être imposée. En 1885, un projet de maison de rapport de trois étages à l'angle avec la rue de l'Hôtel de Ville, déposé par Schnetzler, met à jour cette lacune. La Municipalité ne peut que déplorer cette opération, «qui sera d'un effet peu gracieux et des moins esthétiques pour le public qui affectionne spécialement le quai comme but de promenade»<sup>208</sup>. La Société de développement tente de convaincre le maître de l'ouvrage de ne pas élever son immeuble sur l'alignement même du quai, «ce qui dépareraît toute cette partie du rivage en rompant la ligne si pittoresque des terrasses verdoyantes qui en font le charme»<sup>209</sup>. En contrepartie d'une indemnité, jugée exorbitante, de 12 000 francs, Schnetzler consent finalement à reculer sa façade de 3,6 mètres. Convaincue qu'il faut conserver le charme particulier du front de quai, la Municipalité convoque l'ensemble des propriétaires concernés pour leur soumettre un projet de convention «par laquelle ils s'engageraient eux et leurs descendants à ne pas élever de bâtiments plus haut qu'un rez-de-chaussée sur une zone de 3 m 60 de largeur mesure prise dès la limite du quai»<sup>210</sup> (fig. 36). Vingt-quatre des trente-sept propriétaires répondent à l'appel et acceptent la proposition municipale à condition que Schnetzler y souscrive également<sup>211</sup>. Ce dernier, face à la réaction des autres riverains, accepte de reculer la façade de son bâtiment à partir du rez-de-chaussée contre une indemnité réduite de 6 000 francs<sup>212</sup>. Cette tentative de réglementation échoue pourtant faute d'avoir obtenu l'assentiment de toutes les personnes concernées, condition que le Conseil communal avait mise à la ratification du texte<sup>213</sup>. D'autres immeubles s'implantent ensuite en front de quai, comme en 1887, le Cercle des étrangers

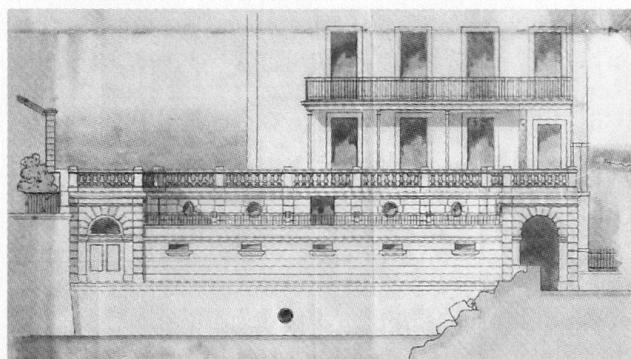


Fig. 36 Projet de terrasse architecturée sur deux niveaux par Henri Lavanchy pour Cometti. Réalisée en 1887 à l'extrémité occidentale du quai, au droit du No 43 de la rue du Lac, agrémentée vers 1900 de deux pavillons alpino-mauresques, cette construction offre un bon exemple du type d'édifices que les autorités souhaitent voir s'implanter le long du quai.

dont la Municipalité accepte le projet tout en regrettant qu'un jardin terrasse ne soit pas prévu<sup>214</sup>. En 1891, la convention régissant les constructions sur le quai Sina est même remise en question. Le Conseil communal demande que soit allégée «la servitude de non bâtir qui déprécie les immeubles qui bordent le quai Sina»<sup>215</sup>. A l'examen de la convention de 1861, il s'avère que l'unique contrainte consiste en l'approbation obligatoire des plans par la Municipalité<sup>216</sup>. Si bien qu'en 1895, celle-ci autorise, sans état d'âme, la construction en limite de quai d'un immeuble de gabarit urbain abritant non seulement des logements mais encore des bains et une buanderie, impliquant l'installation d'une machine à vapeur et par conséquent une cheminée, dont la fumée provoquera d'ailleurs de nombreuses plaintes, notamment des hôtels voisins<sup>217</sup> (fig. 37). Deux ans plus tard, le projet d'agrandissement de la fabrique de cigarettes Ermatinger à la rue du Lac va provoquer de nombreuses réactions, qui sont significatives des divergences d'intérêt entre les milieux industriels et touristiques, comme en témoigne la lettre d'opposition de la Société des hôteliers:

«Les quais sont un des plus grands attraits de notre ville pour les étrangers; le panorama superbe, la proximité du lac, l'ombrage des platanes, la propreté des maisons qui les bordent sont autant de motifs pour en faire la promenade favorite [...]. Or nous craignons sérieusement que la nouvelle construction

annoncée ne porte un caractère nuisible à l'aspect général, aussi bien par sa cheminée et la suie qui en résultera, que par les odeurs qui se répandront dans les environs et par la circulation de tout un personnel qui, s'il a notre sympathie, n'a pas toujours celle de nos étrangers. Nous avons déjà regretté qu'un règlement spécial ne soit pas intervenu précédemment pour les nouvelles constructions des quais. Un très grand nombre de nos visiteurs arrivent ici par les bateaux et il est de toute importance que leurs premières impressions n'en soient pas désagréables.»<sup>218</sup>

La Municipalité soutient les opposants qui sont toutefois déboutés par le Conseil d'Etat en octobre 1897 sous prétexte que leurs motifs sont insuffisants<sup>219</sup>. Le projet est réalisé et la fabrique exploitée jusqu'en 1925 (fig. 7). Ce n'est qu'en 1949 qu'est approuvé «un règlement spécial pour le quai Perdonnet, interdisant sur une profondeur de 25 mètres toutes installations bruyantes ou malodorantes, ou susceptibles de gêner la circulation des véhicules. De plus, un plan d'extension cantonal de septembre 1947 imposait déjà un retrait important aux constructions principales, n'autorisant en bordure de quai que des bâties de faible hauteur ou interdisant même tout bâtiment, de quelque importance qu'il fût.»<sup>220</sup>

#### *L'élargissement*

«Le quai n'a pas l'ampleur voulue; il suffit pour s'en convaincre de s'y promener pendant les belles soirées de l'automne lorsqu'une foule compacte circule sur ce trottoir étroit.»<sup>221</sup>



Fig. 37 Vue des quais après leur rélargissement. En dépit des volontés du baron Sina, des immeubles ont été édifiés en limite de la voirie, notamment celui de droite, quai Perdonnet No 5, qui abrite des bains et une buanderie.

En 1903, la Municipalité obtient par conséquent l'accord de principe du Conseil communal pour élargir le quai entre la place d'Entre-Deux-Villes et la rue du Léman, celui-ci passerait de 11 à 17 mètres. Cette opération inclut le raccordement au quai que la Commune de La Tour-de-Peilz est en train d'établir entre l'Oyonne et le château<sup>222</sup>, elle englobe aussi, à partir de 1905, «la construction d'un rond-point avec candélabre décoratif à placer Entre-Deux-Villes»<sup>223</sup>, pour lequel Carl Théodore Melchers offre une importante somme d'argent. En novembre 1906, la Municipalité soumet au Conseil communal les projets de pont sur l'Oyonne et d'un rond-point de 32 mètres de circonférence; surélevé afin de permettre aux promeneurs d'embrasser la vue sur l'ensemble des quais et sur le lac, ce dernier est inauguré en mai 1909<sup>224</sup>.

A la suite d'un concours qui laisse le choix aux candidats entre «un quai en terre derrière empierrement jeté par barquées de Meillerie, selon le type adopté couramment au bord du lac [et] une plate-forme en béton armé reposant sur une rangée de pilotis couronnée par un sommier poitrail»<sup>225</sup>, le rélargissement du quai Sina est entrepris en 1910–1911 selon le second système développé par les ingénieurs lausannois Paris et Berthod<sup>226</sup>. Des

cuvettes à arbres permettent de planter une seconde rangée de platanes; une estacade, soit une rotonde avec deux glacis d'abordage latéraux au droit du débarcadère de Vevey-La Tour, remplace le perré supprimé au moment de la construction du rond-point Melchers. Au moment où s'achèvent les travaux au quai Sina débute l'élargissement du quai Perdonnet selon un système constructif similaire dû à l'ingénieur Constant Butticaz, qui met en œuvre du béton armé Hennebique<sup>227</sup> alors que, pour le précédent, les ingénieurs avaient eu recours au procédé Brazzola. Terminé en 1912, l'ouvrage est enrichi deux ans plus tard d'un glacis au bas de la rue du Léman<sup>228</sup> (fig. 38).

### 2.6.3 Le quai de Plan

Dernier en date, le quai de Plan, actuel quai Ernest Ansermet, avait été amorcé à l'ouest sur une centaine de mètres probablement à partir de la construction du débarcadère du Grand Hôtel en 1868. Le 19 février 1892, le jour même de la ratification par le Grand Conseil du rattachement du quartier de Plan à Vevey, la Société de développement fait savoir à la Commune qu'elle dispose d'une certaine somme pour poursuivre le quai; un

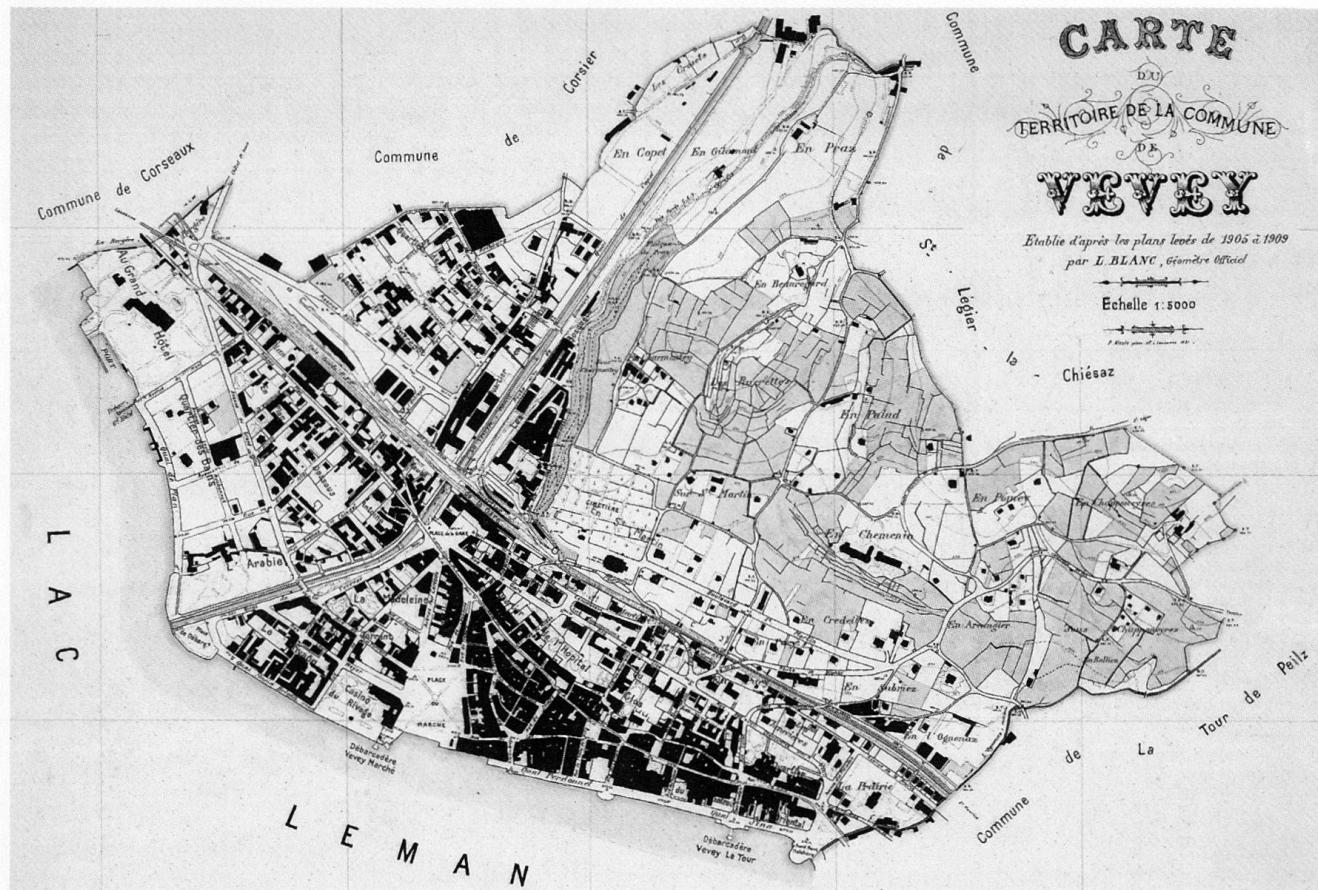


Fig. 38 Carte du territoire de la Commune de Vevey. Etablie d'après les plans levés de 1905 à 1909 par L. Blanc, Géomètre Officiel. Probablement conçu vers 1912, ce plan montre les nouveaux aménagements du rivage aux quais Perdonnet et Sina.

tronçon d'une cinquantaine de mètres est aussitôt établi<sup>229</sup>. L'année suivante, elle propose de reconduire l'opération. Or, dans le secteur oriental, la pratique de la construction par étapes se heurte à la nécessité de consolider à chaque fois l'extrémité par des ouvrages coûteux. On décide par conséquent de réaliser le solde d'un seul coup en profitant des basses eaux de 1896 et de réunir d'ici là la somme nécessaire<sup>230</sup>.

A cette date, malgré l'importance des souscriptions, les finances communales ne permettent pas la réalisation de l'ensemble de l'ouvrage. Les autorités choisissent d'établir mur et chaussée jusqu'à l'embouchure de la Monneresse rive droite et de renvoyer le tronçon au droit du parc de l'Arabie et le franchissement de la Veveyse à une date indéterminée<sup>231</sup>. Les travaux débutent, mais jouent de malchance, car dans la nuit du 14 au 15 décembre 1896, le mur d'effondre sur une distance d'environ 35 mètres<sup>232</sup>; il est immédiatement reconstruit. 1908 voit l'aménagement de la place de dépôt de l'Arabie à l'extrémité orientale du quai<sup>233</sup> (fig. 39). Quant à la traversée de la Veveyse, les projets se multiplient sans que le pont-route de 15 mètres de large ne voie jamais le jour; dès 1897, une passerelle de bois est établie, remplacée ensuite à plusieurs reprises<sup>234</sup>.

#### 2.6.4 La buanderie

En 1860, La Municipalité avait refusé la poursuite du quai de la Buanderie, arguant qu'elle entendait conserver le seul emplacement qui restait pour les lessives et les étendages<sup>235</sup>. Aucune buanderie n'existe à ce moment-là bien que Perdonnet l'ait appelée à ses vœux en 1839 déjà:

«Exprimant ici le désir qu'il devienne un jour possible de désigner pour le lavage à grande eau du linge des lessives un autre lieu que celui dit Derrière l'Aile: nouvel emplacement sur lequel, ou, dans la proximité duquel, la Ville, ou, de préférence, l'industrie particulière construirait un vaste bâtiment proportionné aux besoins de la population, offrant des buanderies, des séchoirs, des étendages, des chambres de repassage et de pliage de linge etc., etc.»<sup>236</sup>

L'idée de créer une telle installation à l'actuelle rue du Léman, à la place des boucheries qui doivent être déplacées, est évoquée pour la première fois en 1852<sup>237</sup>, puis refait surface dix ans plus tard à la suite de l'édification d'un nouvel abattoir à la rue des Bosquets. En 1863, la Municipalité commande aux architectes Nicati et Burnat un projet de buanderie et de bains publics<sup>238</sup> sur le modèle de l'établissement ouvert à Lausanne en 1854, qui rencontre un franc succès<sup>239</sup>. Puis en 1865, estimant «qu'il résulte de la création des quais sur le lac une gêne pour le public dans l'industrie des



Fig. 39 Le quai Ansermet vers 1910. Au premier plan, la place de débarquement de l'Arabie. On distingue à l'arrière-plan l'établissement de bains au lac.

lessives, objet de nécessité pour tous les ménages, et qu'il appartient aux autorités communales d'obvier à de si sérieux inconvénients»<sup>240</sup>, elle décide de concéder le terrain à qui élèverait une buanderie et lance un appel d'offre dans les journaux de Vevey et Lausanne, ainsi que dans le *Journal de Genève* et le *Bund*, qui reste sans écho, si bien qu'elle renonce au projet<sup>241</sup>.

A la fin des années 1870, le sujet revêt une importance accrue, une place de débarquement devant être réalisée à l'est de l'embouchure de la Veveyse, sur la grève traditionnellement réservée aux blanchisseuses. En 1877, après avoir visité des établissements similaires, un comité des bains, réunissant des notables veveysans, publie un rapport qui dresse un état de la question:

«Voici donc une ville bâtie le long d'un lac dont les eaux ont, au plus haut degré, toutes les qualités requises pour les bains et les lavages, et dont la population serait absolument privée de la faculté d'utiliser ces eaux! [...]»

Dans les familles où une cuisine et une chambre, souvent même une seule chambre, constituent tout l'appartement, où père, mère et enfants vivent ensemble à l'étroit, dans la gêne, combien de difficultés la femme ne trouve-t-elle pas pour laver le linge de sa famille; par suite, souvent, que de retard, d'accumulation de linge sale, ou de malpropreté? Combien de peines et de dépenses pour monter l'eau, pour la chauffer avec du bois fort cher! Que d'inconvénients résultant de la présence de ce linge dégouttant sur le plancher, s'y séchant mal et entretenant une humidité froide, préjudiciable à la santé des enfants et même à celle des parents! Puis, nouveaux frais et nouvelles difficultés quand il s'agit de repasser.»<sup>242</sup>

Implanté au bord du lac, l'établissement que le Comité se propose de construire comprendrait d'un côté 58 stalles de lavage, des essoreuses, des séchoirs ainsi qu'un espace réservé au repassage, de l'autre, 8 cabinets de bains et une piscine de 77 m<sup>2</sup>. Sollicitée, la Municipalité décide d'octroyer un subside annuel à l'entreprise<sup>243</sup>. En 1878, Léon Dutoit lègue à la Ville un terrain situé Derrière l'Aile à affecter expressément à un tel établissement. Le projet se concrétise, mais selon d'autres modalités; ce sont les appareilleurs veveysans

Trauppel et Staenz, au bénéfice d'un droit de superficie d'une durée de trente ans, qui se chargent de la construction et de l'exploitation. Ils s'engagent à proposer au minimum 7 baignoires et 24 places à laver et à «faire l'essai d'une piscine d'environ vingt mètres cubes»<sup>244</sup>. Le projet définitif est en fin de compte moins ambitieux que celui du Comité, particulièrement en ce qui concerne la partie buanderie. L'ouverture a lieu le 1<sup>er</sup> mars 1881. Objet de nombreuses discussions et négociations, la piscine ne sera jamais construite<sup>245</sup>. En 1909, au terme de la convention, la Commune rachète les installations et reprend l'exploitation<sup>246</sup>. Rendu inutile par la généralisation des chambres à lessive dans les immeubles, l'établissement ferme en 1940<sup>247</sup> (fig. 40).

### 2.6.5 Les bains au lac

En 1862, des bains publics sont édifiés à Entre-Deux-Villes sur le territoire de La Tour-de-Peilz par la Société des Bains du Lac à Vevey, fondée à l'initiative de personnalités veveysannes<sup>248</sup>. Il s'agit alors d'un bâtiment de bois cantonné de palissades s'avancant dans le lac pour protéger les baigneurs des regards des promeneurs; hommes et femmes le fréquentent à des horaires différenciés<sup>249</sup>. Par ailleurs, le Grand Hôtel possède, probablement dès l'origine, son propre pavillon de bain ouvert au public<sup>250</sup>.

En 1877, Vevey rachète l'établissement d'Entre-Deux-Villes, la Société des Bains étant au bord de la faillite<sup>251</sup>. La vétusté des installations suscite de continues critiques. On hésite cependant à entreprendre des réparations d'envergure car on n'a pas perdu de vue l'intention qu'avaient eue les initiateurs de la buanderie de lui adjoindre un établissement de bains. Un projet existe en 1883, mais son coût fait reculer les autorités<sup>252</sup>. Finalement, la Municipalité commande en 1888 deux plans à l'architecte Convert, l'un pour la restauration des bains d'Entre-Deux-Villes, l'autre pour un nouvel établissement à édifier au droit du quai de la Buanderie<sup>253</sup>. Les deux objets sont soumis au Conseil communal en avril 1889. Entièrement construits sur la grève, les nouveaux bains, d'une capacité de 30 cabines, seraient doubles et séparés au milieu par un mur de béton «supportant un lambrisage assez élevé pour intercepter toute communication»<sup>254</sup>. L'exécution du projet est acceptée avant d'être renvoyée à l'année suivante<sup>255</sup>. En février 1890 intervient un nouvel ajournement en raison principalement de doutes sur la qualité de l'eau, vu la proximité de la manufacture de cigarettes Ormond<sup>256</sup>; on remet aussi en cause l'emplacement choisi dominé par la place de débarquement



Fig. 40 La buanderie et les bains publics sur le quai Maria-Belgia en 1942.

ment: «les ouvriers et bateliers auraient été un voisinage gênant et fort incommodé pour Mesdames les baigneuses»<sup>257</sup>.

L'annexion du bas de Corsier offre de nouvelles possibilités. Au cours de l'année 1895, plusieurs sites, le long du futur quai de Plan, sont envisagés avant que la Municipalité ne se détermine pour la portion de grève immédiatement à l'ouest de l'embouchure de la rivière, «seul emplacement convenable pas trop éloigné du centre de la ville»<sup>258</sup>. Implanté sur la terre ferme, l'établissement comporterait une aile pour les femmes avec 29 cabines ainsi que des bancs abrités, et une autre s'avancant davantage dans le lac pour les hommes comprenant 33 cabines et une longue galerie couverte. Devant chaque partie est prévu un vaste bassin cimenté présentant une certaine déclivité.

A peine le préavis déposé, la Municipalité prend connaissance de l'analyse géologique du site commandée au professeur Hans Schardt; celle-ci conclut qu'en raison des alluvions transportées par la Veveyse, des bains construits à cet endroit s'ensableraient et induiraient un accroissement de la pente déjà fort importante du talus sous-lacustre<sup>259</sup>. On se met alors à la recherche d'un autre lieu, pour retenir en février 1896 l'extrémité de la partie déjà construite du quai de Plan, emplacement certes éloigné de la ville mais facilement accessible en tramway<sup>260</sup>.

Le plan de Convert est modifié dans le sens d'une symétrie accrue pour l'adapter au nouveau site (fig. 41). Les propriétaires voisins conduits par l'architecte H. Lavanchy s'opposent à l'octroi de la concession de grève, exigeant une construction moins élevée, d'un seul niveau coiffé d'une toiture plate et dont «la façade nord soit mieux étudiée comme architecture»<sup>261</sup>. Lavanchy produit une alternative au projet municipal. Des experts sont mandatés par les deux parties<sup>262</sup>. Des négociations s'ensuivent qui aboutissent à une réduction de l'élévation du bâtiment, dont la façade nord est

redessinée par H. Schobinger afin de lui donner «le vrai caractère architectural qui lui convient vu ses faibles dimensions en hauteur»<sup>263</sup> (fig. 54).

### 2.6.6 La lancinante question du port

La grève au bas de la Grande Place a de tout temps servi de lieu de débarquement des marchandises, sans pour autant que soit aménagé un port fermé. Sous le régime bernois, de même qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la question est souvent évoquée, mais les risques dus à la très forte pente du sol sous-lacustre empêchent la réalisation de l'ouvrage<sup>264</sup>. En 1824, suite à une pétition des milieux commerçants, les autorités lancent un concours. Parmi les dix propositions rendues, une seule installe le port ailleurs qu'au bas de la Grande Place, du côté oriental de la ville<sup>265</sup>. Des ingénieurs hautement qualifiés – Survile «ingénieur distingué des ponts et chaussées de France»<sup>266</sup> en 1825, Guillaume-Henri Dufour en 1827 – fournissent ensuite des projets. En 1839, Perdonnet souhaite l'édification d'un port à la hauteur de la place Orientale, ouvrage, déclare-t-il, «indispensable aux intérêts et j'ose dire à l'honneur de la Ville, qui est presque la seule, de la rive Vaudoise, qui en soit privée»<sup>267</sup>. Les autorités prennent l'avis de nombreux ingénieurs et se renseignent sur les nouveaux procédés techniques, pourtant aucun projet concret ne voit le jour avant 1889<sup>268</sup>.

C'est à la suite d'une motion en Conseil communal que l'inspecteur des travaux Glappay élabore un avant-projet de port à l'est de la ville, entre l'Oyonne et l'îlot du débarcadère de Vevey-La Tour, sur lequel viendrait s'appuyer la digue fermant le bassin portuaire<sup>269</sup> (fig. 42). Les propositions antérieures concernaient l'établissement

d'un port commercial et, dans cette perspective, le bas de la Grande Place s'imposait. Mais la venue du chemin de fer ayant entraîné le déclin du transport lacustre, il s'agit à ce moment-là de créer un port d'agrément et de refuge qui «pourrait aisément abriter plusieurs vapeurs, en même temps que de nombreuses embarcations. Il serait d'autant plus utile que dans le haut lac, dès Ouchy à Meillerie, il ne se trouve aucun abri offrant aux grands vapeurs un asile sûr. La Compagnie de navigation y abriterait ses bateaux et Vevey serait sans doute mieux desservie que jusqu'ici. Les yachts et les chaloupes de plaisance s'arrêteraient aussi plus volontiers à Vevey, ce qui amènerait un certain mouvement dont notre commerce serait le premier à profiter.»<sup>270</sup>

A l'issue des discussions qui ont lieu au cours du premier semestre de l'année 1891, le principe du port est admis. Toutefois en raison de la probable annexion d'une partie de Corsier dont on ne sait encore dans quelle mesure elle affectera les finances communales, l'exécution est reportée<sup>271</sup>. Au tournant du siècle, deux interventions successives de la commission de gestion, relayées par une pétition munie de 408 signatures et accompagnée d'un projet établi par l'entrepreneur Lindenmeyer, relancent le débat<sup>272</sup>. En mars 1903, la Municipalité, dans un préavis qui fait l'historique de la question, suggère de renoncer à cet aménagement dont l'utilité n'est pas prouvée:

«Les nombreux projets présentés depuis un siècle l'ont été sans ardeur et sans courage; ils sont entourés d'une certaine mollesse qui doit résulter évidemment de la position extrêmement défavorable de la rive du lac, rive qui est exposée à tous vents [...]. La Municipalité ne croît pas que la création d'un port donnera à la partie orientale de la Ville, comme le disent les pétitionnaires une animation particulière, tant au point de vue commercial qu'au point de vue sportif.»<sup>273</sup>

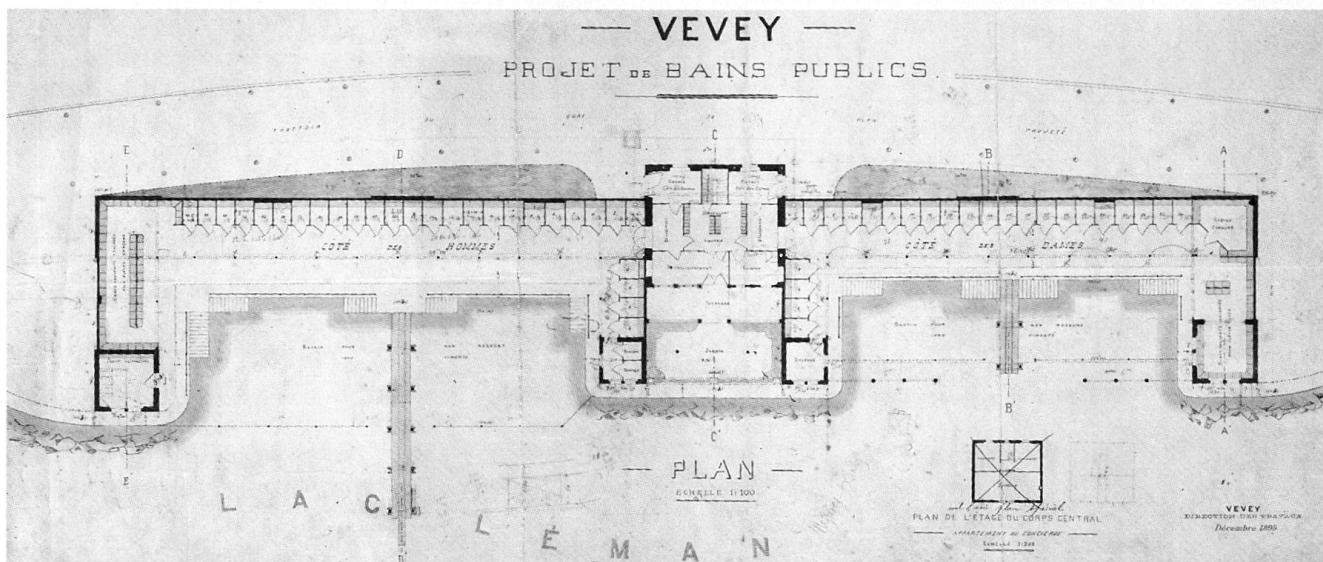


Fig. 41 Projet de bains publics, plan dressé en janvier 1895 par la Direction des travaux de la Commune.

A une voix de majorité, le Conseil communal suit son exécutif. Alors que l'on croyait l'idée du port définitivement enterrée, elle revient sur le devant de la scène en 1907 dans le cadre des études de rélargissement du quai Sina et de construction du rond-point Melchers. S'appuyant sur l'îlot du débarcadère, la jetée déterminerait un bassin d'une «surface de 3200 mètres, très suffisante pour les besoins de la navigation de commerce et de plaisance»<sup>274</sup>, alors qu'en 1889, il mesurait 13 000 m<sup>2</sup> et en 1903 7000 m<sup>2</sup>. Le Conseil communal juge d'ailleurs le bassin projeté trop restreint pour l'amarrage des yachts et demande de nouvelles études. Les autorités se tournent alors à nouveau vers la Grande Place où l'ingénieur Constant Butticaz établit un plan de port dans le

cadre d'une étude de reconstruction du quai effondré<sup>275</sup>; celui-ci est soumis à Conrad Zschokke, qui à son tour fait parvenir une proposition de port-abri à cet emplacement, dont la jetée serait construite au moyen de pilotis supportant les caissons en béton armé<sup>276</sup>. C'est en 1932 qu'est enfin trouvée «la solution technique et financière qui doit permettre la réalisation de cette œuvre importante, si nécessaire au développement économique et touristique»<sup>277</sup> de la ville. Il s'agit d'occuper des chômeurs et d'édifier «un port-abri pour embarcations de plaisance, un port restreint, pittoresque, à la ligne agréable, qui redonne de la vie, de l'entrain, de la joie [aux] quais trop souvent déserts et froids»<sup>278</sup>. D'une surface de 6800 m<sup>2</sup>, il sera implanté entre le rond-point et le débarcadère ori-

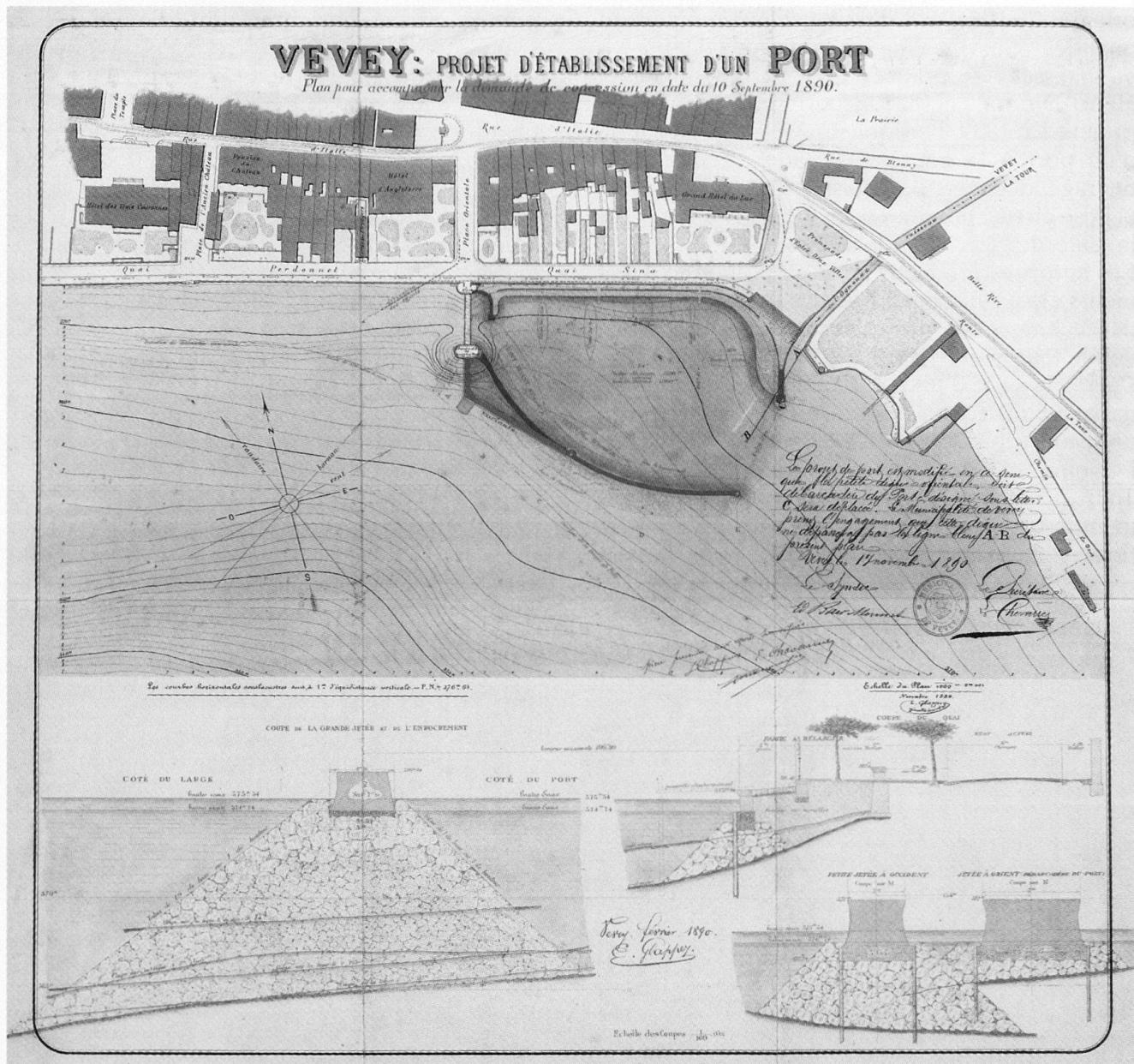


Fig. 42 Vevey: Projet d'établissement d'un port par Emile Glappey, novembre 1889.

tal qui sera prolongé. La jetée d'une longueur de 95 mètres, comprend cinq piles distantes de 21 mètres sur lesquelles reposeront des caissons évidés de béton armé, remplis d'eau et de gravier une fois en place. Les autorités se soucient de l'esthétique de l'ouvrage et prennent quelques avis dont celui du peintre Ernest Biéler qui se déclare «chaud partisan d'une création qui romprait la monotonie du quai»<sup>279</sup>. Le projet est accepté à l'unanimité le 1<sup>er</sup> avril 1932. Le chantier mené par l'entreprise Losinger débute en mai 1933; l'inauguration a lieu en novembre de la même année.

## 2.7 Le logement social

Une première et pendant trois quarts de siècle unique initiative en faveur du logement ouvrier voit le jour en 1865 avec la constitution de la Société philanthropique immobilière. Fondée par des notables veveysans, celle-ci «se propose, par l'achat de terrain, la construction de maisons, l'achat et la réparation d'anciens bâtiments, de procurer aux familles d'artisans et aux ouvriers, des logements suffisants, propres et salubres à un prix modéré»<sup>280</sup>. Elle réunit rapidement par souscription d'actions le capital nécessaire à son démarrage; la Commune met en outre à sa disposition un montant de 10 000 francs légué dans ce but par l'ancien syndic Frédéric Couvreu<sup>281</sup>. Par contre, les initiateurs rencontrent des difficultés dans leur recherche d'un terrain car les Veveysans «entrevoyaient avec terreur le voisinage de pareilles maisons. A les entendre, elles deviendraient des nids de désordre; on n'y verrait que sales loques pendues aux fenêtres; elles attireraient les pauvres de tous les environs, etc. On chercha à reléguer ces constructions hors de la commune, contrairement à l'avis du comité, attendu qu'il est essentiel que l'ouvrier qui travaille en chambre ne gaspille pas son temps en courses, et puisse facilement chercher de l'ouvrage et se procurer à proximité ses provisions de ménage.»<sup>282</sup> Finalement un des membres fondateurs, J.-E. Couvreu-Micheli, vend une parcelle aux Chenevières sur laquelle s'élève en 1866–1867 un immeuble de 12 logements de une et deux chambres<sup>283</sup>.

Trois ans plus tard, la Société acquiert au centre de la ville, un bien-fonds sur lequel existait un début de bâtiment et dont le prix élevé «obligea le comité à faire une construction de 4 étages. Cette maison (fig. 43), inaugurée en 1870, contient 19 logements, dont: 6 logements à 2 chambres, 1 cuisine et caveau; 6 logements à 1 chambre, 1 alcôve, cuisine et caveau; 7 logements à 1 chambre, 1 cuisine avec alcôve et caveau. Le galetas est en commun pour étendre le linge. L'escalier est éclairé au gaz.»<sup>284</sup> En 1874, les



Fig. 43 La maison de la Société philanthropique immobilière édifiée en 1870 à la rue du Conseil. Etat peu avant sa démolition en 1989.

appartements de la Société «sont extrêmement recherchés, mais plus particulièrement ceux de la maison située au centre de la ville [...]. Il y aurait aujourd'hui trois maisons de plus qu'elles seraient immédiatement occupées, grâce à la pénurie des logements pour ouvriers.»<sup>285</sup>

Or malgré la demande, la Société fortement endettée n'est pas en mesure de poursuivre sur sa lancée et devra attendre le tournant du siècle pour mettre en œuvre un nouveau projet. En 1898, elle approche la Commune afin d'obtenir de celle-ci la cession d'un terrain<sup>286</sup>. Souhaitant «appuyer vivement le projet de constructions de maisons ouvrières et [...] bien décidée à s'associer aux efforts faits dans ce but par la Société philanthropique», la Municipalité propose de mettre à disposition, contre une faible redevance annuelle, un terrain que la Commune possède en Copet qu'en définitive, la Société préfère acquérir. Elle y élève en deux temps quatre petits immeubles de huit logements chacun, aujourd'hui démolis<sup>287</sup>.

Le préavis relatif à la ratification de la vente de cette parcelle donne l'occasion aux autorités d'exposer la politique municipale en matière de logements ouvriers:

«A réitérées fois, quelques membres du Conseil ont émis le vœu que la Commune s'intéresse à la construction de maisons ouvrières. Les ressources dont la Commune dispose ne lui permettent pas d'affecter de gros capitaux à cette œuvre philanthropique; la Municipalité estime que la question des logements d'artisans et d'ouvriers est du ressort de l'initiative particulière; la Commune peut s'y intéresser d'une manière indirecte, mais son rôle n'est pas celui d'être propriétaire de nombreux immeubles locatifs. C'est dans ce sens que nous comprenons cette question importante d'hygiène et de salubrité publique.»<sup>288</sup>

Cette opération et les négociations qui l'accompagnent attirent l'attention sur le logement des classes laborieuses. En 1899, six conseillers communaux déposent une motion en faveur d'une enquête sur

les conditions du logement dont le principe est admis. Menée en été de l'année suivante, celle-ci s'inspire de démarches similaires entreprises dans d'autres villes suisses, en premier lieu à Lausanne. Elle porte sur le taux d'occupation des bâtiments et l'état général de ceux-ci, les dimensions des logements et le coût des loyers. Publié en février 1901<sup>289</sup>, les résultats montrent notamment que 70 bâtiments ne possèdent pas l'eau courante et que 830 logements, «en raison du nombre de personnes qui les habitent, ont moins de 15 mètres cubes par logeur; nombreux sont ceux qui n'ont que 3, 4, 5 et 6 mètres cubes»<sup>290</sup>. Outre l'insalubrité de certains appartements, l'enquête met en évidence «la pénurie des logements à bon marché, avec loyer plus ou moins en rapport avec le salaire des ouvriers et petits employés»<sup>291</sup>. Pour y remédier, le rapporteur, le municipal Auguste von der Aa, préconise l'engagement des pouvoirs publics:

«On objectera sans doute que ce serait entrer dans la voie du collectivisme que de vouloir exiger la construction et la mise en location par l'Etat ou la Commune de maisons d'habitation; soit, mais c'est la nécessité même, car dans ce domaine, l'initiative privée ne saurait atteindre le but recherché que par l'intervention de vrais et sincères philanthropes. En effet, il est incontestable que le point de vue primordial d'un propriétaire ou d'une société immobilière quelconque, en édifiant une construction de ce genre, est de faire produire au capital engagé un intérêt suffisant, tandis que les pouvoirs publics, disposant le plus souvent de terrains appropriés à une telle entreprise, peuvent faire construire à des conditions bien plus avantageuses et moyennant une location modeste, quoique en rapport avec la conséquence du logement, des habitations ouvrières et retirer un intérêt raisonnable des sommes affectées à ces immeubles.»<sup>292</sup>

Or le collège municipal ne se rallie pas à cette manière de voir; fidèle aux principes énoncés en 1899, il décide de ne pas intervenir directement mais de soutenir les institutions qui se créeront dans le but de fournir des logements bon marché. Au cours des deux décennies suivantes, les autorités n'ont pas l'opportunité, à notre connaissance, de mettre en pratique cette politique; les logements collectifs construits avant 1920 sont le fait d'entreprises strictement privées. Même l'ensemble édifié par la SA d'immeubles locatifs à Vevey aux rues Steinlen, Byronne et Coindet, dont la majorité des appartements s'adresse à des locataires à revenus modestes et qui offre une buanderie et des bains communs, est une opération de type spéculatif<sup>293</sup> (fig. 136). Toutefois la demande doit exister dans une ville où en 1905, les secteurs industries, métiers et construction occupent 4800 personnes dont plus de 2000 femmes, soit le 65% de la population active. L'année 1906 voit bien la fondation d'une «association pour la construction de maisons salubres à bon marché»<sup>294</sup> qui, organisée en coopérative, «s'efforcera de procurer à ses membres des logements sains à des conditions aussi avantageuses que possible»<sup>295</sup>;



Fig. 44 Le Coquelicot, un des deux immeubles de logement social communal réalisés au boulevard de Charmontey en 1930–1931.

celle-ci se propose de construire des immeubles locatifs ou des maisons familiales; elle envisage aussi d'étudier la question des cités-jardins. Cette association n'a semble-t-il rien réalisé; aucun des projets conservés dans les archives de la police des constructions ne porte sa signature.

Avec la crise économique des années 1930 et l'avènement du parti indépendant progressiste – parti bleu – regroupant des dissidents du parti radical sous la houlette du syndic Gustave Chaudet, la Commune entreprend, afin de fournir du travail aux chômeurs, toute une série d'investissements tels l'achèvement du quai, la construction du port et des Galeries du Rivage. Elle va aussi édifier les premiers logements ouvriers communaux.

A la fin des années 1920, les autorités avaient mis en place un système d'aide à la construction de logements par l'octroi de prêts hypothécaires en 2<sup>e</sup> rang à taux réduit. Mais cette politique n'a pas les effets escomptés car, d'une part, la Commune n'a aucun moyen de contrôler le prix des loyers et, d'autre part, les particuliers construisent des maisonnettes à leur propre usage. C'est pourquoi la Municipalité propose en 1930 que la Commune construise elle-même. Qualifiée par le rédacteur du *Bulletin technique de la Suisse romande* de «nouvelle pour notre contrée et notre mentalité»<sup>296</sup>, la démarche veveysanne constitue, selon lui, un «premier pas peut-être vers une politique du logement, vers la solution d'un problème qui mérite, entre tous, le nom de social»<sup>297</sup>. Deux immeubles locatifs sont alors édifiés au boulevard de Charmontey en 1930–1931; ils comprennent 32 appartements de 2 ou 3 chambres avec balcon (fig. 44). Vers la même époque, la Société philanthropique, devenue entre temps SI de Copet, entreprend une opération d'envergure en aménageant 59 appartements à loyer modéré dans les anciennes usines Ormond au quai Maria-Belgia<sup>298</sup>.

### **3 Inventaire topographique**

### 3.1 Plan d'ensemble

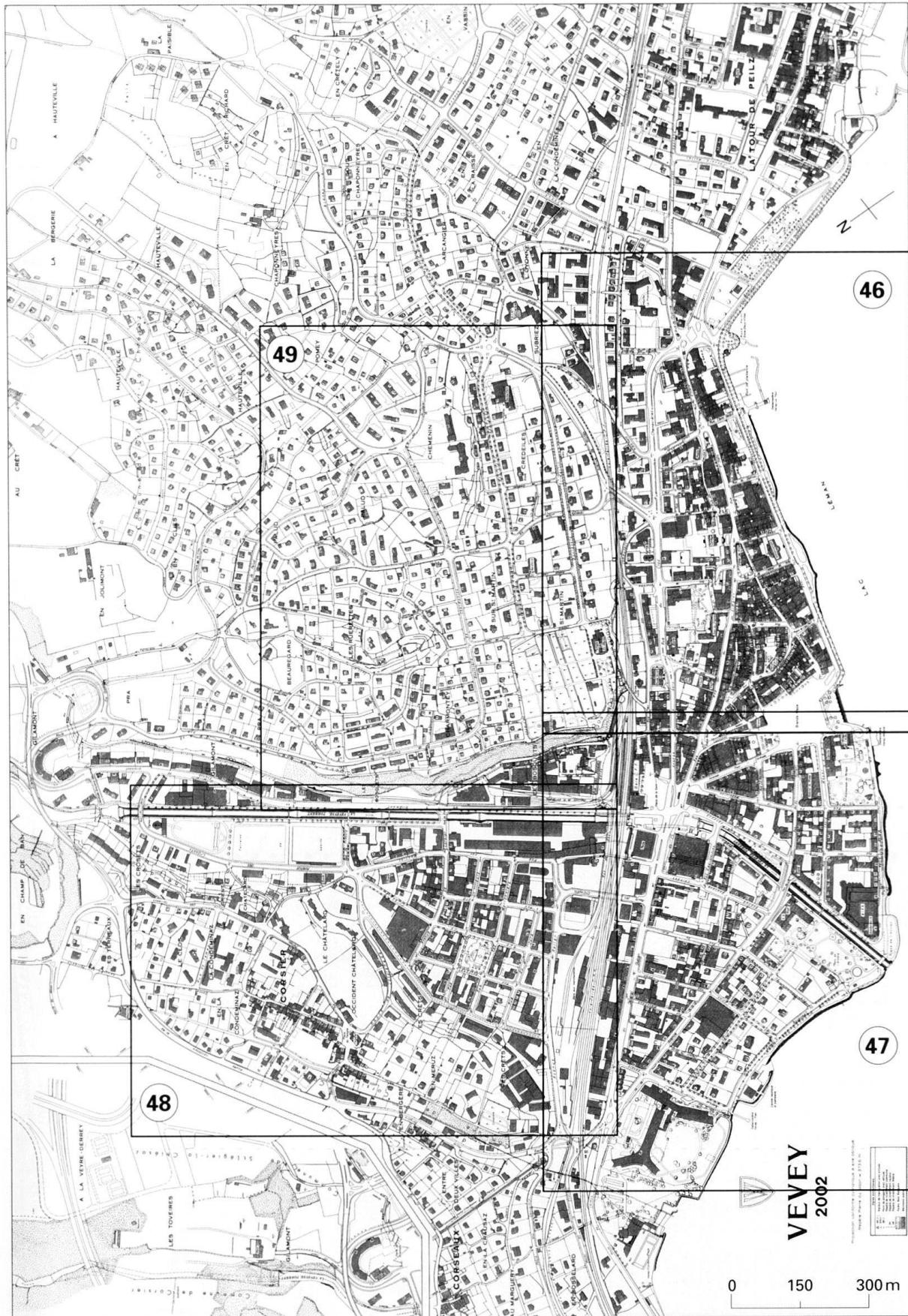


Fig. 45 Vevey 2002. Plan d'ensemble au 1:2500.

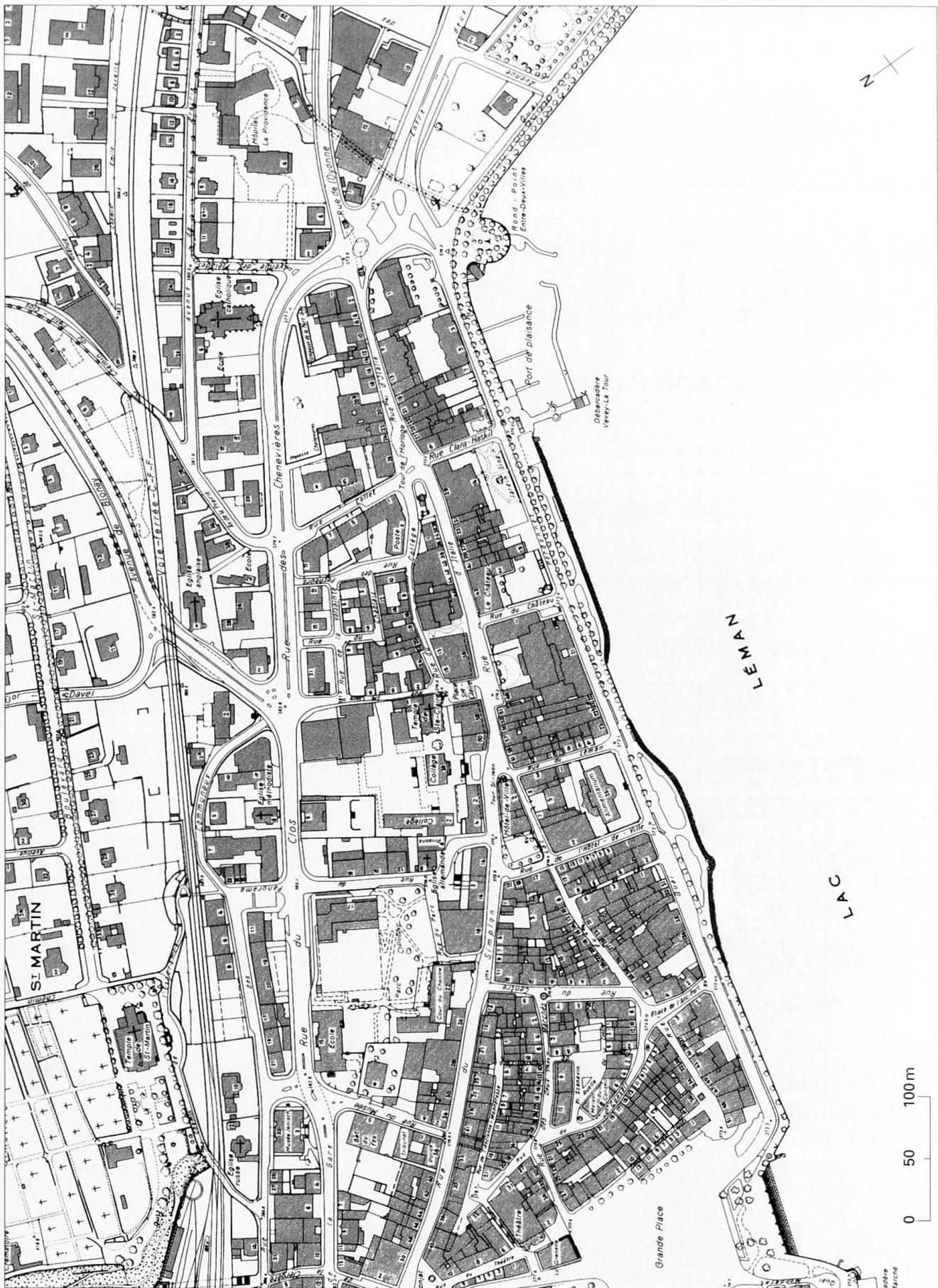


Fig. 46 Extrait du plan d'ensemble, fig. 45: secteur sud-est.

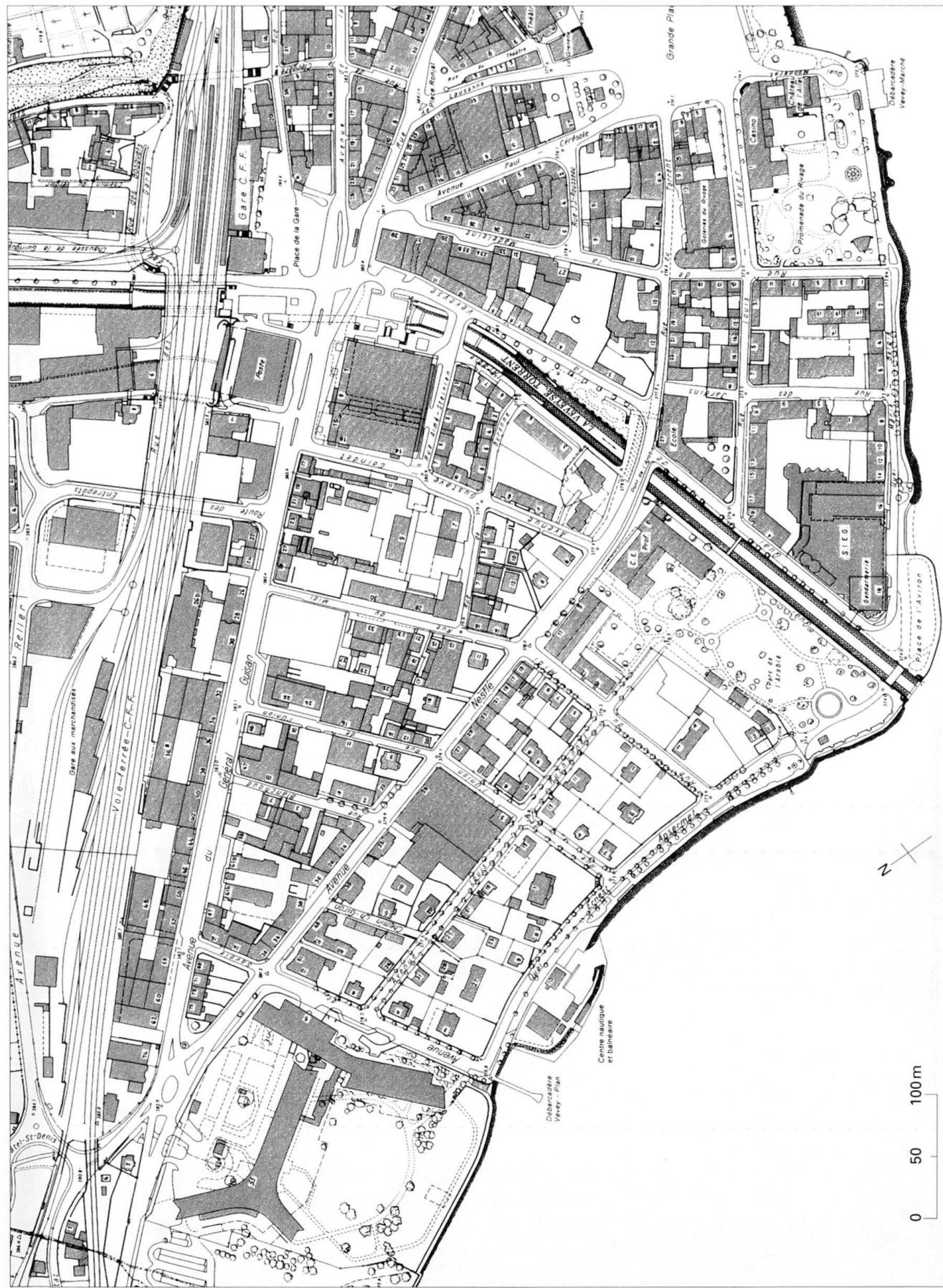


Fig. 47 Extrait du plan d'ensemble, fig. 45: secteur sud-ouest.

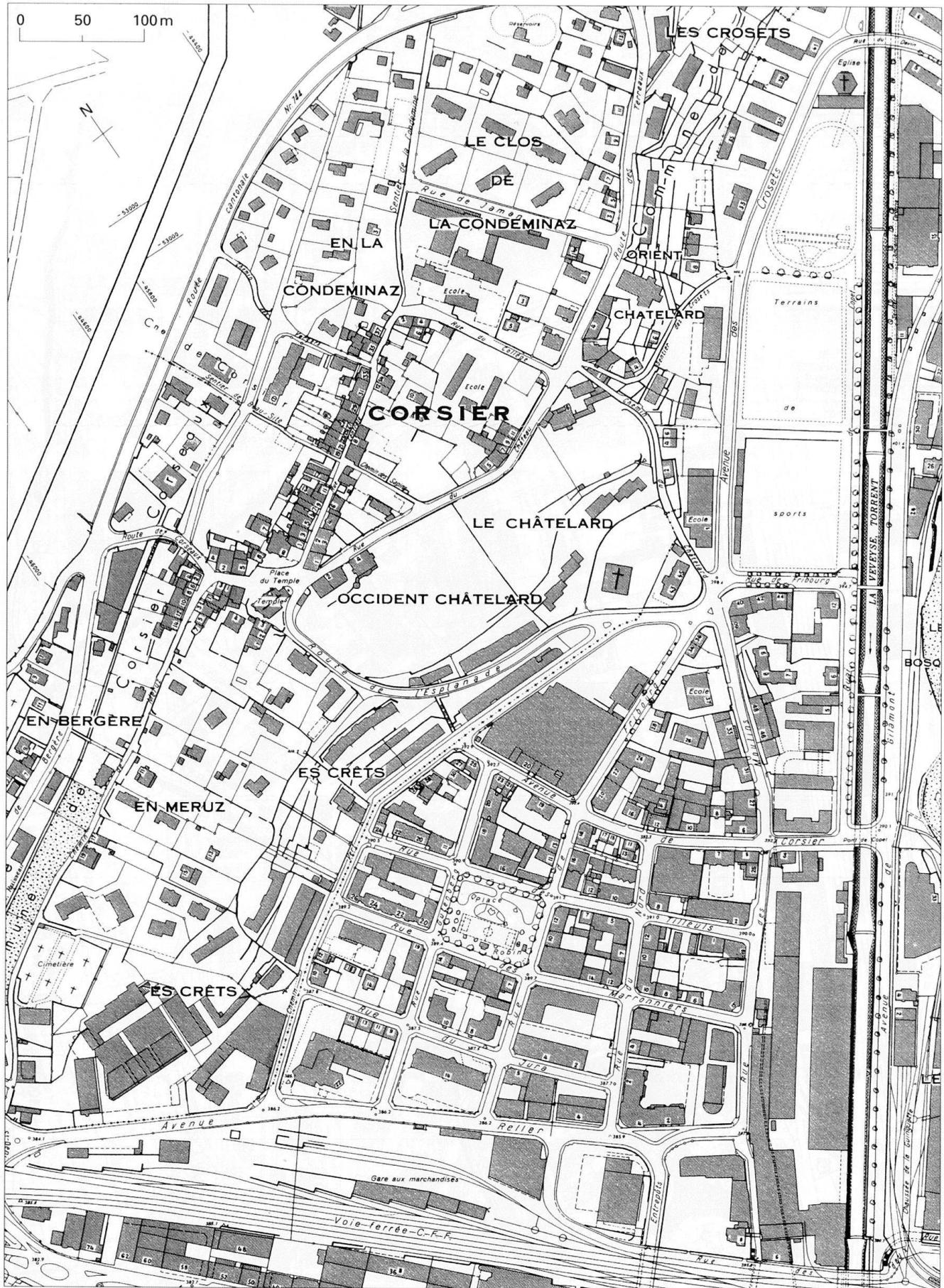


Fig. 48 Extrait du plan d'ensemble, fig. 45: secteur nord-ouest.

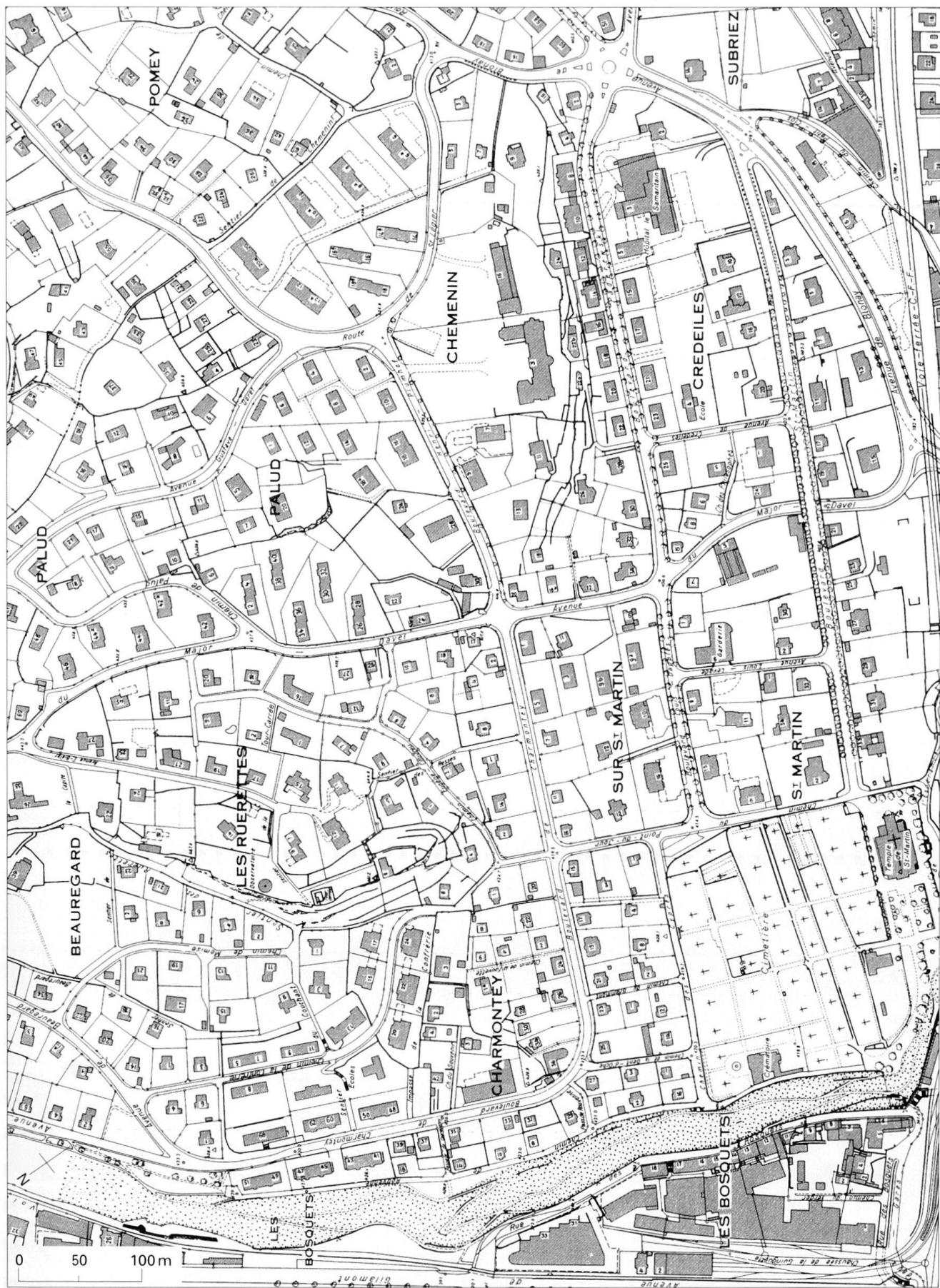


Fig. 49 Extrait du plan d'ensemble, fig. 45: secteur nord-est.

## 3.2 Répertoire géographique

Répertoire des bâtiments publics et des constructions industrielles et commerciales recensés au cours de l'inventaire (chap. 3.3) selon les catégories respectives des programmes. Les constructions dont la destination a varié depuis l'origine sont également prises en considération. Les bâtiments d'habitation ne sont pas inclus dans cette énumération.

### Abattoirs

Nos 31 et 33, *Bosquets*

### Bains

Bains Payes: *Ansermet*

Buanderie et bains: Nos 10–14, *Maria-Belgia*; No 5, *Perdonnet*

Vevey–Corseaux-plage: No 19, *Lavaux*

### Banques

Caisse d'épargne du district de Vevey: No 16, *Gare rue*

Crédit du Léman: No 51, *Italie*

A. Cuénod & Cie: No 34, *Simplon*

Palézieux & Cie: No 44, *Simplon*

### Cafés, buffets, tea-rooms

Amis: No 18, *Meyer Louis*

Au 10 Août: No 25, *Gare rue*

Avenir: No 11, *Fribourg*

Bel-Air: No 12, *Nord*

Buffet de la Gare: s.n., *Gare place*

Commerce: No 5, *Corsier*

Musée: No 11, *Gare rue*

Pavillon chemin de fer: Nos 2–4, *Gare place*

### Casino

Casino du Rivage: No 3, *Grande Place*  
Cercle des étrangers: No 31, *Italie*

### Chapelles voir Eglises

### Cimetières

*St-Martin cimetière*  
Colombarium: *St-Martin cimetière*

### Collèges voir Ecoles

### Cours d'eau

Veveyse

### Cures et presbytères

Catholique: No 4, *Chenevières*  
Evangélique allemande: No 8, *Panorama*  
Orthodoxe: No 12, *Communaux*

### Débarcadères

Grand Hôtel ou de Plan: *Ansermet*

Vevey-Marché: *Rivage*

Vevey-La Tour ou Oriental: *Perdonnet*

### Domaine ferroviaire

Gares:

- Marchandises: voir 2.5.1
- Vevey–Chardonne–Mont-Pélerin: No 3, *Châtel-St-Denis*
- Voyageurs: s.n., *Gare place*.

Hangar marchandises: s.n., *Gare place*

Installations de la Compagnie des CEV:  
Nos 2 et 4, *Guinguette*

Remise à locomotive Vevey–Chebres:  
s.n., *Gare place*.

### Ecoles

Collège des garçons: No 27, *Torrent*

Collège des jeunes filles: No 15, *Clos*

Collège de Plan: No 37, *Moulins*

Collège de la Veveyse: No 27, *Torrent*  
Ecole catholique des garçons: No 6, *Chenevières*

### Eglises

Chapelle de l'Eglise libre: No 17, *Panorama*  
Chapelle de l'Evangelische Kirche: No 8, *Panorama*  
Eglise anglaise: No 4, *Blonay*  
Eglise catholique: s.n., *Chenevières*  
Eglise méthodiste allemande: No 8, *Clos*  
Eglise russe: s.n., *Communaux*  
Synagogue: No 31, *Italie*; No 3, *Plumhof*  
Temple St-Martin: *St-Martin terrasse*

### Electriques, usines et installations

Station transformatrice: No 5, *Copet*

### Exposition cantonale vaudoise

*Grande Place*

### Fête des Vignerons

*Grande Place*

### Fontaines

*Ansermet*; *Conseil*; *Grande Place*; *Italie*;  
*St-Martin cimetière*

### Gaz, usine à

Nos 26–42, *Guisan*

### Hôpitaux

Hospice du Samaritain: *Blonay*

Petit Samaritain ou hôpital des enfants:  
*Blonay*

Pouponnière Nestlé: No 6, *Levade*

### Hôtels, pensions et auberges

Auberge de Famille: No 20, *Communaux*

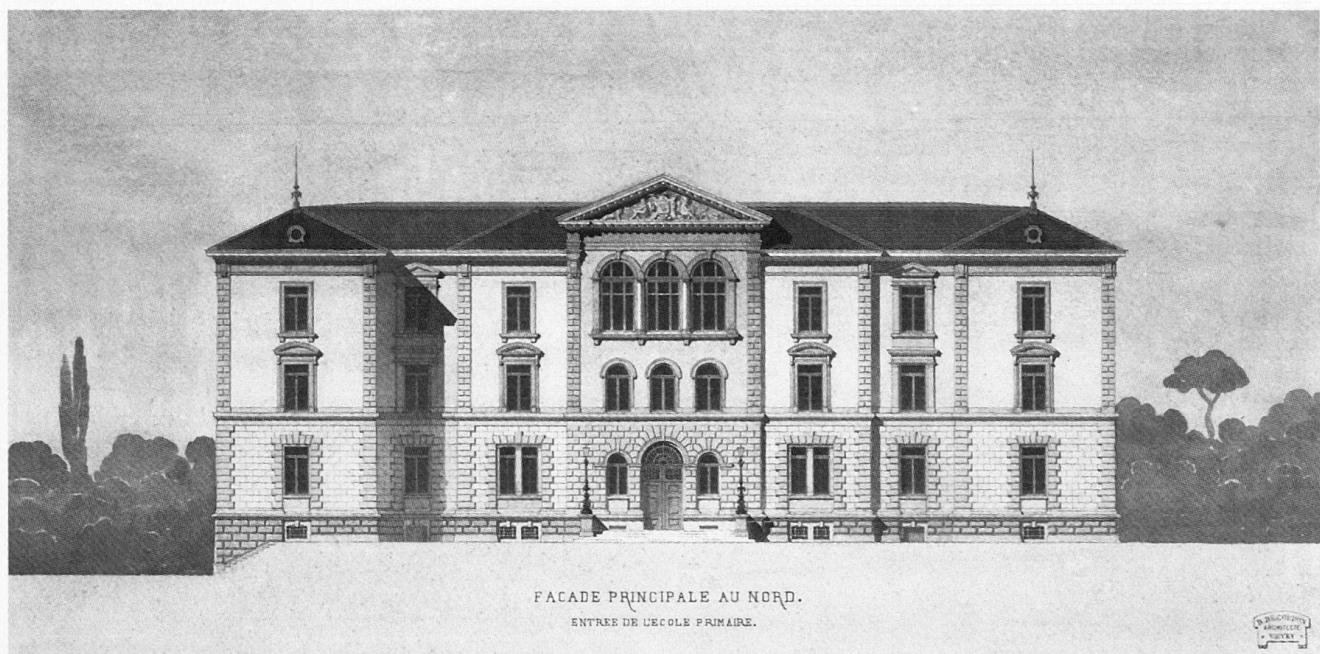


Fig. 50 Collège des jeunes filles. Façade nord. Elévation établie par Benjamin Recordon, probablement en vue de la présentation du bâtiment à l'Exposition universelle de Paris en 1878.



Fig. 51 Le Grand Hôtel flanqué de l'annexe pour la salle à manger, son jardin et sa grève, vers 1867–1868.

#### Hôtels:

- Angleterre: No 14, *Perdonnet*
- Beau-Séjour: No 2, *Communaux*
- Famille: No 20, *Communaux*
- Gare: Nos 2–4, *Gare place*
- Grand Hôtel du Lac: No 1, *Italie*
- Grand Hôtel: No 55, *Nestlé*
- Mooser: No 3, *Plumhof*
- Park-Hôtel Mooser: No 3, *Plumhof*
- Pavillon et Résidence: Nos 2–4, *Gare place*
- Senn: No 14, *Perdonnet*
- Suisse: No 11, *Ceresole*
- Touring et Gare: Nos 2–4, *Gare place*
- Trois Couronnes: No 49, *Italie*

#### Pensions:

- Beau-Séjour: No 2, *Communaux*
- Chemenin: No 3, *Plumhof*
- Florentine: Nos 2–4, *Rolliez*
- L'Arabie: No 1, *Arabie*
- Panorama: No 2, *Communaux*
- Villa Pâquerette: No 1, *Union*

#### Industrie, artisanat et commerce

- Ateliers de constructions mécaniques de Vevey: No 6, *Deux-Gares*
- Chantier de combustibles Fath: No 13, *Midi*
- Fabrique de chocolats Peter: Nos 11–13, *Bosquets*
- Fabrique veveysanne de socques et chaussures: No 11, *Union*
- Farine Lactée Henri Nestlé SA: Nos 16–17, No 18, *Bosquets*
- Imprimerie et lithographie Klausfelder: No 9, *Clergère*; No 20, *Corsier*
- Imprimerie et lithographie Säuberlin et Pfeiffer SA: No 29, *Nestlé*

#### Imprimerie Nestlé: Nos 14–15, *Bosquets*

#### Magasins:

- A la Ville de Paris: No 51, *Italie*
- Au Bon Génie: No 2, *Deux-Marchés*
- Les Galeries Modernes: No 29, *Lac rue*

Manufacture de cigares Clément & Cie puis Henri Taverney & Cie: Nos 7–8, *Bosquets*

Manufacture de cigares Ermatinger: Nos 17–19, *Lac rue*

Manufacture de cigares Ormond: Nos 2–6, *Maria-Belgia*

Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Company: No 25, *Perdonnet*; No 1, *Hôtel de Ville*

PCK: No 10, *Entre-Deux-Villes*

Société générale suisse de chocolats Peter et Kohler: Nos 11–13, *Bosquets*

Usine de chocolat Cailler: No 9, *Clergère*

#### Installations sportives

Manège: No 1, *Prairie*

Place de jeux: *Copet*

#### Jardins, parcs et promenades

*Rivage*

*St-Martin terrasse*

Quais: voir 2.6.1 à 2.6.3

#### Marché

Galerie du Rivage: No 4, *Meyer*

Grenette: *Grande Place*

#### Mobilier urbain

Indicateur des montagnes: *St-Martin terrasse*

Kiosque à musique: *Rivage*

Kiosque-abri: *Rivage*

Limnimètre: *Rivage*

Poids public: *Grande Place*

Tour de l'horloge: *Italie*

#### Monuments

Alfred Ceresole: *St-Martin terrasse*

Aux Morts: *St-Martin terrasse*

#### Musées

Alimentarium: No 25, *Perdonnet*

Musée Jenisch: No 2, *Gare rue*

#### Pensionnats

Les Aliziers: No 27, *St-Martin bd*

Villa Edelweiss: No 12, *St-Martin bd*

#### Ponts

Pont de Copet: *Corsier*

Pont de l'Arabie: *Torrent*

Pont des Abattoirs: *Corsier*

Pont St-Antoine: *Guisan*

#### Postes

No 8, *Ancien-Port*

S.n., *Gare place*

#### Salles de réunion

Athénée: No 19, *Corsier*

Maison de l'Union Chrétienne de Jeunes

Gens: No 2, *Point-du-Jour*

#### Théâtres

Athénée: No 19, *Corsier*

No 3, *Grande Place* (Casino du Rivage)

No 4, *Théâtre*

### 3.3 Inventaire

L'inventaire couvre, en principe, la production architecturale comprise entre 1850 et 1920, mais quelques bâtiments édifiés hors de cette fourchette ont été pris en considération. Il s'étend sur le territoire de l'actuelle commune de Vevey qui comprend depuis 1892 la partie inférieure de la commune de Corsier. La description de la méthode d'inventaire et des choix opérés se trouvent au chap. 4.7. Les objets recensés figurent dans l'ordre alphabétique des rues et dans l'ordre de numérotation des constructions (numéros impairs d'abord, numéros pairs ensuite) donnés en **caractères gras**. Les renvois à d'autres rues sont composés en *italique*. Certaines adresses sont suivies d'un renvoi au chap. 2. La numérotation en regard du texte se réfère à l'illustration. Le chap. 3.2 établit la relation entre le programme architectural et l'adresse, immeubles d'habitation exceptés. Les plans du chap. 3.1 permettent la localisation géographique. Afin de simplifier les descriptions, nous avons considéré les façades regardant le lac comme celles du sud, bien que celles-ci soient orientées généralement au sud-ouest, voire parfois à l'ouest.

La mention «(aut.)» signifie «autorisation de construire»; elle indique la date de délivrance du permis de construire par les autorités communales. Le renseignement provient des dossiers de plans conservés dans les archives de la police des constructions (PC) au service technique de la Direction de l'équipement de la commune de Vevey. Lorsque cette date a été déterminée par une autre source – en général les procès-verbaux de la Municipalité (pvM) pour la période antérieure à l'obligation de déposer à l'enquête le plan de la construction projetée – celle-ci est mentionnée en fin de notice sous la rubrique «Source». Cette dernière mention regroupe aussi bien les informations provenant des discussions en Municipalité que des préavis présentés au Conseil communal dont le procès-verbal donne la transcription. Certains renseignements sont issus des Archives cantonales vaudoises (ACV), de la section des Monuments historiques du canton de Vaud (MH) (voir aussi chap. 4.3 à 4.5).

Afin de réduire le volume des notices, les abréviations suivantes ont été utilisées: act(uellement), adjonc(tion),

52



53



admin(istratif), agrand(issement), appart(ement), arch(itecte), aut(orisation de construire), bât(iment), CC = Conseil communal, Cie = compagnie, comm(erce/ercial), Com(mune), constr(uction), démol(ition), dépend(ance), entrep(reneur), évtl. = éventuellement, ext(érieur), hab(itation), imm(euble), inaug(uration), ind(ustriel), inf(érieur), ing(enieur), inscr(iption), int(érieur), loc(atif), mag(asin), modif(ication), prob(ablement), proj(et), propriétaire, reconstr(uction), rénov(ation), sculpt(eur), sté = société, sup(érieur), surélèv(ation), transf(ormation).

#### Ancien-Port, place de

**No 1** Imm. loc. et comm., 1875 (constr.), Maillard pour Vincent Nicollier-Vagnière. Premier édifice bâti en front de lac sur le nouveau quai. Caractère urbain affirmé: rez comm. avec entresol, balcon filant au bel étage, pan coupé, légers avant-corps latéraux marqués par des pilastres. Traitement monumental de l'entrée. Au fronton des fenêtres extrêmes du bel étage, médaillon par Gustave Courbet, alors en exil à La Tour-de-Peilz, représentant *La Dame à la Mouette ou La mouette du lac Léman à Vevey, poésie*. Source: pvM 19.03.1875. Bibl. 1) *werkarchithese*, No 6, 1977, pp. 38–39; 2) Pierre Chessex, *Courbet et la Suisse*, La Tour-de-Peilz, 1982, p. 95.

**A** L'emplacement du **No 8**, Hôtel des postes et télégraphes, 1877 (aut.), 1879 (inaug.), Ch. Nicati et E. Burnat pour SI de l'Hôtel des postes et télégraphes. A l'angle de deux rues commerçantes. Molasse appareillée; axe de l'entrée marqué, au rez, par des chaînes en bossages avec armes de la Confédération frappées de part et d'autre du linteau-enseigne, aux étages sup. par des chaînes à refends et des triplets. Désaffecté en 1924 au profit de la nouvelle poste de la gare (voir *place Gare* s.n.) et démolí en 1971. Source: Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 49. Bibl. 1) FAV 02.07.1971.

39, 41

54

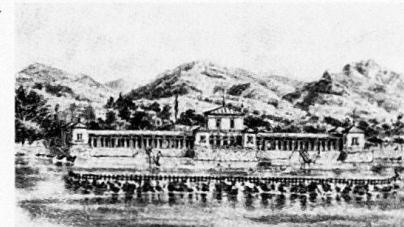
#### Ansermet Ernest, quai → 2.6.3

**Bains publics** dits Bains Payes, 1895 (proj.), 1896–1897 (constr.), pour Com. de Vevey, Glappey et Lindenmeyer, H. Schobinger pour façade nord, A. Ronchi et A. Boulenaz entrep. Résultat d'années de discussions et projets (voir 2.6.5). Plan type imposant une stricte séparation des sexes: corps central pour services et logement du gardien, cantonné aux angles de 2 pavillons cubiques; 2 ailes basses en L pour les cabines, avec galerie couverte sur poteaux et pavillon aux extrémités. Décor de briques. Image italienisante de l'ensemble. 1897, constr. d'un brise-lames en avant des bains, transformé en plate-forme solarium en 1929 et relié au bâti. par 2 passerelles de béton armé. 1934, annexe à l'extrémité de chaque aile. Démolis en 1982. Nouvelles installations, Ugo Fovanna arch., inaugurées en 1984. Source: pvM 13.03.1896, 26.06.1896, 25.06.1897. Bibl. 1) JOVV 16.03.1934; 2) Ballif.

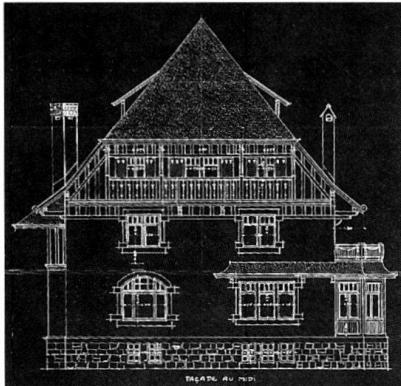
**Borne-fontaine** adossée dans le mur bordant le quai, remontant prob. à la constr. de ce dernier. Chèvre de fer blanc.

**Débarcadère** du Grand Hôtel, de Plan dès 1901, 1868 (constr.) par la Sté propr. de l'hôtel: ponton de bois. En 1901, déclaré impropre au service, il n'est plus desservi. Reconstruit en métal sur des plans émanant de la CGN par la Sté du débarcadère Vevey Grand Hôtel, constituée en 1902, grâce à des souscriptions publiques et à la participation financière de la Commune qui le rachète en 1916. Source: pvM 29.05.1868, 26.01.1901, 04.07.1902, 16.05.1916.

54



55

**Arabie, quai de l'**

Ancien quai de la Tannerie du nom de l'importante entreprise de la Tannerie de Vevey à qui il appartenait et qui le jouxtait à l'ouest. Passe au domaine public en 1897.

**No 1** Imm. loc. et Pension de famille L'Arabie, 1904 (aut.), Quillet pour Mlles Roy. Implantation d'angle; 2 ailes asymétriques de part et d'autre d'un large pan coupé traité en pavillon. Important dispositif de balcons. Démoli en 1982.

**No 7** voir *Steinlen Nos 3-7*.

**No 6** Imm. loc., 1905 (aut.), Charles Dorier pour Henri Colombo «cimenteur». Position avantageuse en front de quai. Abondante décoration en ciment moulé, mais standing int. relativement modeste. Transf. en 1971 (aut.).

**Blonay, avenue de, puis route de**

Nouvelle route cantonale de Vevey à St-Légier achevée en 1879. La Municipalité demande, en vain, à l'Etat d'en placer le point de départ à la gare de Vevey, afin de faire l'économie de l'établissement de la rue de la Gare, depuis longtemps souhaitée. La Commune envisage d'abord d'y placer les habituels arbres majeurs, puis c'est l'idée moins onéreuse et plus esthétique de «planter des charmes que l'on pourrait éléver en berceau et avoir ainsi une promenade ombragée sans faire trop de tort aux vignes aboutissantes» (source 1) qui l'emporte. La section inférieure est élargie et bordée d'un important mur de soutènement lors de la suppression du passage à niveau en 1966. Source: pvM 15.05.1873, 10.10.1879; 1) pvM 21.11.1879.

**No 25** Villa de maître, 1908 (aut.), Ch. Gunthert pour A. Baumann. Heimatstil; multiples décrochements de l'imposante toiture, du plan et de l'élévation; diversité des percements et des matériaux: pierre de Meillerie, pan de bois. Au sud, galerie de bois au pignon; à l'est, véranda avec avant-toit de tuile se prolongeant en façade sud au-dessus d'un triplet. Vaste parc. 1909 (aut.), dépend., même arch. pour même propr. 1958 (aut.), J. L. Merzing, pour lui-même, annexe à l'ouest pour atelier et bureau. Source: pvM 26.04.1909.

56

**No 2** Villa loc., J. Gunthert pour lui-même, vers 1845. Imm. en 3 corps, d'un gabarit imposant, première constr. d'importance sur la nouvelle rue des Chenevières. Corps central en léger retrait précédé au sud d'un remarquable dispositif de loggias en molasse à colonnes et arcs en anse de panier; encadrements à pilastres engagés et contre-coûts à croisillon des baies; triplets de la cage d'escalier à l'ouest. 1908 (aut.), lucarne au nord, Ch. Gunthert pour hoirie Gunthert. 1967 (aut.), modif. du dispositif d'accès et démol. des dépend. remplacées par des garages, G. Dufour pour même propr. Source: pvM 22.05.1846.

**No 4** All Saints' English Church, 1879–1882 (constr.), 22.08.1882 (consécration), George Edmund Street (1824–1881) arch. à Londres (proj.), H. Lavanchy (exécution) pour congrégation anglicane. La communauté anglaise célèbre son culte à l'Hôtel des Trois Couronnes, puis dès 1844 au temple de St-Martin. Projeté depuis 1868, l'achat d'une parcelle de vignes communales a lieu dix ans plus tard, à un prix modéré car les autorités désirent «faciliter l'érection de cette chapelle qui sera un avantage et un embellissement pour [la] ville» (source 1). Plan en croix auquel un porche hexagonal et un clochetton hors-œuvre, au couronnement en molasse appareillée, apportent l'asymétrie caractéristique de Street. Chœur plat typique de l'architecture anglaise; nef unique couverte «de voûtes en berceau brisé, construites en bois et pourvues de tirants en fer. Cette couverture souligne la simplicité et la sobriété de la nef. Le chœur est beaucoup plus riche. Il n'est pas seulement couvert d'une voûte sexpartite, mais aussi percé de fenêtres variées [...]. Monument remarquable et très caractéristique du style néo-gothique anglo-américain de 1880» (bibl. 2). Molasse pour le décor et pierre de Meillerie pour le parement. Quelques vitraux

56

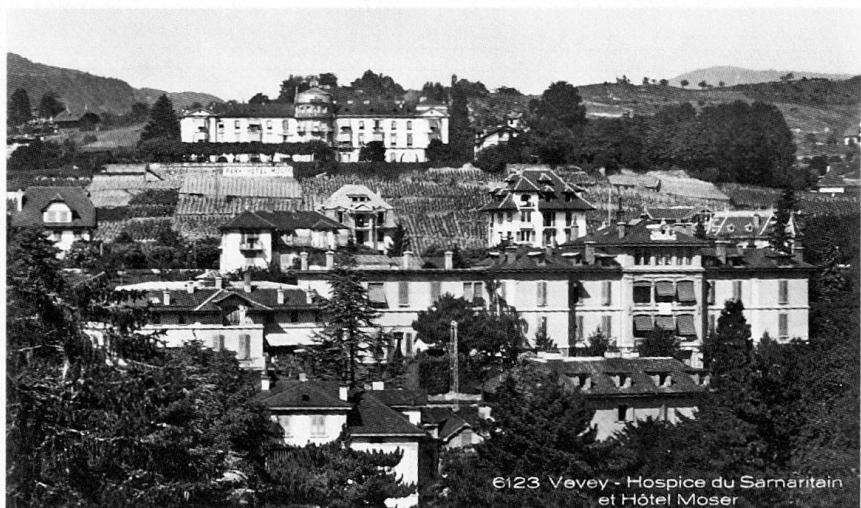


d'origine. 1928 (proj.), agrand. de la sacristie, Recordon pour même propr. Source: 1) pvM 01.02.1878. Bibl. 1) FAV 23.08.1882; 24.08.1982; 2) RSAA, 29 (1972), pp. 70–81 et 118–130; 3) Magali Kocher, Typologie des vitraux des églises anglicanes de l'arc lémanique, mémoire de licence, Université Lausanne, 2002, ms. dactyl., pp. 48–51.

57

**Hospice du Samaritain**, 1874 (proj.), 1875–1877 (constr.), 02.09.1877 (inaug.), Ch. Nicati et E. Burnat, A. Ronchi entrep., pour Comité de l'Hospice du Samaritain, fondation privée instituée en 1856 dans le but de créer une infirmerie; d'une capacité de 12 lits, celle-ci s'ouvre le 1<sup>er</sup> août 1858 à la rue du Collège dans une maison acquise par J. E. Couvreu-Micheli et transf. par Késér. Nouvel hôpital de 30 lits édifié grâce à une souscription publique et à un legs de Couvreu-Micheli sur un terrain offert par Edouard Couvreu au nord de la voie ferrée. Bât. de 2 étages sur rez doté de légers avant-corps latéraux et d'un pavillon central plus élevé d'un étage avec loggias en façade sud. Parement de briques au corps central et encadrements en molasse. En contrebas, **Petit Samaritain ou hôpital des enfants**, 1887–1889 (const.), 30.06.1889 (inaug.), Maillard

57



6123 Vevey - Hospice du Samaritain et Hôtel Moser

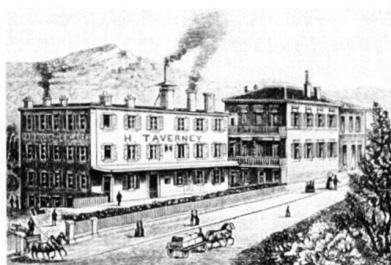
pour même propr., A. Ronchi entrep., grâce à un legs d'Emile Burnat. Bât. d'un étage sur rez. 1895 (aut.), Maillard pour même propr., promenoir couvert. 1926 (inaug.), A. Burnat, pour même propr., Lindenmeyer entrep., bât. de liaison pour salles d'opération et service de radiologie. L'hôpital ayant déménagé en 1956 dans un nouveau bât. au bd Padrewski, l'ensemble est démolie en 1967. Source: pvM 13.05.1895. Bibl. 1) Emile Couvreu, *Hospice du Samaritain, Vevey. 1858-1908 Cinquantième anniversaire de la fondation. Aperçu historique*, [Vevey], 1908; 2) FAV 22.05.1947.

**No 14 Villa Praz Fleurie**, 1897 (aut.), Louis Neyroud pour Edouard Gohl. A l'origine, villa de plan carré sous toiture en pavillon. Balcons et véranda de bois au sud. 1920 (aut.), A. Burnat pour Charles Nicollier-Peter, agrand. à l'est, adjonc. d'une lucarne fronton au sud et importantes transf. int. 1917 (aut.). Ch. Guntbert, dépendance pittoresque au nord, à toiture à demi-croupe largement débordante.

#### 58 **Bosquets, rue des**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'appellation rue des Bosquets désigne l'actuelle rue de la Clergère; la voie ferrée franchie, l'artère prend le nom de promenade des Bosquets; elle constitue un axe industriel ma-

59



jeur en raison de la présence du canal de la Monneresse rive gauche. En 1862, au moment de la construction des abattoirs, son tracé est corrigé grâce à une subvention de Nestlé et de Peter. Outre les fabriques de ces derniers, la rue compte à cette date la manufacture de cigarettes Clément & Cie et, en aval de la voie ferrée, l'usine Cailler (voir *Clergère* No 9). Source: F. G. Chavannes, Plan de la correction du chemin communal, dès les abattoirs à la gare de Vevey, 29.08.1862 (ACVY, sans cote).

**Nos 7-8** Imm. loc. et artisanal, ancienne manufacture de cigarettes Clément & Cie puis Henri Taverney & Cie, fondée en 1860. Une centaine d'ouvriers et d'ouvrières en 1899. Edifié prob. vers 1860 et agrandi avant 1870, le No 7 est surélevé d'un étage en 1887 (aut.) pour atteindre le gabarit actuel. Architecture utilitaire d'une extrême simplicité à toiture plate;

marquise rudimentaire au rez; à l'origine, cheminée à l'arrière. Plus soigné, le No 8 dont l'image actuelle remonte prob. aux transf. de 1887, devait être réservé à l'hab. Source: pvM 23.03.1887. Bibl. 1) *A la Veillée* 22.07.1899. **No 9** Maison loc., existante en 1862; en 1887 (aut.), surélevé d'un étage pour Henri Taverney. Source: pvM 29.07.1887.

**Nos 11-13 et Verger s.n.**, ancienne fabrique de chocolats Peter. En 1861, Daniel Peter et son frère Julien, alors fabricants de chandelles, acquièrent de l'hoirie Cailler, dont la fabrique est trop à l'étroit aux Bosquets (voir *Clergère* No 9), une maison avec un droit d'eau sur la Monneresse, à l'emplacement du No 12. Conscient que la découverte du pétrole va sonner le glas de l'industrie de la chandelle, il se recycle dans le chocolat, influencé peut-être par l'exemple de la famille de son épouse, fille de François-Louis Cailler. Il fonde sa propre entreprise qui ouvre ses portes en 1867 dans un bât. édifié dès 1866 (aut.) par L. et S. Taverney (prob. No 13). Cherchant à se démarquer de ses concurrents, il invente le chocolat au lait: «dans cette maison a été créé en 1875 le premier chocolat au lait du monde par Daniel Peter 1836-1919» (inscr. au No 13). Dès lors, les affaires se développent et avec elles

6 les constr. 1897 (aut.), Chaudet, fabrique

58

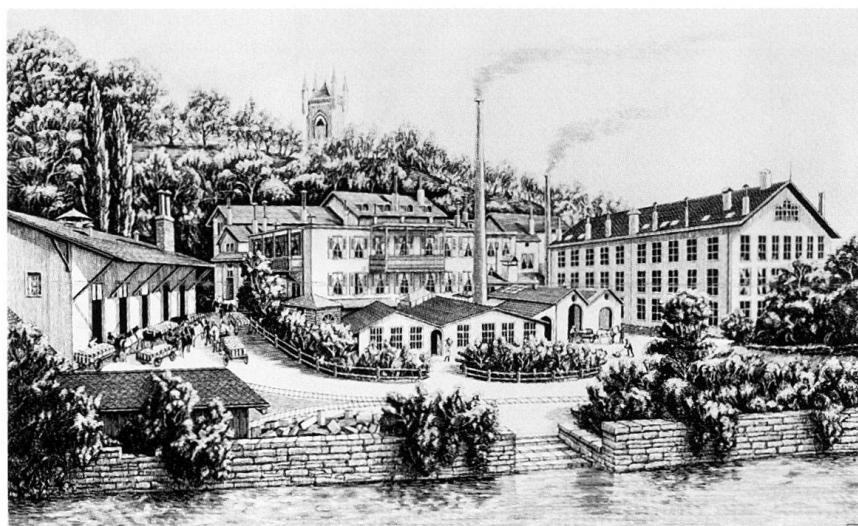


en contrebas de la rue; vaste bât. de 3 étages sur rez; cage d'escalier orientale hors-œuvre reliée au bât. de la rue des Bosquets par une passerelle; structure de colonnettes en fonte permettant un dégagement complet des étages, éclairés par de larges baies en anse de panier; à l'ouest, annexe basse pour chaudières et machine à vapeur avec cheminée de briques. 1898 (aut.), même arch., surélev. de la loge du concierge (No 11) existante en 1889. 1899 (aut.), même arch., transf. int. de l'*«ancienne fabrique»* (No 12). 1900 (aut.), même arch., surélev. du No 13 et création d'une entrée couverte entre les Nos 12 et 13; le bât. comporte 2 niveaux sur rue: bureaux au rez sup. et, à l'étage, vaste appart. 1904 (aut.), même arch. pour Sté générale suisse de chocolats Peter et Kohler réunis, créée cette année-là, agrand. des bureaux par surélev. d'un niveau des Nos 12 et 13; une partie de la toiture du No 12 forme terrasse pour l'appart. situé au dernier étage du No 13; entrée couverte supprimée; porte monumentale au No 13 avec encadrement en molasse à décor végétal surmonté d'un linteau à fronton, unique élément témoignant de l'importance de la sté. 1912, fusion avec Cailler suivie l'année d'après du déménagement de la production à Broc. 1917, transfert du siège social de PCK à La Tour-de-Peilz (voir *Entre-Deux-Villes* No 10). 1918 (aut.), Chaudet pour Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Company, transf. mineures de la fabrique de 1897, radicalement modifiée en 1962 (aut.), Pierre Demierre pour Simeca SA; conservation du gros œuvre, adjonc. d'un étage sous toiture plate, nouvelles fenêtres, revêtement de la façade; suppression de la cheminée. Source: pvM 10.05.1861, 22.06.1866, 16.03.1898, 23.03.1898. Bibl. 1) *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud* 3, pp. 144–147; 2) G.H. Speidel, L'ancienne usine Peter à Vevey. L'usine en Rouvenaz 1861–1918, 2 vol., ms. dactyl., 1996 (ACVY).

**Nos 14–15** Imm. loc. et artisanal, ancienne imprimerie Nestlé, vers 1890–1900, Chaudet pour Fabrique Henri Nestlé. Imm. double organisé symétriquement: entrée et cage d'escalier aux 2 extrémités; 2 lucarnes-pignon. Large fenêtres en anse de panier au rez.

**60 Nos 16–17** Imm. loc., berceau de l'entreprise Nestlé qui se développe à partir de la fin des années 1860 sur les terrains sis au nord et à l'ouest. En 1843, Henri Nestlé, à Vevey depuis 1839 où il travaille comme commis-pharmacien, acquiert de Jean-François Nicollier les imm. correspondant aux Nos 14 à 18, soit une maison d'hab. avec dépend. comprenant «un moulin à huile, un pilon à os, une scie à placage, à liteaux et à lattes ainsi qu'une distillerie d'eau de vie» (bibl. 4). Nestlé poursuit l'activité de ses prédécesseurs, en y ajoutant l'eau minérale et la limona-

60



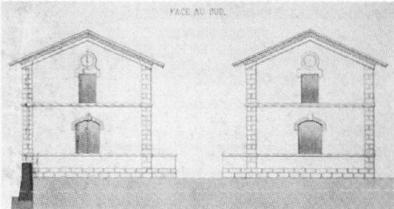
de. Dès 1852, il se concentre sur la fabrication de gaz liquide pour l'éclairage, qu'il vend à la Commune dès 1858, ainsi que celle d'engrais artificiels. En 1863, l'ouverture de l'usine à gaz le constraint à se réorienter. Nestlé met au point en 1867 une recette de farine lactée pour l'alimentation des nourrissons. Face au succès de celle-ci, il décide de la produire à une échelle industrielle et, dès 1869, procède à des agrand. successifs de ses installations. En 1875, il vend son entreprise qui devient Farine Lactée Henri Nestlé SA. L'usine ferme ses portes en 1934. Evolution du nombre d'employés sur le site: 1871, une quinzaine; 1874, une trentaine; 1881, 150 environ; 1890, 240. Evolution probable du domaine bâti, établie selon des sources diverses et souvent peu précises: 1849, laboratoire pour recherches chimiques et 2 remises; 1869, nouvelles machines et agrand. des locaux; 1872, prob. bât. en contrebas du No 17, pour abriter peut-être la laiterie; 1875, hangar en limite occidentale; 1876, Ch. Nicati et E. Burnat, fabrique implantée perpendiculairement à la rue des Bosquets au droit du No 14; façade occidentale, aveugle à l'origine, percée de jours en 1886–1887; 1877 (aut.), hangar en limite occidentale; 1888 (aut.), ateliers de ferblanterie pour la production des boîtes de conserve, prob. au sud de la fabrique de 1876; 1889 (aut.), raccordement ferroviaire; 1890 (aut.), bât. de la chaudière à vapeur à l'ouest de la parcelle avec cheminée de 62 m de haut réalisée par la maison L. Vialatoux à Châlon s/Saône, démolie en 1954; 1895 (aut.) et 1902 (aut.), Chaudet, agrand. de la laiterie; 1899, 1900 et 1902 (aut.), divers hangars et ateliers; 1909 (aut.), même arch., bât. pour W.-C., bains et douches pour le personnel, en contrebas du No 14; 1910 (aut.), même arch., bât. pour laboratoire et mag. au nord du No 18; hangar et dépôt de matières inflammables non localisés; 1912 (aut.), même arch., agrand. du local des chaudières; 1913 (aut.),

même arch., au sud-ouest de la parcelle, atelier mécanique couvert d'une charpente métallique à sheds, agrandi en 1949 (aut.), Robert Gétaz pour Margot frères. Act. sur le site, la plupart des bâts., parfois fortement remaniés, subsistent; ont été démolies les installations les plus septentrionales dont la laiterie. Source: pvM 30.08.1858, 25.08.1876, 02.03.1877, 24.12.1886, 22.06.1888, 17.05.1889, 28.02.1890, 06.11.1899, 23.07.1900, 22.04.1902, 21.11.1910, 21.05.1912; Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 43. Bibl. 1) Muller, Plan directeur, p. 51; 2) Jean Heer, *Reflets du Monde 1866–1966. Présence de Nestlé*, Rivaz, 1966; 3) *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud* 3, pp. 150–154; 4) Albert Pfiffner, *Henri Nestlé. De l'aide-pharmacien allemand au pionnier suisse de l'industrie 1814–1890*, Vevey, 1995.

**No 18** Ancien bât. admin. de la fabrique Nestlé, 1902 (aut.), Chaudet pour Farine Lactée Henri Nestlé SA, exhaussement du premier bât. de bureaux édifié en 1888. Enseigne de l'entreprise, le bât. présente un décor de molasse soigné: encadrements, allèges et chaînes d'angle marquent les verticales que coupent un bandeau. Décentrée, l'entrée en plein cintre s'inscrit dans un parement en molasse, avec chaînes à refends se poursuivant en pilastres à l'étage. Source: pvM 10.02.1888.

A l'emplacement des **Nos 31 et 33**, abattoirs municipaux, 1862–1863 (constr.), L. Taverney pour Com. de Vevey. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, abattoirs au Pré de la Ville (actuelle place de la Gare), puis à la rue des Boucheries (actuelle rue du Léman) prob. dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Dès 1852, plusieurs interventions au CC en faveur de la constr. de nouvelles installations, les existantes étant trop petites, insalubres et au centre d'un quartier populeux. Début des études en 1861; emplacement déterminé par la proximité de l'eau et son isolement. Commandé d'un proj. aux arch. Ph. Franel, H. Guntbert, Késér, Ch. Nicati et E. Burnat,

61



L. et S. Taverney et H. Lavanchy, selon le programme suivant: 8 stalles; salle pour fonte des graisses combinée évtl. avec triperie; salle pour l'abattage des porcs; bureau et logement pour l'inspecteur des boucheries; écurie d'attente. En mars 1862, proj. de Nicati et Burnat retenu et soumis au CC qui demande le réexamen des propositions Franel, Taverney et Nicati-Burnat. Sur la base de ces 3 proj., L. Taverney établit les plans définitifs: de part et d'autre d'une cour, 2 bât. étroits et longs avec pavillons aux extrémités; façades ext. avec baies à linteau de briques, et à l'étage du corps central, ouvertures à claire-voie; côté cour, escalier et galerie d'accès à l'étage; au rez, portes en plein cintre, de diverses dimensions et distribuées asymétriquement. Façades les plus soignées côté ville. 1889 (constr.), entrepôt frigorifique au nord de la parcelle, H. Lavanchy pour Com. de Vevey. Après avoir visité le nouvel abattoir de Genève en compagnie d'une délégation de bouchers, la Municipalité demande à H. Lavanchy un avant-projet d'agrand. avec marché couvert, écurie banale, écuries particulières, remises, étable pour les animaux malades, étable à porcs, 5 nouvelles loges, porcherie banale, loge pour l'abattage des chevaux, local frigorifique. Face à un devis de près de 200 000 francs, décision de procéder par étapes, en débutant par l'entrepôt frigorifique, qui relève de l'hygiène et de la salubrité; machinerie par Phelps et Schroeder. 1890, agrand., même arch. pour même propr.; 4 nouvelles loges à l'emplacement de la triperie et de la porcherie reconstruites au nord de la parcelle. 1891, transf. des galettes en logement, même arch. pour même propr. 1902, nouveau bât. à l'ouest et transf., même arch. pour même propr., Chaudet frères entrep.; agrand. justifié par l'accroissement du nombre de bouchers, par de nouvelles prescriptions hygiéniques et par des remaniements du secteur suivi à l'entrée en gare des CEV. Encadrements et chaînes en ciment, planchers en béton armé Hennebique. 1911, marquise recouvrant partiellement la cour. 1932, importante transf. int. pour mettre l'établissement aux nouvelles normes: «les années 1930 à 1951 sont marquées par d'importants travaux: modernisation de la halle d'abattage, construction d'un grand local frigorifique, installation d'un four pour incinération des déchets, rénovation des locaux de la triperie» (bibl. 3). 1969, fusion avec les abattoirs

de Montreux, transfert des activités à Clarens et désaffection. Démol. graduelle dès 1975. Source: pvM 26.09.1861, 27.12.1861, 19.04.1862, 05.07.1862, 21.04.1864, 04.05.1888, 05.04.1889, 16.08.1889, 31.01.1890, 14.08.1891, 31.01.1902, 16.06.1911. Bibl. 1) BA 4 (1901–1902), No 48, p. 179; 2) JOVV 01.04.1932; 08.04.1932; 3) FAV 28.04.1969; 05.03.1975.

#### Byronne, rue de la

Ancien chemin privé qui passe au domaine public en 1908.

**No 1** Villa loc., 1904 (aut.), Schmukli pour Jean-Pierre Müller-Mury. Véranda supportant des balcons sur poteaux. Sous un entablement à glyphe, porte d'entrée à la belle menuiserie, à l'origine jumelée avec une fenêtre act. condamnée. **No 3** Villa loc., 1897 (aut.), A. Boulenaz pour Louis Perrin appareilleur. Bât. cubique sous toiture à la Mansart ayant conservé ses ferblanteries.

**No 7** Imm. loc. et artisanal, 1906 (aut.), Quillet pour Félix Maquelin, menuisier. 1911 (aut.), couvert à l'est pour menuiserie René Siegfried et Cie, remplacé en 1972.

**No 2** Imm. loc. et artisanal, 1908 (aut.), Charles Dorier pour Henri Colombo. Vient se placer au-dessus et au sud d'un atelier édifié en 1904 (aut.), même propr. pour lui-même, et qui enjambait la Monneresse. Extrême simplicité. **No 4** Imm. loc., 1905 (aut.), Martin Fovanna entrep. pour lui-même. Unique bât. de la rue avec balcons. En 1906 (aut.), dépend. à l'est avec terrasse et chambre à lessive. **No 6** Imm. loc. et comm., 1910 (aut.), Martin Fovanna entrep. pour lui-même. Caserne loc.: 3 appart. par étage. **No 8** voir Steinlen Nos 3–7.

#### Ceresole Paul, avenue

La construction de l'avenue Ceresole est décidée en 1906 en même temps que l'élargissement de la ruelle des Bains, future rue de la Madeleine. Cette opération d'ensemble, destinée à créer une liaison urbaine entre la gare et la Grande

Place, a son origine dans une motion déposée en novembre 1900. En 1903, la Commune acquiert un jardin d'environ 5500 m<sup>2</sup> à l'ouest de la ruelle des Bains dans la perspective de poursuivre la correction de celle-ci et de créer l'artère souhaitée qui «deviendra sûrement une des voies les plus belles et des plus fréquentées de la Ville» (source 1). Le crédit d'exécution est voté en décembre 1906; achevées une année plus tard, les avenues ouvrent «à la circulation un nouveau quartier qui ne tardera pas à se développer par la construction d'immeubles de rapport. Ces deux nouvelles rues font de la place de la Gare un fort bel effet par la vue si belle qu'elles procurent sur le lac et les montagnes» (bibl. 1). L'opération est complétée en 1909–1910 par la réalisation de la rue Rousseau. Le raccordement des nouvelles voies à la rue de Lausanne donne lieu à de nombreuses discussions et études, dont une, en 1907, émane de l'architecte Edouard Davinet de Berne. La solution finalement adoptée consiste en un large pan coupé au carrefour supérieur des nouvelles rues, en retrait de la rue de Lausanne. On procède ensuite à la rédaction d'un règlement spécial des constructions (contiguïté, alignement sur la voirie et hauteur maximale de 17,5 m à la corniche), au lotissement de l'ilot et à la vente des terrains. Source: pvM 19.10.1906, 25.10.1907, 29.05.1908, 05.03.1909, 16.04.1909; 1) pvM 19.06.1903. Bibl. 1) *Rapport de gestion pour 1907*, p. 22; 2) Muller, *Images*, pp. 117–118.

S.n. voir *Madeleine* No 28.

**No 5** Imm. loc. et comm., 1913 (aut.) 1913–1916 (constr.), Diserens pour Ch. Schambacher. Architecture germanisante. Socle en St-Tiphon percé de baies en plein-cintre; pilastres à chapiteaux ioniques aux étages. Balcon au bel étage cantonné de 2 bow-windows en maçonnerie. Décor de molasse et de ciment moulé. Passage cocher sur cour où se trouvait à l'origine une annexe pour boulangerie.



20.62 **No 11 et Madeleine** Nos 26-28 Trois imm. loc. et comm. et ancien Hôtel Suisse (No 11), 1910 (aut. *Madeleine* No 28), 1910-1911 (inscr.), Diserens pour lui-même, 1912 (aut. No 11 et *Madeleine* No 26), Diserens et R. Devaud pour eux-mêmes. Heimatstil, gabarit urbain et entresol comm. Pan coupé de l'imm. de tête (*Madeleine* No 28) à façade incurvée de part et d'autre d'un bow-window sur consoles coiffé d'un dôme à demi-croupe abritant une loggia. Ferronneries des balcons et décor en ciment moulé de guirlandes végétales d'inspiration Art Nouveau. Bow-windows également sur façades latérales qui présentent une grande variété de percements ainsi que des balcons filants au bel étage. Remarquable marquise de verre et métal sur *Ceresole* qui se prolongeait sur le pan coupé, avant d'être remplacée en 1950 au moment de la modif. des devantures. Appart. spacieux desservis par un escalier central en ellipse pourvu d'une balustrade en ferronnerie à motifs végétaux à *Madeleine* No 28; logements plus modestes à *Madeleine* No 26 et *Ceresole* No 11, qui a été transformé en appart. à une date indéterminée. Source: pvM 25.02.1910.

**Château, rue du**  
**No 1** voir *Italie* No 49.

#### Châtel-St-Denis, route de

63 **No 3** Gare du funiculaire Vevey-Charonne-Mont-Pélerin, buffet et logement, 1899 (aut.), 1900 (inscr.), Chaudet. 1896, demande de concession par Gustave Michel, Eugène Michel, prapr. du Grand Hôtel, Chollet, Gilliéron et Amrhein, accordée en 1897; constr. du funiculaire dès juin 1899 par l'entreprise lucernoise Bucher-Dürer; 01.08.1900, inaug. de la ligne de 1588 m de long avec des pentes de 13 à 54%, sur laquelle circulent 2 voitures à caisse en bois des usines Von Roll; «système Bucher-Dürer sans crémaillère, les freins opérant directement sur les rails qui ont une section appropriée à ce but. La force motrice est fournie par une

petite usine génératrice construite à mi-côte» (bibl. 1). La vue que l'on découvre depuis le terminus sup., où le buffet-restaurant (incendié en 1912) possédait un belvédère, fait de ce train «une nouvelle attraction» (bibl. 1). Coiffée d'une charpente à fermes cintrées sur consoles, la station inf. est couplée avec un buffet-restaurant, supprimé, d'architecture vernaculaire alpestre, qui, comme tous les bât. de la ligne, privilégie l'usage du bois découpé et sculpté, choix témoignant de la vocation touristique de l'entreprise; pignons croisés en toiture. Source: ACV K IX 274. Bibl. 1) PS 7 (1900), pp. 185-187; 2) *Journal Expo*, pp. 52-56; 3) Michel Grandguillaume, [etal.], *Crémaillères et funiculaires vaudois*, Lausanne, 1982, pp. 235-242.

#### Chenevières, rue des → 2.3.1

Rue ou promenade tracée derrière la ville en 1842 (voir *Clos*). Des villas, disparues pour la plupart, s'y élèvent dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

**No 1** Imm. loc., 1878 (aut.), Maillard pour Samuel et Anne-Catherine Duplan-Brunner. Remplace l'ancien bâti du pressoir du domaine de la Chartreuse de la Part-Dieu (voir *Italie* No 2) dont les caves du XVII<sup>e</sup> siècle sont conservées. Implantation privilégiée à la porte de la ville; décor de molasse soigné. Nombreux balcons. Source: pvM 15.02.1878.

**No 2** Villa loc. La Terrasse, 1906 (aut.), A. Burnat et Paul Nicati pour Centurier, Dufour-Nicollier et Glardon. Plan en L sous large toiture à la bernoise avec lucarnes à fronton et ailerons. Balcon-terrasse au 1<sup>er</sup>, supprimé au sud; ferronneries à guirlandes; cabinet médical intégré à l'appart. du rez. 1963 (aut.), aménagement d'un café et remplacement du jardin par une terrasse. Bibl. 1) *BTSR* 34 (1908), pp. 92-94.

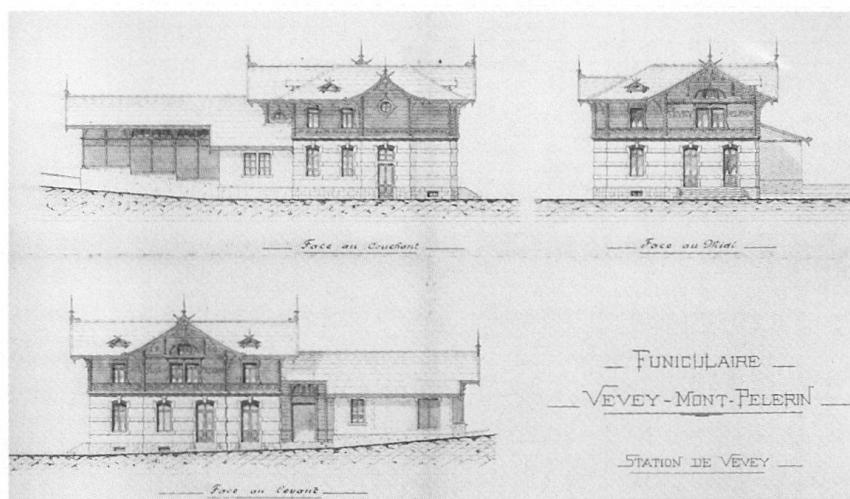
3 **No 4** Cure catholique, 1872 (proj.), Emile Vuilloud (1822-1889) arch. à Monthey pour Paroisse catholique de Vevey, Simon et Samuel Taverney et Georges Krieg-Feller entrep. Néo-gothi-

que en conformité avec l'église. Frise à redents aux pignons; au sud, baies à linteau droit sur coussinets encaissés dans un encadrement se terminant en arc trilobé, placée sous une arcature en lancette sur console au 2<sup>e</sup> étage. Molasse appareillée. 1898, véranda de bois sur poteaux à l'est. 1908 (aut.), Charles Clivaz arch. à Bulle pour même prapr., «construction d'une véranda-annexe à la face midi du presbytère. Cette petite construction est prévue exécutée entièrement en maçonnerie (pierre artificielle armée de Lyss)» (source 1); baies en lancette, balustrade de maçonnerie à l'étage. Source: 1) Lettre de l'architecte à la Municipalité, 13.11.1908 (PC 42-623). Bibl. 1) Bissegger, *Notre-Dame*, p. 9.

**S. n.** Eglise Notre-Dame, 1869 (proj.), 08.12.1869 (1<sup>re</sup> pierre), 10.10.1872 (consécration), Emile Vuilloud arch. à Monthey pour Paroisse catholique de Vevey, Simon et Samuel Taverney et Georges Krieg-Feller entrep.; décor des façades, des chapiteaux et tympan par Charles Jeunet sculpt. A l'origine la façade principale «était rythmée, sur la seule nef centrale, par deux paires de contreforts dont l'un encadrerait étroitement l'entrée [...]. Elle s'ornait en outre de pinacles, dans le goût néo-gothique, de frises d'arceaux aveugles et de colonnettes engagées [...], de statues, et d'un grand gable sur le portail» (bibl. 3); ce dernier est précédé d'un porche édifié en 1950 sous lequel ont été placées les statues des évangélistes, 1908, Alfred Reymond-Aguet sculpt., déposées de la façade principale; surmontant celle-ci, clocher élancé à flèche de pierre. Edifice de type basilical voûtés d'ogives à transept largement saillant et chœur polygonal. Riche aménagement int.: mobilier, vitraux, peintures murales. «Vuilloud a su combiner, en une syntaxe harmonieuse, un vocabulaire de formes empruntées surtout à l'architecture gothique française du XIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi, pour l'extérieur, à l'art roman d'inspiration lombarde» (bibl. 3). 1949-1950, réfection ext., Claude Jacottet arch.; suppression des ornements en molasse très abîmés et «création d'éléments nouveaux (porches, fenêtres, couronne de la rose, ouvertures supplémentaires au clocher)» (bibl. 3). Vers 1968, démol. des arcs-boutants. 1974-1978, restauration int. par le même arch. Bibl. 1) *1835-1935 centenaire de la paroisse catholique de Vevey*, Vevey, 1935. 2) André Meyer, *Neugothik und Neuromantik in der Schweiz. Die Kirchenarchitektur des 19. Jahrhunderts*, Zurich, 1975, pp. 109 et 190; 3) Bissegger, *Notre-Dame*.

**No 6** Ancienne école catholique des garçons, 1878 (constr.), A. Ronchi, entrep. pour Paroisse catholique de Vevey. Enseigne au linteau de la porte occidentale. Modestie et chaînage en harpe.

A l'emplacement des **Nos 14-16** Villa, 1866-1867 (constr.), Ch. Nicati et E. Bur-



64



nat pour François Genton banquier. Galerie couverte à colonnettes de fonte fermée latéralement par des murs percés d'une baie. Démol. en 1950. Source: Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 21.

**Nos 26–28** Imm. loc. et atelier de l'arch., 1907 (aut.), Ch. Gunthert pour hoirie Gunthert. Façade sud symétrique: 2 pavillons latéraux encadrent un corps central en retrait avec balcons sur toute la longueur et grande lucarne à loggia. Coyaux de la toiture et larges avant-toits d'inspiration régionaliste, de même que certains garde-corps de bois et le parement en Meillerie rustiqué du rez. Au nord, corps bas en retour d'aile pour bureaux et appart. 1941 et 1967 (aut.), agrand. des lucarnes de l'annexe.

#### Clergère, rue de la

Voir *Bosquets*.

**No 9 et Gare** No 12 Ancienne usine de chocolat Cailler. Troisième site depuis la fondation de l'entreprise en 1819 par François-Louis Cailler en Copet, dans un ancien moulin alimenté par la Monneresse rive droite; introduisant l'usage de machines pour la fabrication du chocolat, celui-ci devient le premier industriel de la branche. De 1840 à 1861, à la rue des *Bosquets* No 12. De 1861 à 1898, date du déménagement de la production dans une nouvelle fabrique à Broc, à la rue de la Clergère No 9. L'usine est installée au rez d'un moulin dont le bâti remonte au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sis à l'emplacement de l'actuel No 12 de la rue de la Gare dont la constr. entraîne la démol. du bâti contigu au sud et l'édification, en 1888 (aut.), d'une nouvelle façade à pignon régionaliste, percé d'un vaste demi oculus dont l'encadrement porte l'enseigne; 2 balcons à l'axe; au rez, 3 ouvertures en plein cintre reprennent le système en vigueur côté Clergère, où les fenêtres du 1<sup>er</sup> sont munies de corniches similaires à celles de la façade sud. 1901 (aut.), Chaudet pour Klausfelder frères, transf. en imm. loc. et comm. Surélév. et nouvelle toiture à la Mansart; reprise de toutes les baies; adjonc. de pilastres

d'angle et d'un parement à refends aux 2 premiers niveaux; frontons tantôt curvilignes tantôt triangulaires aux fenêtres du 2<sup>e</sup> étage et aux lucarnes. Nouvelle cage d'escalier. 1901 (aut.), démol. des dépend. septentrionales et constr. du No 9, même arch. pour même propr., Champion entrep. Ateliers à chaque niveau, éclairés par de larges baies ponctuées de meneaux en forme de pilastres; pan coupé. Béton armé système Hennebique. Abrite le nouveau secteur de la lithographie, créé vers 1892, de l'imprimerie Klausfelder, qui connaît un tel développement que l'entreprise déménage, en 1905 déjà, dans de plus vastes ateliers à l'avenue de *Corsier* No 20. Source: pvM 13.04.1888. Bibl. 1) BA 4 (1901–1902), No 38, p. 27; 2) Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud 3, pp. 142–145; 3) G.H. Speidel, Les anciennes usines Cailler à Corsier et Vevey, ms. dactyl., 5 vol., 1994, 1995–1996 (ACVY). 4) G.H. Speidel, En Clergère. Le moulin et la première chocolaterie mécanique de Vevey (1767–env. 1840), 2 vol., ms. dactyl., 1996 (ACVY).

#### Clos, rue du → 2.3.1

Promenade ou rue établie en 1840 jusqu'à la rue du Panorama, prolongée dès 1873 jusqu'à la rue du Musée.

**No 5** Hôtel particulier de 2 apart., 1873 (proj.), 1875 (inscr.), Ch. Nicati et E. Burnat pour Mlles Couvreu. Programme et décor luxueux. Hôtel XVIII<sup>e</sup> à la française, plan en H, toiture à la Mansart; côté jardin, corps central en retrait avec balcons à colonnettes de fonte sur toute la longueur. Entrée protégée par une importante marquise en verre et métal avec luminaire d'origine. Ferronneries très ouvrageées; portes palier à la menuiserie remarquable. Encadrements, y compris ceux des lucarnes à ailerons, et chaînes d'angle à bossages un-sur-deux en molasse. Jardin, partiellement transformé en parking, constitué de 2 parties;

le niveau sup. est fermé au sud d'une clôture composée de colonnes et d'une balustrade de maçonnerie, éléments se retrouvant dans la pergola adossée au mur oriental de la propriété, qui est décoré, au sud, de motifs en briques polychromes; la partie inf. est engazonnée et agrémentée d'un bassin polylobé. Source: Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 36; pvM 31.01.1873.

**No 9** voir *Panorama* No 17.

**No 15** Collège des jeunes filles, actuel collège du Clos, 1873 (concours), 5 mai 1877 (inaug.), Recordon pour Com. de Vevey, Ch. Boulenaz entrep. Jury: Jean Collard arch. à Genève, Louis Daniel(?) Perrier arch. à Neuchâtel, Jules Verrey arch. à Lausanne, Férderer inspecteur des écoles à Lausanne et Dumur directeur des écoles de Vevey. 18 projets rendus. Pas de 1<sup>er</sup> prix décerné, le jury ayant «trouvé que plusieurs des projets offraient des qualités d'un mérite réel, les uns au point de vue de l'utilité pratique, les autres au point de vue de l'art; mais aucun d'eux ne lui a paru présenter un ensemble assez complet» (source 1); trois 2<sup>e</sup> prix ex aequo: «Liberté et patrie» d'E. Moritz de Leipzig et Léonard(?) Friedrich de Bâle; «L'Abeille» de Recordon à Zurich; «Etude» de Georges Rouge et Monneron à Lausanne; 3. «Pro Instructione» à Ritscher de Steinbeck et Stalder, élèves de l'école polytechnique de Stuttgart; mention honorable à Louis Cugnet de Lausanne pour «W++». Nouveau bâti. pour écoles primaire et supérieure des filles à l'étude dès 1871. Emplacement tout désigné derrière l'Hôpital, car, écrit la Municipalité, «la revue des quartiers à bâtir sur notre territoire est vite faite, nous croyons inutile de chercher à justifier ce choix de tout le monde» (source 2). Concours organisé sur invitation du CC; programme: 10 classes de 50 élèves, une classe de 70, 2 classes de 40, 2 classes de 30, une pièce pour les régentes, une pour les ins-

65



tuteurs, une autre pour les maîtresses de l'Ecole supérieure, un local de gymnastique, un appart. pour le concierge ainsi qu'une «vaste salle pouvant réunir l'ensemble des élèves des deux écoles, servir aux écoles du dimanche, et pouvant également contenir une bibliothèque publique» (source 3). Recordon place cette dernière au 2<sup>e</sup> étage dont elle occupe toute la partie centrale; selon lui, «elle est la plus haute expression de l'école et s'accuse vigoureusement au-dehors par ses grandes fenêtres cintrées et son architecture sortant un peu de l'extrême simplicité du reste» (source 4). Décembre 1874, adoption des plans définitifs élaborés par Recordon, enfant de Vevey; avril 1875, début du chantier. D'une capacité de 888 élèves, le bâti comprenden définitive 8 salles pour 60 élèves dans l'aile orientale de l'école primaire, 6 salles de 35 élèves et une de 48, une classe pour le dessin, le chant et la religion pour l'école supérieure dans l'aile ouest. S'ajoutent la salle de gymnastique en sous-sol, l'aula au 2<sup>e</sup> étage, une salle pour la direction, une autre pour les maîtresses, 4 locaux d'arrêts et un appart. «Il a été construit selon les meilleures règles de l'hygiène et de l'art moderne» (bibl. 4) et ses plans seront présentés à l'Exposition universelle de Paris en 1878. «Le bâtiment est caractéristique des préoccupations stylistiques et hygiénistes de son époque. La composition est allongée avec un avant-corps central souligné par un fronton et de grandes ouvertures en plein cintre, tandis que des corps latéraux saillants augmentent le volume intérieur tout en structurant la façade. Cette disposition permet de placer le maximum de classes dans les trois orientations est, ouest et sud, avec une priorité pour cette dernière, tandis que les services sont au nord [...]. Le mobilier, tout à fait novateur, avait été commandé spécialement à Zurich [...]. Les W.-C. étaient reliés à une fosse mobile et les cuvettes étaient irriguées tous les quarts d'heures [...]. Une salle de gymnastique en sous-sol est encore exceptionnelle» (bibl. 6) dans une école de filles. Palais urbain néo-classique; axe central des longues façades surmonté d'un fronton; celui du nord, au-dessus de l'accès à l'école primaire, est sculpté de 2 angelots adossés aux armes de la commune, portant rouleau, compas, plume et tablettes, avec mappemonde et lampe à huile de part et d'autre. Façade ouest dans l'axe de la future rue de la Gare particulièrement soignée; porte de l'école supérieure flanquée de colonnes engagées supportant un entablement à glyphe, traitée avec davantage de monumentalité que celle de l'école primaire; en toiture, horloge sous fronton curviligne encaissée dans une balustrade cantonnée d'urnes. Molasse pour le décor. Une pergola, disparue lors du

rélargissement du carrefour, fermait le préau occidental. 1904 (aut.), chauffage central remplaçant les calorifères ventilateurs placés dans chaque salle. 1946, A. Chappuis arch. pour même propr., rénov. et transf. Source: pvM 21.04.1871, 02.10.1872, 30.05.1873, 27.06.1873, 05.03.1874, 12.05.1874, 05.06.1874, 09.11.1874, 23.04.1875, 24.06.1904; 1) Rapport du jury, 13 juin 1873 (ACVY Gb bleu 361); 2) pvM 14.03.1872; 3) Programme du concours, 27.02.1873 (ACVY Gb bleu 361); 4) Mémoire L'Abeille, 29 mai 1873 (ACVY Gb bleu 361). Bibl. 1) Bezencenet & Gateuil, *L'architecture pour tous*, Thésard éd., Dourdan, 1 (1877); 2) *Die Eisenbahn*, 9 (1878), pp. 81–83; 3) Félix Narjoux, *Les écoles publiques, Construction et installation en Suisse*, Paris, 1879, pp. 159–166; 4) Alfred Ceresole, *Vevey et ses environs*, Zurich, Paris, [ca 1881], p. 24. 5) FAV 31.08.1946; 6) Marianne Forney, Geneviève Heller, *La cage dorée*, Chapelle/Moudon, 1997, pp. 52–55.

**No 8** Imm. loc. et église méthodiste allemande, 1913 (aut.), Braendli frères arch. à Berthoud (proj.), Recordon (exécution) pour Communauté méthodiste allemande. Salle de culte au rez; appart. aux étages. Architecture germanisante. Hésitation typologique entre l'imm. loc. et le sanctuaire résumée dans la façade principale à fronton-pignon où le porche d'accès à la chapelle est surmonté de balcons sur colonnes galbées éminemment domestiques. En façade latérale, même dichotomie entre les baies en plein cintre du socle à refends et les percements des étages où pilastres cannelés et allèges à table soulignent la verticalité. Clochetton au faîte signalant la fonction.

#### Coindet Gustave, rue

**No 8** voir Steinlen Nos 3–7.

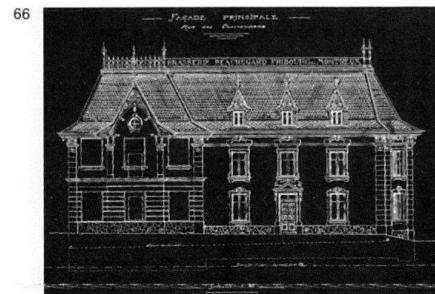
#### Collet, rue

Suggérée en 1839 déjà par Vincent Perdonnet qui la jugeait «utile et essentielle» (bibl. 1), rue établie en 1865–1866 pour mettre en relation les quartiers des Chenevières et du Clos avec la rue d'Italie et le lac. Source: pvM 09.08.1865. Bibl. 1) Perdonnet, *Lettre*, p. 69.

**Nos 5–7** Imm. loc., 1870 (aut.), Maillard pour Vincent Dubochet. Classicisme typique des imm. urbains des années 1870, où la molasse est omniprésente. Ferronneries des balcons et des appuis de fenêtres. Façade en 3 parties identiques; 2 cages d'escalier à riche décor de faux-marbre et à dalles noires et blanches disposées en quinconce. Imm. précédé de jardinets clos d'un mur surmonté d'une grille, interrompu par les piliers marquant les accès. Source: pvM 13.05.1870.

#### Communaux, rue des → 2.3.1

Au début des années 1840, la rue des Communaux, qui reliait la rue du Pano-



rama à l'actuelle rue de la Clergère, est élargie et redressée. Evoquée dès 1846, sa prolongation en direction de l'ouest n'intervient qu'en 1887.

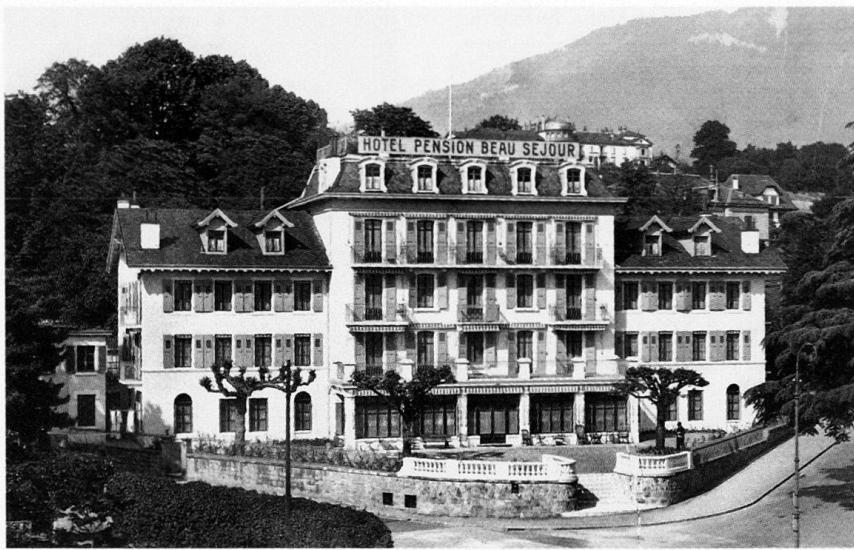
**Nos 17–21** Imm. loc., 1893 (aut. No 17), 1894 (aut. Nos 19–21), H. Schobinger pour lui-même. Echelle urbaine, ordre contigu et gabarit élevé, en contraste avec les maisons orientales aujourd'hui disparues. Au nord, cages d'escalier marquées par un léger ressaut de la façade et de la toiture à la Mansart; menuiserie et ferronnerie soignées des portes; encadrements et bandeaux en molasse. Standing élevé: un appart. par étage avec salle de bains. Façade méridionale rythmée par de nombreux balcons; jardins en terrasse dont le mur de soutènement a été remplacé par une surface comm. et des garages, 1962 (aut.), Kurz pour hoirie Schobinger. **No 23** voir rue de la Gare No 2. **Nos 25–27** Imm. loc., 1890 (aut.). Dénéréaz pour lui-même. Cages d'escalier adossées et cantonnées de chaînes en molasse, qui apportent une touche de monumentalité dans un ensemble très simple. Fenêtres jumelées au pignon de la façade est.

**No 31** Bât. artisanal, 1898 (aut.), Léon Hertling arch. à Fribourg pour Brasserie Beauregard SA, dont l'enseigne se lit encore en façade sud. Pittoresque d'inspiration alpine; toiture hérissée de lucarnes à toiture très pentue et d'un pignon croisé élancé; variété des matériaux; persistance remarquable d'épis de faîtage. 1926 (aut.), D. Ledermann pour même propr., appart. dans les combles et garage.

**No 35** Imm. loc. et comm., 1895 (aut.), Champion pour lui-même. Simplicité tempérée par le traitement du rez à refends et bossages rustiqués de part et d'autre de l'entrée. En complément d'un atelier et d'entrepôts édifiés en 1893 (aut.) par le même. Source: pvM 09.01.1893.

**No 2** Etablissement médico-social Beau-Séjour, Pension Panorama dès 1868, Adolphe Schneeberger propr., puis Pension Beau-Séjour, dès 1908 Hôtel Beau-Séjour. Vers 1850, constr. d'un bâti formé d'un large corps central légèrement saillant et d'ailes plus basses à toiture en bâtière d'inspiration vernaculaire alpestre. 1907 (aut.), Coigny pour Suzanne et Elise Bourl'honne, adjonc. de balcons et d'une véranda maçonnée au rez; redistribution des espaces int., notam-

67



ment agrand. des locaux communs qui, dès lors, occupent l'ensemble du rez côté sud; chauffage central et ascenseur, annexe pour cuisine et buanderie au nord-ouest. 1987, Gérard Rieder pour Foundation Beau-Séjour; transf. radicale et banalisation; surélév. des ailes. Bibl. 1) Muller, *Images*, p. 36.

4) No 10 Villa loc. St-Martin, 1870 (constr.), Késér pour lui-même. Ancienne maison de maître constituée de 2 parties se distinguent par leur volumétrie et leur style. A l'ouest, bâti vernaculaire alpestre en retour d'aile, pour dépend. ou peut-être atelier de l'arch. A l'est, résidence principale avec avant-corps à 5 pans largement débordant tant en plan qu'en élévation, dont le dernier niveau, percé de 2 fenêtres jumelées, fait office de belvédère et confère au bâti un air méditerranéen; galerie à colonnettes de fonte au sud et à l'est. 1912 (aut.), modif. des lucarnes orientales, R. Devaud et Diserens pour Mles Genand. 1928 (aut.), garage à l'ouest et transf. du rez de la partie occidentale en cabinet médical, Dumas pour Dr Dudan. Source: pvM 17.12.1869.

4) No 12 Eglise russe Sainte-Barbara et presbytère, 13.06.1873 (1<sup>re</sup> pierre), 1876–1878 (constr.), 01.10.1878 (consécration), Ippolito Antonovich Monighetti (1819–1878) arch. à St-Pétersbourg (proj. en 1864), Késér (exécution) pour le comte et la comtesse Pierre Schouvalov à la mémoire de leur fille Barbara. Plan central, péristyle d'accès à l'ouest. Edifice de style néo-byzantin de calcaire blanc surmonté d'un clochetton central à bulbe doré. «La décoration de l'église, où l'or et l'azur, le vert émeraude et le bleu outremer jouent une somptueuse symphonie de couleurs, offre aux regards la richesse en même temps que la finesse des parures asiatiques. Icônes, chandeliers, étendards, image biblique au bas de laquelle se trouve enchâssé un fragment de pierre provenant du tombeau de

Jérusalem, constituent également pour le visiteur un sujet de respectueuse admiration» (bibl. 1). A l'origine maison de gardien, presbytère d'un niveau au plan en L en conformité avec la chapelle; clôture, 1877 (aut.), Késér. Source: pvM 21.02.1877. Bibl. 1) Fédia Muller, Vevey, Neuchâtel, [1964], p. 5; 2) Pro Fribourg 1995, No 108, pp. 30–31; 3) Ivan Grézine, *Les orthodoxes russes en Suisse romande*, Genève, 1999, pp. 65–75.

68) No 20 Auberge de Famille, dès 1900 Hôtel-Pension de Famille, 1889 (aut.), 01.07.1890 (inaug.), Maillard pour SA de l'Auberge de Famille dont il est membre fondateur, A. Ronchi entrep. Sté créée en 1888 par des notables veveysans dans le but de «doter la ville de Vevey d'un établissement hospitalier pouvant offrir à prix réduits un logement propre, sain, et une nourriture aussi bonne que possible aux nombreux voyageurs qui passent ou séjournent dans notre contrée, en quête de travail, ainsi qu'aux personnes isolées déjà fixées à Vevey [...]; remplacer dans la mesure du possible ce qui

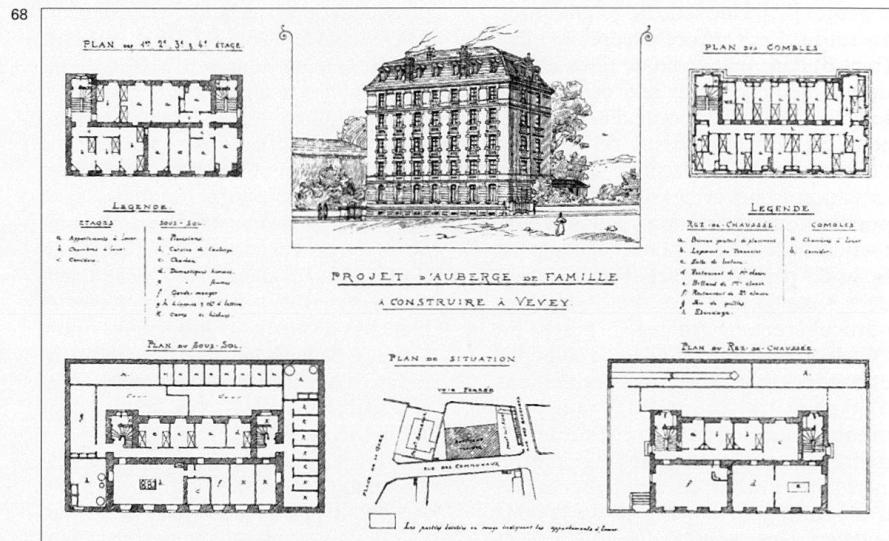
manque à tous ceux qui sont forcés par les nécessités de la vie à quitter leur famille, leur patrie [...]; contribuer à garder et à mettre à l'abri d'entraînement fâcheux les nombreux jeunes gens, ouvriers et artisans, qui visitent [la] ville et qui sont exposés, dans leur isolement, à des tentations diverses et aux mauvais exemples» (bibl. 1). A l'origine, bâti compact de 7 axes pour 6 niveaux, correspondant à l'actuel corps central, sans balcon ni véranda; appart. et chambres d'hôtes, principalement à un lit; au rez, bureau gratuit de placement, salle de lecture, 2 restaurants et billard. 1900 (aut.), agrand. et transf., A. Burnat et Paul Nicati pour même propr., adjonc. d'une aile orientale en léger retrait et d'un gabarit moindre; toiture-terrasse ceinte d'une balustrade de pierre, qui, associée au socle à refends percé de baies en plein cintre, évoque la Renaissance italienne; nouvelle salle à manger. 1908

78) (aut.), mêmes arch. pour même propr., aile occidentale et diverses dépend. 1954 (aut.), Burnat & Nicati pour même propr., annexe d'un niveau à l'est. 1980, piscine couverte et salle polyvalente. Source: pvM 21.03.1889. Bibl. 1) José Seydoux, *Hôtel-Pension de Famille Christliches Hospiz Lac Léman Vevey Suisse, 100 ans de dynamisme et de tradition 1890–1990*, Vevey, 1990.

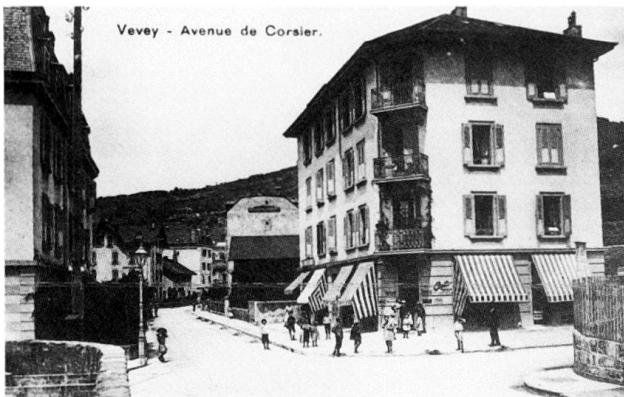
#### Conseil, rue du

Successivement rue des Tanneries, du Casino, des Anciens-Moulins, de la Poste, elle suit le tracé de la Monneresse qui coulait au milieu de la chaussée et qui a été recouverte en 1831, avant d'être supprimée en 1887.

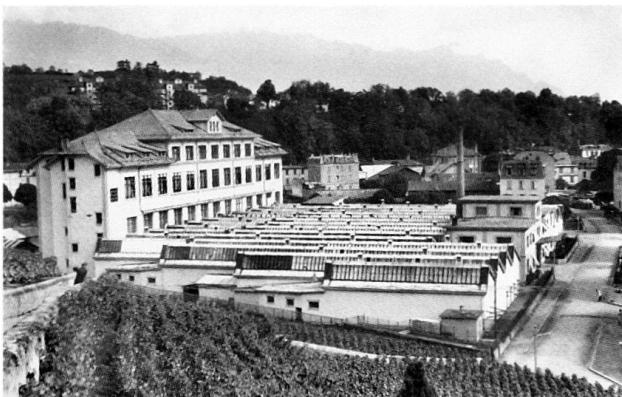
**Fontaine** «1847» (inscr.), H. Gunthert pour Com. de Vevey, Louis Maillard et Alphonse Fauchère, marbriers. En 1846, «la Municipalité de Vevey donne avis à Messieurs les architectes et autres personnes de l'art que cela peut concerner qu'elle a décidé un concours de plans



69



70



pour la reconstruction d'une fontaine en pierre à deux jets, en face de l'escalier du bâtiment du Casino» (source 1). Six proj. émanant de 2 auteurs. Bassin octogonal d'un seul bloc; fût de même forme avec lyres stylisées et fleuronnées, terminé par une boule en forme de pomme de pin. Source: pvM 10.12.1846; 1) pvM 26.08.1846. Bibl. 1) Ferrier, *Fontaines*, p. 22; 2) FAV 31.01.1978.

#### Copet, quai de

Suite à l'endiguement de la Veveyse, la Commune acquiert de l'Etat le terrain provenant de l'ancien lit et s'engage à construire une voie le long de la rivière. Un premier tronçon de quai est établi en 1901 pour desservir les immeubles de la SI philanthropique qui en subventionne la construction (voir 2.7). Les terrains vagues situés au nord de l'actuelle rue de Fribourg sont nivelés dès 1903; apparaît alors l'idée d'y aménager une **place de jeux**, que la Municipalité préférerait installer à la place Robin, estimant que «les terrains de la Veveyse sont destinés en principe à recevoir des constructions industrielles, ne serait-il pas regrettable de les affecter à une œuvre de luxe» (source 1). Le CC décide cependant de niveler et d'engazonner une surface de 8300 m<sup>2</sup> dont l'aménagement est achevé en 1908; chaque hiver, une patinoire y est installée. En 1923, le terrain est doublé d'une nouvelle pelouse. On édifie des tribunes en 1931 et l'année suivante des estrades couvertes. Source: pvM 29.03.1901, 09.03.1906; 1) pvM 19.01.1906. Bibl. 1) Vevey, Vevey, Zurich, [1932], p. 21.

**No 5** Station transformatrice, 1909 (aut.), Ch. Gunthert pour Sté romande d'électricité. Du bât. d'origine qui comportait une tourelle à couronnement octogonal ne subsiste que le traitement rustiqué de la façade, notamment les chaînes d'angle en moellons apparents.

#### Corsier, avenue de → 2.4.2

Rélargi par la Commune de Corsier en 1888–1890, le chemin préexiste à l'implantation du réseau de rues décidé en 1895; important axe transversal qui s'interrompait initialement à la rue des Moulins et qui est prolongé en 1897–1898

au moment de la construction du pont de Copet.

**Pont de Copet**, autrefois pont des Abattoirs, 1896 (proj.), 1897–1898 (constr.) pour Com. de Vevey. Fin 1896, un proj. de pont métallique est commandé à l'ing. Alphonse Vautier. La Municipalité s'intéresse ensuite au béton armé: «depuis quelques années les administrations publiques ont expérimenté pour la construction des ponts le système breveté Hennebique connus sous le nom de ciment armé. Le pont de la Coulouvre à Genève est construit en ciment armé. Le système a fait ses preuves. Mr S. de Mollins, ingénieur à Lausanne, représentant pour la Suisse des brevets Hennebique, nous a produit un plan et devis prévoyant une économie notable» (source 1). Or malgré le prix et la «garantie la plus complète que le pont pourra supporter la charge roulante d'un charroi de 10 tonnes ou 10 000 kilos» (source 1), celui-ci est finalement réalisé en métal. Désireuse de favoriser l'industrie locale, la Municipalité attribue l'exécution du tablier métallique aux ACMV, bien que ces derniers ne se placent qu'au 4<sup>e</sup> rang sur 5 derrière Louis Fatio et Duvillard à Lausanne, Gaudard serrurier à Vevey et devant Miauton à Montreux. Fondations adjugées à Lindenmeyer. Remplacé à une époque récente. Source: pvM 14.05.1897, 04.06.1897; 1) pvM 13.11.1896.

**No 5** Imm. loc., comm. et Café du Commerce, 1898 (aut.), Lindenmeyer pour Adolphe Panchaud. Surélév. et agrand. d'une annexe du No 25 de la rue des Moulins. Façade sur avenue de Corsier symétrique avec corps central sous toiture en pavillon à léger ressaut. Stucs du café.

**Nos 11–13** «Maisons jumelles» loc., 1898 (aut.), Emile Paccaud et Fritz Humbert, entrep. de menuiserie et charpente pour eux-mêmes. Deux cages d'escaliers adossées, de même que le plan des appart., qui sont dotés d'un certain confort (salles de bain et chambre de bonne). Vernaculaire alpin: pignon croisé, aisseliers moulurés et décor de brique.

**No 19** Salle de réunion de l'Athénée, 08.11.1891 (inaug.), Késer pour Aloys

Couvreu, «pour servir de lieu de réunion pour les habitants de ce quartier du bas de Corsier, village dont il était le syndic. L'Athénée était destiné à des concerts, des bals, des soirées de société, à toutes sortes de réjouissances publiques» (bibl. 1). Grande salle au rez pour 200 personnes, petites salles à l'étage pour réunion et appart. du concierge. Façade néo-classique tripartite à corps latéraux légèrement saillants. Légué à la Commune en 1924, abrite act. une école enfantine et un logement. Bibl. 1) Muller, *Images*, pp. 126–127; 2) FAV 17.06.1982.

**No 23** Imm. loc. et comm., 1906 (aut.), A. Boulenaz pour Charles Diserens, boulanger. Pan coupé réglementaire. Architecture de rapport agrémentée d'une frise et d'allèges en brique. **No 25** Imm. loc., 1898 (aut.) pour Edouard Pilet. Pan coupé au carrefour souligné par la présence de 2 balcons à garde-corps en fonte de bonne facture. Source: pvM 09.03.1898. **No 27** Imm. loc., 1896 (aut.) pour François Louis ou Edouard Pilet. Plan en adéquation avec la forme irrégulière de la parcelle. Source: pvM 05.10.1896.

**No 6** Imm. loc. et comm., 1903 (aut.), Ernest Bersier entrep. pour lui-même. Architecture de rapport très simple, à l'exception des balcons du pan coupé à consoles moulurées. **No 8** Villa St-Louis, vers 1900. Vernaculaire alpestre. Pignons croisés à aisseliers de bois moulurés; ferronneries élaborées.

**No 16** Villa vers 1895, surélevée en 1904 (aut.), par Louis Neyroud entrep. pour William Pilet, professeur. Adjone. d'un étage et d'un comble à la Mansart. Modernisation de l'enveloppe ext. avec établissement de grands balcons. Source: pvM 30.05.1904.

**No 20** Imprimerie, 1905 (aut.), Chaudet pour Sté Klausfelder (voir *Clergère* No 9). Vers 1914, l'entreprise qui dispose «d'un matériel ultra moderne, [...] recouvre une surface bâtie de 10 000 m<sup>2</sup> et occupe à elle seule, un personnel de 400 ouvriers et ouvrières» (bibl. 1); contexte économique local oblige, elle est spécialisée dans «l'impression en masse d'emballages de luxe et ordinaires pour chocolat, confiserie, parfumerie, cigarette-

71



72



tes» (bibl. 1). Bât. admin. sur avenue de Corsier à toit plat, avec corps central et 2 ailes plus basses; à l'arrière immense halle, couverte d'une charpente métallique à sheds et épousant la forme trapézoïdale de la parcelle. Les bâts. vont occuper progressivement tout l'ilot délimité par le chemin Vert et l'avenue de Corsier et la rue de Fribourg. 1906 (aut.), même arch., prolongation de la halle en direction du nord. 1908, (aut.), même arch., annexe pour bureaux entre le bât. admin. et l'aile orientale de la halle. 1909 (aut.), même arch., cheminée de 22 m de haut au nord du corps central. 1912 et 1913 (aut.), même arch., agrand. de l'atelier vers le nord par adjonc. d'un bât. de 2 niveaux dont la façade nord est largement vitrée. 1920 (aut.), Coigny, surélév. du bât. précédent; étage supplémentaire et imposante toiture Heimatstil à pavillon central; structure de poteaux et poutres visible en façade. 1944 (aut.), Kurz, exhaussement partiel de la halle à l'angle sud-ouest qui entraîne la disparition des sheds. 1957 (aut.), Léo Koschevnikov, vaste bât. de 3 niveaux sur rue de Fribourg. Bibl. 1) Société de l'Imprimerie et lithographie Klausfelder Vevey, maison suisse fondée en 1708, [Vevey], s.d.; 2) FAV No spécial, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> cahiers, 24.05.1957; 3) Muller, Images, p. 127.

#### Deux-Gares, rue des → 2.5.1

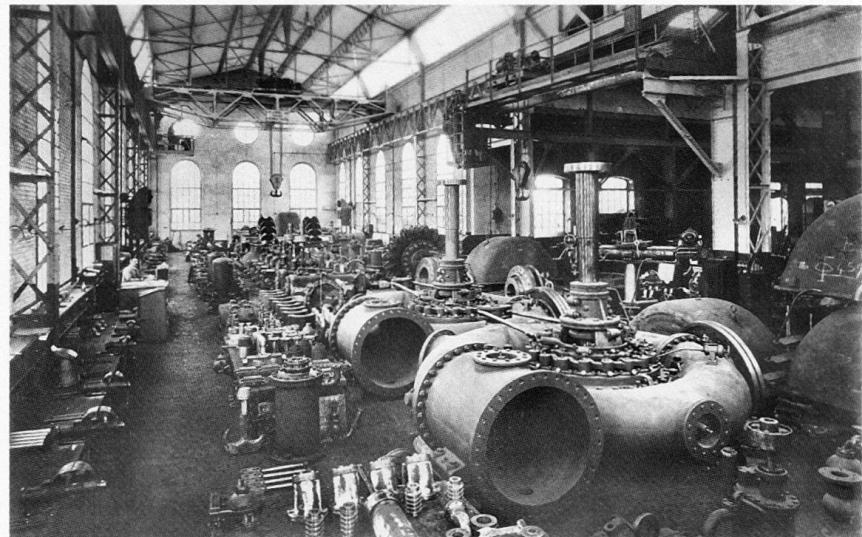
Un chemin est réalisé au début des années 1870 entre la rue des Bosquets et la Veveyse qu'il franchit au moyen d'une passerelle métallique, propriété des ACMV jusqu'en 1894, peut-être installée en 1874, date à laquelle B. Roy fait établir une voie ferrée industrielle entre ses ateliers et la gare. En 1902, à la suite d'importants remaniements dans le secteur de la gare, le chemin est élargi. Source: pvM 11.09.1874, 19.04.1894.

<sup>58,71</sup> No 6 et Moulins No 22. Site des anciens Ateliers de constructions mécaniques de Vevey (ACMV). L'entreprise est fondée en 1842 par Benjamin Roy dans le quartier de l'Arabie; en 1844, associé à Emmanuel-Daniel Zwahlen, il s'installe en Plan-Dessus. En 1851, Zwahlen se retire; l'exploitation se poursuit sous le nom de B. Roy et Cie. Dès 1863, l'atelier fabrique des turbines hydrauliques

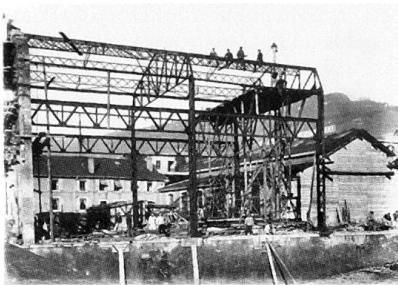
Girard. En 1886, la raison sociale change; Blanchod & Cie produit, à côté des turbines, des machines à vapeur et des dynamos électriques ainsi que des charpentes en fer. L'établissement devient les ACMV en 1889; à cette date, il emploie «150 à 160 ouvriers, dont une cinquantaine sont occupés à la Fonderie, et les autres dans les ateliers de «tournage» de construction en fer ou d'électricité. En outre, un certain nombre d'employés circulent pour monter les machines fournies. L'ensemble du personnel de la maison est dirigé par un corps d'ingénieurs» (bibl. 1). En liquidation, l'entreprise est rachetée en 1894 par Ami Chesseix qui, l'année suivante, la transforme en SA; celle-ci connaît une expansion remarquable liée à celle de l'énergie électrique; en 1941, elle emploie environ 500 personnes. Les ateliers sont progressivement agrandis; au début des années 1990, lorsque qu'ils ferment leurs portes, ils occupent l'ensemble du terrain compris entre la rue des Deux-Gares, l'avenue de Corsier et la Veveyse. Transf., démol., reconstr. et réaffectations s'y sont succédé. En 1870, les bâts. occupent déjà le quart de la surface actuelle de la parcelle avec au sud, prob. édifiée vers 1860, la halle de montage des turbines ou d'ajustage disposée transversalement; toiture avec lanterneau central; toiture avec lanterneau central; bureaux à l'angle sud-ouest et divers

ateliers, dont le tournage, dans bât. prob. antérieurs à la rue des Moulins. <sup>145</sup> 1872–1873, Ch. Nicati et E. Burnat, parallèle à la rivière, nouvelle fonderie à 3 nefs et charpente métallique avec lanterneau central. 1874, raccordement ferroviaire. Dans les années 1880, divers ateliers ou entrepôts à l'ouest de la fonderie. 1890, chaudronnerie au nord de la fonderie; halle centrale sous toiture en bâtière, flanquées de bas-côtés à sheds. 1898 (aut.), petit atelier de noyautage en amont de la fonderie, au bord de la rivière. 1899 (aut.), halle pour constr. métalliques au centre de la parcelle entraînant la démol. de quelques bâts.; charpente en métal à sheds. 1909 (aut.), agrand. divers. 1914 (aut.), prolongement en direction du nord de l'atelier de 1899 pour constr. métalliques. 1918 (aut.), station d'essais pour turbines au nord du complexe, côté rue des Moulins. 1918 et 1919 (aut.), Kurz, reconstr. en béton armé des mag. situés au centre de la parcelle, immédiatement en amont de la première halle d'ajustage. 1919 (aut.), même arch., nouvelle halle d'ajustage à l'angle sud-est de la parcelle, au droit de la fonderie entraînant la démol. partielle de la halle des années 1860; regardant vers la gare et la ville, le bât. constitue l'enseigne de l'entreprise; son pignon monumental possède 3 baies en plein cintre surmontées d'oculi, encastrées

73



74



75



dans une arcature aveugle colossale; charpente métallique. 1924 (aut.), nouvelle chaudiçonnerie en amont côté Veveyse, toiture à sheds. 1924 (aut.), même arch., imm. admin. d'inspiration néo-classique à l'angle sud-ouest de la parcelle complétant le dispositif monumental du front sud; pilastres colossaux; lucarne à fronton curviline à l'est. Entre 1939 et 1947, constr. en 2 étapes d'ateliers bas le long de la Veveyse, adossés aux bâts. existants. 1955, nouvelle halle de montage pour turbines hydrauliques en prolongement de la halle de charpente métallique, côté rue des Moulins. 1962, démol. de la fonderie de 1873 et des bâts. qui se trouvent en amont, pour faire place à la halle pour matériel lourd, réalisée en 1962–1963 et 1964. 1965, démol. de l'ancienne halle de charpente métallique de 1899 et 1914 pour prolonger vers l'aval la halle de 1955, qui est étendue vers l'amont au début des années 1970. 1967, extension en direction du nord de la halle pour matériel lourd, après que les ACMV eurent racheté la propriété voisine. Source: Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 33. Bibl. 1) Ceresole, *Notes*, pp. 121–122; 2) *A la Veillée* 20.05.1899; 3) *BTSR* 45 (1919), pp. 145–150; 4) *Bulletin technique des Ateliers de constructions mécaniques de Vevey SA (ACMV)*, No 1, 1941, p. 1–6; 5) *Rapport de l'exercice...* Vevey, *Ateliers de constructions mécaniques*, 1950–1972; 6) Paul-Louis Pelet, «La fonderie de fer en Suisse Romande au XIX<sup>e</sup> siècle» in *Beiträge zur Geschichte der schweizerischen Eisengiessereien*, Schaffhouse, 1960, pp. 67–70. 7) *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud* 8, p. 156; 8) *L'esprit d'entreprise, SIA 1837–1987*, Lausanne, 1987, pp. 96–97; 9) *Vibiscum* 7/1999, pp. 113–117.

**No 8** Villa loc. et ateliers très transformés, vers 1870. Asymétrie du plan et de la toiture à pignons retournés munis à l'origine de dentelles de bois. Oriel en façade sud. A l'arrière, entrepôts prob. contemporains dont la surface double en 1914 (aut.), Quillet pour Henri Varetta.

#### Deux-Marchés, rue des

**No 2** Imm. loc. et grand mag. Au Bon Génie, 1902 (aut.), Chaudet pour Adolphe Brunschwig. Reconstr. sur parcellaire ancien; balcon sur consoles de ciment moulé; à l'entresol, pilastres à chapiteaux, vestiges des vastes devantures du rez et de l'entresol, supprimées en 1963.

**No 25** voir *Grande Place* No 4.

#### Entre-Deux-Villes (La Tour-de-Peilz)

**No 10** Bât. admin., «1915–1917 Ch. Guntbert» (inscr.) pour PCK (voir *Bosquets* Nos 11–13). La Municipalité tente en vain d'empêcher le déménagement du siège social; elle écrit au Conseil d'admin. «pour lui exprimer la profonde déception que causerait à Vevey la réalisation de ce projet [...] alors que dans le territoire de celle-ci, il y a aussi des terrains qui pourraient recevoir une telle construction» (source 1). Monumental bât. de style néo-baroque dont le décor ainsi que les matériaux reflètent la prospérité de la st. Marquise elliptique en métal et verre. Remarquable aménagement int. de la Menuiserie Held. Source: 1) pvM 24.07.1914. Bibl. 1) *Une Menuiserie Modèle. Les Held de Montreux*, Yens/Morges, 1992, pp. 195–197.

#### Fribourg, rue de → 2.4.2

**No 11** Maison d'hab., vers 1893–1895, et Café de l'Avenir, ouvert en 1897, par Furbringer qui élève, à cette date, le jeu de quilles, transf. en 1907 (aut.) par F.

76



Felli entrep. à Châtel-St-Denis pour Brasserie de la Rosiaz. 1910 (aut.), Laurent Rigobello entrep. pour lui-même, bât. oriental à toit plat, muni d'un comble en 1951. Source: pvM 01.11.1897. **No 13** Imm. loc., vers 1906–1910 pour Laurent Rigobello entrep. Grands balcons.

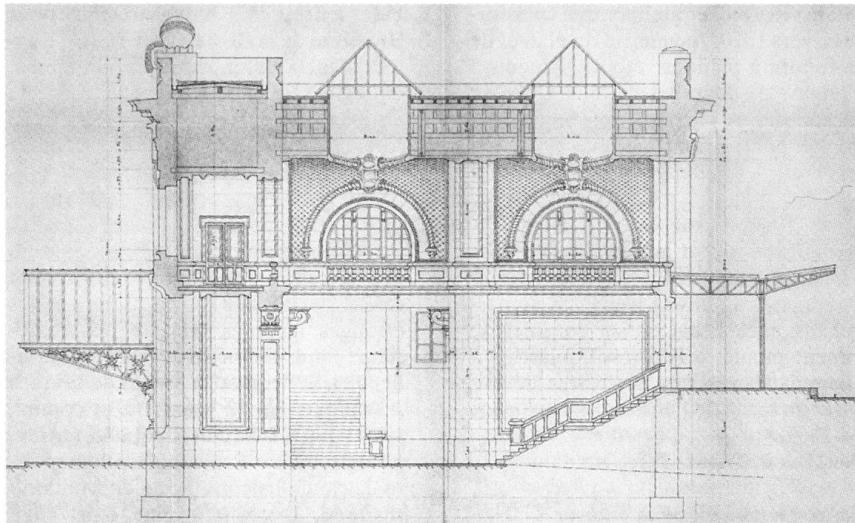
**No 10** Imm. loc. et comm., 1909 (aut.), H. Lavanchy pour lui-même. 1912 (aut.), même arch. pour Oreste Rosso, modif. de la géométrie du toit par adjonc. d'un étage de comble, avec remplacement des étranges lucarnes. Variété des matériaux: sousbasement et fronton curviline en St-Tiphon et assises de briques à l'attique. **No 12** Imm. loc. et comm., 1909 (aut.), Laurent Rigobello entrep. pour lui-même. Pan coupé réglementaire égayé de balcons. Socle en Meillerie rustiquée. Décor d'origine dans cage d'escalier: motifs floraux d'inspiration Art Nouveau réalisés au pochoir et faux-marbre.

**No 16** Villa loc. et artisanale, 1899 (proj.), 1901 (aut.), A. Gay arch. à Montreux (proj.), Lindenmeyer (exécution) pour Joseph Burla. Façade méridionale aux multiples décrochements résultant de plusieurs transf. 1917 (aut.), Coigny pour Elise Bouchet, exhaussement du faîte et création de la lucarne centrale. 1926 (aut.), D. Ledermann pour Solange Stoller, adjonc. au sud d'une annexe à toiture-terrasse, flanquée d'oriels; simplification du décor. **No 18** Imm. loc. et comm., 1903 (aut.), F. Felli entrep. à Châtel-St-Denis pour Laurent Rigobello. Caractère urbain: balcons non seulement sur le pan coupé mais également en façade latérale, consoles à moulages végétaux; frontons au baies du «bel étage».

#### Gare, place de la → 2.3.1 et 2.5.3

Après la démolition des bâtiments qui la barraient au sud, la place est établie en

77



1863–1864. Son aménagement ne satisfait pas les Veveysans; en 1869, elle est qualifiée de «très aride» (source 1) et en 1871, la Municipalité déclare: «Nous n'avons pas l'esprit arrêté sur ce que l'on peut désirer pour rendre l'aspect de cette place moins disgracieux. La difficulté est grande de faire quelque chose de bien, aussi serions-nous heureux de voir les nombreux architectes et entrepreneurs que nous avons l'avantage d'avoir dans le Conseil, nous préparer quelques jolis plans qui nous faciliteraient la détermination à prendre pour l'arrangement définitif de cette place que nous serions charmés de voir enfin aboutir» (source 2). Un concours est finalement organisé: 5 projets rendus; 1. Recordon pour

«Travail et persévérance»; 2. Ch. Nicati et E. Burnat pour «Liberté et patrie». Il est probable que de cette consultation résulte l'ellipse centrale engazonnée traversée en son milieu par un chemin piétonnier et plantées de 8 ormeaux. En 1908–1909, la gare des voyageurs est agrandie à l'est et la place qui jusqu'ici présentait une assez forte pente, est aplatie par abaissement de sa partie septentrionale; des tilleuls argentés sont plantés et un grand candélabre installé en son centre. En 1918, l'acquisition de l'Hôtel du Pont implanté transversalement à l'ouest de la place permet d'envisager de nouveaux remaniements car «une ville de l'importance de Vevey doit avoir une grande place devant sa gare.

[...] Par la démolition de l'Hôtel du Pont, la place de la Gare pourra de nouveau être axée au point de vue architectural» (source 3). En 1924, la Commune lance un concours d'idées pour une fontaine décorative, remporté par le projet «Pays Romand» de J.-S. Buffat arch. et Milo Martin sculpt., à Lausanne; toutes les propositions se caractérisent par leur inspiration néo-classique affirmée; aucune d'entre elles n'a été réalisée. Source: pvM 02.09.1864, 20.02.1872, 11.01.1909, 29.01.1910; 1) pvM 07.06.1869; 2) pvM 23.06.1871; 3) pvM 11.10.1918. Bibl. 1) *BTSR* 50 (1924), pp. 48, 144; 51 (1925), pp. 132–134, 144–146.

**S.n.** Poste, oct. 1924 (inaug.), A. Burnat et Coigny pour administration fédérale, A. Parisinc., A. Boulenaz entrep. Lucarne-fronton conférant la monumentalité nécessaire à la fonction; marquise de cuivre Art Déco. Combles à la large toiture à coyau d'inspiration bernoise en U ouvert au nord, entourant la verrière du hall central. Désaffectée en 1990. Bibl. 1) *BTSR* 53 (1927), pp. 156–159.

**Gare,** bât. des voyageurs, 1861–1862, prob. J. Franel arch. de la Cie de l'Ouest Suisse. Corps central à pignons renversés; ailes flanquées d'un portique périphérique sur colonnettes de fonte. Côté cour, avant-corps entièrement appareillé, à fronton-pignon et grandes baies en plein cintre conférant la monumentalité qui sied à la gare de la 2<sup>e</sup> ville du canton. Côté voie, en face du bât. des voyageurs, hangar des marchandises, 1861–1862, démol. prob. vers 1900–1902; au pied du coteau, remise à locomotives,

78



79



démolie et remplacée par le dépôt de la Cie Vevey-Chexbres, prob. 1904; partie occidentale à pignon retourné; décor de brique peinte. A l'ouest, en bordure méridionale des voies, Buffet de la Gare, vers 1895; édifice en pan de bois, à pignons croisés ornés de bois découpé, démolie en 1923. 1905 (proj.), marquises des quais 2 et 3 en treillis riveté et poteaux ronds. 1907 (proj.), Coigny pour les CFF, agrand. du bâtiment des voyageurs. A l'est, nouvel édifice de pierre blanche en 3 corps à toiture plate, dont le principal élément est le grand hall éclairé par des verrières; entrée soulignée par une marquise convexe dont la menuiserie métallique présente des chapiteaux à figure humaine. Peinture contemporaine d'Henri Edouard Bercher montrant Vevey et le lac depuis le Mont-Pélerin à laquelle répond une vue de Blonay de François de Ribaupierre de 1956. Plutôt qu'un agrand., les Veveysans auraient préféré la reconstr. de la gare qui aurait formé «un édifice décoratif se trouvant dans l'axe de la place. Les CFF ne voulurent pas entrer dans ces vues. La solution qui est intervenue aujourd'hui est regrettable. L'aménagement de la nouvelle gare sera sans doute pratique, mais on déplorera toujours le désaxement de la place» (source 1). 1908, marquise du quai 1. 1909 (proj.), au moment de l'abaissement du niveau de la place, transf. de l'ancien bât., même arch. pour même prop.; marquise côté cour remplacée par un bât. en appentis a rezduquel sont aménagés 7 mag. 1911,

prolongement du quai 3 et de sa marquise. Source: ACV K IX 231/1-2; 1) Rapport de la commission du CC, 26.04.1909. Bibl. 1) Muller, *Images*, pp. 63-64; 2) Michel Dehanne [et al.], *Voies normales privées du Pays de Vaud*, Lausanne, 1997, p. 202.

- 20 Nos 2-4** Hôtel de la Gare au moins dès 1880, Touring et Gare dès 1926, Pavillon et Résidence depuis 1999, édifié en plusieurs étapes et récemment reconstruit. 1892 (aut.), H. Schobinger pour Rodolphe Marti, reconstr. d'un bât. existant avec prob. réemploi des niveaux inf. car persistance du rythme des percements; échelle urbaine, balcons et toiture à la Mansart. 1911 (aut.), H. Schobinger et Maurice (?) Schnell pour Sté de l'Hôtel du Pont et Terminus et Buffet de la Gare, au nord, annexe à pan arrondi d'un niveau pour brasserie à l'enseigne Pavillon chemin de fer; marquise sécessionniste en métal, frise végétale de ciment moulé sous la corniche, masque cantonné de vigne à la clé des baies en anse de pannier; corps de bât. surélevé en 1994, Jean Nicollier pour Niklaus Ming; le restaurant présente un décor d'époques diverses; la coupole du plafond dont la verrière elliptique est garnie d'un vitrail signé et daté [Michel] «Delanoé 1950» repose sur des colonnes en faux-marbre à frises remontant à 1911, tout comme les lambribs d'appui ainsi que les menuiseries; fresques évoquant la Fête des Vignerons de 1927 par Quinquelet en 1928. 1926 (aut.), Coigny pour Alfred Meng, en vue de la Fête de 1927, agrand. de l'hôtel en direction du sud; pavillon à pan coupé avec oriels circulaires et balcon filant à l'attique. 1929 (aut.), Kurz pour Robert Widmer, bât. oriental à large toiture Heimatstil sur la rue des Communaux qui englobe partiellement le restaurant de 1911. 1999 (inaug.), nouvel hôtel, Jean Nicollier pour Niklaus Ming. Bibl. 1) *Journal de la construction de la Suisse romande* 73 (1999), No 5, pp. 45-49; 2) *Chantiers* 28 (1999), No 1, pp. 54-60.

- 80** **81,102** **No 11** Ancien Café du Musée et logement, 1893 (aut.), pour Bersier-Pache; gabarit hors norme pour la rue. Devanture d'origine. Source: pvM 13.03.1893. **No 13** Imm. loc., 1890 (aut.), Champion pour Louis Pache entrep. Pan coupé sur carrefour avec balcons. Division tripartite classique, mais bandeau démesuré soulignant l'attique. Rare imm. de la rue sans comm. à l'origine; devantures installées en 1952 (aut.), Kurz.

- Nos 17-21** Imm. loc. et comm., 1904 (aut.), H. Schobinger pour SI de la rue de Lausanne. Trois imm. identiques; celui du centre possède un passage cocher donnant accès à la cour et, de là, à la rue de Lausanne. Décor emphatique: au bel étage, balcon disposé sur consoles monumentales en ciment moulé encadrant 2 médaillons à guirlande végétale; aux extrémités, baies à garde-corps maçonné, flanquées de pied-droits galbés fortement saillants portant un fronton curviline brisé. **No 23** Imm. loc. et comm., 1891 (aut.), Dénéréaz pour Holl-Broyon. Reconstr. sur parcellaire ancien, 2 axes mais 6 niveaux. Entresol soigné à bossages en pointe de diamant. Fin décor de ciment moulé à l'attique. Source: pvM 22.04.1891. **No 25** Imm. loc. et Café Au 10 Août, 1887 (aut.), Maillard pour Benjamin Dumusque, Louis Pache entrep. Reconstr. suite à expropriation partielle pour nouvelle rue de la Gare. Le propr. choisit un projet qu'il qualifie de «vrai monument» (source 1); la Municipalité reconnaît que le bât. «sera très gracieux et un ornement de cette partie de la ville» (source 1). Imm. en tête d'ilot que vient marquer une rotonde à toiture à dôme. Importance des axes verticaux. Décor d'origine du café conservé, notamment boiseries et stucs, particulièrement soignés dans la petite salle au pied de la rotonde. Source: pvM 08.07.1887, 23.09.1887; 1) pvM 17.06.1887. **No 2 et Communaux** No 23, Musée Jenisch, 1889 (aut.), 10.03.1897 (inaug.),

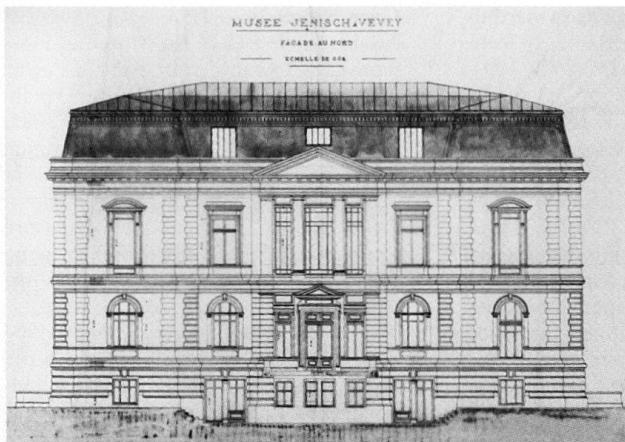
80



81



82



83



Maillard et Convert pour J. E. Couvreu, exécuteur testamentaire de Fanny Jenisch de Hambourg sur un terrain mis à disposition par la Commune; Victor Maillard entrep. En 1881, la sénatrice Jenisch légue une somme de 200 000 francs pour «un musée destiné à recevoir les collections scientifiques et artistiques ainsi que la bibliothèque publique» (source 1), à construire sur un terrain fourni par la Ville. Elle a désigné 3 exécuteurs testamentaires qui sont chargés de pourvoir à la constr. avant de remettre le bât. à la Commune. Bien que l'emplacement actuel ait été d'emblée considéré comme le meilleur, le site du futur musée fait l'objet de nombreuses discussions et propositions, d'une part parce que certains proj. de prolongement de la rue du Clos touchent la parcelle et d'autre part, parce que la Commune, désireuse de faire l'économie d'un terrain, propose le remploi de bâts. existants. Ainsi en 1885, apparaît le proj. d'installer dans le Château de Vevey qui est en vente, un cercle des étrangers – réclamé depuis longtemps –, le musée et la bibliothèque, ainsi que des salles de cours pour l'enseignement des sciences et du dessin, qui avaient été ajoutées au programme initial. Rejetant la cohabitation entre cercle et musée, les exécuteurs testamentaires jugent également que le Château «ne revêt pas le caractère artistique que l'on peut attendre d'un bâtiment moderne et [que] le but désiré par la généreuse donatrice ne sera pas atteint» (source 2). Lorsque 3 ans plus tard, la Commune propose de transformer le théâtre en musée, Couvreu, seul exécuteur testamentaire survivant, refuse absolument de se laisser entraîner dans de nouvelles études; il rappelle la teneur du testament et demande formellement que la Commune mette à disposition le terrain, ce dont elle s'acquitte en été 1888. Le programme est établi par Couvreu avec l'aide de la Sté des Beaux-Arts, qui offre une contribution de 20 000 francs: «1) une grande salle pour la bibliothèque publique [...]; 2) une salle spacieuse pour les tableaux à l'huile; 3) une salle plus

petite pour les dessins, aquarelles, gravures, etc.; 4) une salle pour les antiquités ou Musée du vieux Vevey; 5) une grande salle pour le Musée des sciences naturelles; 6) une salle pour un musée industriel ou technologique; 7) un amphithéâtre de 60 à 70 places pour les leçons de sciences naturelles [...]; 8) un laboratoire pour l'enseignement de la physique et de la chimie [...]; 9) deux cabinets de travail pour les préparations de physique et sciences naturelles; 10) deux salles de dessin [...]; 11) une salle pour les cours de modelage; 12) un logement pour le concierge; 13) le vestibule doit être suffisamment spacieux pour contenir des sculptures et des plâtres. Il devra y avoir une entrée spéciale pour les élèves des classes de dessin, de modelage et pour ceux qui suivront les cours de physique et de sciences naturelles» (source 3). Fin 1889, le bât. est enfin mis à l'enquête; en février 1893, il est sous toit. La Commune en prend possession en été 1895 et procède aux travaux d'aménagement des salles de cours. Edifié en pierre blanche dans un style néo-renais- sance en conformité avec son contenu humainiste, le bât. présente un plan en H qui définit une composition symétrique de la façade principale: 2 avant-corps latéraux flanquent le corps central pourvu d'une frise de bas-reliefs qui est un moulage de celle du Parthénon. Importance accordée aux circulations: hall majestueux donnant accès, par le biais d'une galerie surélevée de quelques marches, à la cage d'escalier située en face nord, où se trouve l'entrée réservée aux élèves. Auditorium au sous-sol, sciences naturelles et logement du concierge au rez; beaux-arts, antiquités et bibliothèque au 1<sup>er</sup>; salles de cours et salle pour exposition temporaire et sculptures dans les combles. Mosaïques de Pedroli et grille de clôture de Zwahlen. 1915, achèvement de la décoration du hall par la Sté des Beaux-Arts; 2 fresques au peintre Ernest Biéler à l'iconographie conjuguant tradition locale et Grèce antique: à l'est, l'Automne et le vin, daté 1917; à l'ouest, l'Eté et les moissons, daté janvier 1918. 1914, dé-

placement de la bibliothèque au sous-sol; 1935, agrand. de celle-ci. 1941, A. Burnat, réfection des salles d'exposition. 1944, modif. du perron nord et du jardin, suppression de la grille. 1953, appart. dans les combles pour le concierge. 1987–1989, restauration, Hubert Vuilleumier; création de nouvelles surfaces d'exposition par constr. de mezzanines dans certaines salles. Source: pvM 20.05.1881, 17.07. 1882, 27.06.1888, 10.08.1888, 17.05.1889, 05.04.1890, 03.02.1893, 07.12.1894, 03.05. 1895, 04.10.1895; Gilles Barbey, Le Musée Jenisch-Vevey. Rapport sur le projet de réaménagement, déc. 1985, ms. dactyl. (MH); 1) pvM 12.02.1881; 2) pvM 29.03.1886; 3) pvM 10.08.1888. Bibl. 1) PS 4 (1897), pp. 93–94; 25 (1918), pp. 137–140; 2) Muller, *Images*, p. 106; 3) *Art Suisse* 1/1990, pp. 3–21; 4) Jörg Zutter, Catherine Lepdor (dir.), *Ernest Biéler 1863–1948. Du réalisme à l'Art nouveau*, Lausanne, 1999, pp. 85–94.

**No 4** Villa loc., 1890 (aut.), Dénéréaz pour lui-même. 1913 (aut.), G. Fath arch. à Clarens pour Mlle E. Bourl'honne, constr. de la galette comm., surélév. de la villa et prob. adjonc. de la véranda maçonnée; chaînes en harpe à pointe de diamant. Source: pvM 28.11.1890, 17.03.1913.

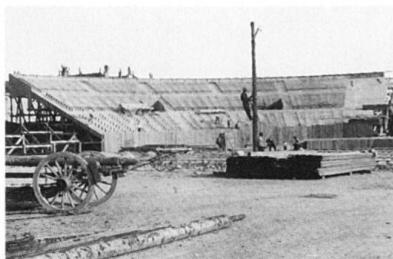
**No 10** Imm. loc. et comm., 1899 (aut.), Ernest Bersier entrep. pour lui-même. Traitement différencié des niveaux sup. et inf., ces derniers étant beaucoup plus décorés. A l'origine, toiture plate à balustrade de maçonnerie; des balcons, supprimés en 1981 pour des raisons de sécurité, ne subsiste que celui du 1<sup>er</sup> étage. 1971 (aut.), nouvelles devantures. **No 12** voir *Clergere* No 9. **No 14** Imm. loc. et comm., 1892 (aut.), Champion pour lui-même. Architecture urbaine d'une certaine élégance, soulignée par l'ordonnance des balcons de dimensions dé- croissantes. **No 16** Imm. loc. et bancaire, 1897 (aut.), 10.09.1898 (inaug.), H. Schobinger pour Caisse d'épargne du district de Vevey, fondée en 1814. Rez surhaussé à bossages dont la massivité s'accorde à la fonction bancaire de l'édifice, perceptible aussi dans les grilles des baies

en plein cintre du rez. Urbanité dans la disposition des balcons. Source: pvM 05.04.1897. Bibl. 1) *Caisse d'Epargne du district de Vevey, 1814–1964*, Vevey, 1964.

#### Giron Charles, rue

**No 6 Villa loc. Les Mouettes, 1903 (aut.), Blotnitzki pour Charles Chaulmontet. Combles à la Mansart; lucarnes très élancées avec ardoises et ferblanterie d'origine dont les épis de faîtage. Au sud, larges balcons sur colonnettes de métal.**

85



la fin des années 1860, J. E. Couvreu-Micheli lance une souscription pour l'établissement «d'un massif de verdure sur la grande place avec un jet d'eau des Avants» (source 2) qui rencontre si peu d'intérêt qu'il y renonce; en 1872, il lègue toutefois une somme destinée à réaliser l'«oasis» prescrit par Perdonnet. Les autorités étudient alors l'aménagement de la place, impraticable lors de fortes chutes de pluie ou à la fonte des neiges; elles proposent en 1875 d'établir 3 lignes de trottoirs au travers de celle-ci et d'installer «un piédestal-fontaine à 4 jets pour recevoir [un] candélabre à 5 becs; l'eau tombera dans 4 vasques en ciment avec rocallles et verdure à l'entour, ce qui formera un octogone avec 8 dés aux angles» (source 3). Demandées par le CC, de nouvelles études aboutissent à l'érection en 1876 d'un simple candélabre à 5 branches sur un socle ouvrage en marbre de St-Tiphon; remplacé par un candélabre électrique en 1896, il disparaît lors de la Fête des Vignerons de 1955. Source: pvM 23.08.1872, 29.01.1875, 01.10.1875, 03.07.1876, 15.05.1896; 1) pvM 12.05.1856; 2) pvM 22.10.1869; 3) pvM 20.08.1875. Bibl. 1) Perdonnet, *Lettre*, pp. 48–49; 2) Muller, *Images*, pp. 49–52.

La première mention d'une parade de l'Abbaye des Vignerons date de 1648; puis «de manière quasi imperceptible, la Parade de la Confrérie se mua, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, de simple cortège en un véritable spectacle itinérant» (bibl. 5). Introduit en 1772, le couronnement des meilleurs vignerons se déroule dès 1797 sur la Grande Place, face au public installé sur des estrades; cette cérémonie précède la Parade et marque l'avè-

nement de la **Fête des Vignerons**. Celle-ci «qui se développera tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle gardera la forme d'un cortège faisant une station en un seul lieu avant de partir dans les rues de Vevey. Cette station sur la place du Marché deviendra la grande Fête des Vignerons privilégiant les musiques, les chants, les danses, les costumes, les chars, les emblèmes, les symboles et les allégories» (bibl. 5). En 1819, on engage pour la première fois un maître à danser et un maître de musique; la tribune côté lac compte 2000 places. En 1833, le peintre Christian-Gottlieb Steinlen est chargé des costumes et des décors; les places sont au nombre de 4000; le spectacle se déroule sur 2 estrades et une rampe surmontées de 3 arcs de triomphe. En 1851, le nombre de places assises double; le décor est signé François Bocion. En 1865, ce sont 10 500 spectateurs qui assistent au spectacle regroupant 1200 figurants; formé des 3 portiques de Palès, Cérès et Bacchus, le décor, de même que les chars des déesses et de Bacchus, sont l'œuvre d'E. Burnat, qui supervise aussi la mise en scène. Ce dernier régit à nouveau la fête de 1889. En 1905, 1800 figurants se produisent devant 12 500 spectateurs. «Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'espace réservé au public s'étendit par la mise en place de deux estrades latérales se faisant face [...]. Pour suivant l'évolution, les deux premières Fêtes du XX<sup>e</sup> siècle arquèrent les estrades en fer à cheval. Toujours tournées dos au lac, elles s'ouvraient sur un décor masquant les maisons de la ville: un temple antique en 1905 et une muraille rappelant l'enceinte médiévale d'Estavayer et de Gruyères, en 1927» (bibl. 5). Bibl. 1) Frédéric Boissonnas, *Fête des Vignerons. Vevey, 1905*, Genève, [1905]; 2) Edouard Rod, *La Fête des Vignerons à Vevey. Histoire d'une fête populaire*, Vevey, [1905]; 3) Emile Gétaz, *La confrérie des Vignerons et la Fête des Vignerons*, Vevey, 1941; 4) Charles Apothéloz, *Histoire et mythe de la Fête des Vignerons. Le cep et la rose*, Paudex, 1977; 5) Sabine Carruzzo-Frey, Patricia Ferrari-Dupont, *Du travail aux Honneurs. Quatre siècles d'histoire de la Confrérie des Vignerons et de ses Fêtes*, Montreux, 1998.

Du 28 juin au 30 septembre 1901, la place accueille l'**Exposition cantonale vaudoise**. En 1898, séduite par les excellents résultats de la première exposition qui s'était tenue à Yverdon en 1894, la Municipalité sollicite du Conseil d'Etat l'honneur d'organiser l'édition suivante: «Vevey ville industrielle par excellence est tout indiquée pour entreprendre la seconde exposition cantonale. Les emplacements spacieux dont la Commune disposent au centre de la ville faciliteront dans une large mesure l'entreprise hardie de cette manifestation du travail» (source 1). Juin 1899, désignation des membres des divers comités: celui des

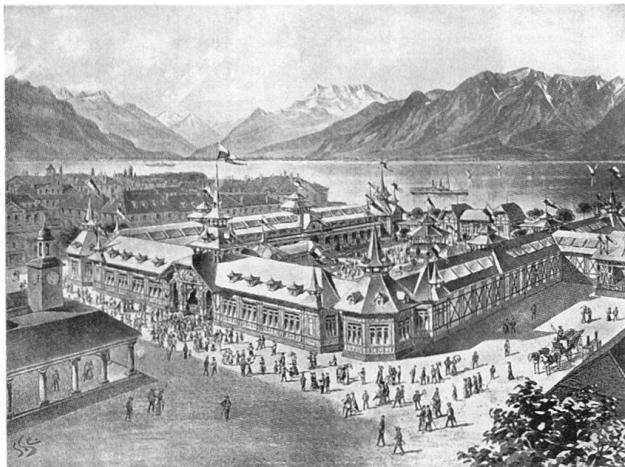
<sup>84</sup> Dénommé place du Marché jusqu'en 1840, ce vaste espace – «un des plus grands que l'on trouve dans un centre urbain suisse» (bibl. 2) – accueille marchés et foires depuis le Moyen-Age et sert de scène à la Fête des Vignerons. Dès 1808, la Grenette la domine de son clocheton; ce marché couvert néo-classique, à colonnade et fronton, est construit sur les plans de l'arch. lausannois Jean-Abram Fraisse (1771–1812). A proximité est érigé en 1837 le poids au foin, œuvre de Ph. Franel. L'aménagement de cet espace a donné lieu à diverses propositions. En 1839, Vincent Perdonnet recommande la réalisation d'*«un oasis dans le désert, soit un square à créer sur le milieu, ou à peu près, de la place. Ce square aura pour unique destination de servir de refuge et de lieu de sûreté aux mères ou aux bonnes et aux enfants qu'elles y conduiront pour jouer, et prendre leurs ébats sans danger. Ce square devra avoir des dimensions proportionnées à la grandeur de la place [...] et qui permettent d'établir en son centre, ou une fontaine à deux ou trois vasques [...] ou bien un jet d'eau [...]. Il offrirait encore de l'ombrage, des bancs intérieurs appuyés contre l'enceinte et un large tapis de gazon toujours vert»* (bibl. 1). En 1856, la commission de gestion demande sans succès que des arbres soient plantés en plus grand nombre car «ainsi garnie, cette immense place en paraîtra moins nue, moins déserte, les promeneurs y gagneront plus d'ombre et l'aspect en sera plus beau» (source 1). A



11, 86

87

86



87



constructions réunit, sous la présidence de l'arch. Chaudet, Charles Panchaud, directeur des travaux de la ville, Benjamin Jomini et les arch. Charles Seiler et Coigny. Novembre 1899, concours; 7 projets rendus; résultats: 1. «Honos alil artes» de Coigny; 2. «Pro Arte» de Maurice Wirz, arch. à La Tour-de-Peilz et Chaudet; 3. «Feuille de trèfle» de Georges Epitaux, arch. à Lausanne. Octobre 1900, début des travaux; G. Franel, Marius Roy et Jules Roy, entrep. «Les bâtiments de l'exposition [...] présentent en plan la forme d'un vaste trapèze disposé sur la Grande Place, deux ailes s'écartent en éventail dans la direction du lac. [Elles] sont réunies du côté du lac par un large promenoir comportant en son milieu le pavillon des forêts, chasse et pêche. Ce dernier pavillon comprend au sous-sol un aquarium. Dans l'intérieur du fer à cheval se trouvent les pavillons réservés aux vins vaudois et à l'institut agricole, le kiosque à musique, les W.-C. et divers pavillons de vente. Un promenoir couvert borde la façade inférieure des bâtiments principaux. Sur la galerie ouest s'embranche une galerie conduisant à la cantine de l'Exposition, construite dans la rue Louis-Meyer [...]. Le bâtiment destiné à l'Exposition fédérale des Beaux-Arts se trouve non loin de là dans une propriété sise le long de la Veveyse. A part les galeries principales, la cantine et le bâtiment des Beaux-Arts, tous les couverts des pavillons sont construits en bois rond non écorcé. Les galeries industrielles destinées à recevoir une lourde couverture et exposées tout spécialement au vent du sud, ont été construites en bois équarri. [...] La toiture est couverte en vieilles tuiles dont une partie seulement est naturelle, le reste n'étant que de l'imitation. A part l'aile nord et les pavillons d'angle éclairés par de larges baies, l'éclairage se fait par des lanterneaux vitrés en toiture» (bibl. 2). L'ensemble présente des toitures très débordantes, rythmées de pignons retournés en demi-croupe, de clochetons polygonaux à flèches acé-

rées, de lanterneaux. Paradoxe entre le contenu – objets à la pointe du progrès ind. – et le contenant – bâti s'inspirant de l'architecture vernaculaire alpine pour lesquels le rédacteur du *Journal officiel* exprime un enthousiasme débordant: «Les bâtiments de l'exposition cantonale, chef-d'œuvre d'élégance simple mais de bonne marque, séduiront les plus difficiles, enchanteront l'œil et flatteront l'amour propre. Leur pur style suisse, leurs proportions importantes et décoratives, leur emplacement merveilleux, au bord du Léman bien-aimé et en face de nos Alpes chères, recueilleront tous les suffrages» (bibl. 5). A l'issue de la manifestation, plusieurs bâti. sont récupérés et remontés ailleurs. Source: 1) pvM 02.09.1898. Bibl. 1) *BSVIA* 25 (1899), p. 193; 2) *BTSR* 27 (1901), pp. 136–138, 153–155, 179–181; 3) *PS* 7 (1900), pp. 285–284; 4) *Catalogue officiel de l'exposition cantonale vaudoise: Vevey, 1901*, Lausanne, 1901; 5) *Journal Expo*; 6) *PS* 8 (1901), p. 57.

**Fontaine**, 1870 (inscr.), bassin hexagonal à tables en marbre de St-Trophen fourni par Henri Culaz, maître carrier. Bassin avec date d'un côté et armes de la ville de l'autre. Chèvre centrale de section octo-

gonale au couronnement orné de rosaces et de festons. Source: pvM 20.06.1870. Bibl. 1) Ferrier, *Fontaines*, p. 23.

**No 1** Château de l'Aile, 1840–1846 (constr.), Ph. Franel pour J. E. Coureau, avec interventions des arch. Henri Perregaux et Jacques-Louis Brocher. Bâti. principal néo-gothique de plan carré cantonné de tourelles aux angles; façade méridionale largement ouverte vers le lac avec véranda à baies en arc Tudor insérée entre 2 tourelles; dépend. sur cour en équerre au nord; orangerie et diverses annexes à l'ouest, en partie disparues. Issu de la transf. d'un château d'agrément de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il s'agit de «l'une des constructions majeures du néo-gothique vaudois et même une œuvre de précurseur pour l'ensemble de la Suisse» (bibl. 1). «Un soin extrême a été apporté à la décoration intérieure de l'édifice, en style néo-gothique mêlé parfois de touches classiques» (bibl. 1). Dans les années 1940, création d'un appart. par étage; dans les années 1950, logements et garages dans les dépend. septentrionales. Bibl. 1) Paul Bissegger, *Le Moyen âge romantique au Pays de Vaud 1825–1850*, Lausanne, 1985, pp. 48–70; 2) *Vibiscum* 5/1995, pp. 63–83.

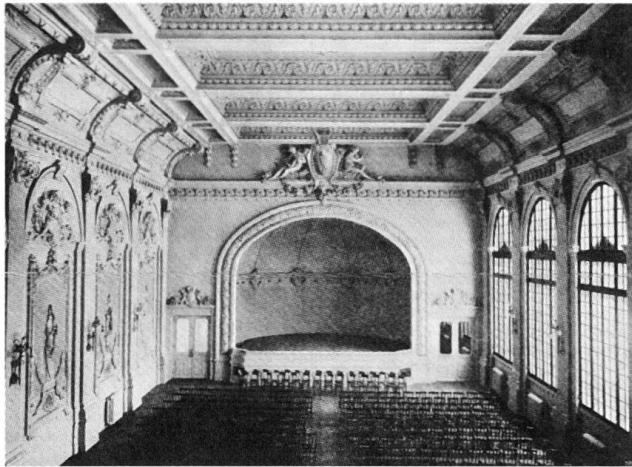
88



89



90



<sup>88,89</sup> **No 3 et Meyer Louis No 1 Casino du Rivage**, 1904–1906 (proj.), 1906 (aut.), 21.05.1908 (inaug.), Coigny pour Sté du Rivage présidée par Emile Gaudard, H. Lavanchy et fils entrep. En 1887, la Municipalité refuse de considérer la création d'un kursaal souhaitée par le CC, estimant que ce type d'établissement relève de l'initiative privée; par ailleurs, un projet de Cercle des étrangers vient d'être mis à l'enquête (voir *Italie* No 31). En 1895–1896, le CC étant revenu à la charge, la Municipalité organise une réunion de tous les intéressés puis commande à Chaudet un avant-proj. pour 3 emplacements: la promenade du Rivage, l'Hôtel d'Angleterre et le Cercle du Léman. Or celui-ci n'ayant pris en compte qu'un seul site, elle s'adresse à Eugène Jost de Montreux, spécialiste de l'architecture touristique, qui remet son travail en août 1896. Le sujet n'est ensuite plus abordé jusqu'en 1903, date à laquelle la Sté du Rivage, qui vient d'acquérir la plus grande partie du jardin du château de l'Aile pour en faire un parc public (voir *Rivage*), envisage d'ériger une salle de spectacles au nord de celui-ci. Coigny établit le projet tandis que la Sté lance une souscription publique, qui rencontre un certain succès, puis obtient une participation communale. Au même moment, l'Espagnol Andres del Castillo (1804–1904) lègue à la Ville une somme de 100 000 francs pour une salle de concert. Le financement du proj. étant dès lors assuré, les plans définitifs sont élaborés courant 1905. Réalisé en ciment moulé avec soubassement en pierre d'Arvel, édifice néo-baroque de plan très allongé, formé de 3 parties distinctes; à l'est, un corps triangulaire dont la façade est disposée obliquement à la place, abritant vestibule et foyer à l'étage; marquise à ferronnerie Art Nouveau remplacée en 1949 par une dalle munie d'éclairage; 1948, tambour d'entrée; au centre, salle de spectacles «pouvant servir à la fois pour les assemblées populaires, les conférences, les grands banquets, les concerts, les bals des sociétés, les ventes

de charité» (bibl. 4), comprenant une tribune à l'est et un podium hémicirculaire à l'ouest «encadré d'une moulure de feuilles de laurier et surmonté, à la clé de voûte des armoires de Vevey» (bibl. 1); aux 6 hautes baies en plein cintre qui éclairent la salle, répondent 6 grands panneaux peints de figures allégoriques (littérature, éloquence, poésie, danse, musique et chant) par Marcel Chollet, supprimées en 1945; enfin à l'ouest, annexe pour le restaurant avec logement à l'étage; précédée d'une véranda et bordée d'un bow-window, la «salle de restaurant [est] très gaie, avec ses colonnes de marbre, ses motifs blancs et or, son mobilier modern style, sa confortable petite galerie aux recoins discrets et sa frise de pampres et de grappes» (bibl. 1). 1911, buste du musicien Henri Plumhof en marbre de Carrare dans le foyer, Charles Reymond-Gunthert sculp. 1949, suppression de la décoration des façades et de l'édicule en toiture du pavillon d'entrée. 1955–1956, André Nobs arch. pour Com. de Vevey, reconstr. du corps occidental pour restaurant et pour nouveau hall d'accès à la salle qui est transformée. Source: pVM 27.05.1887, 12.07.1895, 15.11.1895, 17.04.1896, 14.08.1896, 16.08.1904, 02.09.1904, 23.11.1906. Bibl. 1) PS 15 (1908), pp. 134–136, 155; 2) BTSR 35 (1909), pp. 25–27; 3) SBZ 56 (1910), pp. 367–369; 4) Album SIA 1913, pp. 97–100; 5) FAV 27.01.1956.

**No 21 Imm. prob. du XVII<sup>e</sup> siècle.** 1871, adjonc. d'un corps comm. formant terrasse à l'étage, Ch. Boulenaz pour Cuénod-Churchill; belle marquise. 1887 (aut.), pour hoirs Cuénod-Churchill, création de l'étage attique à toiture-terrasse, à l'origine close d'un garde-corps de pierre, disposé de part et d'autre d'un fronton. Source: pVM 05.05.1871.

**No 2 Commerces**, 1896 (aut.) pour Benjamin Nicole. Devantures séparées par des pilastres à tables horizontales. Source: pVM 21.02.1896.

**No 4 et Deux-Marchés** No 25, 1924 (aut.), comm. et tea-room, Otto Schmid pour Frédéric Dubois, de part et d'autre d'un

passage dont l'entrée est marquée par un fronton curviligne. Belles serrureries des devantures à pans arrondis.

#### Guisan Général, avenue

Route cantonale, ancienne avenue de Plan. Jusqu'au début des années 1850, au débouché occidental du pont, la route, très étroite, oblique vers le nord et traverse le faubourg St-Antoine pour suivre ensuite un tracé correspondant à celui des voies ferrées. La reconstruction du pont en 1853–1855 s'accompagne de la rectification de la route qui se dirige en ligne droite vers l'ouest. Des travaux, achevés en 1916, en font une «avenue d'une exceptionnelle importance pour l'époque: 15 mètres de distance entre les bâtiments, c'était un espace que l'on ne trouvait nulle part en ville» (bibl. 1). L'usine à gaz se développait sur le front nord qui a été, dès les années 1960, entièrement rebâti d'immeubles locatifs d'un gabarit très haut; au sud s'élevaient des bâtiments d'habitation datant pour la plupart d'avant l'annexion ainsi que l'importante industrie de la Tannerie de Vevey, créée en 1738 par Henri Brun et dont l'activité cesse en 1968; à cette date, l'ilot entre la Veveyse et l'avenue Coindet est démolie; le printemps 2002 voit la disparition des bâtiments entre cette dernière et la rue du Midi. Rasé à partir des années 1970, le faubourg St-Antoine, au nord, se présentait sous la forme «d'un amalgame de petites maisons, perforé d'une ruelle, parcouru par la Monneresse et animé d'une vie propre que lui donnaient le commerce, l'artisanat et l'industrie établis en ces lieux» (bibl. 1). Source: 02.06.1916. Bibl. 1) Muller, *Images*, pp. 52–55, pp. 98–100. 2) *L'Est Vaudois* 11.02.1992; 4) *Vibiscum* 4/1994, pp. 47–91; 7/1999, pp. 107–108.

**Pont St-Antoine** Passage obligé, ce pont est cité dès 1147. Périodiquement endommagé ou emporté par la Veveyse, il est reconstruit à plusieurs reprises dont deux fois au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. 1805–1808, Nicolas Céard (1745–1821) ing. français pour Etat de Vaud. «Par ses

91



caractéristiques, aussi bien techniques que décoratives, le projet de Céard pour Vevey obéit à un nouveau modèle d'ouvrage d'art dont l'arc surbaissé très tendu constitue l'innovation majeure» (bibl. 3). 1853–1855, Charles Kinkelin (1795–1863) arch. (proj.), J. Franel (surveillance des travaux), Ganty et Cusinay entrep. pour même prop. «Le nouveau pont est plat et d'une largeur de 9 m 30 [...]. Trois arches en pierre de taille, de 9 mètres d'ouverture, surbaissées en arc de cercle, avec flèche de 1 m 644, laissent au torrent un débouché linéaire de 27 mètres» (bibl. 1); parapets en granit et en St-Tiphon. 1904, Vallière & Simon ing. à Lausanne pour Com. de Vevey, élargissement à 13,3 m au moyen d'en-corbellements avec garde-corps en fer. 1938, nouvel élargissement. Janvier 1973, démol. au moment de la couverture de la Veveyse terminée en novembre. Source: 13.05.1904; Fiche historique No 333 (DEST). Bibl. 1) *Mémorial* 1896, pp. 43–44; 2) Pierre Delacrétaz, *Vieux ponts du Pays de Vaud*, Chapelle/Moudon, 1991, pp. 98–105; 3) *Hommage à Marcel Grandjean. Des Pierres et des hommes*, Lausanne, 1995, pp. 499–522.

**No 67** Imm. loc. et comm., 1906 (aut.), Chaudet pour Arnold Hülliger maréchal. A l'origine forge et atelier au rez. Architecture faubourienne, vestige du passé artisanal du quartier. Modif. des devantures en 1961 et 1996. **Nos 69–75** Villas loc. en contiguïté, «Les Sapins» (No 69), «Les Asters» (No 71), «Le Cyti-

se» (No 73), «Les Genêts» (No 75), 1904 (aut.), Champion pour lui-même. Sur rue, répétition du même module; sur jardin, effet de symétrie par traitement différencié des bâts. latéraux pourvus d'un dôme Heimatstil avec balcon; ardoises et ferblanterie d'origine. No 73, 1937 (aut.), D. Lädermann pour Ch. Hardy, agrand. de la lucarne centrale et balcon.

**92** A l'emplacement des **Nos 26–42** Usine à gaz. Entre 1845, date d'une première offre adressée à la Commune et l'inaug. de l'usine à gaz le 6 janvier 1863, la Municipalité étudie une dizaine de propositions d'éclairage au gaz, qui toutes échouent pour des raisons financières. Se devant toutefois d'améliorer l'éclairage urbain, elle choisit de faire installer, en 1858, douze réverbères à gaz liquide, dont la pose et l'exploitation sont confiées, après concours, à Henri Nestlé et au ferblantier Rodolphe Schneeberger. Puis «quelques personnalités du monde de la banque, de l'industrie et du commerce, qui liaient des rapports familiaux ou d'amitié, se groupèrent pour étudier les possibilités d'une industrie gazière veveysanne» (bibl. 4). Elles font appel à l'ing. Charles Touvenoz de Bex. La «Société vaudoise d'éclairage par le gaz portatif et par le gaz courant» est constituée le 24 mai 1861; elle conclut une convention avec la Commune qui lui assure l'exclusivité de l'éclairage au gaz pendant 30 ans. 106 lanternes prévues. Emplacement déterminé par la présence de la voie ferrée. 1862–1863, constr. de l'usine, Charles Thouvenot et Ph. Franel. Hangars à houille en bordure de la voie ferrée; au centre, bât. de distillation avec cheminée de 25 m de haut; côté rue, bât. pour bureaux, logement du concierge et chambres pour chauffeurs; 2 gazomètres au nord-est. Installations complétées au fur et à mesure des besoins. 1893, nouveau gazomètre. 1906 (aut.), H. Schobinger, Samuel de Mollins

ing. à Lausanne, Chaudet frères entrep. à Clarens, divers travaux dont cuve de gazomètre et dalles de hangar en béton armé système Hennebique. Dès 1910, projets d'extension sur une parcelle mesurant, suite à divers achats, 200 m de long sur environ 60 m de large; 1912 (aut.), F.G. Santschi arch., nouvelle usine avec château d'eau; Heimatstil teinté de verticalisme. Implantée en front de rue, cette dernière est qualifiée de «Muraillé de Chine» et fait l'objet d'une virulente mais vaine opposition. 1914 (aut.), prob. même arch., imm. loc. à l'est, toiture Heimatstil et oriels à 3 pans. 1966, arrêt de la production, puis démol. progressive. Source: pVM 17.09.1845, 30.08.1858, 03.11.1893, 29.03.1912, 01.10.1912, 20.02.1914; Fiche historique No 162 (DEST); 1) pVM 02.09.1861. Bibl. 1) *Nouvelles Annales de la Construction*, 10 (1864), No 110, pp. 26–30; No 111, pl. 9–10; 2) BA 9 (1906), No 93, p. 28; No 98, p. 103; 3) Vevey, Vevey, Zurich, [1932], p. 25; 4) *Centenaire de la compagnie du gaz et du coke SA 1861–1961*, Vevey, 1962; 5) FAV 16.02.1962; 02.04.1966; 6) *Vibiscum* 4/1994, pp. 63–65.

#### Guinguette, chaussée de la → 2.5.3

**Nos 2 et 4** Installations des CEV, 1901 (aut.), Adrien Palaz ing. à Lausanne. No 2: remise à voitures et atelier; longue halle éclairée par des baies en plein cintre à huisserie métallique, surmontées d'arcs de briques peintes; charpente en bois récupérée de la cantine de l'Exposition; 4 voies dont 2 avec fosse; au nord, bât. avec forge au rez, bureaux et appart. aux étages. No 4: usine transformatrice et annexe basse en amont pour accumulateurs; suite à la constr. d'une usine électrique à St-Léger en 1910, désaffectation de celle-ci qui est surélevée en 1913 (aut.) et démol. de l'annexe. Bibl. 1) PS 9 (1902), pp. 16–17, 250–251; 11 (1904), pp. 88–89; 2) BTSR 33 (1907), pp. 161–164, 173–176, 185–189, 197–207; 3) Michel Grandguillaume [et al.], *Voies étroites de Veveyse et de Gruyère*, Lausanne, 1984, pp. 7–80.

#### Gutenberg, rue → 2.4.2

**No 20** Imm. loc. Castel St-Jean, 1906 (aut.), Schmukli pour Jean Juchli. Monumentalité et exubérance du décor rares dans ce quartier, mais densité maximale: 5 appart. par niveau. Parement à l'axe central sous toiture en pavillon et dans les corps latéraux pourvus d'un étage-attique. Carreaux de céramique sous la corniche. Sous verrière, cage d'escalier de forme oblongue à décor de marbre en trompe-l'œil.

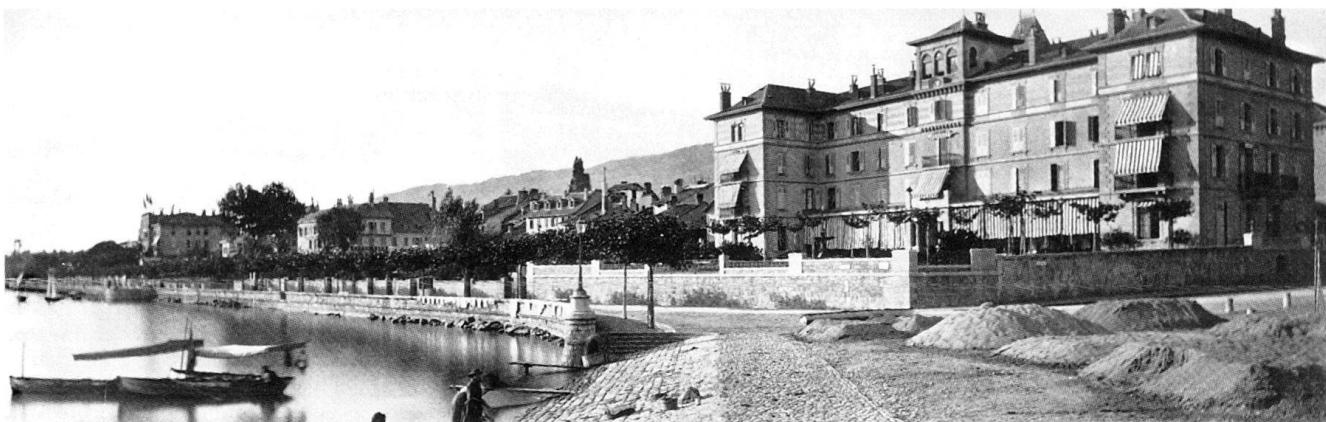
#### Hôtel de Ville, rue de l'

Ruelle élargie en 1916 au moment de la construction du siège de Nestlé (voir Perdonnet No 25). Bibl. 1) Muller, *Images*, pp. 20–21.

92



93



**No 1** Imm. admin., 1927 (aut.), Kurz pour Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Company. Transf. radicale d'un imm. édifié en 1885 et 1898 pour André Schnetzler-Bauer (voir 2.6.2). Style néo-classique et matériaux en accord avec siège voisin de la Cie (*Perdonnet* No 25); un seul axe côté lac, mais façade monumentale sur rue.

#### Italie, rue d'

Axe de transit principal sur lequel circule le tramway Vevey-Chillon de la Société Electrique Vevey-Montreux dès 1888.

9,33  
93,94

**No 1** Grand Hôtel du Lac, 1866 (proj.), 27.10.1868 (ouverture), Ch. Nicati et E. Burnat pour Edouard Delajoux, A. Ronchi entrep. Position avantageuse à l'entrée orientale de la ville. Côté lac, corps principal flanqué de 2 ailes à ressauts inégaux entre lesquelles court, au niveau du jardin, une galerie couverte à poteaux de fonte ouvrageée, qui a été remplacée à l'ouest par une véranda de bois, vers 1900; axe central souligné par un léger avant-corps formant fausse bretèche au niveau de l'attique et se terminant en toiture par un pavillon-belvédère percé d'un triplet. Sur rue, cour d'honneur fermée d'une grille et de 2 portails à piliers de marbre; annexe basse à l'ouest pour la salle à manger qui a conservé ses boise-

ries et ses stucs d'origine. Molasse des encadrements de fenêtres, des bandeaux et des chaînes d'angle; à l'origine, assises polychromes de l'étage attique et balcons uniquement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages des ailes. 120 chambres en 1898. Source: pvM 01.03. 1867; Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 22. Bibl. 1) Eduard Guyer (Henri Bourrit trad.), *Les hôtels modernes*, Paris, 1877, p. 53; 2) Marcel Herminjard, *Souvenirs d'un hôtelier veveysan*, Vevey, 1976, pp. 75–76; 3) Flückiger-Seiler, pp. 55, 94–95.

**No 29** voir *Perdonnet* No 14.

**No 31** et *Perdonnet* s.n. Cercle des étrangers et salon de jeux, 1887 (aut.), Clerc pour Jean Schwab-Rossier, boulanger, Dénéréaz entrep. Bât. étroit et long occupant tout l'espace du jardin. Côté quai, où se situe l'entrée, curieuse façade à fronton-pignon, percée d'une haute et profonde arcade à ressauts décorés d'assises polychromes et de sculptures; façade orientale, à l'origine aveugle, avec décor peint d'arcatures et de tables polychromes. Pittoresque extrême en rapport avec la vocation ludique. Intégré à l'Hôtel d'Angleterre comme restaurant et transformé lors de la surélévation de celui-ci en 1904 (voir *Perdonnet* 14). Au moment de sa démol. en 1946–1947, abrite la synagogue. Le Cercle n'a, semble-t-il, jamais obtenu d'aut. de jeux. Source: pvM 23.05.1887. Bibl. 1) Liliane Desponds, *Vevey à la Belle-Epoque*, Genève, 1994, p. 102.

**No 49** et Château No 1, *Perdonnet* No 21 Hôtel des Trois Couronnes, 1840–1842, Ph. Franel pour Gabriel Monnet. Caractéristique de la première génération de palaces lémaniques d'inspiration néo-classique. Bât. d'origine en 3 corps; celui du centre, en léger ressaut, est coiffé d'un attique à toit-terrasse rythmé de pilastres; il est précédé au nord comme au sud d'un portique à colonnes toscanes. Baies du bel étage surmontées d'un fin décor de molasse sculptée. Terrasse sur le lac, à l'origine avec accès direct à ce dernier au moyen d'un escalier en légère saillie.

**95** A l'intérieur, remarquable hall formé de 3 puits de lumière ceints de galeries sur colonnes toscanes de bois, peintes de

marbre en trompe-l'œil au rez. Côté rue, cour d'honneur close d'une grille et flanquée à l'ouest d'un bâti. plus bas qui, de même que son pendant oriental disparu, a été prob. édifié avant 1870 en remplacement des dépend. d'origine. 1864,

<sup>32</sup> remaniement de la terrasse avec notamment édification d'un balcon surplombant le quai récemment établi. Entre 1863 et 1889, à l'extrémité orientale de la face sud, annexe d'une seule travée, flanquée d'un corps bas formant terrasse. 1888 (aut.), Maillard pour Jacob Schaer, terrasse sur la place du Château, démolie en 1893. En «1891» (inscr. dans décor salle à manger), annexe occidentale de 3 niveaux, fortement débordante avec, au rez, la salle à manger à plafond à caissons richement pourvu de peintures et de stucs; son accès côté terrasse était protégé par une marquise hémicirculaire disparue; une nouvelle travée, sur le modèle de l'annexe orientale, a été ajoutée à l'ouest du bâti. principal et établit la liaison avec le bâti. de la salle à manger 1893 (aut.), Maillard et Convert pour même prop., Colombo entrep., agrand. à l'est, par édification d'un «bâtiment de fort belle apparence

95



96



[...] qui sera un embellissement pour ce quartier» (source 1) et qui occupe tout le front de la rue du Château. Comm. au rez, chambres d'hôtes au sud et appart. dans la partie septentrionale. Gabarit urbain; nombreux balcons aux riches ferronneries; pans coupés en molasse appareillée. Cette campagne de travaux coïncide prob. avec la modernisation de l'ancien hôtel: toiture à la Mansart sur les ailes; adjonc. de balcons; remplacement du portique sud par des vérandas, création de salles de bains, modif. du décor des salons, pose dans la cage d'escalier de vitraux néo-médiévaux aux armoires de différents pays signés «Ch. Kunz, fab. de vitraux, Lausanne». 1894 (aut.), mêmes arch. pour même propr.,

<sup>96</sup> aménagement de 10 mag. sous la terrasse avec, à l'est, escalier d'accès au jardin sous portail en plein cintre à fronton triangulaire; façade traitée en refends; pièce d'eau sur la terrasse. 1912 (aut.), Coigny pour Sté de l'Hôtel des Trois Couronnes, transf. du mag. occidental en remise. 1917 (aut.), même arch. pour même propr., balcon filant de l'attique côté lac. 200 chambres à la fin du XIX<sup>e</sup>. Source: pvM 23.12.1864, 26.10.1888, 09.06.1893, 16.10.1893, 01.02.1895; 1) 07.07.1893. Bibl. 1) Fédia Muller, Vevey et l'Hôtel des Trois Couronnes, Vevey, 1959; 2) Michael Schmitt, *Palast-Hotels. Architektur und Anspruch eines Bautyps*

1870–1920, Berlin, 1982, pp. 42–43; 3) Luigi Napi, Vevey-Hôtel des Trois Couronnes. Documentation photographique des chambres, 2000, ms. dactyl. (MH); 4) Luigi Napi, Vevey-Hôtel des Trois Couronnes. Recherche historique préliminaire (terrasse méridionale), 2000, ms. dactyl. (MH); 5) Luigi Napi, Vevey-Hôtel des Trois Couronnes. Dossier iconographique, 2000, ms. dactyl. (MH); 6) Flückiger-Seiler, pp. 66, 68, 89, 90, 96, 165.

<sup>97</sup> **Fontaine «1873»** (inscr.), Ch. Nicati et E. Burnat (proj.), D. Doret (exécution) pour Com. de Vevey. Pierre de Massongex. «De style Renaissance, elle est formée d'un arc soutenant un fronton, appuyé par deux pilastres, joliment décoré. Dans les écoinçons se trouvent des roseaux sculptés, symboles du rôle utile que joue l'eau dans la nature, tandis que l'arc encadre une urne [disparue] qui domine le goulot» (bibl. 1). A l'origine, implantée sur le trottoir; depuis 1941, nichée dans un retrait de la clôture de l'Hôtel des Trois Couronnes. Source: pvM 11.10.1872; Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 34. Bibl. 1) Ferrier, Fontaines, p. 23; 2) Muller, *Images*, pp. 26–27; 3) FAV 14.02.1978.

**No 51** Imm. loc. et comm., 1869 (constr.), H. Lavanchy pour Blum frères à Genève. Ordonnance urbaine et sobriété élégante du décor de molasse. Siège du Crédit

du Léman dès 1882, après avoir abrité le mag. de confection A la Ville de Paris. Transf. désastreuse des devantures. Source: 1) pvM 17.07.1868. Bibl. 1) *Crédit du Léman: Vevey, 1867–1942*, Vevey, 1942, pp. 12–13.

**No 2** Maison de la Part-Dieu, logements et comm., 1844–1845 (constr.), Ph. Franel pour moines de la Part-Dieu. Edifiée suite à démol., en 1842, de la porte de Bottonens adossée à l'ancien bât. des moines. «Les religieux chargent alors l'architecte Philippe Franel des travaux, avec mission d'embellir ce quartier à l'entrée de la ville, tout en maintenant les caves et l'exploitation agricole [...]. Ce bâtiment, imposant volume de deux étages sur rez-de-chaussée, élevé en bel appareil de molasse et couvert d'un toit à croupes, est décoré en style néo-roman, apparemment pour afficher la qualité monastique des propriétaires» (bibl. 1). Tripartite, la façade sur rue d'Italie est la plus riche: rez et entresol liés par des arcades en plein cintre; élégant décor d'arceaux, de colonnettes, de volutes, de tores. Bibl. 1) Paul Bissegger, *Le Moyen âge romantique au Pays de Vaud 1825–1850*, Lausanne, 1985, pp. 71–74.

<sup>2</sup> **Tour de l'horloge**, 1839–1840 (proj.), 1840–1842 (constr.), Ph. Franel et Henri Perregaux pour Com. de Vevey. Dansson acte de donation, Perdonnet avait exigé l'érection d'une «espèce de construction jugée nécessaire pour supporter une horloge à quatre cadrants, à minutes et chiffres arabes» (bibl. 1). Plusieurs arch. et proj. successifs; choix du plan d'Henri Perregaux remanié par Franel. La tour achevée, on répare et replace la fontaine de 1773 réalisée par David Doret (1706–1780) sur proj. de Michel Vincent Brandoïn; nouveaux bassins par Franel. 1967, déplacement du tout de 16,7 m vers l'ouest afin de faciliter le trafic. Fontaine appuyée sur un large socle à refends et bossages. Tour de 3 niveaux dont les chaînes d'angle vont en s'amincissant, dernier niveau «en forme d'édicule classique à pilastres toscans supportant un entablement couronné d'un fronton» (bibl. 2). Bibl. 1) Perdonnet, *Lettre*, p. 59. 2) *Nos monuments d'art et d'histoire* 28 (1977), pp. 241–251.

#### Jardins, rue des

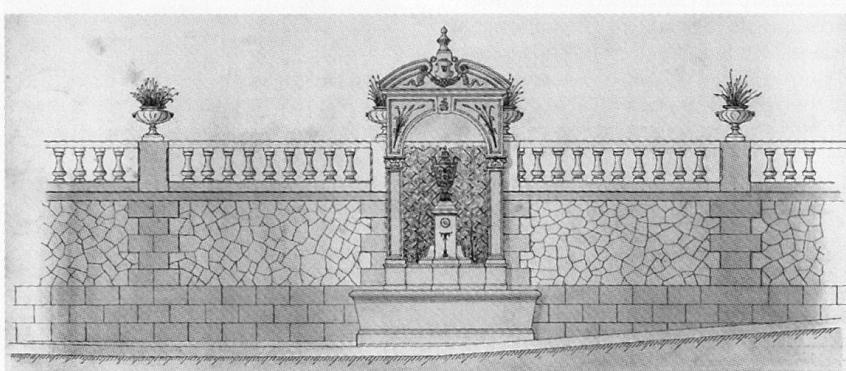
**No 8** voir Meyer No 18.

#### Javelle Emile, chemin

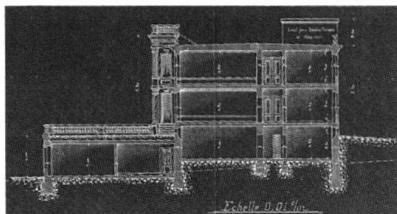
Chemin établi en 1912 en remplacement d'un étroit sentier jusqu'alors seule desserte du quartier qui se développe à l'initiative des entrepreneurs Ronchi (voir Rolliez et Petit-Clos).

<sup>98</sup> <sup>120</sup> **Nos 12 et 24** Villa Les Roses et Villa d'Outremont, imm. loc., 1905 (aut.), E. Ronchi pour lui-même. A l'origine, palais toscans à toiture plate cantonnée d'une balustrade; jumeaux par le décor de pilastres engagés de l'avant-corps

97



98



central à loggias et les encadrements à crossettes, mais différents dans la composition de la façade et le plan. 1926 (aut.), adjonc. d'une toiture à demi-croupe au No 12, Recordon pour Jean Peufeilhoux. 1914 (aut.), surélév. du No 24, A. Burnat pour Vve Ronchi-Longhi. **No 30** voir Rolliez Nos 2-4.

#### Jura, rue du → 2.4.2

**Nos 9 à 15** «Maisons contiguës», 1902 (aut. Nos 9 et 11), 1903 (aut. Nos 13 et 15), Paul Nicati et A. Burnat pour A. Boulenaz et Consorts. Architecture simple mais soignée; socle en Meillerie rustiquée, bandeaux plats et chaînes. Pan coupé réglementaire. Second groupe en léger décrochement côté sud.

**No 16** Villa, avant 1892, un des rares bât. du quartier préexistant à l'annexion. Pignon retourné en façade principale.

#### Lac, rue du

Rue dont le tracé remonte au Moyen-Age. Les différences d'alignement sont le résultat d'un plan de rélargissement adopté en 1885, reconduit en 1907 et réalisé au gré des reconstructions. Très commerçante, la rue propose un bel échantillonnage de devantures de bois réalisées entre 1890 et 1914. Source: pvM 27.02.1885, 18.01.1907.

**Nos 17-19 et ruelle du Lac** Nos 1-5 Ancienne fabrique de cigares Ermatinger, édifiée en plusieurs étapes. Fondée en 1877, à la ruelle du Lac dès 1879. 1882 (aut.), Lindenmeyer pour Théodore Ermatinger, démol. et reconstr. de la façade ruelle du Lac No 3; bâti. à façade pignon regardant le lac qui abritait prob. le logement au sud, les ateliers devant se trouver à l'arrière. 1886 (aut.), à l'ouest du jardin, promenoir avec balcon sur le quai et reconstr. des Nos 17-19 de la rue du Lac et prob. surélévation de ruelle du Lac No 5, Lindenmeyer pour même propr. Mag., divers locaux pour l'entreprise, logements sur rue du lac. Masquant la fonction ind., élégante façade: chaînes d'angle, encadrements de fenêtres à allèges décorées et parement du pan coupé en molasse. 1897 (aut.), 1898-1899 (constr.), même arch. pour même propr., imm. sur le quai (ruelle du Lac No 1). Proj. qui donne lieu à de nombreuses oppositions (voir 2.6.2). Fabrique au rez avec cheminée de 25 m de haut; bureaux à l'entresol; aux étages, logement du propr. côté lac, locaux pour séchage du tabac à l'arrière. Liaison avec la première usine au moyen de passerelles métal-

liques. Superposition de 2 typologies et de 2 expressions architecturales: sur la ruelle, socle affichant la fonction utilitaire; côté lac, architecture balnéaire, monumentale et frivole; sur console massive avec inscr. «T.E. 1899», oriel latéral à parement de molasse se terminant en belvédère sous toiture à bulbe; nombreux balcons, terrasse; promenoir de 1886 surélevé et fermé en véranda; béton armé système Hennebique. 1925, cessation de l'activité. 1931 (aut.), Harry Wyss pour Kaspar Ryffel, transf. en pension; balcon dans les combles et annexe basse côté lac. 1946 (aut.), transf. en appart., Alfred Moser arch.; démol. de la véranda de 1898 et prob. de la terrasse. Source: pvM 08.03.1882, 02.04.1886, 30.04.1886, 14.09.1898. Bibl. 1) BA 1 (1898-1899), No 2, p. 8; 2) *A la Veillée* 28.10.1899; 3) *Journal Expo*, pp. 171-172; 4) Muller, *Images*, pp. 111-112.

**No 27** Imm. loc. et comm., 1888 (aut.), H. Lavanchy pour Ab. Bardet. Reconstr. sur nouvel alignement. Feronneries à motif floral; fleur à la clé des encadrements. Source: pvM 28.03.1888.

**99 No 29** Imm. loc. et mag. Les Galeries Modernes, 1906 (aut.), «Architecte Ed. Quillet 1907» (inscr.) pour Charles Kocher. Imm. en retrait de la rue sur galette comm. Art Nouveau à parement en céramique ocre et bleu-vert et feuille de vigne en relief; 2 balconnets à consoles richement moulurées surmontent l'entrée de la maison et la porte disparue du mag.; au-dessus des devantures en arc surbaissé, panneaux à décor végétal vantant à l'origine les articles vendus. Le mag. déroulait ses rayons de part et d'autre d'un long couloir central; au sud, également en galette, locaux de réception des marchandises. A chaque étage, un très vaste appart. 1926 (aut.), Coigny pour Banque Cantonale Vaudoise, mag. partagé en 4 boutiques. 1960, installation du cinéma Royal. 1989, rénov. lourde qui a partiellement épargné la façade Art Nouveau du socle. Bibl. 1) Muller, *Images*, pp. 102-103.

**No 43** voir Perdonnet s.n.

#### Lac, ruelle du

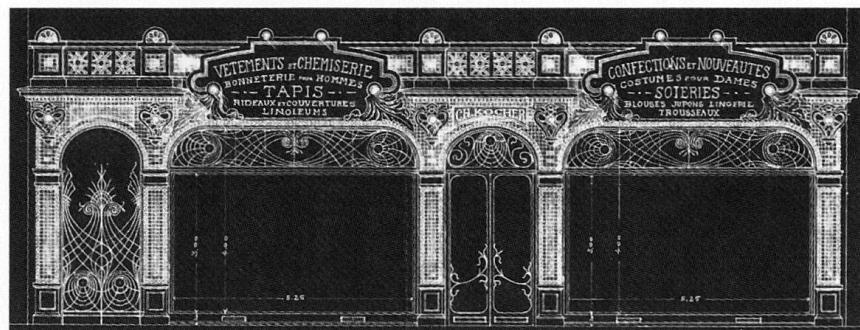
**Nos 1-3** voir rue du Lac Nos 17-19.

**Nos 2-4** Imm. loc. et ateliers, 1900 (aut.), H. Lavanchy pour Jacques et Edouard

Weber. A l'emplacement d'un chalet-pavillon abritant au moins depuis 1871 un restaurant. Gabarit urbain au No 2; socle à bossages rustiqués affichant la fonction artisanale; pan coupé et faux avant-corps latéraux à parement de molasse et lucarne monumentale. 1987 (aut.), transf. des balcons orientaux. Le No 4 est issu de la surélév. d'un bâti. existant. 1) Muller, *Images*, pp. 112-113.

#### Lausanne, rue de

**100 101** Ancien Bourg-aux-Favres, rue de Lausanne depuis 1839. Evoqué au début des années 1850 dans le cadre de la reconstruction du pont St-Antoine, puis vers 1875, le rélargissement de cet axe majeur de traversée de la ville, qui ne mesure que 5,2 m à son passage le plus étroit, devient absolument nécessaire dès 1888, date à laquelle le tramway en emprunte le tronçon occidental. Il constitue la plus importante entreprise de démolition-reconstruction opérée dans le tissu ancien au cours de la période considérée. En 1900, l'estimation financière des maisons du front nord à exproprier est effectuée et en janvier 1901, lorsque le No 10 est mis en vente, la Municipalité propose de l'acquérir «afin d'avoir un pied dans la place» (source 1). En mai 1901, le CC accepte à l'unanimité un plan fixant la largeur de la rue à 12 m. Fin 1903, Eugène Baure, architecte lyonnais, sollicite l'appui des autorités veveysannes; il se propose de construire à Vevey des immeubles de rapport avec des capitails français et a jeté son dévolu sur l'ilot formé par les rues de Lausanne, de la Clergère et de la Gare. Les deux parties signent un accord par lequel la Ville se charge de l'expropriation des 10 bâtiments concernés et revend le tout à l'architecte, une fois déduit le terrain nécessaire à l'élargissement. Ce dernier enregistre des défections au sein de son consortium et le projet ne démarre pas. Un groupe de promoteurs locaux, représenté par l'arch. Chaudet, approche alors la Municipalité; celle-ci en avise Baure qui, n'ayant toujours pas réuni les fonds, renonce. L'exécutif signe alors avec la SI de la rue de Lausanne, constituée le 4 août 1904, une convention similaire à celle conclue avec Baure; les premiers immeubles sont immédiatement



100



Vevey - Rue de Lausanne

101



mis à l'enquête, tandis que débutent les démolitions. Source: 17.08.1900, 26.01.1901, 26.04.1901, 04.12.1903, 08.04.1904, 27.05.1904, 03.06.1904, 29.07.1904; 1) pvm 05.01.1901. Bibl. 1) Muller, *Images*, pp. 73–75.

**No 7** Imm. loc. et comm., 1890 (aut.), Champion pour Albert Pfeiffer, boucher, adjonc. de 2 niveaux côté rue et reconstr. de la façade sur cour. Exemple type des transf. opérées sur le front occidental de la rue dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle – surélèv., reconstr. de façade ou modif. de devanture – sans que le parcellaire médiéval, ni la distribution int., ne change. Ici, maintien de la cour int. avec cage d'escalier donnant sur une galerie avec W.-C., qui distribue un appart. sur rue et un autre sur cour. 1953, transf. de la devanture.

102 A l'emplacement du **No 31**, imm. loc. et comm., 1909 (aut.), Coigny pour Fritz Sommer, boucher. Reprise partielle de la maçonnerie des 3 imm. antérieurs. Gabarit urbain. Heimatstil. Balcon filant au 4<sup>e</sup> étage se terminant par une loggia couronnant un oriel et surmontée d'une toiture en pavillon. Démoli en 1987. A 102 l'emplacement du **No 33**, imm. loc. et comm., 1909 (aut.), Chaudet pour Georges Gasser. Imm. urbain en tête d'ilot d'inspiration néo-renaissance. Façade principale traitée en pan coupé avec bow-window surmonté d'une lucarne monumentale encastrée dans un fronton curviligne brisé; balcons filants à

l'attique et au 1<sup>er</sup> étage des 2 façades latérales. Démoli en 1963.

101 **Nos 8–14** Imm. loc. et comm., 1904 (aut. Nos 8–10), 1905 (aut. Nos 12–14). Chaudet pour SI de la rue de Lausanne. Opération d'ensemble permettant le rélargissement de la rue; chaque imm. possède néanmoins un décor et une composition de façade qui lui sont propres; présence unificatrice d'un balcon filant à l'attique et de toitures à la Mansart; riches ferronneries, toutes différentes. Confort bourgeois des appart. maiscages d'escalier étriquées. Béton armé système Hennebique. Socles commerciaux défigurés par adjonc. de marquises massives et par modernisation des devantures. Aux Nos 8 et 10, les mag. se prolongeaient à l'arrière dans des galettes à lanterneau et charpente sur des colonnettes de métal. **No 8**, encadrement à guirlande et ferronnerie Louis XVI de la porte principale. **No 10**, deux mag. avec mezzanine, de part et d'autre d'un passage cocher conduisant dans la cour, puis de là à la rue de la Gare; à l'origine, axe central souligné par une lucarne monumentale; décor de guirlandes de fruits et fleurs aux fenêtres du bel étage. **No 12**, entresol occupé, contrairement aux deux précédents, par du logement; balcon filant du bel étage sur d'imposantes consoles; exubérance du décor. **No 14**, d'un gabarit moins élevé opère le raccord avec les imm. de la place de la Gare; façade sur cette dernière sur-

montée d'une lucarne néo-baroque. Bibl. 1) BA 7 (1904), No 79, p. 292; 2) Muller, *Images*, pp. 73–75.

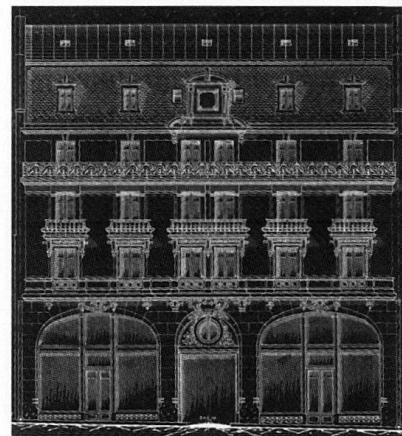
#### Lavaux, route de

A l'ouest du bâti. Nestlé, ancien **No 1** Villa Lucia puis villa Claire, vers 1875–1880, acquise en 1892 par l'ing. Gustave Eiffel (1832–1923) qui y séjourne chaque été et aménage un port pour son yacht à vapeur. Grand chalet de 14 pièces; pignons croisés à virevents découpés; socle, chaînes d'angle, frise et encadrements en briques rouges et roses. 1893 (aut.), Chaudet pour Eiffel, adjonc. d'une annexe pour hall sur double hauteur, «grande «salle des chevaliers» destinée à la pratique de l'escrime» (bibl. 1), très lumineuse, pourvue d'une verrière, d'une véranda au sud et d'un bow-window à l'ouest; décor néo-médiéval dont une cheminée monumentale. Démol. en 1978. Bibl. 1) *werk-archithese*, No 6, 1977, pp. 38–39. 2) *Vibiscum* 4/1994, pp. 93–94. **No 19** Vevey-Corseaux-plage, 1928 (concours), 29.07.1929 (inaug.), Otto Zollinger arch. à Zurich pour Association Vevey-Corseaux-plage, créée en 1924. Pas de 1<sup>er</sup> prix, réalisation attribuée au 2<sup>er</sup> prix «Vie moderne autour du vieux cèdre». La terrasse qui surplombe la plage, à laquelle elle est reliée par des gradins, comporte un rond-point protégé par un champignon de béton; relié à la rive par une passerelle, grand plongeoir de 10 m à l'ouest, à l'angle du bassin réservé aux

102



103



enfants. Esthétique moderniste dans la transf. radicale en tea-room du chalet Beauval, construit vers 1870; balcons très élancés et avant-toit proéminent sur piliers dans le prolongement de la toiture plate. 1961, piscine ouverte. 1976–1979, piscine couverte sous la terrasse. Bibl. 1) *BTSR* 54 (1928), pp. 268, 316; 55 (1929), pp. 29–32; (1930), p. 141; 2) *PS* 36 (1929), p. 137, p. 367; 3) *SBZ* 93 (1929), p. 32; 4) *Das Werk*, 1929, pp. 302–307; 5) *L'architecte*, 1930, pp. 34–36; 6) 19–39. *La Suisse Romande entre les deux guerres*, Lausanne, Payot, 1986, p. 125; 7) *Daidalos*, 1995, No 55, pp. 72–79; 8) Ballif, pp. 189–208.

**No 21** (commune de Corseaux) Villa Le Lac ou Petite maison, 1924 (constr.), Le Corbusier et Pierre Jeanneret pour les parents du premier. «Véritable petite machine à habiter» (bibl. 2). Hab. minimale de 60 m<sup>2</sup> conçue pour deux personnes, pourvue côté lac d'une unique fenêtre de 10,75 m de long. 1931, revêtement de tôle, adjonc. d'une annexe au nord-ouest, «cellule d'habitation monacale isolée de la maison et que l'architecte destine à ses courts séjours lémaniques» (bibl. 2), constr. du mur côté route, du portail et du plongeoir. Bibl. 1) Le Corbusier, *Une petite maison* 1923, Zurich, 1954; 2) *Le Corbusier. Œuvre complète*, vol. 1, Zurich, 1964, pp. 74–75; 3) *werk-archithese*, No 6, 1977, p. 38; 4) *Le Corbusier à Genève 1922–1932: projets et réalisations*, Lausanne, 1987, pp. 119–134 et 135–142; 5) *Guide d'architecture* 3, p. 64; 6) Willy Boesiger (éd.), *Le Corbusier*, Bâle, 1999, pp. 24–25.

#### Léman rue du

Ancienne rue des Boucheries, désaffectées suite à la construction de nouveaux abattoirs en 1862–1863 (voir *Bosquets* Nos 31–33). La Commune entreprend des démarches infructueuses pour édifier une buanderie à leur emplacement (voir 2.6.4) tout en rélargissant la rue; elle acquiert certains immeubles et charge, en 1873, Ch. Nicati et E. Burnat d'étudier la reconstruction du front ouest. Ceux-ci suggèrent d'édifier 4 maisons semblables comprenant chacune 2 magasins et 2 appartements. Le CC accepte la proposition, avant de décider de vendre le terrain. Cette solution ne satisfait pas la Municipalité qui déclare: «l'opinion qui s'est produite assez généralement qu'une administration de Commune ne doit pas faire des entreprises de construction nous fait renoncer à une combinaison soigneusement étudiée en vue des intérêts de notre commune» (source 1). La rue est élargie en 1874–1875 et baptisée rue du Léman. Source: pvM 24.02.1866, 27.03.1873; 1) pvM 19.06.1874. Bibl. 1) Muller, *Images*, pp. 20–21.

**No 1** voir *Perdonnet* No 25.

<sup>104</sup> **No 3** Imm. loc. et comm., 1875 (aut.), 1875–1878 (constr.), Ch. Nicati et E.

104



Burnat pour Benny Benda, Taverney frères entrep. Façade entièrement appareillée en molasse sur important socle comm. en calcaire à refends. Pan coupé, élégance du décor et jeu des balcons; niveaux sup. reliés par des pilastres cannelés; ferronneries de fonte. Source: pvM 19.02.1875; Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 45.

**No 4** Imm. loc. et comm., prob. à Marc Durieu, vers 1865. Source: pvM 08.12.1865. **No 6** Imm. loc. et comm., 1876 (aut.) pour Marc Durieu. Parement de molasse à l'entresol. Devanture d'origine et intéressante ferronnerie des balcons présentant un médaillon à tête de femme. Source: pvM 26.05.1876. **No 8** Imm. loc. et comm., 1876 (aut.), P. Gunthert pour Vve Favarger. Lucarne centrale rappelant les dômes de la ville ancienne. A chaque étage, balustrade du balcon différente. Fortement restauré. Source: pvM 04.02.1876.

**No 12** Imm. loc. et comm., 1874, P. Gunthert pour Georges Philippe Glas. Reconstr. permettant le redressement de la rue. La Municipalité négocie aussi le pan coupé et un retrait sur la rue d'Italie. Rez à pilastres, tables et refends. Etroits balcons à belles ferronneries sur le pan coupé. Source: pvM 13.03.1874.

#### Levade Louis, avenue → 2.3.3

**No 1** Villa, 1914 (aut.), Joseph Austermayer arch. à Lausanne pour le Major Hans Flies. Cottage pittoresque d'inspiration scandinave; pignons très aigus recouverts d'une chape de tuile.

**No 6** Pouponnière Nestlé, depuis 1974 garderie d'enfants, 1936 (aut.), Marc Franel et E. Comte pour Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Company. Architecture conçue pour offrir le maximum d'air, de lumière et de soleil; galerie du 1<sup>er</sup> étage destinée à la cure d'air. «Son plan articulé en deux ailes encadrant une

cour de service offre aux salles principales un déploiement panoramique au midi, qui justifie le galbe de la façade et la courbure convexe de l'escalier extérieur» (bibl. 3). Mobilier et menuiseries Held. Bibl. 1) *BTSR* 63 (1937), pp. 315–319; 2) Muller, *Images*, p. 125. 3) *Guide d'architecture* 3, p. 82.

#### Madeleine, rue de la

Anciennes rue (en aval de la rue du Torrent) et ruelle (en amont) des Bains. Excepté l'établissement de trottoirs en 1894, le tronçon aval n'a pas été modifié depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La section amont est corrigée en deux étapes. En 1869, le chemin, transféré dans l'axe de la rue des Bains, est élargi jusqu'à la hauteur de l'actuelle rue Rousseau, opération établissant un début de liaison convenable entre le lac et la gare. En 1888, on en étudie la poursuite avant de renoncer en raison du coût des expropriations; celle-ci se réalise finalement en 1906–1907. Voir *Ceresole*. Source: pvM 21.04.1869, 15.09.1893.

**Nos 1–5** voir *Maria-Belgia* Nos 2–6.

**No 15** Imm. loc., 1893 (aut.), prob. Lindenmeyer pour lui-même. Transf. d'une constr. existante suite au percement de la rue Meyer. Toiture à la Mansart avec ardoises et ferblanterie d'origine. Socle en Meillerie rustiqué; balcons sur la nouvelle rue; vérandas en maçonnerie à l'ouest. **No 17** Imm. loc., 1891 (proj.), 1892 (aut.), Chaudet pour Lindenmeyer. Le proj. initial, prévoyant un bâti organisé symétriquement de part et d'autre de l'axe d'entrée, empiète sur le tracé de la future rue Meyer. Seule la partie septentrionale est donc réalisée avec adjonc. d'une travée au nord répondant à celle de l'entrée dont elle présente le même décor de frontons triangulaire et curviligne. Source: pvM 21.09.1891, 06.06.1892. **No 19** Imm. loc., 1895 (aut.), Maillard pour Mme Viollier-Fanel. Imm. le plus riche de ce tronçon de rue. Ordonnance urbaine avec balcon filant au bel étage. Sur socle à refends, façade tripartite avec faux avant-corps latéraux marqués par des chaînes à refends et des lucarnes à fronton curviligne et ailerons; ferblanterie d'origine et ferronneries de qualité. Rare exemple de cage d'escalier ornée de marbre en trompe-l'œil et de stucs. Source: pvM 18.03.1895. Bibl. 1) *BTSR* 49 (1923), p. 207.

**No 35** Imm. loc. et comm., 1910 (aut.), Coigny pour Auguste et François Genetti.

105



Gabarit urbain sur parcellaire ancien. Massif corps de logis sur consoles bombées ornées de stalagmites; abondance de guirlandes en ciment moulé. Sur cour, annexe basse pour «locaux de congélation». Transf. du rez en 1993.

<sup>20</sup> <sup>102</sup> A l'emplacement du **No 39** Imm. loc., comm. et Café du Commerce, 1908 (aut.), Coigny pour Henri Masson. Bât. en tête d'ilot, contemporain de l'élargissement de la rue et en position privilégiée sur la place de la Gare. Architecture métropolitaine. Trois corps de bâts., plus simples du côté Madeleine et Veveyse; sur la place, façade d'inspiration néo-baroque particulièrement soignée, avec pans coupés à oriel sur très fortes consoles moulurées; balcons filants au bel étage et à l'attique où décor de médaillons à guirlande; baies en anse de panier du café dans socle à refends. Toiture bombée avec lucarnes à ailerons, plus imposantes sur pan coupé et à l'axe. Démoli en 1968. **No 10** Villa loc., vers 1875–1880. Bloc cubique de 3 axes sous toiture à la Mansart qui conserve ses lucarnes d'origine. Belle menuiserie de la porte d'entrée. **Nos 26–28** voir *Ceresole* No 11.

#### Maria-Belgia, quai → 2.6.1

<sup>106</sup> **Nos 2–6 et Madeleine Nos 1abc–5** Ancienne manufacture de cigares Ormond qui occupait à son apogée au début du XX<sup>e</sup> siècle une surface de 6000 m<sup>2</sup> environ. Fondée en 1848 par le Français Bernard Lacaze, elle est rachetée en 1852 par les veveysans Louis Ormond, Félix Perret et Rodolphe Genton; en 1860, sa raison sociale devient Ormond & Cie. Dans ces années-là, l'entreprise compte une centaine d'ouvriers; en 1887, ils sont 500 et en 1901, 800 dont 500 femmes, occupées principalement au roulage. En 1921, la fabrication est interrompue, puis Ormond fusionne avec Rinsoz en 1930; à cette date, les immeubles sont transformés en logements sociaux. Faute de plans, le développement du bâti est difficile à établir avec exactitude. 1865 (constr.), agrand. de la fabrique correspondant au No 2, avec établissement d'une nouvelle façade. 1873 (constr.), nouveau bât. à l'ouest du précédent, (prob. No 4), dont les 2 pignons font face au lac, ainsi que peut-être un corps de bât. au nord de celui-ci, implanté perpendiculairement. 1881 (aut.), adjonc. d'un étage à la fabrique et peut-être reprise unificatrice des façades des Nos 2 et 4. 1883 (aut.), M. Franel, constr. sans doute de l'aile perpendiculaire au No 2 (*Madeleine* Nos 1abc) qui, dès lors, délimite 2 cours; prob. en 1893, extension de cette aile au nord et installation de 2 fontaines couvertes contre sa façade orientale. 1887 (aut.), même arch., surélév. d'un étage de l'imm. rue de la Madeleine No 1, au nord du passage cocher. 1892 (aut.), prob. même arch., bât. à l'angle du quai et de la ruelle des Jardins

(No 6). 1894 (aut.) et 1895 (aut.), installation d'une machine à vapeur et d'une cheminée haute de 30 m, au nord du No 6. En 1902 au plus tard, Madeleine No 5, datant d'avant 1885, est intégré à l'ensemble; Mme Ormondy ouvre alors «une pension genre cuisine populaire pour les ouvrières célibataires de sa manufacture» (source 1). 1906 (aut.), H. Schobinger pour Vve Ormond, reconstr. de Madeleine No 3 comprenant des bureaux et un séchoir-dépôt pour le tabac. 1930 (aut.), A. Burnat et Pierre Nicati pour SI de Copet, création de 59 appart., adjonc. de balcons et de lucarnes. Malgré ses multiples phases de constr., l'ensemble possédait une certaine homogénéité due en partie aux percements qui sont tous en arc surbaissé, aux chaînes de brique récurrentes et à la frise à redents en bois des pignons. «La succession des cours, reliées entre elles par des passages couverts, confère à l'ensemble une unité qui n'est pas sans rappeler l'architecture de phalanstères» (bibl. 2). Démol. en automne 2002. Source: pvM 24.02.1865, 24.01.1873, 16.02.1881, 28.02.1883, 02.02.1887, 15.08.1892, 09.01.1893, 08.10.1894; 1) pvM 08.08.1902. Bibl. 1) *Journal Expo*, pp. 181–183; 2) 19–39. *La Suisse Romande entre les deux guerres*, Lausanne, Payot, 1986, p. 129.

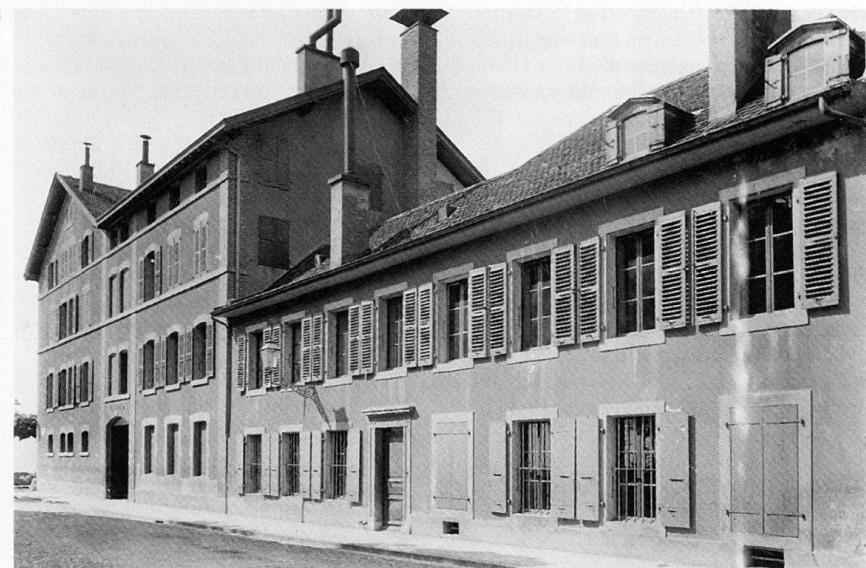
<sup>40</sup> A l'emplacement des **Nos 10–14**, buanderie et bains. 1879 (aut.), 01.03.1881 (ouverture), Recordon pour Trauppel et Stanz, appareilleurs (voir 2.6.4). 1885 et 1888, agrand. des installations. 1894 (aut.), hangars. Reprise de l'établissement par la Commune en 1909; fin de l'exploitation en 1940. Plan en L, avec vraisemblablement une aile réservée à la buanderie et une autre aux bains. Au pignon de la façade principale, enseigne gravée dans une table de molasse, au-dessus d'une porte à fort linteau en arc surbaissé sur consoles moulurées. Aile orientale d'un niveau se terminant par

un pavillon de 2 étages, prob. le produit d'une surélév. opérée en 1897. Démol. en 1959. Source: pvM 28.03.1879, 04.03.1881, 03.07.1885, 08.06.1888, 15.10.1894, 20.10.1894. Bibl. 1) Ballif, pp. 87–101. A l'emplacement du **No 16** Imm. loc. et comm. La Primevère et Café de l'Aviron, 1887 et 1889 (constr.), Dénéréaz pour lui-même. Plan en L; aile méridionale plus ramassée et plus ornée: balcons et parement à bossages un-sur-deux sur l'ensemble de la façade; imposant gabarit de 4 niveaux sur rez, faisant tache dans le quartier. Démol. en 1966. Bibl. 1) Müller, *Images*, pp. 85–86.

#### Meyer Louis, rue

Rue créée de toutes pièces au travers des jardins et vergers de Derrière l'Aile dans le but de valoriser des terrains à bâtir. Les premières intentions d'établir cette voie remontent à 1889; l'année suivante, la Commune fait l'acquisition d'une propriété entre le quai de la Veveyse et la rue des Jardins afin de faciliter la réalisation d'une route de 9 m de large reliant la Grande Place à la Veveyse, d'un développement de 333 m, dont le principe est admis par le CC fin décembre 1891. L'année 1894 voit la construction du tronçon entre la rue de la Madeleine et la rivière, par l'entrepreneur Linde-meyer, propriétaire par ailleurs des seuls terrains du tracé n'appartenant pas à la Commune. En février 1896, le CC donne son feu vert à l'achèvement du projet, soit l'établissement du tronçon oriental qui entraîne la démolition de la Douane, inutile depuis la création en 1894 de l'entrepôt communal en Plan, et des hangars qui en occupaient le jardin. Source: pvM 01.04.1889, 25.07.1890, 18.12.1891, 19.01.1894, 29.11.1895.

**No 1** voir *Grande Place* No 3. **No 3** Imm. loc. et boulangerie, 1903 (aut.), Blot-nitzki pour Henri Blank. Longue façade de 11 axes organisée symétriquement de



part et d'autre de celui de la cage d'escalier aux fenêtres à verres de couleur. Architecture créant la rue avec accent porté sur l'extrémité orientale à pan coupé que soulignent des balcons à la ferronnerie très élaborée, en particulier celui continu du bel étage. Toiture hérissée de cheminées de brique. **No 5** Imm. loc., 1893 (aut.), H. Schobinger pour Pierre Dalbard. Architecture de rapport modeste, antérieure à la réalisation de la voirie, mais selon l'alignement prévu.

**No 4** et *Torrent No 5 Galeries du Rivage*, 1933 (concours), 1934 (aut.), 30 nov. 1935 (1<sup>er</sup> marché), Marcel Taverney, Maurice Schobinger et Robert Gétaz arch., Alexandre Sarrasin ing., Ernest Leibhauser entrep. pour Com. de Vevey. Concours remporté par «Perquette» des arch. lausannois Gross, Lavenex et Mamin, mais suite à modif. du proj., exécution confiée aux auteurs du 3<sup>e</sup> prix, les arch. veveysans Marcel Taverney et Maurice Schobinger à Paris, Robert Gétaz à Vevey. Vocabulaire architectural moderniste: fenêtres en longueur, toit-terrasse, dalle-champignon de l'abri couvert occidental; halle de marché multifonctionnelle couverte d'une voûte parabolique mince en béton armé supportée par 4 arcs jumelés et fermée à ses extrémités par une verrière à motifs en dents d'engrenage, dont la menuiserie métallique est réalisée par les ACMV; elle n'est pas sans rappeler la halle centrale de Reims (France), exécutée en 1927-1929 par l'ing. Eugène Freyssinet sur un proj. de l'arch. Emile Maigrot. 1963-1965, Robert Gétaz pour Com. de Vevey, malencontreuse surélév. du bât. méridional pour 8 classes de l'Ecole professionnelle et l'appart. du concierge. Bibl. 1) *BTSR* 59 (1933) pp. 152, 255-260, 268; 2) *JOVV* 02.06.1933; 18.03.1933; 12.04.1935; 06.12.1935; 3) *Journal de la construction de la Suisse romande*, 11 (1936), pp. 1-7; 4) *Guide d'architecture* 3, p. 82; 5) Joëlle Neuenschwander Feihl, *Les galeries du Rivage à Vevey. Etude historique*, ms. dactyl., 1997 (MH); 6) *Vibiscum* 7/1999, pp. 181-197; 7) Alexandre Sarrasin, *structures en béton armé, audace & invention*, Lausanne, 2002, pp. 141-143. **No 6** Imm. loc., 1907 (constr.) pour Fritz Fath. Léger Heimatstil dans les tuiles vernissées et le parement rustiqué du socle. Pan coupé sur carrefour. Source: *pvm* 03.06.1907.

**Nos 12-14** Imm. loc. et comm., 1899 (aut. No 12), 1903 (aut. No 14), A. Boulenaz pour lui-même. Passage cocher réalisé en 1903, lors de la constr. du No 14 sur le modèle du No 12. A l'origine, toitures plates ceintes d'une balustrade. 1911 (aut.), Coigny pour même propr., adjonc. d'un comble à la Mansart. **No 16** Imm. loc., 1904 (aut.) pour Virginie Bertholet. Grands balcons. Porte d'entrée à la menuiserie soignée, agrémentée de grilles en fer forgé Art Nouveau. Marbre en

107



trompe-l'œil et stucs dans l'allée. **No 18** et *Jardins* No 8 Imm. loc. et Café des Amis, 1892 (aut.), Lindenmeyer pour lui-même, bât. d'un niveau sur rez et combles habitables, surélévé en 1908 (aut.), Charles Dorier pour Isaac Bolomey, opération datée sur un cartouche en façade sud auquel répond en façade latérale un motif sculpté d'une guirlande de fruits; balcons sur consoles finement sculptées au pan coupé.

#### Midi, rue du → 2.4.3

**No 5** Imm. loc., 1907 (aut.), Ch. Gunthert pour Jules Dufour. Pittoresque Heimatstil; sousbasement en Meillerie rustiquée; lucarnes et dôme, ce dernier surmontant à l'est un corps de loggias. Ferronnerie Art Nouveau, notamment de la balustrade de l'escalier et du portail.

**No 11** Villa loc. Les Cèdres, 1895 (aut.), Chaudet pour Fath-Delachaux. Pittoresque alpin. Pignons croisés; celui du sud-ouest surplombé des balcons sur poteaux métalliques et véranda au rez; au nord, marquise de fer blanc. Eléments de décor en molasse; aisseliers de bois mouluré. Source: *pvm* 20.05.1895. **No 13** «Chantier de combustibles», 1898 (aut.), Chaudet pour Fath-Delachaux. Entre-pôt de bois avec façade monumentale en maçonnerie faisant office d'enseigne; axe central marqué par un fronton-pignon et un triplet à croisée de pierre. De part et d'autre de la large porte d'accès à la nef centrale, bas-côtés maçonnés comprenant au sud, bureaux et atelier s'ouvrant sur le jardin du No 11 et au nord écurie pour quatre chevaux et sellerie, transf. en garage en 1919 (aut.), Coigny pour même propr.

**No 19** Imm. loc., atelier et dépôt de bois, 1910 (aut.), Quillet pour Paul Vuille. **No 21** Imm. loc. et atelier, prob. 1897 pour François Gaudard, charron. Modestie caractéristique des premières constr. du quartier. Source: *pvm* 14.06.1897.

**No 37** Villa loc., 1899 (aut.) pour Emile Forney. Architecture à la française très simple. Source: *pvm* 14.08.1899.

**No 14** Villa loc. Bois-Gentil, 1897 (aut.) pour Henri Volet. Balcons sur poteaux métalliques à consoles ouvragées au sud. Source: *pvm* 14.06.1897. **No 16** Imm. loc. et comm., 1897 (aut.), A. Boulenaz pour Angelo Grisoni. Unique imm. à carac-

ture urbain de la rue; traitement différencié des baies de la cage d'escalier; décor de ciment moulé et balcons sur rue.

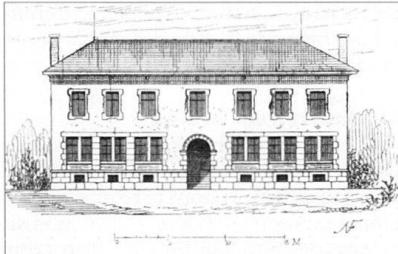
#### Moulins, rue des → 2.4.2

Ancienne route de Vevey à Châtel-St-Denis, élargie et rectifiée à plusieurs reprises dès 1889, et dont le tronçon méridional est supprimé suite à la création de la gare de marchandises de Plan (voir 2.5.1). En raison de la nouvelle ampleur du faisceau des voies à cet emplacement, le passage à niveau est interdit dès 1901 aux chars, ceux-ci devant emprunter la nouvelle route des Entrepôts. Puis, face au danger que représente, pour les piétons, le franchissement de 5 voies ferrées avec aiguillages, on envisage la création d'un passage dénivélé. Deux solutions sont étudiées: passage piétonnier de 3 m de large avec escaliers aux 2 têtes et passage de 5 m de large avec rampes d'accès qui pourraient emprunter des petites voitures. Alors que la Municipalité penche pour la solution la moins onéreuse, le CC décide en 1906 la réalisation du passage de 5 m, qui est ouvert en décembre 1907 (actuel passage St-Antoine). La rue des Moulins suit le tracé du canal usinier de la Monneresse rive droite; elle était de ce fait bordée d'établissements industriels, en premier lieu les ACMV (voir *Deux-Gares* No 6). Elle est également le berceau de l'une «des premières fabriques du monde d'aliments pour bétail» (bibl. 3), fondée en 1882 par le pharmacien-chimiste Adolphe Panchaud dans un ancien moulin, au sud du carrefour avec l'actuelle avenue de Corsier. Ce dernier accomplit pour le bétail ce qu'Henri Nestlé, dont il est proche, avait fait pour les humains; il met au point une farine végétale qui remplace le lait de vache dans l'alimentation des veaux. Devenue Lactina Suisse Panchaud SA en 1928, l'entreprise déménage quarante ans plus tard à Puidoux. Autre établissement notable du secteur, la filature d'Alexandre Kohler se trouvait dès 1864 à l'extrémité nord-est de la rue, dans les locaux où François-Louis Cailler fonda la première manufacture de chocolat. Source: *pvm* 20.04.1889, 20.10.1905, 03.08.1906, 13.12.1907. Bibl. 1) *Journal Expo*, pp. 173-175; 2) Muller, *Images*, pp. 68-70; 3) *Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud* 8, p. 163; 4) *Lactina 100 ans 1882-1982*, Genève, 1982; 5) *Vibiscum*, 7/1999, p. 118.

**No 19** Imm. loc. et comm., 1905 (aut.) et 1911 (aut.), G. Mina (?) à Montreux pour Raphaël Danna, négociant. Construction en deux temps: premier bât. de 2 étages sur rez avec toiture plate à garde-corps, puis adjonc. des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages avec balcon coursive. Pan coupé réglementaire.

**No 25** Bât. existant en 1889. Au moment de la constr. de *Corsier* No 5, 1898 (aut.), Lindenmeyer pour Adolphe Panchaud,

108



adjonc. d'une véranda sur piliers de briques au 1<sup>er</sup> étage de la face ouest. 1905 (aut.), Coigny pour même propr., surélev. Prob. reprise du 2<sup>e</sup> étage et comble à la Mansart; second niveau en colombage à la véranda. Décor de briques sous la corniche et au-dessus du bandeau. Balcons sur fines colonnettes métalliques au sud.

**No 37** Collège de Plan, 1875–1876 (constr.), François Jaquierodarch. à Aigle (proj.), Ch. Nicati et E. Burnat (chansier), pour Comm. de Corsier. Plan en peigne avec ailes latérales et cage d'escalier saillantes à l'arrière; adossées à cette dernière, annexes pour latrines. Six classes pour 360 élèves, logements du concierge et du régent. Porche dansœuvre sous arcade en plein cintre. Lorsque le bât. échoit à Vevey en 1892, il est dans un état de salubrité déplorable; par conséquent amélioration des W.-C. et installation de l'eau courante et de l'éclairage électrique. 1898, clôture du préau. 1906–1907, réfection int. et ext. 1910, restauration de la salle de gymnastique située au sous-sol de l'aile nord. 1927, chauffage central. 1930, douches. 1947 (aut.), démol. et reconstr. des W.-C. 1954 (aut.), surélev. d'un étage, F. Echenard pour Comm. de Vevey. Dénaturé par les transf. successives. Source: pvM 28.06.1893, 11.02.1898, 20.05.1910; Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 43. Bibl. 1) Félix Narjoux, *Les écoles publiques, Construction et installation en Suisse*, Paris, 1879, pp. 153–155.

**No 22** voir *Deux-Gares* No 6.

### Musée, rue du → 2.3.1

Nos 2–4 voir *Simplon* No 34.

### Nestlé, avenue → 2.4.3

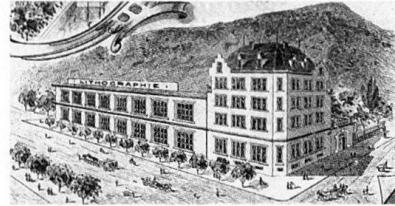
**No 29** et *Union* No 5 Imprimerie et de lithographie Säuberlin et Pfeiffer SA, édifiée par étapes du sud au nord d'un vaste terrain limité par les avenues Nestlé et Ruchonnet ainsi que par la rue de l'Union. Deux points d'orgue: bât. de logements et d'ateliers au carrefour Ruchonnet/Union ainsi que celui de l'entrée principale sur Nestlé. Entreprise fondée en 1896, dans un premier temps à la *rue du Lac* No 23, dès 1902 à la *ruelle du Lac* Nos 2–4, à cet emplacement dès 1907. A l'origine 5 ouvriers et 3 presses; en 1917, 225 employés et plus de 90 machines mues par une trentaine de moteurs électriques; imprimerie

«qui fit à Vevey en 1897 les premiers essais du procédé dit «des trois couleurs», actuellement si répandu et si perfectionné» (bibl. 1). L'essor de la société, suite notamment à la création d'un département de lithographie en 1906, entraîne la constr. de nouveaux locaux: «vastes ateliers aménagés d'après les exigences les plus hygiéniques et les plus modernes: lumière et force électriques, chauffage central, grands locaux largement éclairés et admirablement aérés, rien ne fut négligé pour faire de ces ateliers un modèle du genre» (bibl. 1). 1905 (proj.), 1906 (aut.), A. Burnat et Paul Nicati, imm. loc. et ateliers à l'angle (*Union* No 5), ainsi qu'imprimerie le long de l'avenue Ruchonnet. Pan coupé et architecture médiévalisante du bât. d'angle: pignons à redents, fenêtres jumelées double, triple ou même quadruple à meneaux, croisées et larmiers. Corps de l'imprimerie à 6 travées percées de larges fenêtres séparées par des

niveau au nord de celui de 1912, local pour rognure et hangar en limite occidentale. 1919 (aut.), Charles Seiler «Architecte successeur de Victor Chaudet», bât. de 2 niveaux à pan coupé (*Nestlé* No 29) pour bureaux et locaux de production, suivi d'un corps bas à toiture plate le long de l'avenue Nestlé, séparé des anciens ateliers par une cour vitrée que franchit une passerelle. De même qu'en 1906 et en 1910, ordonnance de larges fenêtres séparées par des pilastres. 1956 (aut.), Kunz, surélev. partielle et extension vers l'ouest de *Nestlé* No 29. Bibl. 1) *Säuberlin & Pfeiffer SA Vevey*, [1917], [Vevey]; 2) *Säuberlin & Pfeiffer SA. Vevey 1896–1971*, [Vevey], [1971].

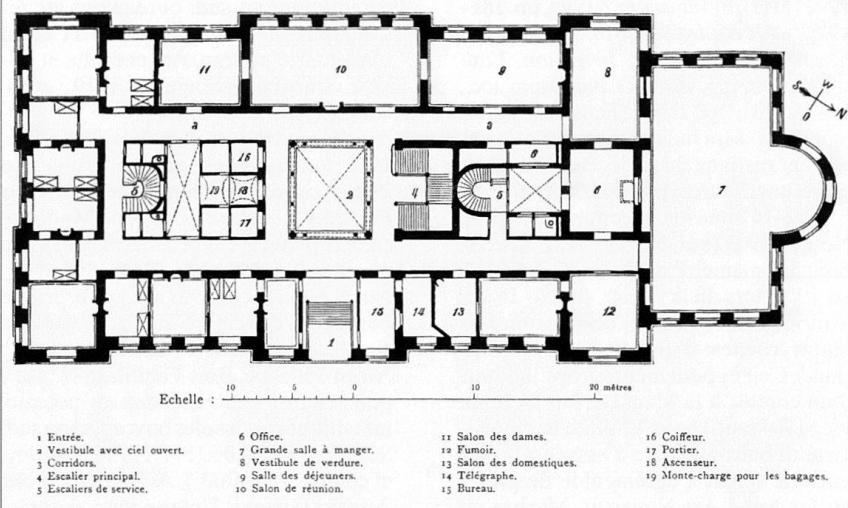
**25,51**  
**111** A l'emplacement du **No 55**, Grand Hôtel, 1865–1867 (constr.) 01.10.1867 (inaug.), J. Fanet pour SI de l'Hôtel de Vevey à l'initiative de l'architecte lui-même, du banquier veveysan Charles Neyroud et du financier parisien Ellisen. Gabarit imposant. Plan en H; les pavillons d'angle et centraux dessinent un léger ressaut et possèdent un attique au décor particulièrement soigné. Usage intensif de la molasse qui rythme les façades et souligne les partitions. Etablissement pionnier à plus d'un titre selon Flückiger (bibl. 3): premier hôtel de Suisse à offrir un ascenseur, à posséder dès l'origine une salle à manger hors-œuvre et à être coiffé d'une toiture à la Mansart. Edifié dans un parc de 50 000 m<sup>2</sup>, il dispose aussi de son propre établissement de bains au lac et d'un «port et embarcadère spéciaux pour yachts et bateaux à vapeur» (bibl. 2). Outre la salle à manger à rotonde hémicirculaire, il propose de nombreux espaces communs dont un hall central sous verrière à colonnes ioniques. 1898 (aut.), H. Schobinger pour Eugène Michel, nouvelle aile en V s'avancant à l'ouest; toiture à dômes et soubassement d'inspiration Heimatstil. Détruit par un incendie le 9 août 1956, l'hôtel est dynamité par l'armée le 12 octobre suivant pour faire

109



pilastres. 1910 (aut.), Chaudet, extension en direction du nord; dès lors, au rez, unique espace réunissant ancienne et nouvelle parties éclairé par un lanterneau central; élégantes façades au nord et à l'est, qui ont été masquées par des agrand. opérés en 1912 et 1945. 1912 (aut.), même arch., adjonc. d'un bât. d'un seul niveau à 2 lanterneaux dans le prolongement septentrional du bât. de 1910 et local pour expédition en bordure de la rue de l'Union. 1914 (aut.), même arch., mag. à papier d'un niveau dans l'alignement du bât. précédent. 1915 (aut.), même arch., nouvel atelier d'un

110



111



place au nouveau siège en Y de Nestlé, édifié en 1957–1960 par Jean Tschumi. Bibl. 1) Eduard Guyer (Henri Bourrit trad.), *Les hôtels modernes*, Paris, 1877, p. 51; 2) Jules Guex, Vevey, Suisse, Vevey, [1901], p. 19; 3) Flückiger-Seiler, pp. 36, 50, 51, 55, 57, 61, 62, 67, 96.

**No 6** Villa loc. Les Feuillantines, 1904 (aut.), peut-être Schmukli pour Emile Straehl-Crot. Vaguement italianisante. Véranda maçonnerie et marquise d'origine. 1946 (aut.), appart. dans les combles. **No 10** Imm. loc. act. Fondation Estérelle-Arcadie, 1897 (aut.) pour Joseph Wehrlin. Architecture de rapport. Un balcon par appart. 1994 (aut.), transf. et constr. d'une annexe à l'est à l'emplacement d'un bâti. édifié en 1903.

112 **No 24 et Blanchoud** No 1 Imm. loc, 1906 (aut.), Léon Grivel et Alfred Bellicot arch. à Genève pour SI Vevey-Lac. Imm. d'angle d'inspiration Heimatstil genevois, au pan coupé souligné par une toiture en pavillon à terrasse faîtière et par un traitement différencié des différents

niveaux. Balcon coursiere à l'attique sur consoles très moulurées. Riche vocabulaire décoratif et variété des matériaux: quelques éléments Art Nouveau dont la grille de la porte et les consoles des balcons du bel étage. Même opération que Nestlé No 26. **No 26** Imm. loc., 1906 (aut.), Léon Grivel et Alfred Bellicot arch. à Genève pour Spinedi. Grande urbanité. Heimatstil plus soutenu que son voisin. Axe central surmonté d'un dôme; balcon filant à l'attique. Façade entièrement appareillée en Meillerie rustiquée, à l'exception de l'attique paré de brique jaune; allèges en brique rouge. Ferronneries à motif de feuille de marronnier. Cage d'escalier avec marbre en trompe-l'œil et balustrade à rinceaux en coup de fouet Art Nouveau. Même opération que Nestlé No 24.

**Nos 34–36** Imm. loc., 1905 (aut.), Léon Grivel et Alfred Bellicot arch. à Genève pour SI Vevey-Corsier. Pan coupé marqué par traitement en refends et par balcons à consoles imposantes. Lambrequins Art Nouveau. 1988 (aut.), ascenseurs et logement dans les combles.

#### Nord, rue du → 2.4.2

A l'emplacement du **No 3** Villa loc., 1905 (aut.), H. Lavanchy pour Henri Maillard instituteur. Rare exemple de villa loc. dans ce quartier d'imm. de rapport et d'entrepôts. Inspiration Renaissance italienne; attique avec assises de briques percé de fenêtres en plein cintre, disposées en triplet côté rue; bow-windows. Démolie vers 1995.

**No 7** Imm. loc. et comm., 1909 (aut.), H. Lavanchy pour lui-même. Architecture de rapport. A l'attique, assises de briques alternant avec crépis; soubassement St-Tiphon. Fortement dénaturé. **No 10** Imm. loc., 1904 (aut.) et 1908 (aut.), H. Lavanchy pour lui-même. Axe de

l'escalier marqué par une tourelle à la toscane présente en 1904, surélevée et pourvue d'une porte-fenêtre à fronton s'ouvrant sur un balcon en 1908. Les assises de brique alternant avec du crépis, les linteaux en brique ainsi que les médaillons en ciment à motif floral du nouvel attique renforcent le caractère italienisant de l'ensemble. Décor relativement sophistiqué pour le quartier et le type de logement, des appart. de 2 et 3 pièces sans salle de bains. **No 12** Imm. loc. et Café Bel-Air, 1906 (aut.) pour Emile Ronchi, cafetier. Caserne loc. de 4 appart. par étage. Balcons sur le pan coupé réglementaire. Au dallage de l'entrée, inscr. en mosaïque: «Bel-Air 1907».

#### Oyonne, rue de l'

**No 6** Villa loc., 1906 (aut.), Quillet pour Charles Rebmann, photographe. Heimatstil. Tourelle d'angle à parement rustique décroissant, qui rappelle les tours des villages toscans; galeries de l'attique à poteaux de bois; carreaux de céramique aux linteaux des fenêtres.

#### Panorama, rue du

En 1829, «le côté nord de la ville – qui n'avait, pour toute dévestiture, que d'étroits chemins entre deux murs – fut amélioré. On crée la rue du Panorama actuelle, qui n'était jadis qu'une ruelle. On en fit un petit boulevard, large de 30 pieds, avec trottoirs et plantation d'arbres» (bibl. 1). Bibl. 1) Ceresole, *Notes*, p. 111.

**No 8** Chapelle et cure de l'Evangelische Kirche, issue de la transf. d'une maison édifiée en 1834 pour Vincent Masson, fabricant de champagne, et acquise en 1850 par l'Eglise libre. 1853, Késé pour Eglise libre, création de la salle de culte: plancher du 1<sup>er</sup> étage remplacé par une galerie de bois sur colonnettes de fonte; chaire dans niche en plein cintre. 1861, achat de l'imm. par l'Eglise allemande, grâce à un don de Fanny Jenisch qui contribue aussi à l'orgue, installé en 1877. Néo-classicisme. Faux portique à

113



3 arcades en plein cintre et fronton-pignon percé d'une serlienne; soubassement en St-Trophon. 1890 (aut.), lucarne avec balcon au sud. Bibl. 1) Montet in *Vibiscum* 7/1999, p. 37; 2) Hans Wyss, 1833–1983, *Historique de l'Eglise réformée de langue allemande. Vevey, [Vevey], [1983]*; 3) Dave Lüthi, *Les chapelles de l'Eglise libre vaudoise. Histoire architecturale 1847–1965*, Lausanne, 2000, p. 219.

**No 16** Imm. loc, 1896 (aut.), H. Schobinger pour Edouard Vuadens. Architecture de rapport. Léger ressaut à l'axe de la cage d'escalier; façade sur jardin largement pourvue de balcons. Fer-blanc des lucarnes d'origine.

A l'emplacement du **No 17** Chapelle de l'Eglise libre, 1861 (proj.), 31.08.1862 (inaug.), Késér pour congrégation de l'Eglise libre. Remplace la salle de *Panorama* No 6. Simple parallélépipède rectangle sous toiture à 2 pans à décor d'inspiration néo-gothique Tudor. A l'int., elle «montrait un agencement exceptionnel [...] : sur trois de ses côtés, la nef était entourée de galeries portées par des colonnettes (probablement en fonte) qui se prolongeait pour soutenir la voûte en arc Tudor [...]. La présence de l'imposante chaire dans une niche haute et, à l'opposé, d'un orgue sur la galerie, conférait à ce sanctuaire une solennité que l'on ne retrouvait nulle part ailleurs à cette époque dans le contexte libriste» (bibl. 1). Aménagement entièrement remanié en 1929–1930, Henry Baudin et Louis Vincent arch. à Genève. 1890, bât. annexe au nord pour logement du concierge et salles de réunion. Démol. en 1984. Bibl. 1) Dave Lüthi, *Les chapelles de l'Eglise libre vaudoise. Histoire architecturale 1847–1965*, Lausanne, 2000, pp. 22, 24, 28, 77, 79–84, 180–182, 206–207.

114



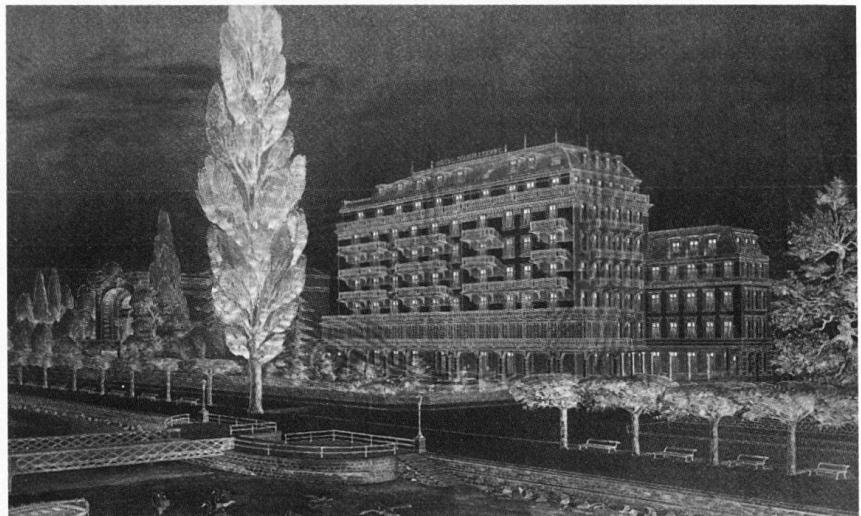
#### Panorama, terrasse

Voir *St-Martin terrasse*.

#### Perdonnet, quai → 2.6.2

**No 5** Imm. loc. et comm., bains et buanderie, 1895 (aut.) pour Jules Auguste Fuchs. Gabarit urbain. Balcons filants à tous les étages, toiture à la Mansart soulignée par 2 pavillons latéraux à lucarne monumentale et oculus. Cheminée de 20 m de hauteur. Démoli en 1997. Source: pvM 03.05.1895. Bibl. 1) Ballif, pp. 82–85. **No 7** Imm. loc. et comm., 1905 (aut.), Schmukli pour Jules Chérix. Gabarit urbain; ferronneries et fin décor de

115



ciment moulé à l'attique. Esquissait avec son voisin un front de quai, en dérogation totale avec la convention de 1861 qui interdisait les constr. en limite de quai.

114

**Débarcadère Vevey-La Tour ou débarcadère Oriental**, 1869–1870 (constr.), E. Burnat pour une sté privée, qu'il préside, formée de propr. du quartier, notamment d'hôteliers. Craignant une diminution des revenus du débarcadère communal (voir *Rivage*), l'exécutif ne voit pas d'un bon œil la création de cet ouvrage, mais comme celui-ci ne lui coûtera rien et qu'il favorisera prob. le développement du secteur oriental de la cité, il entre en matière. Certains municipaux redoutent aussi que l'ouvrage ne rompe la ligne du nouveau quai. Passerelle «en fer reposant sur trois piliers et aboutissant à une plate-forme sur enrochement et massifs en maçonnerie» (source 1) dont l'entrée était marquée par 2 candélabres sur piédestal de marbre. Rachat par la Commune en 1908. Second ponton installé au-delà de l'ilot lors de la constr. du port de plaisance en 1933. Source: pvM 21.02.1868, 03.04.1868, 15.04.1868, 12.02.1869,

29.04.1870, 16.04.1908; 1) pvM 27.03.1869.

**No 14 et rue d'Italie** No 29 Imm. loc, ancien Hôtel Senn, d'Angleterre dès 1870. Hôtel ouvert en 1866 dans un bât. édifié en 1828, agrandi et remanié dès 1865, Taverney frères pour Taverney et Loude propr. Grosse maison bourgeoise sans caractère hôtelier notable. 1903 (aut.), surélév. et modif. totale de l'image, Quillet pour Thomas White, E. Ronchi entrep. Gabarit imposant de 8 niveaux. Nombreux balcons: filant à l'attique et aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages où ils sont portés par des piliers; le balcon du 1<sup>er</sup> sur lequel s'ouvriraient le restaurant et 3 salons, est fermé en véranda; ce dispositif se poursuit sur la façade orientale du bât. voisin (voir *Italie* No 31). 1946–1947, transf. en imm. loc. par Hugo Buscaglia agent immobilier, démoli. du bât. occidental et remaniement du socle côté quai. Source: pvM 11.08.1865, 10.08.1866, 07.06.1867, 22.07.1870, 11.03.1904.

S.n. voir *Italie* No 31.

**No 19** Imm. loc. et comm. prob. issu d'une transf. opérée avant 1891. Exubérance du décor. Balcon hémicirculaire sur véranda de même forme. Ferronneries très

116



117



élaborées et linteaux gravés de motifs végétaux stylisés. Décor de fer blanc sur lucarne et faîtage.

**No 21** voir *Italie* No 49.

<sup>116</sup> **No 25** Alimentarium, ancien siège de Nestlé, loge de concierge et garage, 1917 (aut.), A. Burnat pour Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Company, A. Boulenaz entrep. Après le transfert du siège social de PCK à La Tour-de-Peilz en 1917, au grand dam des autorités veveysannes, la Municipalité se félicite que Nestlé conserve le sien à Vevey. Bât. édifié dans le jardin du Cercle du Léman et à l'emplacement de 4 imm. de la rue de l'Hôtel de Ville, rélargie à cette occasion. Position privilégiée face au lac dans jardin clos d'un mur ajouré de balustres côté quai. Architecture néo-classique dont la simplicité luxueuse est à la hauteur de l'importance de la sté. Façade principale organisée symétriquement autour d'un avant-corps hémicirculaire rythmé de pilastres à chapiteaux ioniques, qui abritait le bureau du directeur et la salle du conseil. Au nord, allée privée fermée de grilles et portails monumentaux; entrée principale, protégée à l'origine par une imposante marquise verticaliste de verre et métal, supprimée, de même que le majestueux escalier, au moment de la constr. d'une annexe vitrée pour le hall d'entrée du musée. Socle en roche de St-Imier, étages en pierre de Savonnière. Menuiseries Held. Loge de concierge et garage sur rue du Léman, traités en conformité. 1983–1985, rénov. et restructuration complète de l'int. pour Musée de l'Alimentation, Atelier Cité pour Nestlé. Source: pvM 20.08.1915, 02.03.1917. Bibl. 1) *BTSR* 49 (1923), pp. 166–168.

**No 31** Atelier et logement à l'étage, 1906 (aut.), Coigny pour Louis Chaudet gypser-peintre. Toiture-terrasse.

**No 32** Mag. pour Jules Guex, 1896 (aut.). Devantures encadrées de chaînes à refends.

**No 33** Magasins, vers 1890. Quatre devantures surmontées d'un garde-corps à piliers à volutes et d'un fronton.

#### Petit-Clos, chemin du

<sup>5</sup> **No 8** Villa loc. et ateliers, prob. 1887 (aut.), A. Ronchi pour lui-même. Maison d'hab. à légers ressauts aux angles. Edifiée sur un socle artisanal prob. contemporain, dont le pan coupé à l'angle occidental de la parcelle triangulaire est

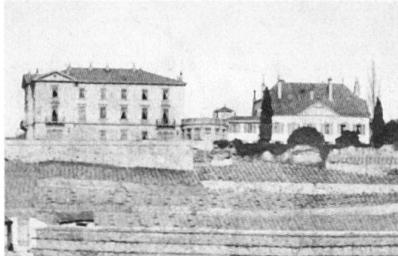
traité en entrée monumentale; des pilastres bicolores encadrent un portail en ferronnerie s'ouvrant sur l'escalier. 1900 (aut.), même arch. pour même prop. Annexe adossée à la façade d'entrée avec balcon sur colonnettes en fonte formant porche d'entrée. Source: pvM 25.11. 1887.

**No 14** Villa loc., 1899 (aut.), A. Ronchi pour lui-même. Au sud, important dispositif de vérandas maçonées à pilastres jumelés, à cannelures ou tables. Local artisanal sous terrasse, issu de la transf. d'un fenil et d'écuries.

#### Plumhof Henri, boulevard → 2.3.3

<sup>118</sup> **No 3** Pension Chemenin puis Hôtel Mooser dès 1877, enfin Park-Hôtel Mooser, clinique Les Berges du Léman dans les années 1940, actuel établissement médico-social du même nom; unique hôtel de classe supérieure sis sur la hauteur. Constr. édifiée en trois temps dans un parc ancestral où s'élevait une maison de maître du XVIII<sup>e</sup> siècle avec d'importantes dépend. 1867, prob. Ph. Franel, aile occidentale pour Jean Frédéric Mooser, qualifié de maître d'hôtel en 1868. Peu après 1870, annexe orientale d'un niveau en forme de rotonde à toiture-terrasse, par laquelle s'établissait peut-être la liaison avec la maison de maître. 1875–1877, démol. des bât. du XVIII<sup>e</sup> siècle, constr. de l'aile orientale, pendant symétrique du 1<sup>er</sup> bâtiment, exhaussement de la rotonde qui devient le motif central de l'ensemble; entièrement appareillée en molasse, celle-ci est largement ouverte sur l'ext. avec des balcons filants au 1<sup>er</sup> et à l'attique et 3 balconnets au 2<sup>e</sup> étage; lui répond, au nord, un avant-corps légèrement saillant flanqué d'un portique. En retour d'aile au nord-est, annexe basse pour salle à manger se terminant par un bow-window à 3 pans. Publicité de 1878: «Hôtel-Pension Mooser, dix minutes de Vevey. Cet établissement vient de s'agrandir et offre

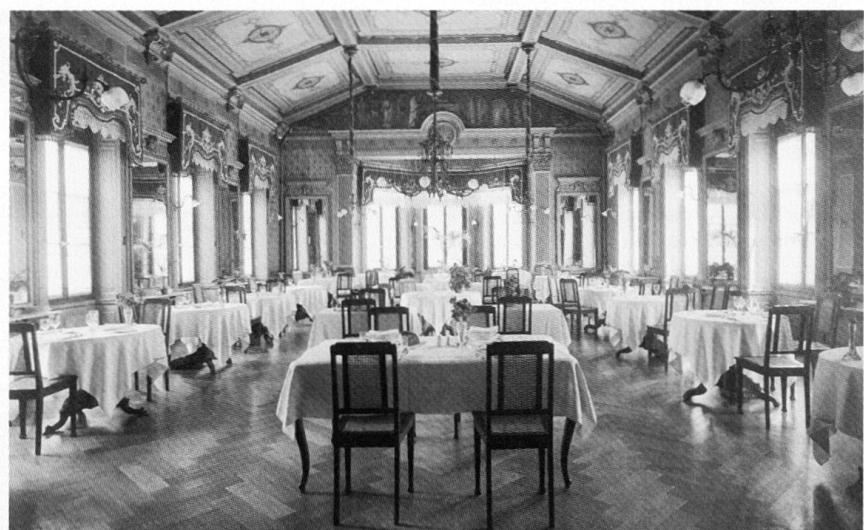
119



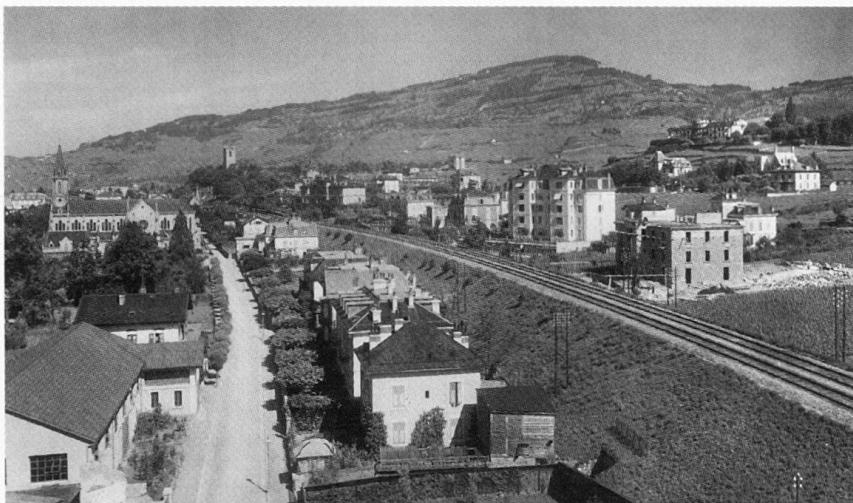
tout le confort moderne. Il contient 120 chambres et salons. Cure de petit-lait et de raisins. Bains dans l'hôtel» (bibl. 1). A chacune des extrémités, pavillon en légère saillie dont les 3 façades présentent un fronton-pignon percé d'un oculus, élément caractéristique du néo-classicisme pratiqué par Franel. Le premier bât. ne possédait en face sud que 2 balcons; avant 1900, adjonction d'un bow-window aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages des pavillons latéraux et de balcons. Ascenseur et garage attenant en 1909. 1954 (aut.), synagogue en annexe basse au nord-ouest, André Nobs pour Fédération suisse des communautés israélites; vitrail de 1966 par Régine Heim. 1956 (aut.) et 1958 (aut.), surélév. de l'ensemble et nouveaux bow-windows, même arch. pour même prop. A l'ouest de l'hôtel, «Villa Mooser», vers 1885; chalet à pignons croisés et charpente de bois ouvrage, prolongé par de vastes dépend. de même style; démol. dans les années 1990. Source: pvM 02.09.1868, 25.01.1909. Bibl. 1) Muller, *Images*, p. 125; 2) Flückiger-Seiler, pp. 30, 31, 92, 94–95.

#### Point-du-Jour, chemin du

**No 2** Maison de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens, 1901 (aut.), 23.06.1902 (inaug.), Convert arch. à Neuchâtel pour Union chrétienne de Vevey. Salle de gymnastique au sous-sol; grande salle de réunion, salle de lecture et loge au rez, bureaux et logements aux étages. Heimatstil. Multiples décrochements



120



du plan et de l'élévation; nombreux pignons très élancés sous toiture en demi-croupe; bow-window. Porte principale inscrite dans un arc en anse de panier ajouré de fenêtres à verres de couleur. Inspiration médiévale dans les fenêtres à meneaux et à linteau en accolade. Pan de bois, parement en pierre jaune du Jura, Meillerie rustiquée. Clôture et portail sous porche.

**No 12** Villa loc. La Citadelle, 1904 (aut.), Jules Savary et Ch. Schorp arch. à Montreux pour Jean Christen. Heimatstil. Deux avant-corps latéraux sous dôme à berceau lambrissé en façade sud; toiture très pentue. Gabarit imposant.

#### Prairie, avenue de la

La Prairie était une très vaste propriété occupant l'espace compris entre l'église catholique et le ruisseau de l'Oyonne, l'actuelle rue du même nom et la voie ferrée. Aménagée en parc à l'anglaise, elle abritait une maison de maître néoclassique édifiée en 1830–1832 par Ph. Franel pour la famille Burnat. Remaniée, celle-ci fait act. partie de l'hôpital de la Providence, institution catholique, ouverte en 1910 à l'avenue du Général-Guisan, transférée à la Prairie en 1934. En 1895–1896, Emile et Ernest Burnat font ouvrir deux rues avec trottoirs en bordures occidentale et septentrionale du domaine. Celles-ci desservent le terrain situé immédiatement au sud du chemin de fer, probablement loti en parcelles de petites dimensions par

A. Ronchi. Le front nord de l'avenue de la Prairie présente une certaine homogénéité qui découle du parcellaire et des gabarits, ainsi que de la survivance partielle d'une clôture à balustres de pierre (*Prairie* Nos 4, 6, 8, 12, 14, 16). En 1897, les Burnat entrent en négociations avec la Commune pour faire passer les deux avenues au domaine public. Parce qu'il considère que ces dernières constituent des chemins de dévastation et non des voies de communication, le CC refuse l'offre avant de l'accepter en 1903,

La Tour-de-Peilz s'étant engagée à poursuivre l'avenue de la Prairie et à construire un pont sur l'Oyonne. Source: pvM 19.03.1897, 13.08.1897, 19.06.1903.

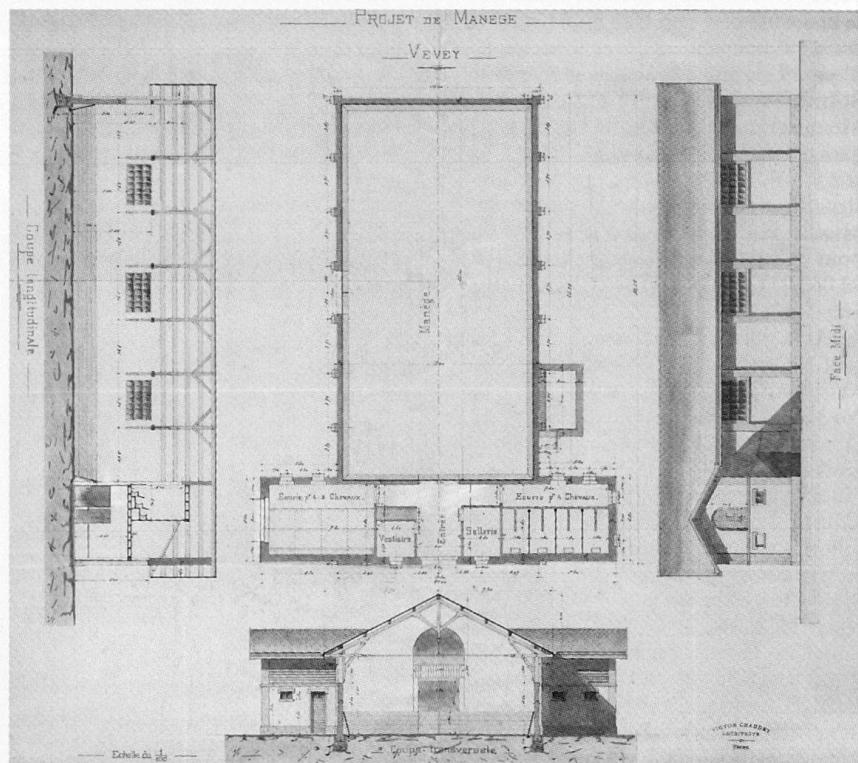
**121 No 1** Manège de Vevey, 1895 (aut.), Chaudet pour la Sté du Manège. Plan en T: aile transversale pour écuries, vestiaires, sellerie et fenils; halle du manège à l'est. Plan et volumétrie d'origine encore sensibles malgré les transf. 1920 (aut.), A. Burnat pour PCK, installation d'un garage automobile et de divers ateliers au rez, d'un appart. et d'un mag. au 1<sup>er</sup> entraînant le remplacement du bois par de la maçonnerie. 1963–1964 (aut.), marquise pour Sté des produits Nestlé SA. **No 2** Villa loc., 1895 (aut.), A. Ronchi pour Gaspard Ernst. Bloc très simple. 1897 (aut.), dépend. en appentis au nord. 1898 (aut.), serre à l'est, poulailler au

nord-est. **Nos 4 et 6** Villas loc. jumelles, 1895 (aut.), A. Ronchi pour lui-même. Blocs cubiques accolés. 1922 (aut.), annexe pour salle à manger au nord-est pour François Baud. **No 8** Villa, 1896 (aut.), A. Ronchi pour lui-même. Vernaculaire alpestre: à l'est, pignon retourné, décoré de dentelles de bois. Véranda métallique dont les vitrages ont été modernisés. **Nos 10–12** Villas loc., 1897 (aut. No 12) et 1898 (aut. No 10), H. Schobinger pour Edmond Hébert. Bât. identiques en miroir. Quelques touches de Heimatstil dans les aisseliers de bois et les arcs de décharge en briques; niche à l'axe de la façade principale au 1<sup>er</sup> étage. Au No 12, 1948 (aut.), modernisation de la véranda; 1957 (aut.), appart. dans les combles et agrand. des lucarnes latérales. Véranda du No 10 également transf. à une date indéterminée. **No 14** Villa loc., 1899 (aut.), prob. A. Ronchi pour Paul Boitel dentiste. Léger Heimatstil. Porche d'entrée sur aisseliers moulurés. Source: pvM 16.10.1899.

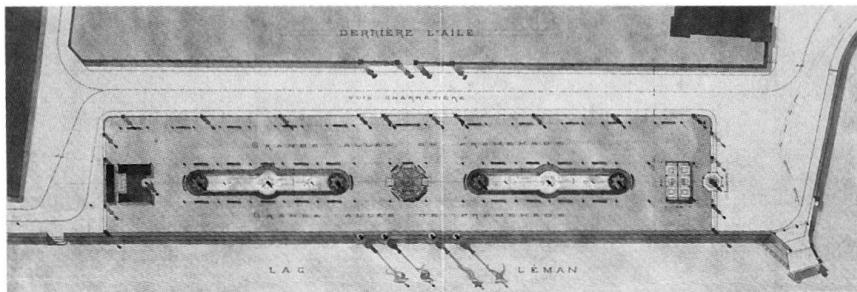
**No 22** Villa loc. et comm., 1898 (aut.), A. Ronchi pour Bloch-Monney, horloger. La plus cossue de la série, genre hôtel particulier à la française, dont la façade sud possède un avant-corps à l'ouest et une véranda de brique et métal à l'est. Garages en 1928 au nord-est et garages côté rue en 1951.

**No 28** Imm. loc, 1866–1867 (constr.), Ch. Nicati et E. Burnat pour Sté philanthropique immobilière fondée en 1865, dont c'est la première réalisation (voir 2.7). Douze logements: «4 à 2 grandes chambres, 1 cuisine et 1 bûcher-caveau. 2 à 2 petites chambres, 1 cuisine et 1 bû-

121



122



cher-caveau. 6 à 1 chambre, 1 cuisine et 1 bûcher-caveau. Galetas en commun pour étendre le linge, et petite place» (bibl. 1). Buanderie en annexe au nord-est. Imm. trapu épousant la forme triangulaire de la parcelle avec courette à l'ouest. Architecture d'une grande simplicité en maçonnerie crépie rehaussée, dès l'origine, de faux-joints dessinant les chaînes d'angle et les assises du 1<sup>er</sup> niveau. Cage d'escalier trapézoïdale. Source: Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 20. Bibl. 1) Alfred Ceresole, *Notice sur les institutions philanthropiques de la Ville de Vevey*, Vevey, 1874, pp. 6–9; 2) FAV 20.06.1981. **No 30** Villa loc., vers 1885 pour Schweizer. Simplicité mais qualité des matériaux des encadremens. Source: pvM 29.02.1884.

**No 36** Villa loc., 1910 (aut.), Schmukli pour Marguerite James-Grand. Fantaisie à la Toscane avec lignes Art Nouveau dans les consoles de l'imposant oriel ainsi que dans les ferronneries de la marquise et de la porte d'entrée à belles menuiseries.

#### Rivage, promenade du

La promenade de Derrière l'Aile est établie en 1727; l'espace entre le jardin du château de l'Aile et la grève est alors aplani, muni de quelques bancs et planté d'une double rangée de marronniers que vient compléter, dix après, une ligne de peupliers côté lac. En 1881, la Municipalité lance une consultation pour l'aménagement de la promenade; sur les 4 projets qui lui parviennent, 3, dont celui de Burnat et Nicati, rejettent au nord la voie charretière qui la coupe en son milieu. On adopte le seul plan qui ne déplace pas la voirie et on ne fait que remplacer les arbres. A la suite de l'établissement de la rue Meyer, on songe à transformer la promenade en jardin anglais et à supprimer la circulation. Un

concours est ouvert en 1899; le programme précise que le jardin doit être clos et agrémenté de constructions légères dont un restaurant. Le jury ne décerne pas de 1<sup>er</sup> prix, mais deux 2<sup>e</sup> prix *ex aequo* à Ch. Gunthert et à Barriot (?) Martin à Lausanne ainsi qu'un 3<sup>e</sup> prix à un plan non signé. Face au coût élevé du projet, on temporise. L'année suivante toutefois, dans la perspective de l'Exposition cantonale (voir *Grande Place*), la Municipalité charge Coigny de reprendre la question en s'inspirant des projets primés. Reculant à nouveau devant la dépense, elle décide de réaliser le projet de ce dernier par étapes; dans un premier temps, elle propose d'édifier le pavillon à musique qui doit être absolument prêt pour l'Exposition, de transformer le kiosque à voyageurs en W.-C. payants et kiosque à journaux, de créer quelques pelouses, enfin de supprimer la voie charretière; les grilles et le restaurant sont renvoyés à des temps meilleurs. En 1902, la Sté du Rivage, créée dans le but d'offrir aux Veveysans un parc public, acquiert la plus grande partie du jardin du château de l'Aile, grâce à une souscription publique et à un prêt de la Commune qui en obtient la jouissance. En 1907, lors de la construction du Casino du Rivage (voir *Grande Place* No 3), le jardin, augmenté de l'espace situé à l'ouest du nouveau bâtiment, est «aménagé sous la direction de Mr. J[ules] Allemand, spécialiste, de Genève» (bibl. 2); si l'ancienne promenade se présente toujours sous la forme d'allées d'arbres, la nouvelle partie propose des massifs elliptiques d'inspiration anglaise. Des grilles à portails monumentaux en ferment les deux extrémités; elles seront supprimées en 1944 dans le cadre d'une campagne de récupération des métaux ferreux. Source: pvM 04.02.1881, 09.09.1881, 17.03.1899, 06.04.1900, 22.02.1901, 26.08.1902; Bibl. 1) Cereso-

123



le, Notes, p. 80; 2) *Rapport de gestion pour 1907*, p. 21. 3) Muller, *Images*, pp. 40–43; 4) Anthos 2/1995, pp. 32–33; 5) Montet in *Vibiscum* 6/1996, p. 46.

**Limnimètre**, 1844–1845 (proj.) 1846 (constr.), D. Doret, marbrier. Edifié à l'extrémité orientale de la promenade en remplacement d'une installation similaire adossée à une maison démolie en 1840. Surmontant le puits de l'instrument destiné à mesurer les fluctuations du niveau du lac, stèle en marbre d'Arvel de 6 m de haut dont la «partie inférieure, additionnée d'angles fortement saillants supporte quatre colonnes d'ordre corinthien flanquant la partie supérieure qui se termine en forme de dôme. Chacune des faces de la partie basse est dotée d'un appareil de mesure» (bibl. 1): limnimètre, thermomètre, baromètre et calendrier solaire. Enlevé en 1944. Source: pvM 06.08.1845, 09.09.1846. Bibl. 1) FAV 22.04.1944; 23.06.1944; 2) Muller, *Images*, pp. 113–114.

**Débarcadère Vevey-Marché**, 1856–1857 (constr.), J. Gunthert pour Com. de Vevey, premier en date des 3 débarcadères de la Commune (voir *Ansermet* et *Perdonnet*), installé à l'extrémité de l'éperon, ou jetée, de 1827. Le bateau à vapeur fait escale à Vevey depuis 1824 déjà, les passagers étant acheminés à terre en barque. L'ouvrage, prob. réalisé en

122

124



125



bois, s'avère inutilisable pour les grands bateaux; il est élargi en 1860 déjà. Abîmé par un orage, il nécessite en 1899 d'importantes réparations, si bien que l'on décide de le reconstruire tout en le déplaçant vers l'ouest. Commande est passée aux ACMV d'un débarcadère métallique, qui sera doté en 1903 d'un abri couvert porté par une structure métallique d'une grande finesse, Quillet pour Com. de Vevey. Remplacé en 1967. Bibl. 1) Muller, *Images*, pp. 12–13. Source: pvM 20.10.1856, 06.02.1860, 24.02.1899, 17.04.1899, 07.11.1902.

<sup>124</sup> **Kiosque à musique**, 1877 (constr.), Jules Desgraz charpentier à l'instigation du Comité de l'orchestre. Edifice de bois très simple implanté au sud de la voie charretière; considéré comme provisoire au moment de son érection, il menace ruine en 1890. Ce n'est pourtant qu'en 1901 qu'un nouveau kiosque est édifié sur les plans de Coigny. Ouvrage polygonal en bois découpé et mouluré sur socle en maçonnerie. Démoli en 1956, remplacé par l'actuel Théâtre de Verduire, 1960 (aut.), André Nobs pour Com. de Vevey. Source: pvM 18.05.1877, 14.03.1890, 29.04.1901. Bibl. 1) Muller, *Images*, pp. 41–42.

<sup>124</sup> **Kiosque-abri** En même temps que la Commune décide de construire un débarcadère, elle envisage d'établir un abri pour les passagers; en 1860, il est question d'édifier «une construction gracieuse et légère comme des ouvrages en fer le permettent» (source 1). En 1883, alors que rien n'a été fait, la Municipalité s'adresse à quelques architectes de la ville et reçoit 3 projets, parmi lesquels elle choisit celui de Clerc, employé de Nicati; mais, celui-ci n'obtient pas l'aval du CC qui estime que le kiosque masque la vue et gâte la promenade du Rivage. En 1886, lorsque la commission de gestion revient sur le sujet, la Municipalité indique que «le portefeuille des plans du kiosque-abri ne renferme pas moins de 16 projets dont 8 ont été successivement présentés au Conseil communal» (source 2). Le CC accepte finalement en octobre 1886 un 17<sup>e</sup> projet dû à Chaudet. Exécuté par le charpentier Marius Roy, l'ouvrage est achevé en 1887, soit trente ans après les premiers projets; abri de bois partiellement fermé à pignons croisés portés sur de fines colonnettes, orné de dentelles et de panneaux découpés et sculptés. 1901, Coigny, transf. en kiosque à journaux et W.-C. Démoli lors de la constr. du kiosque actuel en 1946. Source: pvM 18.02.1856, 27.12.1883, 01.02.1884, 03.09.1886, 25.03.1887; 1) pvM 06.02.1860; 2) pvM 04.06.1886.

#### Rolliez, chemin de

Ancien cheminement à travers les vignes.  
<sup>5</sup> **Nos 2–4 et Javelle** No 30 Villa loc. Florentine et dépend., Pension Florentine en 1892, prob. 1876 (aut.), A. Ronchi pour

126



lui-même. Maison principale et jardin sur mur de soutènement en Meillerie. Toiture à la Mansart; corniche, bandeau, chaînes d'angle, linteaux et allèges en molasse décorées de tables et de losanges. 1892 (aut.), même arch. pour même prop., annexe occidentale en saillie au sud, entre la maison et les dépend., partiellement transformée par la suite pour créer 2 terrasses. Source: pvM 08.09.1876. **Nos 6–8** Imm. loc. 1902 (aut.), A. Ronchi pour lui-même. Architecture de rapport au gabarit important; au sud, 2 massifs corps de loggias maçonniées for-

tement saillants et galette artisanale à toiture-terrasse, close d'une balustrade de pierre, présente également côté rue. Décor de faux marbre dans les cages d'escalier.

#### Ruchonnet Louis, avenue → 2.4.3

**No 20** Imm. loc. 1907 (aut.), H. Lavanchy pour lui-même. Cage d'escalier hors œuvre en forme de tourelle à 3 pans, munie d'arcatures lombardes et de fenêtres jumelées néo-romanes avec chapiteaux à motifs végétaux. Au sud, avant-corps central à 3 pans avec, au bel étage, des colonnettes engagées terminées par des volutes en forme de poisson et à l'attique des gerbes de fleurs en ciment moulé. Masque humain ou tête de lion à la clé des baies du dernier étage. Inspiration médiévale également dans les ferronneries en arc brisé des balcons et dans les portes palières à imposte avec remplage de bois.

#### Savoie, avenue de

Ancienne avenue du Mont-Pélerin, chemin d'accès au débarcadère du Grand Hôtel prolongé au nord en 1909.

**No 14** Imm. loc. comm. et artisanal, 1908 (aut.) et 1909 (aut.), Schmukli pour Marc et Louis Rossiaud, teinturiers. A l'origine, façade sur rue à faux avant-corps latéraux marqués par des chaînes à assises de brique un-sur-deux et surmontés d'un dôme encadrant des lucarnes élancées à dentelles de bois. 1911 (aut.), même arch. pour même prop. Annexe vitrée et 2 bow-windows au nord. A l'arrière, ateliers de teinturerie dans bâti bas, agrandi en 1910 (aut.) et en 1911 (aut.).

127



128



1956 (aut.), surélév. et banalisation, J. Dufour arch. à Lausanne pour SI avenue de Savoie 14.

#### Simplon, rue du

Axe principal de traversée de la ville sur lequel le tramway électrique Vevey-Chillon circule à partir de 1888. Théâtre de démolitions et reconstructions massives dès les années 1930.

**No 34 et Musée** Nos 2–4, 1899 (aut.), Chaudet pour Albert Cuénod. Suite à la démol. de l'imm. voisin pour l'élargissement de la rue du Musée, transf. d'un bât. édifié prob. en 1857 par Ph. Franel pour Jules Cuénod. Adjanc. d'une travée côté Simplon et nouvelle aile sur rue du Musée. Unification des façades. Le rez est aménagé pour les besoins de la banque A. Cuénod & Cie, tandis que les étages abritent le logement du propr. Elégance et sobriété du décor de molasse. Fausses fenêtres et grande lucarne d'origine. En 1921 (aut.), A. Burnat pour Comptoir d'escompte de Genève, modif. du rez et déplacement de l'en-

trée. Source: pvM 23.03.1857. Bibl. 1) Muller, *Images*, p. 59.

- <sup>126</sup> **No 44** Imm. loc. et comm., siège de l'ancienne banque Palézieux & Cie, 1910 (aut.), Chaudet pour Gérard de Palézieux. Reconstr. sur parcellaire ancien. Le rez, malheureusement massacré en 1963, présentait une porte d'entrée et 3 grandes baies en arc surbaissé orné d'un motif rocallie à la clé, encore visible aux fenêtres du bel étage. **No 46** Imm. loc. et comm., 1910 (aut.), Coigny pour Ursule Tauxe. Adjanc. de l'attique et réfection de la façade. Décor de ciment moulé.

**St-Antoine, passage**  
Voir *Moulins*.

#### St-Légier, route de

Nouvelle route cantonale établie en 1879. Voir *Blonay*.

- <sup>127</sup> A l'emplacement du **No 20** Villa de maître Clos Fleuri, 1906 (aut.), Ch. Guntzert pour Paul Lucien Koehler-Mooser, prop. de l'Hôtel Mooser jusqu'en 1906. Heimatstil; asymétrie du plan et de l'élévation: aucune des façades ni aucun des pans de toiture n'est identique. Pierre de Meillerie rustiquée et abondance de bois. Large dégagement sur le lac et le paysage au moyen de terrasses, balcons, galeries, loggias et vérandas, tant au rez qu'aux étages. Importantes dépend. à l'angle nord-est dans le même style. Démol. en 1981. Bibl. 1) *BTSR* 38 (1912), p. 239.

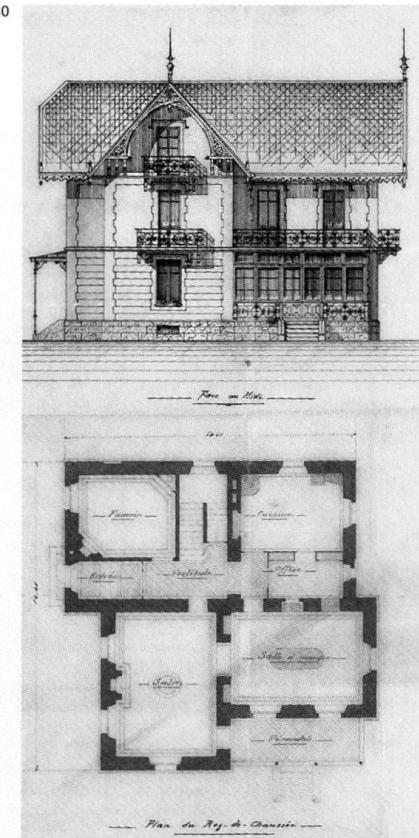
#### St-Martin, boulevard → 2.3.2

- <sup>128</sup> **No 3** Villaloc. La Tourelle, peut-être 1896 (aut.) pour H. Leemann. Résidence de Daniel Peter dès 1901. Oriel à l'angle

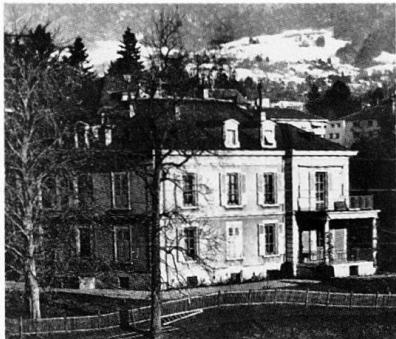
129



sud-est entièrement en molasse, de même que tous les éléments de décor. Véranda à l'est. Verrière de l'escalier à l'ouest. Soubassement en Meillerie; toiture en ardoise et fer-blanc d'origine. Chaque façade est différente. Source: pvM 23.03.1896.



131



130

**No 7 Villa**, 1893 (aut.), Champion pour Samuel Jaques. Hab. familiale agrandie et transformée en villa loc. en 1908 (aut.) et 1914 (aut.), Oscar Oulevay arch. pour même propr. Adjonc. d'une aile orientale ainsi que d'une nouvelle cage d'escalier saillante au nord; surélév. dans un esprit Heimatstil.

A l'emplacement des **Nos 11-13**, villa, 1891 (aut.), Chaudet pour Louis Hahn. Villa de type vernaculaire alpestre, présentant un pignon retourné au sud-ouest dont l'avant-toit s'ornait de dentelles de bois et d'épis de faîtage. Source: pvM

08.04.1891. **No 15 Maison de maître La Pelouse**, 1890 (aut.), Késér pour Louise Cuénod. Elégance sobre; chaînes d'angle et encadrements de molasse. Pavillon latéral en légère saillie au sud-est. 1907 (aut.), Chaudet pour même propr., chambre à lessive et bûcher au nord-ouest, act. garages. 1908 (aut.), même arch. pour même propr., maison de jardinier Heimatstil au sud-ouest de la parcelle, démolie en 1966. 1945 (aut.), Robert Gézaz pour Aug. Margot, balcon sur colonnes bombées à l'est de la façade sud et appart. dans les combles.

**No 21 Villa loc.** Val-de-Joux, 1902 (aut.)

pour William Piguet, horloger. Pittoresque Heimatstil avec pans de bois à l'attique de la façade orientale, toiture

en demi-croupe et lucarnes en forme de dôme. Source: pvM 20.10.1902.

**No 25 Villa**, 1911 (aut.), Quillet pour Eugénie Chamorel, propr. du pensionnat voisin (voir No 27). Dépend. de ce dernier. A l'origine, pan de bois et balcon couvert au sud. Très transformé. **No 27 Villa loc.**, ancien pensionnat les Aliziers, «architecte ED Quillet 1906» (inscr. au pilier du porche) pour Eugénie Chamorel. Heimatstil; multiples décrochements du plan, de l'élévation et de la toiture très débordante, si bien qu'aucune face n'est pareille; parement en Meillerie rustiquée et aléatoire s'étendant jusqu'au 1<sup>er</sup> étage. Lignes Art Nouveau notamment dans les piliers du portail sous avant-toit et dans le remarquable porche d'entrée. Distribution int. par un grand vestibule central. 1959 (aut.), Ernest Pfäuti arch. pour Jean Gysin, annexe sur terrasse au 1<sup>er</sup> étage de la face est.

**No 33 Maison d'hab.** avec dépend., avant 1850, transformée au moment de la constr. du boulevard qui l'ampute dans sa partie postérieure. 1893 (aut.), Chaudet pour Gérard de Palézieux, aile septentrionale, pour salle à manger, salon et fumoir, cuisine et office; véranda à l'est. 1897 (aut.), même arch. pour même propr., importants remaniements de la maison principale qui est prob. surélevée tout comme l'annexe de 1893. Architecture d'inspiration vernaculaire, tambour d'entrée de bois. Belles ferronneries des balcons. Source: pvM 22.01.1897.

**No 2 Villa Zina**, anciennement villa Montgomery, 1877-1878 (constr.), Ch. Nicati et E. Burnat pour Adolphe Schneeberger. Néo-gothique anglais. Asymétrie du plan et de l'élévation. Au sud, un avant-corps oriental muni d'un pignon aigu orné de faux redents et une tourelle encadrent un balcon sur colonnettes; ferronneries des garde-corps et

132



des appuis de fenêtres en fonte. Lucarnes à gâbles. Grande baie de l'escalier à verres colorés. Éléments de décor en molasse peinte. Marquise en verre et métal. 1912 (aut.), Pillonel frères à Lausanne pour princesse Véra Lobanoff de Rostoff, chalet-dépend. au nord-ouest, avec bains au sous-sol et appart. pour le concierge; démol. Act. annexe admin. de l'Hôpital du Samaritain. Inauguré en 1956, ce dernier a été construit à l'emplacement de la maison de maître La Rochette, édifiée en 1885 pour Auguste Mayor, dont le portail subsiste sur le boulevard. Source: pvM 22.03.1878, 09.01.1912; Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 48.

1328 **No 10 Villa La Maisonnette**, act. Le Cèdre, prob. 1889 (aut.) pour Louis Ferrier. Vernaculaire alpestre à pignons croisés; asymétrie pittoresque. Source: pvM 20.09.1889, 13.09.1889. **No 12 Pensionnat Villa Edelweiss**, 1917 (aut.), Schmitt pour Emile Rochat. Traitement Heimatstil de la toiture et des matériaux. 1953 (aut.), agrand. en direction de l'ouest et annexe basse au nord, René Giovannoni pour Johanna Wehli. Act. EMS La Fontanelle.

**No 20 Villa Les Buis**, 1913 (aut.), E. Säuberlin & L. Senn, arch. à Lausanne pour Albert Säuberlin. Heimatstil. Toiture très pentue à demi-croupe. Tourelle d'escalier polygonale et véranda appareillée en molasse. 1956 (aut.), Max Reymond arch. pour Alice Huguenin, annexe au sud-ouest pour agrand. du salon avec terrasse au 1<sup>er</sup>. 1994, escalier ext. et appart. indépendant dans les combles.

**No 30 Chalet**, 1911 (aut.), Fabrique de chalets suisses, Spring frères à Genève pour Frédéric Egerer. Socle maçonné; asymétrie du plan obtenue par emboîtement de 2 corps de bâti. **No 32 Villa Grammont**, 1913 (aut.), Schmitt à Lausanne pour Emile Rochat. Heimatstil. Balcon de bois à poteaux sur consoles ouvrageées. Pignon à galerie et lucarnes à demi-croupe. 1916 (aut.), Emile Siegfried menuisier pour Rodondi, véranda de bois sur terrasse sud-ouest.

#### St-Martin, cimetière

En 1765, le cimetière qui entourait l'église est déplacé au nord de celle-ci. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il est

132



134



agrandi à plusieurs reprises. En 1906, un conseiller communal suggère qu'il soit déménagé, considérant que sa situation privilégiée conviendrait très bien comme terrain à bâtir. La Municipalité étudie la création d'un cimetière en Praz, projet qui est refusé en 1908 et définitivement abandonné en 1912. **Portail principal du cimetière**, au nord de l'église, prob. 1870 (constr.), Maillard pour Com. de Vevey. Pilier en marbre noir, surmontés à l'origine d'une croix de marbre blanc. **Fontaine** de style Empire, 1850, provenant de la rue du Clos; installée dans l'axe de l'allée principale à l'emplacement du **colombarium**, 1910–1911 (constr.), Coigny pour Com. de Vevey, supprimé prob. en 1938 au moment de la constr. du crématoire. A l'ouest de la fontaine, quelques pierres tombales anciennes, notamment le monument funéraire de l'arch. et syndic Ch. Nicati, dont la colonne émergeant d'un amas de blocs grossièrement taillés, évoque la profession. Au centre du cimetière, espace clos réservé aux morts du Commonwealth: 126 sépultures identiques d'internés décédés pendant les deux guerres mondiales. Source: pvM 24.06.1870, 22.11.1907, 24.06.1910, 03.05.1912.

134

### St-Martin, terrasse

Au sud de l'église, depuis 1839 terrasse du Panorama ou de St-Martin. Lieu de promenade prisé en raison de la vue dont on y jouit; établie au début du XVI<sup>e</sup> siècle et progressivement agrandie. En 1845–1847, selon le désir exprimé par Perdonnet, on l'étend en direction des Bosquets et on édifie la terrasse hémicirculaire en contre-bas, reliée par un escalier daté «1847». Perdonnet avait en outre exigé la démolition de la maison du marguillier, qui se trouvait à l'angle sud-est de la terrasse, «afin que cet obstacle ne masque plus la belle vue existante dans la direction du levant» (bibl. 1); il avait encore émis le vœu que soit installée à son emplacement, «une table de marbre chargée d'aiguilles destinées à diriger la vue sur les montagnes et autres lieux remarquables de ce superbe panorama» (bibl. 1). En 1853, la maison est démolie et remplacée par un rond-point; on profite alors du séjour à Vevey de Louis Meyer-Glogner de Lucerne, spécialiste en la matière, pour lui commander un **Indicateur des montagnes**; celui-ci éta-

blit le projet d'une «table en grès fin formant un demi-cercle [...]. Sur cette pierre sont gravés des rayons visuels partant du point de mire qui est le centre du cercle et allant dans la direction des principales hauteurs; les sommités et localités visibles sont désignées par des pointes fichées dans la pierre» (source 1). Le piédestal, dessiné par J. Franel, est réalisé par D. Doret en 1855. En 1878, l'indicateur de pierre est remplacé par «une plaque de cuivre verni portant les mêmes inscriptions et tracés» (source 2), exécutée par Grandjean-Perrenoud à Genève. Source: pvM 23.04.1845, 16.11.1853, 19.03.1855; 1) pvM 16.11.1853; 2) pvM 07.06.1878. Bibl. 1) Perdonnet, *Lettre*, pp. 65, 69; 2) Montet in *Vibiscum* 6/1996, pp. 52 et 54. Sur le parvis de l'église, **monument à Alfred Ceresole**, pasteur et écrivain populaire, 1919 (inaug.), Raymond-Gunthert (sculp.); surplombant un petit bassin, stèle en pierre brute d'Arvel en forme de bloc erratique dans lequel se détache l'effigie en rondebosse du personnage. Source: pvM 06.06.1919. Bibl. 1) Féidia Muller, Vevey, Neuchâtel, [1964], p. 4. Adossé au chevet de l'église, **monument aux morts**, 01.08.1920 (inaug.), puis complété le 01.08.1946 (inscr.), Coigny et Gustave Rossier, marbrier. Stèle néo-classique en grès de la Molière de 3 m de haut à l'iconographie martiale et patriotique. Bibl. 1) PS 27 (1920), p. 212.

**Temple St-Martin** L'église se compose d'un chœur fin XIII<sup>e</sup>–début XIV<sup>e</sup>, d'un clocher édifié en 1497–1498 et 1510–1521 et d'une nef construite en 1522–1533.

135 1882–1883, Ch. Nicati et Franel, agrand. de la galerie pour nouvelles orgues de Frédéric Goll à Lucerne, 27.04.1883 (inaug.), remplacées en 1954; ouvrage de style néo-gothique fin du XIV<sup>e</sup>, en pierre de taille, grès et molasse. Au XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs projets et campagnes de restauration: 1884–1886, rapport et projet de Maurice Wirz; 1892, projet de Théodore Fivel, arch. à Chambéry qui décède avant d'avoir établi les plans d'exécution; 1896–1897, H. Schobinger, réfection générale du chœur, adjonc. du porche néo-gothique à l'angle sud-est et de la sacristie au nord; 1901–1902, Paul Nicati et A. Burnat, restauration int. du chœur comprenant la réalisation de nouveaux vitraux par le peintre-verrier Ed. Hosch de Lausanne sur les cartons d'Ernest Biéler: 4 verrières à motifs floraux et vitrail de la grande baie représentant la légende de saint Martin. 1945–1947, vitraux des baies inférieures, Ernest Biéler; 1957–1958, vitraux des baies sup., François de Ribaupierre peintre. Source: pvM 11.08.1884, 06.08.1886, 18.11.1892, 29.03. 1895, 17.08.1900, pvM 02.11.1900. Bibl. 1) Alfred Ceresole, *Les orgues du temple de Saint-Martin, à Vevey*, Vevey, 1883; 2) Ed. Recordon, *Notice sur l'Eglise de St-Martin à Vevey*, 1913; 3) Catherine Küll-

ling, Eglise de St-Martin, données documentaires. I. Antérieures à 1700, 1984; II. XVIII<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup>, 1982, ms. dactyl. (MH); 4) Anne Mancelle, *L'église Saint-Martin de Vevey*, Vevey, 1993.

### Steinlen Aimé, rue

Chemin privé qui passe au domaine public en 1913 à la demande des bordiers. **No 1** Villa loc., comm. et artisanale, 1904 (aut.), H. Schobinger pour Adolphe Bourquin, mécanicien. Heimatstil. Dans l'axe de la façade côté ville, lucarne-clocheton ainsi que balcons à ferronnerie de qualité et consoles ouvragées. Annexe basse à l'est pour atelier, transf. en 1934 (aut.), Kurz pour même propr., par l'adjonc. de 2 niveaux sous toiture-terrasse. 1959 (aut.), garage-atelier dans le mag. **Nos 3–7 et Byronne No 8**, *Coidet* No 8 et *Arabie* No 7 Ensemble loc. et comm., 1904 (proj.), 1905 (aut. *Steinlen* Nos 3–5, *Arabie* No 7), 1906 (aut. *Steinlen* No 7), vers 1906–1910 (aut. *Byronne* No 8 et prob. buanderie), 1911 (aut. *Coidet* No 8), E. Baure arch. à Lyon pour la SA d'immeubles loc. à Vevey sur terrains acquis de la Tannerie de Vevey; en 1911, Kurz remanie le plan de *Coidet* No 8: logements au rez au lieu des comm. prévus. Remarquable ensemble à la typologie et à l'image différenciées selon le standing des logements. Les plus simples (*Byronne* No 8, *Coidet* No 8, *Steinlen* Nos 5–7) comportent des logements de 2 chambres dépourvus de balcon et des façades sans décor sinon un oriel au pan coupé nord-ouest.

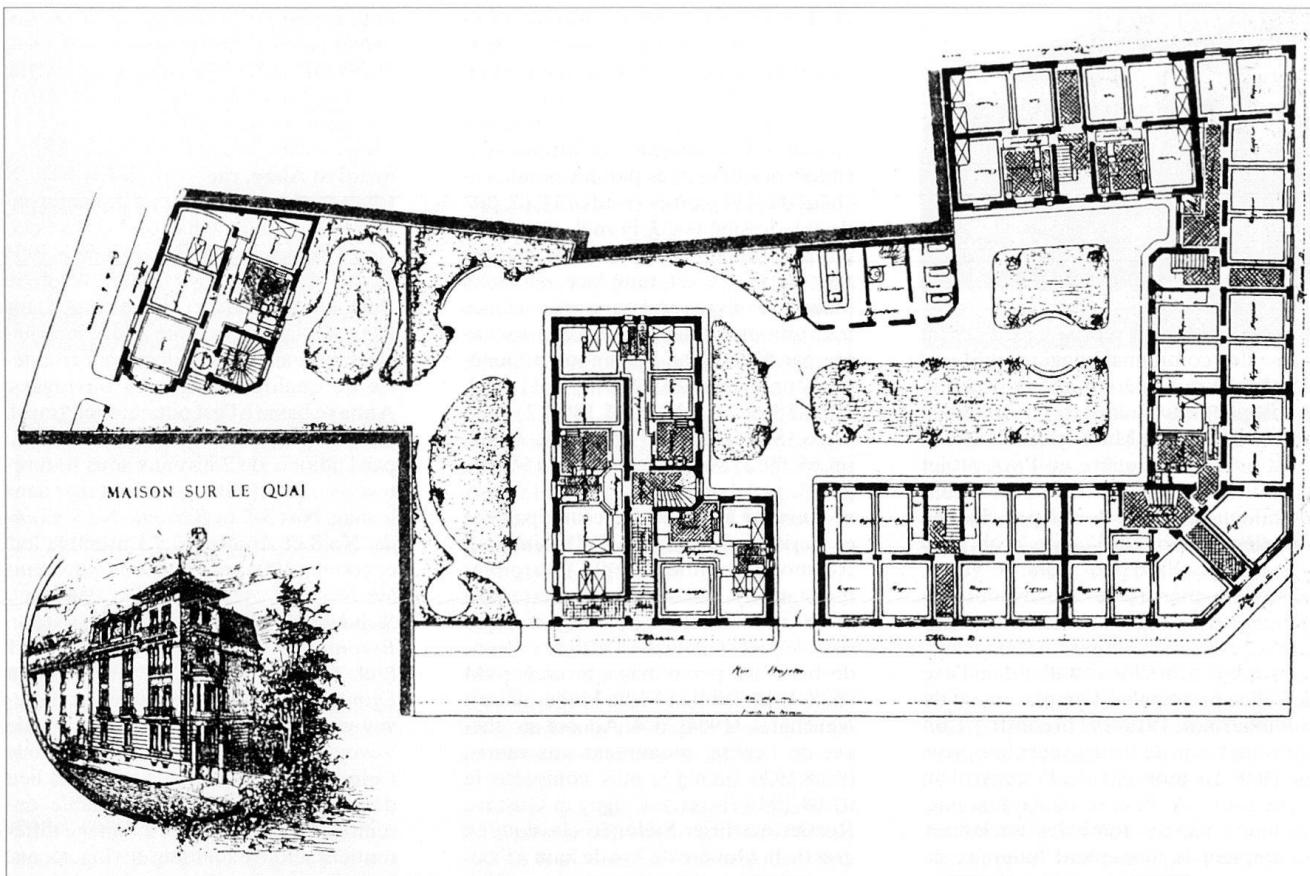
136

Le plus riche sur le quai de l'Arabie se distingue par une tourelle italianisante avec bow-window et fenêtres jumelées à l'attique dont le tympan s'orne de mosaïques; il offre un appart. de 4 pièces par étage. Au milieu, *Steinlen* No 3 possède une majorité d'appart. de 3 pièces; sa façade orientale est plaquée de petits balcons surmontés d'une lucarne-pignon d'inspiration alpestre; l'entrée est abritée par un porche dans-œuvre dont les arcades en plein cintre sont fermées de grilles. Dans la cour, adossée à *Byronne* No 8, dépend. en maçonnerie avec terrasse couverte en toiture, prob. pour l'étendage. «Importance [...] donnée à la question de l'aération et de l'insolation au moyen de cours intérieures, non pas constituées par des boyaux étroits, mais par des jardins spacieux et bien or-

135



136



donnés. [...] Tous ces immeubles sont prévus avec les meilleures conditions possibles d'hygiène, et diverses catégories de logement y sont adoptés. Ce groupe de maisons devant se construire au centre de la ville et à proximité des grandes industries, il était nécessaire de prévoir des logements à très bon marché. Ceux comprenant 2 chambres et une cuisine ont des W.-C. indépendants, mais pas de salle de bains; toutefois, dans la cour même est établi un service de bains (trois salles hygiéniquement installées), un laverie avec buanderie et séchoir, qui seront à disposition des locataires moyennant une légère redevance. Les logements plus importants auront tous leur salle de bains particulière [...]. Les

façades sobrement décorées n'ont pas l'ennuyeuse uniformité des longues séries, coupées qu'elles le sont par des passages ou des jardins» (bibl. 1). Bibl. 1) *La Machine* 7 (1905), pp. 161–162.

#### Théâtre, rue du

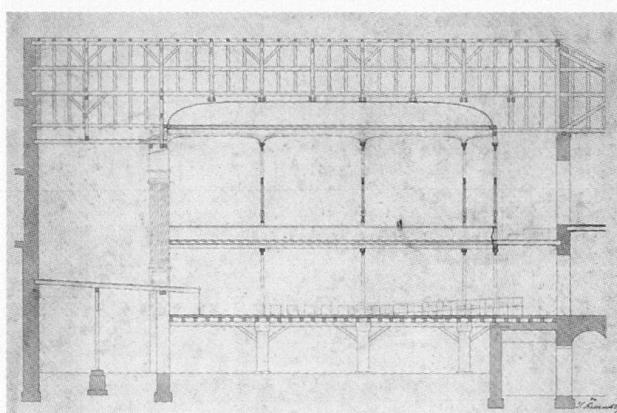
**No 5** Imm. loc. et comm., 1899 (aut.), Lindenmeyer pour lui-même. Reconstr. selon ancien parcellaire, mais typologie urbaine par le gabarit et la présence de 3 balcons sur la rue de Lausanne. Rez transformé.

**No 9** Imm. loc. et comm., 1908 (aut.), Coigny pour Ulysse Dutoit, confiseur. Au nord, nouveau bât. de 3 travées avec, côté place, pignon en demi-croupe à pans de bois, décor qui se poursuit sous

l'avant-toit, à l'est et à l'ouest. Transf. et surélév. du bât. méridional afin de le mettre en conformité.

**No 2** Imm. loc. et comm., 1874–1875 (constr.), Ch. Nicati et E. Burnat pour Louis Richon. En position dominante à l'angle de 2 rues et en front de place, bât. d'un gabarit imposant en totale rupture avec le voisinage; il nécessite un échange de terrain que la Municipalité agréée jugeant que la nouvelle constr. constituera «un bâtiment d'ornement pour ce quartier» (source 1). Pan coupé coiffé d'une haute toiture en pavillon avec lucarne monumentale à ailerons. Belles ferronneries. Linteaux et consoles à motifs végétaux. Source: Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 42; 1) pvM05.03.1874.

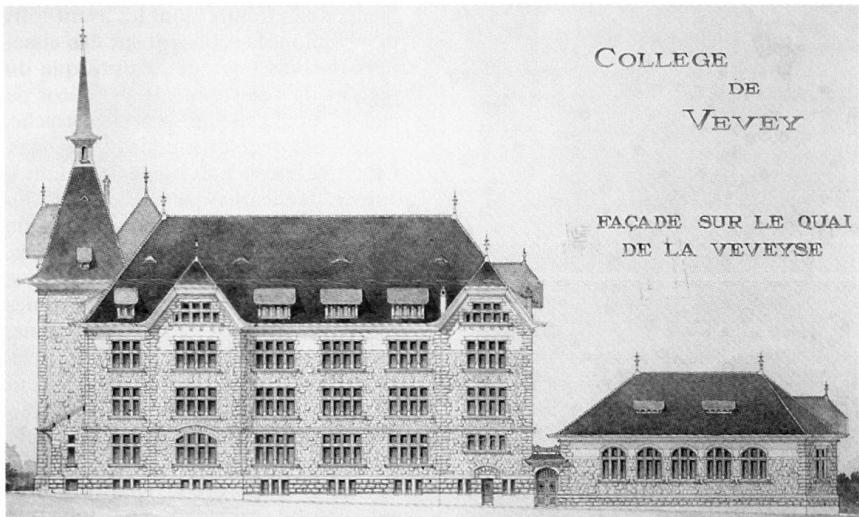
137



138



139



<sup>137</sup> **No 4** Théâtre, 1867–1868 (constr.), 28.10.

<sup>138</sup> 1868 (inaug.), Késér pour SA de Concerts et Spectacles de Vevey, constituée en 1862. Longue et fastidieuse recherche d'un terrain ou d'un bâti susceptible d'accueillir le théâtre. En 1866, la Commune apporte son soutien par une prise d'actions d'un montant de 45 000 francs; la Sté acquiert le jardin de l'Ermitage et ouvre un concours, remporté par le proj. «clé de sol d», dont on ne sait s'il est l'œuvre de Késér, auteur des plans d'exécution. Salle à l'italienne avec galerie au 1<sup>er</sup> étage sur colonnettes de fonte ouvragee, café au rez et foyer à l'étage. Elégante façade principale avec balcon à balustres de pierre et lucarne monumentale de molasse signalant le caractère public du bâti.; encadrement en anse de panier à clé ornée de masques et chaînes à refends se poursuivant en pilastres. 1878, rachat du bâti. par la Commune. 1887, éclairage électrique. 1888, H. Schobinger, proj. de restauration complète et de surélév., qui, pour des raisons financières, se réduit à quelques modif. du foyer et à la réparation de la façade. 1908–1909, même arch., nouveau proj., non réalisé, de transf. et d'agrand. pour lequel achat de la maison de la Société philanthropique (*Conseil* No 31). 1943–1944, Robert Gétaz pour Com. de Vevey, diverses réfections dont suppression de la lucarne monumentale et remplacement du balcon par une marquise de béton. 1987–1989 (proj.), 1992 (inaug.), Jean-Marc Jenny pour même prop., rénov. totale et agrand. sur l'arrière pour nouvelle scène, loges, dépôts, salle de répétition et bureaux; maintien de la salle dont la capacité est augmentée au moyen d'une surélév.; adjonc. d'une verrière sur rue pour étendre le foyer sans masquer la façade d'origine. Source: pvM 24.02.1866, 25.05.1866, 22.06.1866, 15.10.1866, 13.05.1887, 27.09. 1889, 13.09.1890, 11.12.1908, 03.09.1909. Bibl. 1) FAV 14.10.1977; 19.10.1977; 25.10.1977; 01.11.1977; 2) Dominique

Gilliard, Théâtre de Vevey. Projet de rénovation – reconstruction. Rapport de situation, Lausanne, 27 janvier 1988, ms. dactyl. (MH); 3) *Chantiers* 23 (1992), No 10, pp. 42–48; 4) *Théâtre de Vevey: pôle culturel régional*, Vevey, [1992].

#### Tilleuls, rue des → 2.4.2

**No 1** Imm. loc, 1911 (aut.), Charles Luini entrep. pour lui-même. Caserne loc. agrémentée de balcons.

**No 8** Imm. loc. et comm., 1910 (aut.), Charles Kalbfuss arch. à Aigle pour Ami Délessert. Heimatstil; oriel en forme de fausse bretèche au pan coupé; galeries à poteaux et consoles de bois ouvrage à l'attique du pan coupé et de la façade sud. Rez rustiqué; standing des appart. relativement élevé pour le quartier. **No 10** Imm. loc, 1904 (aut.), F. Felli dessinateur-arch. à Châtel-St-Denis pour Rigobello et consorts. Ordonnance urbaine; nombreux balcons. Forte densité.

Toiture à la Mansart démesurée suite à surélév. **No 12** Imm. loc. La Doria, 1905 (aut.), Charles Dorier pour Joseph Burla. Heimatstil. Lucarnes élancées; pignon retourné à forts coyaux avec galerie inscrite dans un arc brisé. Motifs médiévalisants comme les linteaux en accolade des fenêtres. Stucs au plafond de l'allée.

#### Torrent, rue du

Cheminement existant au XVIII<sup>e</sup> siècle, élargi, rectifié et planté d'arbres en 1854. Source: pvM 20.11.1854.

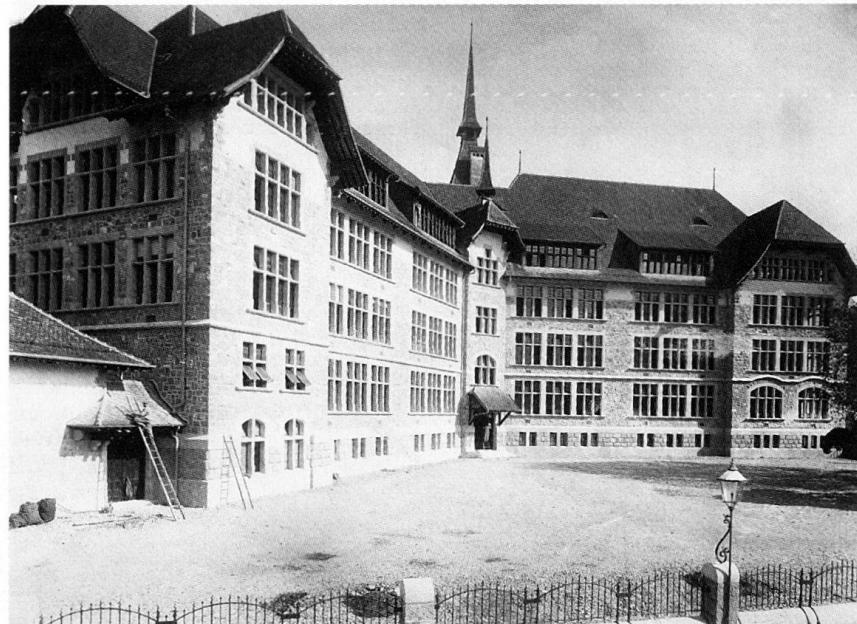
**No 5** voir Meyer No 4.

**No 19** Imm. loc. et comm., 1910 (aut.), Coigny pour A. Boulenaz entrep. Heimatstil; le dôme à galerie désaxé surplombe une travée de larges fenêtres. Annexe ouest contemporaine. **No 21** Imm. loc. et comm., 1895 (aut.) pour Jaques Weiss, chaudronnier. 1901 (aut.), adjonc. de l'attique, A. Boulenaz pour même propr. Allèges de briques.

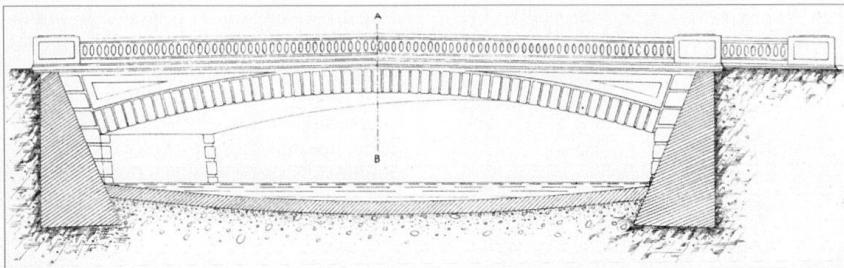
<sup>139</sup> **No 27** Collège des garçons, actuel collège de la Veveyse, 1904 (concours), 23 oct.

<sup>140</sup> 1909 (inaug.), Ch. Gunthert pour Com. de Vevey sur parcelle acquise à cet effet en 1899; Lindenmeyer, A. Boulenaz et Cie entrep. Jury: Marc Camoletti arch. à Genève, Ernest Prince arch. à Neuchâtel, Ad. Tièche-Frey arch. à Berne. 59 proj. rendus. Résultats: 1. «Simplon» d'Eugène Monod et Alphonse Laverrière arch. à Lausanne; 2. «Cygne» de Ch. Gunthert à Vevey; 3. «Vevey» d'Henri Meyer arch. à Lausanne; 4. «W» d'Ami Rolaz arch. à Lausanne; achat et mention honorable à Coigny. S'étant réservée le droit de ne pas attribuer l'exécution au vainqueur, la Municipalité mandate le Veveysan Gunthert pour l'élaboration des plans définitifs, qui sont admis par le CC en février 1907. Retenue par les 4

140



141



proj. primés, l'implantation en V permet une orientation optimale des classes et dégage au vaste préau. La salle de gymnastique est implantée dans le prolongement de l'aile occidentale. «Ce bâtiment est intéressant par la disposition de son plan et la silhouette de ses toitures. Il contient 20 classes de 48 élèves réparties entre le rez, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, logement et loge de concierge, salle des maîtres, bureaux de la direction des écoles primaires et musée scolaire. Les combles sont occupées par les salles de dessin, travaux manuels, cours professionnels et cuisines scolaires. Au sous-sol une installation complète de douches» (bibl. 7). Les fenêtres à meneaux assurent un éclairage maximal, les dégagements sont vastes et le sol des classes est revêtu de linoléum. «C'est un véritable palais scolaire, où le soleil est roi, où partout, entrent à flots l'air et la lumière, où tout a été calculé et combiné avec soin» (bibl. 5). La plus grande du canton au moment de son érection, cette école présente un vocabulaire architectural résolument Heimatstil, alors très en vogue dans l'architecture scolaire, l'instruction populaire étant considérée comme une œuvre patriotique; les «façades, agrémentées de pignons et d'un clocheton, près de l'entrée principale, sont mouvementées et d'un caractère agréable et pittoresque» (bibl. 4), leur appareil en moellons de pierre de Villeneuve est rustiqué. Pierres de taille en roche de Divonne et grès de St-Légier. Poutre en béton armé système Hennebique. Chaudet frères entrep. à Clarens. Source: pvM 24.03. 1899, 20.04.1906, 17.05.1907. Bibl. 1)

BTSR 30 (1904), p. 436; 31 (1905), pp. 16, 100, 112, 131, 133–135, 143–147, 158–159; 39 (1913), pp. 265–267; 2) SBZ 45 (1905), pp. 180, 286–290; 3) BA, 10 (1907), No 112, p. 144; 4) Henry Baudin, *Les constructions scolaires en Suisse*, Genève, 1907, pp. 510–515; 5) PS 16 (1909), pp. 276–277; 6) A la Veillée 30.10.1909, pp. 173–176; 7) *Album SIA* 1913, pp. 107–108; 8) Geneviève Heller, *Tiens-toi droit*, Lausanne, 1988, pp. 62–63, 65–69, 75; 9) Geneviève Heller, Marianne Forney, *Lacage dorée*, Chapelle/Moudon, 1997, p. 78; 10) Pierre Frey (dir.), *Alphonse Laverrière 1872–1954. Parcours dans les archives d'un architecte*, Lausanne, 1999, pp. 159–160.

**No 8** Villa loc., 1903 (aut.), Champion pour Camille Lolière. Heimatstil. Façade sur rue asymétrique: 2 avant-corps latéraux, l'un en forme de tourelle, l'autre coiffé d'un dôme, encadrent un remarquable bow-window métallique orné de vitraux à motifs végétaux et de ferronneries Art Nouveau.

**141 Pont de l'Arabie** 10.10.1874 (inaug.) pour Etat de Vaud. Premier ouvrage en béton de ciment édifié dans le canton; 8 m de long, 10,5 de large, arche légèrement surbaissée; mise en œuvre confiée à la «maison Delastre, propr. de fabriques de ciment à Virieux-le-Grand (Ain), qui avait déjà exécuté plusieurs travaux analogues importants dans les cantons de Genève et de Berne» (bibl. 2). Remplacé en 1968. Bibl. 1) BSVIA 2 (1876), pp. 24–25; 2) *Mémorial* 1896, p. 46; 3) Vibiscum 5/1995, p. 77.

#### Union, rue de l' → 2.4.3

**No 1** Pension Villa Pâquerette, 1906 (aut.), H. Schobinger pour Mlles Verrey. Architecture néo-baroque mâtinée de régionalisme; guirlande végétale de ciment moulé aux chaînes d'angle de l'avant-corps central; lucarnes à ailerons. Véranda maçonnée au droit du salon, à façade convexe et colonnes doriques; multiplicité des balcons. Porche monumental à l'est. A l'origine, cuisine en sous-sol et rez dévolu aux espaces communs. Transf. en villa loc. en 1959.

**No 5** voir Nestlé No 29.

**142 No 9** Villa Clos Stella, prob. 1897 pour Gustave Pernet, propr. de la fabrique voisine (*Union* No 11). Italianisante dans l'avant-corps latéral et le traitement de la corniche, alpestre dans les décroches-

ments de la toiture dont les avant-toits très prononcés reposent sur des assiseurs de bois ouvrage. Pittoresque du plan et de l'élévation. Riche décor de ciment moulé: médaillons à la corniche, chapiteaux des colonnes des 2 vérandas. Clôture et portail d'origine. 1947 (aut.), adjonc. de lucarnes au sud et à l'est. **No**

**11** Imm. artisanal, ancienne Fabrique veveysanne de socques et chaussures, 1897 (aut.), A. Boulenaz pour Gustave Pernet. Manufacture dont les machines sont actionnées par la force électrique; monte-chARGE. 130 ouvriers fin 1898.

Deux ailes à pignon retourné encadrent un long corps central; plus profonde, celle du sud présente une façade organisée autour d'un axe central marqué par une fenêtre jumelée. A l'arrière, corps bas sous verrières. Planchers en béton armé système Hennebique. Persistance de la grande cheminée. Bibl. 1) BA 1 (1898–1899), No 8, p. 12; 2) A la Veillée 17.12. 1898; 3) Vibiscum 7/1999, pp. 108–110.

**143 No 12** Imm. loc, prob. 1890 pour Adolphe Siegfried. Imm. de rapport dont la façade présente une composition et un décor soignés: jeux d'horizontales et verticales des bandeaux et de l'axe de la cage d'escalier. **No 14** Imm. loc, 1884 (inscr.). Ver-

naculaire alpestre à pignons croisés orné d'une dentelle de briques à l'avant-toit; soubassement en Meillerie. Au linteau de la porte: «18 J.C.C 84».

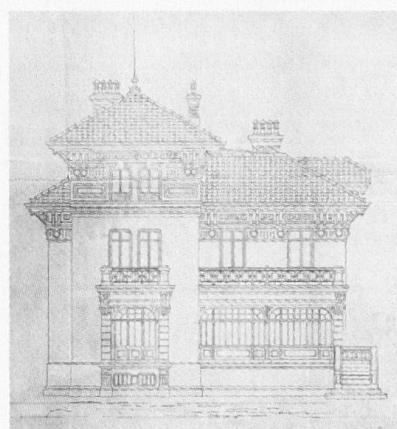
#### Vert, chemin → 2.4.2

**No 10** Imm. loc, 1912 (aut.), H. Lavanchy pour lui-même. Simplicité. Balcons à consoles moulurées dans le pan coupé réglementaire. Selon le plan de situation déposé à l'enquête, premier imm. d'une série de 6 qui auraient occupé tout l'ilot côté rue du Jura. **No 12** Villa loc., prob. 1895 pour Mme Althaus. 1899 (aut.), sur-élév. de la véranda orientale, Louis Buffat, menuisier pour Louis Tondeur. 1902 (aut.), dépend. à l'est par Pari et Passera entrep. pour Vve Tondeur. Pignon croisé au sud. Source: pvM 25.03.1895.

**No 26** Villa loc., existante en 1893, à Jenny Kuenzli en 1895. Vernaculaire.

**144** Encadremens en molasse. **No 28** Villa

142



143



144



loc., 1897 (aut.) pour François Grand. Pignons croisés de la toiture; en façade orientale, corps de loggias surmonté d'une galerie de bois très ouvrage et d'un pignon à dentelles du même matériau. **No 30** Villa loc., 1896 (aut.) pour François Grand. Pittoresque extrême. Galerie sur poteaux dont les éléments de bois sont finement sculptés, de même qu'au pignon latéral et dans les encadrements de fenêtres, dont certains sont faux. Source: pvM 13.07.1896.

#### Veveyse, quai de la

Chemin établi en 1726 jusqu'à la hauteur de la rue du Torrent et prolongé jusqu'au lac en 1831. Il a été élargi à plusieurs reprises, notamment en 1889 dans son tronçon inf. Source: pvM 05.04.1889. Bibl. 1) Monet in *Vibiscum* 7/1999, p. 33. **No 5** Villa, avant 1849, Ph. Franel pour lui-même. Néo-classicisme; pignons croisés formant fronton à l'extrémité sud. Chaînes et encadrements en molasse. Adjonc. prob. postérieure de la véranda avec piles de brique.

**No 6** Villa de maître La Péraille, 1847, Ph. Franel pour lui-même. Néo-classicisme. En façade orientale, avant-corps légèrement saillant sous fronton précédé d'un portique à arcades en plein cintre. Encadrements et chaînes de molasse à refends disposés en harpe. Côté rue, le soubassement se prolonge de chaque côté par un pan de mur, percé au sud d'une baie en plein cintre s'ouvrant sur portique à piliers de bois ouvrage et, au nord, de la porte d'entrée aboutissant à un passage également couvert.

**No 7** Villa loc., 1847 (inscr.), Ph. Franel pour lui-même. Maison natale du sculpt. Rodo (Auguste) de Niederhäusern (1863–1915). Exemple précoce de chalet en maçonnerie. Chaînes d'angle et frise à rebords sous l'avant-toit en brique, assiseurs ornés.

#### Veveyse, torrent

D'un caractère torrentiel très prononcé, ce cours d'eau est sujet à d'importantes

crues. «Les premiers travaux de défense [...] remontent au XIII<sup>e</sup> siècle. L'histoire mentionne de fréquentes dévastations causées par la Veveyse. Les crues les plus célèbres sont celles de 1701, 1726, 1846, 1858, 1864, 1866, 1873. Celle de 1726 fut la plus dévastatrice; l'eau atteignit la hauteur de 7 pieds à Vevey sur la place du Marché; le mur d'enceinte de la ville, d'une épaisseur de 2 m, s'écroula» (bibl. 2). Suite à la débâcle de 1846, divers projets sont étudiés pour contenir la rivière, dont celui de l'ing. Ignace Venetz (1788–1859) qui prévoit de «diriger le torrent en ligne droite dès le pont de Gilamont au pont Saint-Antoine» (bibl. 1). La difficulté de concilier les différents intérêts ajourne l'exécution du projet. Sont alors réalisés des ouvrages ponctuels, œuvres de «bordiers, désireux d'avancer leur propriété au-dedans de l'espace réservé jusqu'alors aux divagations de la rivière» (bibl. 1). L'Etat les autorise à condition que l'axe du torrent suive le projet établi par Venetzel qu'une largeur de 27 m subsiste entre les digues. «Cependant le torrent s'attaquait fréquemment à ces travaux entrepris d'une manière isolée et décousue; le 10 juin 1864, le 24 juillet et le 13 août 1866, la Veveyse, dans de violentes crues, venait ouvrir des brèches dans les murs latéraux et menacer les établissements industriels accumulés dans la proximité de la gare de chemin de fer. C'est pourquoi, dès 1866, sur l'initiative de la Municipalité de Vevey, une Commission fut constituée pour s'occuper d'amener à bien un endiguement général du torrent» (bibl. 1). Un premier projet est mis à l'enquête en 1868, puis abandonné en raison d'oppositions; en 1870, un deuxième projet subit le même sort. «Il fallut qu'au mois de juillet 1873, le torrent enflé et furieux emportât les murs du quai de

Vevey sur un espace de 45 m pour qu'on se décidât à agir. En 1874, le Grand Conseil vaudois vota un décret ordonnant des travaux d'endiguement. Il y eut un commencement d'exécution, puis un arrêt jusqu'en 1880, où un nouveau décret organisa définitivement l'entreprise» (bibl. 2). Les travaux exécutés en 1885–1888 sous la direction de l'ing. Emile Cuénod concernent en priorité le tronçon veveysan de la rivière, mais des ouvrages sont aussi construits en amont dans le but d'empêcher l'érosion des rives et les affouillements du lit. Entre les abattoirs et le pont de Gilamont, trois barrages modèrent la pente du nouveau lit «en forme de cunette d'une largeur de 10 m au plafond avec talus perreyés et arrières-bord élevés» (bibl. 1). Dans la partie comprise entre les abattoirs et le pont St-Antoine, la pente de la cunette est «égalisée au moyen de quatre chutes et de neuf seuils de différentes hauteurs» (bibl. 1); quant à la dernière section qui aboutit au lac, elle «devait primitivement être laissée en l'état où elle se trouvait en 1880, c'est-à-dire bordée de murs de rives datant déjà d'un temps plus ou moins ancien» (bibl. 1), mais, suite à l'achèvement des travaux en amont, elle est canalisée en 1893. Ainsi, «grâce à l'heureuse disposition des barrages et de leur hauteur, ainsi que des seuils, la pente moyenne dans le chenal de la Basse-Veveyse est telle que, malgré les allures capricieuses du torrent, la soudaineté et l'énormité de ses crues, le volume considérable de ses charriages, le lit demeure net de tout temps et l'impétuosité des plus fortes crues n'a jusqu'ici dégradé aucun des ouvrages de l'entreprise» (bibl. 1). 1) *Mémorial* 1896, pp. 140–147; *Dictionnaire géographique de la Suisse*, T. 6, Neuchâtel, 1910, pp. 335–336; 3) Muller, Plan directeur, pp. 31–35.

145



## 4 Annexes

### 4.1 Notes

- 1 «II<sup>e</sup> Statistique de la superficie de la Suisse de 1923/24» in *Bulletin de statistique suisse*, publié par le Bureau fédéral de statistique, VII (1925), 3<sup>e</sup> fascicule, p. 64.
- 2 «Population résidente des communes 1850–1950» in *Recensement fédéral de la population 1950*, 1<sup>er</sup> volume, publié par le Bureau fédéral des statistiques (*Statistiques de la Suisse 230<sup>e</sup> fascicule*), Berne, 1951, p. 62.
- 3 *Dictionnaire des localités de la Suisse* publié par le Bureau fédéral des statistiques, Berne, 1920, p. 370.
- 4 pvM 03.01.1862.
- 5 Préavis in pvM 28.06.1875.
- 6 Paul Maillefer, *Histoire du canton de Vaud dès ses origines*, Lausanne, 1903, p. 343.
- 7 Canaux supprimés définitivement en 1962 et 1963.
- 8 En 1740, 18 auberges ou logis.
- 9 Selon Alfred Ceresole, *Vevey et ses environs*, Zurich, Paris, [ca 1881].
- 10 werk-archithese, No 6, 1977, p. 30.
- 11 Alexandre-François-Vincent Perdonnet (1758–1850), bourgeois de Vevey, fait carrière et fortune à Paris comme agent de change.
- 12 Perdonnet, *Lettre*, p. 22.
- 13 *Ibid.*, p. 18.
- 14 *Ibid.*, p. 51; remplacés par «des noms topographiques [...], ou bien des noms qui rappelleraient d'anciennes limites, d'ancienne destination [...], ou bien encore, qui signaleraient le lieu où existent des bâtiments [...]. On interdira de la façon la plus absolue et sans aucune exception, les noms de personnes, ceux qui seraient tirés de circonstances politiques ou religieuse» (*ibid.*, pp. 51–52).
- 15 pvM 12.01.1846, 18.02.1846, 25.02.1846. Voir aussi FAV 19.12.1961.
- 16 Préavis in pvM 22.03.1856.
- 17 *Ibid.*
- 18 *Ibid.*
- 19 pvM 28.03.1856.
- 20 William Fraisse, *Notice historique sur les chemins de fer dans le canton de Vaud*, Lausanne, 1863, p. 149.
- 21 pvM 03.07.1858, 02.08.1858; préavis in pvM 27.09.1858. Il s'agit d'Isaac Christian Wolfsberger (1812–1876), ing. municipal à Genève dès 1853.
- 22 J.-C. Wolfsberger, *Mémoire présenté à la Municipalité de Vevey au sujet de la station que la Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses doit construire auprès de cette ville*, Lausanne, 1858, pp. 12–13.
- 23 *Ibid.*
- 24 *Ibid.*
- 25 Préavis in pvM 27.09.1858; pvM 30.09.1858.
- 26 pvM 03.10.1859; préavis in pvM 20.10.1859; *Rapport au Conseil communal de Vevey sur la question de l'emplacement des gares*, Lausanne, 1860.
- 27 Préavis in pvM 20.10.1859.
- 28 Auguste Perdonnet, *Bourgeois de Vevey aux habitants de la Commune*, Paris, [janvier 1860], p. 4.
- 29 *Ibid.*, p. 7.
- 30 *Réponse d'un simple citoyen à M. A. Perdonnet administrateur de la Compagnie de l'Ouest, à Paris*, Vevey, [février 1860].
- 31 Auguste Perdonnet, *Réplique d'Auguste Perdonnet bourgeois de Vevey à un simple citoyen*, Paris, [mars 1860], pp. 2 et 3.
- 32 pvM 25.02.1860.
- 33 *Rapport au Conseil communal, op. cit.*, p. 25.
- 34 pvM 12.03.1860.
- 35 pvM 26.03.1860.
- 36 pvM 10.04.1860; le dépôt des plans est accepté par le Conseil communal; selon pvM 12.04.1860, ils ne préjugent pas de l'emplacement futur de la gare qui n'est pas indiquée sur le plan parcellaire général, approuvé par le Conseil d'Etat le 21 mars 1860 (ACVY Gb bleu 209).
- 37 *Aux Veveysans. La gare et le temple. Face trop négligée d'une question fort débattue*, Vevey, [avril] 1860, p. 7.
- 38 Lettre du préfet in pvM 08.10.1860. Deuxième plan parcellaire général approuvé par le Conseil d'Etat le 12 décembre 1860 (ACVY Gb bleu 209).
- 39 pvM 27.05.1846.
- 40 Préavis in pvM 14.03.1872.
- 41 pvM 24.05.1872.
- 42 pvM 22.11.1872; préavis in pvM 02.10.1872.
- 43 pvM 09.05.1873; Louis Pache entrep.
- 44 Plan daté du 22.06.1878, ACVY sans cote.
- 45 pvM 02.06.1879.
- 46 Préavis in pvM 21.01.1881; une maison d'habitation avec deux pressoirs et une maison avec cave voûtée.
- 47 Préavis in pvM 21.01.1881.
- 48 pvM 29.04.1881; 13.05.1881.
- 49 Préavis in pvM 27.02.1885.
- 50 *Ibid.*
- 51 *Ibid.*
- 52 Selon préavis in pvM 26.02.1886; pvM 17.04.1885.
- 53 Préavis in pvM 26.02.1886; projets Nos 1 et 2 d'un coût d'environ 170000 francs, projet No 3 d'environ 40000 francs (pvM 05.02.1886).
- 54 pvM 02.04.1886; 34 voix contre 32.
- 55 A. Ronchi entrep. (pvM 24.12.1886).
- 56 pvM 07.10.1887, 21.10.1887. L'opération totale revient à 221 998 francs, y compris le détournement de la Monneresse et l'élargissement de la rue de la Clérgère dont la section aval n'est pas touchée à cause d'immeubles trop chers à exproprier (préavis in pvM 11.03.1887; pvM 01.04.1887).
- 57 Préavis in pvM 11.03.1887.
- 58 pvM 01.04.1887, 22.07.1887.
- 59 pvM 17.02.1888.
- 60 pvM 23.03.1888; préavis in pvM 13.04.1888.
- 61 pvM 20.04.1887. Immeuble en cause démolie en 1991.
- 62 pvM 02.09.1887.
- 63 pvM 26.08.1887, 16.09.1887.
- 64 pvM 28.10.1887.
- 65 3.3 *Gare rue No 25*.
- 66 3.3 *Madeleine No 39*.
- 67 Préavis in pvM 15.05.1873.
- 68 pvM 19.12.1884.
- 69 La villa Montgomery, puis Zina (voir 3.3 *St-Martin No 2*) et la villa Subriez, à l'emplacement du No 23, vaste maison de maître à la française construite vers 1875 par le futur syndic Edouard Baer-Monnet, transformée en clinique en 1930 et démolie en 1970; Hôtel Mooser voir 3.3 *Plumhof No 3*.
- 70 pvM 19.12.1884. Voir aussi pvM 25.04.1884.
- 71 pvM 06.03.1885, 30.03.1885.
- 72 Préavis in pvM 25.03.1887.
- 73 Préavis in pvM 03.06.1892. Les ACVY ne possèdent ni les projets de boulevards au nord de la ville, ni les plans d'exécution du boulevard St-Martin; l'inventaire Campiche fait bien état d'un plan pour la création de boulevards et de voies d'accès à l'orient de l'église St-Martin en 1884, mais celui-ci reste introuvable.
- 74 Cette déviation est acceptée de sorte que le mur de séparation entre la grange et le bâtiment principal devienne le mur de la façade septentrionale de la maison (pvM 03.02.1893). Voir 3.3 *St-Martin No 33*.
- 75 pvM 16.06.1893.
- 76 Auguste Mayor et l'hoirie de Palézieux; préavis in pvM 18.09.1896.
- 77 pvM 27.11.1896.
- 78 Préavis in pvM 18.09.1896.
- 79 Préavis in pvM 25.06.1897.
- 80 Lindenmeyer entrep. (pvM 29.10.1897). Voûte du pont en béton armé système Hennebique, Chaudet frères entrep. à Clarens sous la conduite de l'inspecteur des travaux Panchaud (pvM 01.04.1898; BA 1 (1898–1899), No 2, p. 8).
- 81 pvM 18.02.1898; plaque commémorative apposée sur le mur du jardin du No 12.
- 82 pvM 29.09.1899.
- 83 A l'emplacement de l'actuel No 24 de l'avenue du Major-Davel, soit au nord-est du pont. H. Schobinger pour Frédéric Bussy. Ensemble composé d'un bâtiment de tête de plan carré avec attique d'inspiration Renaissance italienne et d'une halle d'un niveau éclairée par un lanterneau. Voir Muller, *Images*, p. 25; Muller, Plan directeur, p. 28.
- 84 pvM 03.02.1899.
- 85 Préavis in pvM 20.04.1906.
- 86 Préavis in pvM 18.01.1907.
- 87 Préavis in pvM 08.02.1907.

- 88 Ibid.
- 89 Perdonnet, *Lettre*, p. 53.
- 90 pvM 30.04.1855. Intervention de la commission de gestion en 1856, en 1861, en 1862, en 1863, en 1869, en 1872 (pvM 12.05.1856, 07.06.1861, 10.05.1862, 27.04.1863, 07.06.1869, 31.05.1872).
- 91 pvM 10.05.1862.
- 92 Voir 3.3 *Lac rue*.
- 93 Préavis in pvM 22.02.1895. Voir 2.4.2.
- 94 Gilbert Coutaz, *Du Maisonneur à l'architecte de la Ville ou l'histoire d'une fonction communale du Moyen Age à aujourd'hui 1883–1983*, Lausanne, 1983, p. 34.
- 95 Préavis in pvM 07.09.1900; règlement adopté en février 1901 par le Conseil communal et sanctionné par le Grand Conseil en janvier 1902.
- 96 Voir *INSA-Lausanne*, pp. 268–270.
- 97 pvM 23.04.1915.
- 98 pvM 06.05.1915.
- 99 *BTSR* 41 (1915), p. 271; voir aussi *L'Œuvre* 1 (1915) No 18, 1915, p. 74.
- 100 Jury: Eugène Couvreu, syndic; Jean Taillens et Charles Thévenaz, arch. lausannois; Arthur Prod'hom, géomètre; Auguste Dommer, ing. et directeur des ACMV. Neuf projets rendus; deux 2<sup>e</sup> prix *ex aequo*: «Tout vient à point» des géomètres officiels veveysans Louis et Edouard Blanc ainsi que «Tour carrée» de E. Byrde, dessinateur à Vevey et Marcel Gardiol, ing. à Montreux; 4<sup>e</sup> prix: «Air et Soleil» d'Henri Chaudet, arch. à Clarens, avec la collaboration du dessinateur Marc Keller et du géomètre et conservateur du registre foncier J. Aubert; voir *BTSR* 42 (1916), pp. 125–131; *SBZ* 58 (1916), p. 30.
- 101 *BTSR* 42 (1916), p. 130; à Montreux, le passage de la voie ferrée en tunnel de Crin à Veytaux avait fait l'objet d'études sérieuses en 1907 déjà; les lauréats du concours pour le plan d'extension du Châtelard en 1918 enterreront également le chemin de fer considéré, là aussi, comme un barrage (*INSA-Montreux*, pp. 19 et 54–55).
- 102 *BTSR* 42 (1916), p. 130.
- 103 *Ibid.*
- 104 *Ibid.*
- 105 pvM 26.01.1917, 22.02.1918.
- 106 Préavis in pvM 11.10.1918.
- 107 pvM 23.08.1918, 10.01.1919, 19.07. 1919.
- 108 Muller, *Images*, pp. 61–62 et 125.
- 109 Muller, Plan directeur, p. 22.
- 110 pvM 17.04.1891, 22.05.1891.
- 111 Préavis in pvM 09.10.1891. Voir aussi *Journal de Vevey* 12.11.1891.
- 112 pvM 22.04.1892. Voir aussi *FAV* 01.01.1981.
- 113 Préavis in pvM 22.02.1895. L'opération avait été envisagée par Corsier pour Plan-Dessus en 1888 et avait reçu un début d'exécution avec la création de l'avenue de Corsier, réalisée par l'élargissement d'un ancien chemin (pvM 05.10.1888).
- 114 Ibid.
- 115 Fiches historiques No 417 et No 292 (DEST).
- 116 Champion entrep. (pvM 11.08.1899); achèvement en octobre 1901 (pvM 18.10.1901). Voir 2.5.1.
- 117 Préavis in pvM 16.03.1900; périmètre formé de la rue des Moulins, de l'avenue de Corsier, du chemin Vert et de l'avenue Reller. Accepté par le Conseil communal en juillet 1900, avalisé par le Grand Conseil en mars 1901 (pvM 22.03.1901).
- 118 Préavis in pvM 19.08.1904.
- 119 Voir *INSA-Lausanne*, p. 268.
- 120 *Ville de Vevey. Enquête sur les conditions du logement. Année 1900. Rapport présenté à la Municipalité de Vevey par Aug. von der Aa, directeur de l'enquête*, Vevey, 1901, p. 42.
- 121 *Ibid.*, p. 33.
- 122 pvM 07.09.1900.
- 123 A. Boulenaz entrep. et propriétaire en Plan-Dessus (pvM 15.11.1901, 29.11.1901).
- 124 Préavis in pvM 21.11.1902; coût total: 142 000 francs. Procédure d'expropriation achevée fin 1902; sur 50 propriétaires, 11 ont fait recours; les terrains sont estimés à environ 65 000 francs; la Commune percevra, une fois les travaux achevés, la moitié des plus-values fixées par les experts, soit environ 30 000 francs.
- 125 *Rapport de gestion pour 1903*, p. 24; A. Boulenaz entrep. (pvM 27.03. 1903).
- 126 *Rapport de gestion pour 1904*, p. 25; pvM 06.04.1906.
- 127 Préavis in pvM 19.06.1903 et 30.11. 1906; pvM 15.02.1907.
- 128 Préavis in pvM 16.03.1900 et 24.05. 1901.
- 129 Préavis in pvM 18.05.1906.
- 130 pvM 05.04.1876, 20.08.1909. Aménagement aujourd'hui complètement différent.
- 131 Voir 3.3 *Nestlé* No 55.
- 132 Comité formé d'Ed. Crot, Jean Louis Lavanchy et Marc Desplands; pvM 03.11.1871, 19.01.1872.
- 133 Damien Rosarie entrep. (pvM 10.04. 1874); pvM 19.02.1875; *Vibiscum* 4/1994, p. 78.
- 134 Voir 3.3 *Torrent*.
- 135 Voir 2.4.2.
- 136 pvM 07.07.1893, 16.03.1894.
- 137 pvM 30.01.1903, 13.03.1903.
- 138 Préavis in pvM 16.10.1903.
- 139 A. Boulenaz entrep. (pvM 15.12. 1905); *Rapport de gestion pour 1906*, p. 27.
- 140 Préavis in pvM 22.06.1906.
- 141 Voir 3.3 *Nestlé* No 29.
- 142 pvM 18.06.1875.
- 143 Préavis in pvM 16.07.1897. Le préavis concernant la convention au sujet de la gare de marchandises et celui relatif à l'octroi d'une subvention de 270 000 francs à la Compagnie du Jura-Simplon pour le percement du tunnel du Simplon sont lus en Municipalité au cours de la même séance, soit le 16 juillet 1897. Les deux objets sont d'ailleurs traités par la même commission du Conseil communal (Fiche historique No 161 DEST).
- 144 pvM 24.06.1898.
- 145 Préavis in pvM 16.07.1897.
- 146 Préavis in pvM 07.10.1898 et 23.06. 1899. Voir 3.3 *Moulins*.
- 147 Préavis in pvM 17.01.1902.
- 148 Michel Dehanne [et al.], *Voies normales privées du Pays de Vaud*, Lausanne, 1997, p. 201.
- 149 Préavis in pvM 11.01.1872.
- 150 pvM 19.02.1875, 04.02.1876.
- 151 pvM 21.06.1878.
- 152 Préavis in pvM 05.03.1891; pvM 01.05.1891.
- 153 Concessions Montreux-Montbovon en 1898, Montbovon-Zweisimmen l'année suivante. Compagnie du Chemin de fer Montreux-Oberland bernois (MOB) constituée en 1902. Voir Michel Grandguillaume [et al.], *MOB [Du Léman au Pays-d'Enhaut]*, vol. 1, Lausanne, 1992.
- 154 Voir Sabine Frey, Patricia Dupont, *Un paradis encadré: la fonction du tourisme à Vevey et à Montreux 1880–1914*, mémoire de licence, Université de Lausanne, 1989, ms. dactyl., pp. 24–26.
- 155 Préavis in pvM 04.02.1898.
- 156 pvM 09.04.1898; projet établi par l'ing. Julien Chappuis; concession délivrée le 1<sup>er</sup> juillet 1898; voir Michel Dehanne [et al.], *op. cit.*, pp. 199–240; *PS* 11 (1904), pp. 116–117.
- 157 Travaux menés par l'entreprise Burger d'Aigle dès le 30 octobre 1900.
- 158 Préavis in pvM 19.05.1899; le Conseil communal décide de souscrire des actions de première classe pour un montant de 150 000 francs pour le Vevey-Chamby et 125 000 francs pour le Vevey-Châtel (pvM 07.07. 1899).
- 159 Michel Grandguillaume [et al.], *Voies étroites de Véveyse et de Gruyère*, Lausanne, 1984, p. 10. Concessions accordées le 6 octobre 1899.
- 160 «Les études et la direction des travaux de construction des deux lignes sont confiées à l'ingénieur Adrien Palaz, dont le collaborateur Victor Rynki deviendra le premier directeur des CEV. La construction débute le 5 novembre 1900 entre Vevey et Chamby et le 1<sup>er</sup> mai 1902 sur le tronçon de Châtel-Saint-Denis. Les travaux sont adjugés à forfait à MM. Vago et Champion, entrepreneurs à

- Vevey» (Michel Grandguillaume [et al.], *Voies étroites*, op.cit., p. 10).
- 161 PS 9 (1902), pp. 250–251.
- 162 PS 11 (1904), p. 89; ligne supprimée en 1969.
- 163 Adjugé à Conrad Zschokke à Aarau. Sur ces deux chemins de fer, voir aussi *BTSR* 33 (1907), pp. 161–164, 173–176, 185–189, 197–207. Unique-ment routier depuis 1969, suite à la suppression de la ligne sur Châtel-St-Denis.
- 164 pvM 11.01.1872. Voir 3.3 *Guinguette* Nos 2 et 4.
- 165 Construite par les ACMV (pvM 05.04.1890).
- 166 pvM 12.08.1904.
- 167 Préavis in pvM 23.05.1902; Lindenmeyer entrep. (pvM 20.02.1903); ce projet de passage sous-voie immédiatement à l'est de la Veveyse avait déjà fait l'objet d'études de la part des autorités communales entre 1887 et 1900 (pvM 05.12.1887, 23.06. 1890, 13.12.1895, 08.06.1900).
- 168 Voir 3.3 *Gare place* s.n.
- 169 A plusieurs reprises, il est fait état de ce plan que nous n'avons pas retrouvé; il s'agit la plupart du temps de propriétaires riverains qui souhaitent édifier des terrasses sur le lac et qui doivent se conformer à cette ligne: par exemple en novembre 1856, la Municipalité accepte la demande de Ph. Franel, déposée au nom des propriétaires des deux immeubles occidentaux de la rue du Lac, d'avancer leurs propriétés jusqu'à la ligne du quai. Les constructions dépasseront même légèrement cette ligne, avec l'accord de la Municipalité, les propriétaires s'étant engagés à se retrancher en arrière de celle-ci sans indemnités dès le moment où «le projet de quai deviendrait réalisable et où la commune obtiendra des divers propriétaires dont les terrasses se trouvent plus avancées que la susdite ligne de 1838, le retranchement ou recullement nécessaire jusqu'à cette ligne» (lettre de Franel citée in pvM 16.02.1857) (pvM 19.01.1857, 15.05.1857). En 1858, la Municipalité relève que toutes les avancées ont été réalisées en fonction de cette ligne, notamment celles de l'Hôtel des Trois Couronnes et du Cercle du Léman (pvM 26.06.1857).
- 170 Perdonnet, *Lettre*, p. 63.
- 171 Sur les quais, voir Muller, *Images*, pp. 28–33; *werk-archithese*, No 6, 1977, pp. 22–23.
- 172 Convention ratifiée le 2 mars 1840.
- 173 Jean Gunthert entrep. (pvM 06.03. 1844).
- 174 pvM 11.02.1856.
- 175 pvM 14.11.1860.
- 176 Acte de concession de grève du 22 mai 1875; pvM 10.07.1874, 09.03.1877, 02.06.1879.
- 177 Préavis in pvM 27.01.1888; pvM 09.05.1890; Lindenmeyer entrep. (pvM 18.02.1889).
- 178 Préavis in pvM 20.11.1891 et 12.02. 1892. Grâce à la générosité de Jules Monnerat, ancien syndic; Lindenmeyer entrep. (pvM 04.03.1892). Débarcadère, voir 3.3 *Rivage*.
- 179 Lettre du baron Simon Sina datée du 12 septembre 1860, transcrise in pvM 05.10.1860; elle avait été précédée d'une première lettre presque identique envoyée le 10 août 1860 et transcrise in pvM 10.08.1860.
- 180 Ibid.
- 181 Ibid.
- 182 Ibid.
- 183 Préavis in pvM 09.10.1860; pvM 26.10.1860.
- 184 pvM 14.11.1860, 16.11.1860. Barthélémy Pasquet et Jean Valz entrep. (pvM 01.03.1861).
- 185 pvM 05.07.1861.
- 186 pvM 28.03.1862.
- 187 Préavis in pvM 09.04.1862.
- 188 pvM 30.04.1862.
- 189 pvM 19.04.1862.
- 190 pvM 10.01.1863.
- 191 pvM 27.04.1863.
- 192 Préavis in pvM 19.02.1864.
- 193 Préavis in pvM 08.02.1864.
- 194 Préavis in pvM 19.02.1864.
- 195 Mur du quai à l'ing. Allinges (pvM 07.03.1864); enrochement à l'entrep. Jean Marie Pache (pvM 08.04.1864).
- 196 pvM 09.05.1864.
- 197 pvM 26.08.1864.
- 198 Préavis in pvM 27.03.1873.
- 199 Louis Pache entrep. (pvM 27.02. 1874).
- 200 pvM 01.06.1877. Voir aussi *Die Eisenbahn* 6 (1877), pp. 158–159.
- 201 Soit Ch. Boulenaz, E. Burnat, H. Lavanchy, H. Gunthert, L. Maillard, L. Pache et L. Taverney (pvM 13.05. 1877).
- 202 pvM 01.06.1877.
- 203 *BSVIA* 18 (1892), pp. 43–44; article dans lequel le géologue et professeur Hans Schardt étudie les causes de l'effondrement du quai du Trait de la Baye à Montreux survenu en 1891 en s'appuyant sur les expertises réalisées à la suite d'accidents similaires.
- 204 pvM 27.07.1877.
- 205 En 1897, expertise du géologue et professeur Hans Schardt dont les conclusions sont très pessimistes (pvM 25.06.1897); voir H. Schardt, *Rapport géologique sur le projet de reconstruction du quai de Vevey effondré le 11 mai 1877*, Vevey, 1897. En 1912, commande de nouveaux sondages à l'ing. Conrad Zschokke, ceux de 1877 n'étant pas suffisamment précis (préavis in pvM 09.02. 1912); celui-ci présente ensuite une étude de reconstruction se montant à 885 000 francs, puis un nouveau
- projet devisé à 500 000 francs (pvM 28.10.1912, 01.11.1912, 20.12.1912).
- 206 Muller, *Images*, p. 33.
- 207 *Ibid.* Voir aussi *BTSR* 59 (1933), pp. 22–23, 107–109.
- 208 pvM 24.04.1885. Enquête à la demande d'André Schnetzler-Bauer (pvM 06.03.1885).
- 209 pvM 08.05.1885.
- 210 *Ibid.*
- 211 pvM 11.05.1885.
- 212 Préavis 13.05.1885. Il s'engage même, si des propriétaires voisins ou d'autres personnes lui versent 2000 francs supplémentaires, à diminuer son bâtiment d'un étage.
- 213 pvM 25.05.1885.
- 214 pvM 23.05.1887. Voir 3.3 *Italie* No 31.
- 215 pvM 11.04.1891.
- 216 pvM 31.12.1891.
- 217 pvM 03.05.1895, 17.05.1895, 16.12. 1895; Ballif, pp. 82–85. Voir 3.3 *Perdonnet* No 5.
- 218 Copie des pièces déposées au Greffe municipal, au cours de l'enquête Ermatinger, ouverte du 9 avril au 9 mai 1897; opposition de la Société des hôteliers, 6 mai 1897 (PC 42-508). Voir 3.3 *Lac* Nos 17–19.
- 219 pvM 29.10.1897.
- 220 Muller, *Images*, pp. 29–30.
- 221 Préavis in pvM 20.03.1903.
- 222 Construction du quai décidée en 1897, réalisée entre 1900 et 1911 grâce à un don d'Emile-Louis Roussy; voir Ballif, pp. 52–53.
- 223 Préavis in pvM 12.05.1905. Melchers, de Brême, séjourne fréquemment au Grand Hôtel du Lac voisin. Il offre un premier montant de 25 000 francs, qu'il augmente ensuite progressivement pour atteindre finalement la somme de 50 000 francs (pvM 02.10.1908, 05.10.1908).
- 224 Préavis in pvM 30.11.1906. Albert Colombo entrep. de La Tour-de-Peilz; balustrade de métal sur un projet de Paul Nicati, réalisée par A. Chollet (pvM 17.07.1908, 23.10. 1908, 20.11.1908), supprimée en 1944 dans le cadre de la campagne de récupération des métaux; voir Muller, *Images*, p. 117.
- 225 *Album SIA* 1913, p. 21.
- 226 Préavis in pvM 14.01.1910. Entreprise générale A. Felli; fonçage des pieux Schaefer de Genève; plate-forme en béton armé Lomazzi & Cortellini, entrep. à Lausanne, concessionnaire du système Brazzola. Coût total environ 105 000 francs. Voir aussi *BTSR* 38 (1912), pp. 185–189.
- 227 pvM 26.05.1911; entrep. Chaudet frères à Clarens, concessionnaires Hennebique, et Lindenmeyer (pvM 06.06.1911); voir aussi *BA* 14 (1911), No 159, p. 128.
- 228 pvM 01.08.1912, 15.05.1914; Muller, *Images*, p. 30.

- 229 pvM 19.02.1892; préavis in pvM 21.02.1896; Dénéréaz entrep. (pvM 11.03.1892).
- 230 pvM 03.02.1893, 10.02.1893.
- 231 Préavis in pvM 21.02.1896; coût de l'opération 40 000 francs contre 162 000 francs pour le projet global; la Société de développement a réuni 25 000 francs de subvention.
- 232 pvM 16.12.1896. Dénéréaz entrep. (pvM 13.03.1896).
- 233 pvM 03.04.1908, 02.10.1908.
- 234 Muller, *Images*, p. 106.
- 235 pvM 14.11.1860.
- 236 Perdonnet, *Lettre*, p. 44.
- 237 pvM 14.04.1852.
- 238 pvM 18.09.1863; ils rendent 2 projets (pvM 16.10.1863).
- 239 Grâce à l'action combinée du philanthrope William Haldimand et de la Commune; voir Geneviève Heller, *Propre en ordre*, Lausanne, 1979, pp. 56–57.
- 240 Préavis in pvM 26.05.1865.
- 241 pvM 23.06.1865, 08.12.1865.
- 242 *Rapport sur un projet de création d'un établissement de bains et buanderie à Vevey*, Vevey, 1877, pp. 2–3. Comité réunissant Emile et Ernest Burnat, David Doret-de La Harpe, Benjamin Recordon et Schweisguth; voir aussi Ballif, pp. 87–101.
- 243 pvM 30.11.1877.
- 244 Préavis in pvM 14.02.1879; loyer payé à la Commune: 25% des bénéfices. Voir 3.3 *Maria-Belgia* Nos 10–14.
- 245 pvM 08.06.1888.
- 246 pvM 11.12.1908, 29.01.1909.
- 247 Présence exceptionnelle pour l'époque de bains et buanderie dans la cour des immeubles édifiés par la SA d'immeubles locatifs à Vevey aux rues Steinlen, Byronne et Coindet. Voir 3.3 *Steinlen* Nos 3–7.
- 248 Comité créé en juillet 1860 formé de Benjamin Franel, David Doret-de La Harpe et F. Freymann; SA créée le 28 mai 1862. Voir Ballif, pp. 24–32, 37–40.
- 249 E. Burnat et Ch. Nicati arch. (Nicati & Burnat, livre de comptes, p. 4).
- 250 Voir Ballif, pp. 67–69.
- 251 Préavis in pvM 06.04.1877.
- 252 pvM 15.06.1883.
- 253 pvM 06.07.1888, 26.10.1888.
- 254 Préavis in pvM 15.03.1889.
- 255 pvM 12.04.1889, 10.05.1889.
- 256 Voir Ballif, p. 106; pvM 28.02.1890.
- 257 Préavis in pvM 29.11.1895.
- 258 Ibid.
- 259 Rapport de Schardt cité in Ballif, p. 119.
- 260 pvM 14.02.1896; voir Ballif, p. 121.
- 261 pvM 13.03.1896.
- 262 pvM 20.03.1896; Schobinger, Maillard et Chaudet concluent que le projet Lavanchy est inexécutable et adoptent le projet municipal en réduisant de 1,3 m le corps central et de 20 cm les ailes (pvM 24.03.1896.), puis Charles Melley et Louis Villard sont mandatés par les opposants; voir Ballif, p. 128.
- 263 pvM 01.05.1896.
- 264 Voir Montet in *Vibiscum* 6/1996, p. 44.
- 265 Préavis in pvM 20.03.1903.
- 266 pvM 19.06.1886.
- 267 Perdonnet, *Lettre*, p. 63.
- 268 Mandatés en 1843, les ing. Ignace Venetz, William (?) Fraisse et Rudolph (?) Wurstenberger concluent que la grève de la Grande Place n'est pas le lieu idéal pour un port (pvM 14.02.1844, 20.03.1903). En 1854, l'arch. Jean Franel, qui part pour un voyage en Italie en passant par Marseille, est chargé «d'étudier d'une manière complète, et en vue d'application possible dans notre ville, la question de ports flottants ou brise-lames tels qu'il en a été construits ces dernières années sur divers points de la Méditerranée où la construction de ports eut été trop difficile ou coûteuse» (pvM 04.01.1854); il rend son rapport en janvier 1855 (pvM 15.01.1855).
- 269 Soumis à l'examen de Julien Chapuis, ing. à Genève, Edouard Chavannes, ing. des travaux de la Ville de Lausanne et Lindenmeyer entrep. veveyan (pvM 13.09.1889).
- 270 Projet pour la construction d'un port à Vevey. Exposé [en vue de réunir des souscriptions], s.d. (ACVY Gb bleu 59 IV).
- 271 Préavis in pvM 17.12.1890; pvM 11.04.1891, 15.05.1891.
- 272 pvM 06.07.1900, 20.09.1901, 31.10.1902, 28.11.1902.
- 273 Préavis in pvM 20.03.1903.
- 274 Préavis in pvM 22.11.1907.
- 275 pvM 22.01.1909.
- 276 pvM 04.06.1909, 20.05.1910.
- 277 JOVV 18.03.1932.
- 278 Ibid.; voir aussi JOVV 15.04.1932, 05.08.1932, 14.10.1932, 26.05.1933, 28.07.1933, 10.11.1933; BTSR 59 (1933), p. 23.
- 279 JOVV 15.04.1932.
- 280 Alfred Ceresole, *Notice sur les institutions philanthropiques de la Ville de Vevey*, Vevey, 1874, pp. 6–7.
- 281 pvM 17.03.1865; legs destiné «à construire ou à réparer convenablement des maisons destinées à offrir des logements salubres, suffisamment spacieux et commodes, sans luxe» (pvM 28.10.1864).
- 282 Voir Ceresole, *Notice*, op. cit., p. 7.
- 283 Voir 3.3 *Prairie* No 28.
- 284 Voir Ceresole, *Notice*, op. cit., p. 8; sur les plans de Késer; démolie en 1990 pour permettre l'agrandissement du théâtre. Voir aussi FAV 20.06.1981.
- 285 Voir Ceresole, *Notice*, op. cit., p. 8.
- 286 pvM 24.09.1898.
- 287 Fin des travaux en décembre 1900 et mars 1903; arch. A. Burnat et Paul Nicati (pvM 24.12.1900, 16.03.1903). Démolis dans les années 1980. Voir FAV 20.06.1981.
- 288 Préavis in pvM 24.03.1899.
- 289 *Ville de Vevey. Enquête sur les conditions du logement*, op. cit., Vevey, 1901. Elle porte sur 758 immeubles comprenant 2772 logements et 12 229 locaux occupés par 11 128 personnes.
- 290 Ibid., p. 30; voir aussi Madeleine Denisart, Jacqueline Surchat, *Le cigare et les fourmis: aperçu historique des ouvrières vaudoises: l'exemple de Vevey et Nyon*, Lausanne, 1987, pp. 19–23.
- 291 *Ville de Vevey. Enquête sur les conditions du logement*, op. cit., p. 42.
- 292 Ibid., p. 40.
- 293 3.3 *Steinlen* Nos 3–7.
- 294 *La Revue polytechnique* 8 (1906), p. 270; voir aussi 8 (1906), p. 254.
- 295 Ibid.
- 296 BTSR 57 (1931), p. 220.
- 297 Ibid.; voir aussi JOVV 19.02.1932; *Habitation* 6 (1933), No 9. Il s'agit des immeubles Le Bluet et Le Coquelicot, respectivement Nos 41–43 et 45–47 du bd de Charmontey; plans établis par le Service communal des bâtiments.
- 298 Voir 3.3 *Maria-Belgia* Nos 2–6.

## 4.2 Source des illustrations

*Index des auteurs des clichés nouveaux*  
Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne (Laurent Dubois): fig. 14, 108, 145.

Rémy Gindroz, photographe, Lutry: fig. 6, 7, 10, 12, 16, 17, 26, 28, 36, 38, 41, 42, 50, 55, 61, 63, 66, 77, 82, 97, 98, 99, 103, 107, 113, 115, 121, 122, 130, 132, 137, 139, 142.

INSA (Jacques Gubler 1976): fig. 79.  
INSA (Joëlle Neuenschwander Feihl 1999, 2002): fig. 52, 105, 129, 133, 144.

Musée de l'Elysée (Pascale Pahud): fig. 3, 30, 135, 140.

Musée historique de Lausanne (Sylviane Pittet): fig. 15.

Studio Edouard Curchod, photographe, Vevey: fig. 2, 5, 11, 13, 18, 20, 21, 25, 32, 33, 35, 39, 40, 43, 44, 53, 54, 56, 57, 58, 64, 65, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 81, 83, 84, 85, 87, 89, 91, 92, 93, 95, 96, 100, 101, 104, 106, 109, 111, 112, 114, 117, 118, 124, 125, 126, 131, 134, 143.

*Index des sources des documents originaux*

Aigle, Alain Besse: fig. 4, 9, 51, 94, 123, 138.

Berne, Archives fédérales des monuments historiques: collection Photoglob: fig. 37, 78; archives de l'INSA:

fig. 79; collection Wehrli: fig. 88 (ca 1912), 102 (1910), 120 (1908), 128 (1908).  
 Chavannes-Renens, Archives cantonales vaudoises: fig. 28, 38, 63, 77.  
 Lausanne, Musée de l'Elysée: fig. 3, 30, 135, 140.  
 Lausanne, Musée historique: fig. 15 (André Schmid).  
 Meiringen, Collection de photographies de l'ancienne Kunstanstalt Brügger AG, classée par la BBO Bank Brienz Oberhasli: fig. 119.  
 Vevey, Archives communales: fig. 10, 12, 16, 17, 26, 42, 61, 97, 122.  
 Vevey, Archives historiques Nestlé: fig. 60.  
 Vevey, Direction de l'équipement – Service technique/aménagement du territoire: fig. 6, 7, 19, 21, 24, 36, 40, 41, 43 (Ed. Guignard, Vevey), 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 55, 56 (15.05.1967), 66, 67, 70, 80 (06.02.1946), 82, 83, 91, 98, 99, 101 (04.12.1942), 103, 107, 111, 112, 113, 114 (Oberlin, 10.10.1932), 115, 117 (31.01.1947), 121, 124 (1905), 125 (mars 1943), 130, 131 (Richner, 15.12.1966), 132, 134, 137, 139, 142, 143.  
 Vevey, Musée historique: fig. 2, 5 (V. Römmer & Jonas K.S. Hof-Photogr. Dresden 1891), 11, 18, 20, 25, 32 (Jullien, Genève), 33 (Ch. Rebmann, Vevey), 35, 39, 53, 54 (*Souvenir de Vevey et environs*, éd. Klausfelder frères [Vevey], [env. 1900]), 57, 64, 65 (05.05.1877), 75 (Sté Graphique SA, Neuchâtel), 76, 81 (Fischer frères, Vevey), 84, 85 (12.06.1865), 87, 89, 92, 93 (A. Garcin, Genève), 95, 96, 100, 104, 106, 118, 126.  
 Vevey, Studio Edouard Curchod: fig. 58, 71, 72, 73, 74.  
 Wabern, Office fédéral de la topographie: fig. 1, 8.

*Index des documents publiés antérieurement selon les titres des publications*  
 Voir chap. 4.5 pour les titres abrégés.  
*Annuaire commercial et Indicateur des Adresses de Vevey et environs, 1904–1905*, Vevey, 1904: fig. 109.  
*BSVIA*: fig. 34 (1892), 141 (1876).  
*BTSR*: fig. 23 (1916), 90 (1909), 116 (1923), 127 (1912).  
 Liliane Desponds, *Vevey à la Belle-Epoque*, Genève, 1994: fig. 69.  
 Michel Grandguillaume [et al.], *Voies étroites de Veveyse et de Gruyère*, Lausanne, 1984: fig. 29.  
 Edouard Guyer (Henri Bourrit, trad.), *Les hôtels modernes*, Paris, 1877: fig. 110.  
 J. Jacottet, *Vevey et ses environs*, Vevey, vers 1850: fig. 13.  
*Journal Expo*: fig. 59, 86.  
*Journal des Tribunaux*, No 18, 1860: fig. 14.  
 René Koenig, Albert Schwab-Courvoisier, *Vevey-Montreux photographiés par nos aïeux*, Lausanne, 1973: fig. 62.

*La Machine* 7 (1905): fig. 136.  
*Mémorial* 1896: fig. 145.  
 Félix Narjoux, *Les écoles publiques, construction et installation en Suisse*, Paris, 1879: fig. 108.  
*PS* 12 (1905): fig. 22, 27.  
 José Seydoux, *Hôtel-Pension de Famille Christliches Hospiz Lac Léman Vevey Suisse, 100 ans de dynamisme et de tradition 1890–1990*, Vevey, 1990: fig. 68.  
*Werk, Bauen + Wohnen* 1992/11: fig. 31.

### 4.3 Archives et musées

Administration cantonale, Département des infrastructures, Service des bâtiments, section des Monuments historiques, place de la Riponne No 10, Lausanne: recensement architectural et divers rapports historiques.

Administration communale, Direction de l'équipement – Service technique/ aménagement du territoire, rue du Simplon No 16, Vevey: dossiers de plans de mise à l'enquête dès 1887 classés avec soin, mais malheureusement aucun projet d'urbanisme; plusieurs classeurs de fiches historiques dactylographiées, organisées topographiquement et thématiquement, qui ont probablement été élaborées par Fédia Muller, principalement à partir des procès-verbaux du Conseil communal; archives photographiques (voir 4.6).

Archives cantonales vaudoises, rue de la Mouline No 32, Chavannes-Renens: cartes et plans cadastraux anciens, archives du Département des travaux publics relatives aux routes cantonales, cours d'eau et chemins de fer.

Archives communales de Vevey, rue du Lac No 2, Vevey: séries administratives usuelles, bibliothèque et quelques rares projets d'urbanisme et d'architecture (voir 4.6).

Musée de l'Elysée, avenue de l'Elysée No 18, Lausanne: collection iconographique couvrant l'ensemble du canton.

Musée historique de Vevey, rue du Château No 2, Vevey: exposition permanente retraçant l'histoire de Vevey; collection d'objets et de documents, principalement iconographiques; bibliothèque (voir 4.6).

### 4.4 Institutions et entreprises

*Index alphabétique des abréviations de noms d'institutions et d'entreprises utilisées* (voir aussi chap. 3.3):

ACMV = Ateliers de constructions mécaniques de Vevey.

ACV = Archives cantonales vaudoises.  
 ACVY = Archives communales de Vevey.  
 CEV = Compagnie des chemins de fer électriques veveysans.  
 CFF = Chemins de fer fédéraux, depuis 1902.  
 CGN = Compagnie générale de navigation.  
 DEST = Direction de l'équipement – Service technique/aménagement du territoire, Vevey.  
 MH = Section des Monuments historiques du Canton de Vaud.  
 MOB = Chemin de fer Montreux-Oberland bernois.  
 PC = Police des constructions, DEST.  
 PCK = Société Peter, Cailler, Kohler.

### 4.5 Bibliographie

*Index alphabétique des publications consultées et des abréviations utilisées* (voir aussi chap. 3.3):

*A la Veillée = A la Veillée*, supplément hebdomadaire gratuit de la *FAV*, année 1 (1896) – (?).

*Album SIA 1913 = SIA 45<sup>e</sup> assemblée générale, Lausanne, 1913. Album de fête*, Lausanne, 1913.

*BA = Le Béton armé*, organe des concessionnaires et agents du système Hennebique, puis *Revue technique et documentaire des constructions en béton armé système Hennebique*, Rennes, Lilles, Paris, 1889–1939 (1–378).

*Ballif = Laurent Ballif, Les Bains de Vevey. 100 ans de «Bains Payes»*, Yens/Morges, 1997.

*Bissegger, Notre-Dame = Paul Bissegger, Notre-Dame de Vevey*, Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne, 1984 (Guides de monuments suisses No 357).

*BSVIA = Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes*, Lausanne, 1875–1899. Successeur: *BTSR*.

*BTSR = Bulletin technique de la Suisse romande*. Depuis 1900, organe en langue française de la *SIA*, des sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et architectes, Lausanne, 1900–1974. Prédécesseur: *BSVIA*. Successeur: *I+AS*. Cf. *SBZ*.

*Ceresole, Notes = Alfred Ceresole, Notes historiques sur la ville de Vevey*, Vevey, 1890.

*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud 3 = Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud 3: Les artisans de la prospérité*, Lausanne, 1972.

*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud 8 = Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud 8: La Grande mutation I*, Lausanne, 1980.

*FAV = Feuille d'Avis de Vevey*, hebdomadaire d'annonces de 1846 à 1891, puis quotidien.

*Ferrier, Fontaines = Jacques Ferrier, Les fontaines de Vevey*, Vevey, 1945.

- Flückiger-Seiler = Roland Flückiger-Seiler, *Hotelräume zwischen Gletschern und Palmen. Schweizer Tourismus und Hotelbau 1830–1920*, Baden, 2001.
- Guide d'architecture 3* = Christa Zeller (réd.), *Guide d'architecture Suisse [1920–1995] 3: Suisse romande, Valais, Tessin*, Zurich, 1996.
- Journal Expo* = *Journal officiel illustré de l'Exposition cantonale vaudoise, Vevey 1901*, No 1 (déc. 1900/janv. 1901) – No 22 (nov. 1901); No spécial (déc. 1901).
- JOVV* = *Journal officiel de la Ville de Vevey*, 1932–1936 (ACV).
- Mémorial 1896* = *Mémorial des Travaux publics dans le canton de Vaud*, [Lausanne], 1896.
- Montet in *Vibiscum* = Albert de Montet, Les vieux édifices de Vevey, in *Vibiscum, Les Annales Veveysannes*, édité par l'Association des Amis du Vieux-Vevey, 6/1996, pp. 21–64 (1<sup>re</sup> partie); 7/1999, pp. 11–61 (2<sup>e</sup> partie); réédition annotée d'un texte paru dans A. de Montet, H. Rittener, Albert Bonnard, *Chez nos aïeux*, Lausanne, 1901.
- Muller, *Images* = Fédia Muller, *Images du Vevey d'autrefois: maisons, rues, quartiers et personnages disparus évoqués par le texte et l'image*, Vevey, 1975.
- Muller, Plan directeur = Fédia Muller, Urbanisme veveysan. Le plan directeur d'extension nov.–déc. 1944, [Vevey], [1944], ms. dactyl. (DEST).
- Nicati & Burnat, livre de comptes = Nicati & Burnat, livre de comptes commencé en avril 1861 (ACV).
- Perdonnet, *Lettre* = Alexandre François Vincent Perdonnet, *Lettre de Monsieur Perdonnet père à la Municipalité de Vevey, accompagnée des actes et de l'historique des faits et circonstances auxquels elle a donné lieu*, Vevey, 1839.
- PS = *La Patrie Suisse. Journal illustré*, Genève, 1893–1962.
- Rapport de gestion pour* = *Rapport de gestion de la Municipalité de Vevey au Conseil communal et résumé des comptes de la commune pour l'année ... Vevey, 1885–*.
- RSAA = *Revue suisse d'art et d'archéologie / Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte (ZAK)* publiée par le Musée national suisse Zurich, Bâle, 1939 ss, Zurich, 1969 ss.
- SBZ = *Schweizerische Bauzeitung / Revue polytechnique suisse*, Zurich, 1883–1978. Prédécesseur: *Eisenbahn*. Successeur: *SI+A*. Cf. *BTSR*.
- Vibiscum* = *Vibiscum, Les Annales Veveysannes*, édité par l'Association des Amis du Vieux-Vevey, dès 1991.
- werk-archithese*, No 6, 1977 = Jacques Gubler, Les identités d'une région, pp. 3–8; Geneviève Paschoud, Infrastructure hygiénique et promotion de la Riviera salutaire, pp. 27–31 et 40; Quais de Vevey, pp. 22–23; Architecture d'importation, pp. 38–39.
- Liste d'autres ouvrages, non cités dans le cours du texte, se rapportant à la période prise en considération:
- 1904–1954 *Cinquante ans de la Société romande d'électricité Montreux-Clarens*, Montreux, 1954.
  - Annuaire commercial et Indicateur des Adresses de Vevey et environs*, Vevey, éd. en 1904, 1906, 1913, 1917, 1922, 1928 (le titre varie).
  - Annuaire de Vevey-Montreux*, Montreux, éd. en 1890, 1891, 1893, 1901, 1904, 1913 (le titre varie).
  - Gilles Barbez, Bernard Gachet, *Espaces publics et logements collectifs: fragments d'un littoral: Montreux et Vevey*, Lausanne, Ecole polytechnique fédérale – Département d'architecture, 1992.
  - François Berger, *Dictionnaire historique et toponymique des rues de Vevey*, Vevey, 1996.
  - Paul Bissegger, Ernest Burnat et ses concours d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris (1855–1860), in *RSAA* 46 (1989), pp. 229–250.
  - Paul Bissegger, Une dynastie d'artisans vaudois: les marbriers Doret, in *RSAA* 37 (1980), pp. 97–122.
  - Louis Blanc, *Alexandre Cailler, sa vie, son œuvre 1866–1936*, Fribourg, 1941.
  - Rodolphe Blanchet, *Vevey et les Alpes vaudoises. Guide du voyageur*, Vevey, 1844.
  - John Coindet, *Vevey et ses environs*, Genève & Vevey, 1842.
  - John Coindet, *Vevey et ses environs*, Vevey & Lausanne, [1862].
  - Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, 12 volumes, Lausanne, 1970–1987.
  - Guillaume Fatio, *Autour du lac Léman*, Genève, 1902, pp. 128–136.
  - L. Flesch, *Notice sur les installations de la Société électrique Vevey-Montreux: travaux hydrauliques. Usine électrique de Montreux. Eclairage et distribution de force motrice. Tramway électrique Vevey-Montreux-Chillon*, Montreux, 1896.
  - Romain Goldron, *Vevey: portrait d'une cité*, Neuchâtel, 1983.
  - André Hilfiker, *Vevey centre économique régional*, Lausanne, 1966.
  - René Koenig, Albert Schwab-Courvoisier, *Vevey-Montreux photographiés par nos aïeux*, Lausanne, 1973.
  - Henri Martin, *Vevey, station climatérique, notice médicale sur le climat et la cure de raisin*, Vevey, 1886.
  - Aymon de Mestral, Daniel Peter 1836–1919, in *Pionniers suisses de l'économie et de la technique*, vol. 3, Zurich et Biel, 1957, pp. 9–27.
  - Albert de Montet, *Vevey à travers les siècles: recueil de notes*, Vevey, 1978 (rééd.).
  - Fédia Muller, *L'origine des noms de quelques rues veveysannes*, Vevey, 1968.
  - William P. Prior, *Vevey et la contrée environnante: courte description de la ville et des alentours, des principaux objets intéressants*, Vevey, [ca 1855].
  - Gilbert Salem, Nicolas Crispini, *La Côte-Riviera, passé présent sous le même angle*, Genève, 1985, pp. 82–95.
  - Société électrique Vevey-Montreux, SEVM 100 ans 1886–1986*, [Clarens], 1986.
  - Un siècle de distribution d'eau dans la région de Vevey-Montreux*, [Montreux], [ca 1970].
  - Vaud à livres ouverts. Bibliographie du Canton de Vaud 1987–1995*, Yens/Morges, 1996.
  - Vevey, in *Dictionnaire géographique de la Suisse*, t. 6, Neuchâtel, 1910, pp. 329–335.
  - Vevey, in Eugène Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, t. 2, Lausanne, 1921, pp. 750–763.
  - Vevey, guide publié sous les auspices des Autorités communales de Vevey, Vevey, 1927.

## 4.6 Iconographie urbaine

Le Musée historique de Vevey détient de nombreux documents iconographiques originaux. Peintures, dessins, estampes, cartes postales et photographies se comptent par milliers: plus de 7000 photographies inventoriées (positifs et négatifs) dont une très importante collection de 260 calotypes réalisés dans les années 1850 par Jean Walther. A cela s'ajoute un fonds documentaire et iconographique constitué par Fédia Muller. Plusieurs albums destinés en premier lieu aux touristes présentent la région par le biais de la lithographie, notamment dans *Souvenir de Vevey & ses environs* (Vevey, vers 1853) et *Vevey et ses environs dessinés d'après nature et lithographiés* par J. Jacottet (Vevey, vers 1850), ou par celui de la photographie comme *Souvenir de Vevey et environs* (Vevey, vers 1900). Des photographies et des cartes postales anciennes ont été publiées par René Koenig et Albert Schwab-Courvoisier dans *Vevey-Montreux photographiés par nos aïeux* (Lausanne, 1973) et par Liliane Desponds dans *Vevey à la Belle-Epoque* (Genève, 1994); quant à Nicolas Crispini et Gilbert Salem, dans *La Côte-Riviera, passé présent sous le même angle* (Genève, 1985), ils confrontent une série de vues anciennes avec des photographies actuelles.

Le Service technique de la Direction de l'équipement à Vevey possède des archives photographiques probablement constituées à l'initiative de Fédia Mul-



Fig. 146 Salle du conseil d'administration de PCK à Entre-Deux-Villes (La Tour-de-Peilz). Aménagement réalisé par la Menuiserie Held de Montreux en 1917. (Photo H. Wolf-Bender, 1920, Archives de la construction moderne, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne).

ler; elles regroupent plusieurs centaines d'images originales documentant les grandes transformations subies par la ville dès les années 1930 et des reproductions de vues plus anciennes.

La Romande Energie, rue du Lac No 118 à Clarens, conserve une dizaine d'albums de photographies relatives à ses diverses activités en matière de transport et d'énergie.

Le Musée de l'Elysée, avenue de l'Elysée No 18 à Lausanne, constitue également une source importante. Plusieurs centaines de gravures, photographies et cartes postales y sont classées topographiquement. Certains fonds monographiques présentent aussi des vues de la région.

Enfin, aux Archives des monuments historiques, Hallwylstrasse No 15 à Berne, on trouvera une soixantaine de vues de Vevey provenant principalement des collections Wehrli et Photoglob.

## 4.7 Plans d'ensemble

- 1 *Carte topographique du territoire de Vevey* dressée avec les plans réduits du dit territoire levés en 1849 et 1850 par Ls Duvoisin, comm. arp., échelle graphique (ACV).
- 2 *Plan de la Ville de Vevey indiquant les noms anciens des rues et ceux nouveaux qui leur ont été substitués en 1840.* Ce plan fut réduit de l'échelle de 1/500<sup>e</sup> à celle de 1/2000<sup>e</sup> d'après celui en six feuilles déposé à l'Hôtel

de Ville lequel fut levé en 1834 par Vincent Rossier Commissaire Arpenteur qui a dressé celui-ci en 1842 pour le compte de la Municipalité (ACV et ACVY).

- 3 *Plan de la Ville de Vevey 1870*, dressé en juin 1870 par Jules Gallandat commissaire arp. à Vevey, publié par Lütscher et fils imprimeurs libraires à Vevey, 1:5000 (ACVY reproduction photographique).
- 4 *Plandelaville de Vevey, 1878*, 1:10 000, in R.A. d'Estaing de Villeneuve, *Guide de pratique pour Vevey, Montreux et environ avec la description des principales promenades et excursions de montagnes comprises entre Lausanne et Montreux*, Vevey, [1879].
- 5 *Plan de la Ville de Vevey. 1889*, établi en août 1889 par E. Glappey et E. Busset, géomètres brevetés, 1:2500 (ACVY).
- 6 *Vevey. Faubourg St Antoine. Plan Dessus et Plan Dessous*, établi en janvier 1893 par le Bureau des Travaux de la Ville de Vevey, 1:2500 (DEST).
- 7 *Carte du territoire de la Commune de Vevey*, établie d'après les plans levés de 1905 à 1909 par L. Blanc, géomètre officiel, 1:5000 (ACV).
- 8 *Plan du territoire de la Commune de Vevey*, établi au moyen du nouveau plan cadastral de cette commune levé de 1905 à 1909 par L. Blanc géomètre officiel, Vevey, 1<sup>er</sup> septembre 1913, 1:2500 (ACVY).
- 9 *Carte topographique de Vevey et de la région environnante*, dressée en

1933 par A. Henchoz, géom. off., 1:10 000 (ACV).

Il convient encore d'ajouter les feuilles Vevey No 464 et Chardonno No 456 de l'*Atlas topographique de la Suisse*, 1:25 000, levées entre 1886 et 1888, publiées respectivement en 1889 et 1888, révisées en 1905, 1912, 1922, 1933 et 1949 pour la première, et 1905, 1912, 1921, 1933 et 1949 pour la seconde.

## 4.8 Commentaire sur l'inventaire

Un premier inventaire sur le terrain a été réalisé par Gilles Barbey et Jacques Gubler en 1976 et 1977, année au cours de laquelle Gilles Barbey rédige un manuscrit qu'il complète ensuite jusqu'en 1982. En 1999, Joëlle Neuenschwander Feihl reprend l'étude et décide de recommencer à zéro. Ce travail, qui a nécessité davantage de temps que les dix mois contractuellement prévus, a été effectué en deux phases: recherches d'archives et inventaire systématique du territoire de Vevey en 1999–2000 et rédaction en 2002. L'inventaire a abouti à l'établissement d'un premier corpus d'environ cinq cents objets, dont les bâtiments ruraux et les maisons villageoises sont exclus. Pour des raisons rédactionnelles, nous avons dû procéder ensuite à des choix; nous nous sommes donc concentrés sur les quartiers urbains ou situés à proximité immédiate de la ville, laissant de côté les bâtiments privés d'importance secondaire édifiés à la périphérie; de même nous n'avons pas documenté toutes les transformations et reconstructions opérées dans la ville ancienne.

Nous tenons à remercier pour leur accueil et l'aide qu'ils nous ont apportée les institutions et personnes suivantes: Administration cantonale, Département des infrastructures: Michèle Grote, archiviste à la section des Monuments historiques; Fabienne Hoffmann, archiviste au service des bâtiments.

Administration communale, Vevey: Renée-Laure Hitz, architecte-urbaniste au Service technique de la Direction de l'équipement.

Archives communale de Vevey: Marjolaine Guisan, archiviste.

Musée de l'Elysée: Christophe Blaser, Pascale Pahud.

Musée historique de Vevey: Françoise Lambert, conservatrice.

Et enfin Messieurs Alain Besse, François Feihl, Roland Flückiger-Seiler et Dave Lüthi.